

**ACCORD DE CONSORTIUM pour la réalisation du PROJET
D'EQUIPEMENT D'EXCELLENCE (EQUIPEX) « DIME-SHS »**

faisant l'objet de la convention attributive d'aide de l'ANR

référéncée comme suit : ANR-10-EQPX-19-01

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), fondation de droit privé, investie en vertu des dispositions de l'article 74 de la loi du 2 juillet 1998 de la gestion administrative et financière de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, étant rappelé que les deux entités sont rassemblées sous le nom de « Sciences Po », située au 27, rue Saint Guillaume 75337 Paris cedex 07, France, représentée par Monsieur Frédéric MION, Administrateur de la FNSP, Directeur de l'IEP de Paris,
CI-DESSOUS DENOMMEE : « Sciences Po »

ET :

Le Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique (Genes), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP – Grand Établissement), situé au 18, boulevard Adolphe Pinard 75675 Paris cedex 14, France, représenté par Monsieur Antoine FRACHOT, directeur,
CI-DESSOUS DENOMME : « Genes »

ET :

L'Institut national d'études démographiques (Ined), établissement public à caractère scientifique et technologique, situé au 133, boulevard Davout 75980 Paris cedex 20, France, représenté par Madame Chantal CASES, directrice,
CI-DESSOUS DENOMME : « Ined »

ET :

L'Université Paris Descartes (Paris 5), établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), située au 12, rue de l'école de médecine 75270 Paris cedex 06, France, représentée par Monsieur Frédéric DARDEL, président,
CI-DESSOUS DENOMMEE : « Université Paris Descartes »

ET :

Télécom Paris Tech, école de l'Institut Mines-Télécom, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) régi par le décret n°2012-279 du 28 février 2012, située au 46, rue Barrault 75634 Paris cedex 13, France, représentée par Monsieur Jean-Claude JEANNERET, directeur général,
CI-DESSOUS DENOMMEE : « Telecom Paris Tech »

ET :

ELECTRICITE DE FRANCE, Société anonyme au capital de 924 433 331€, située au 22-30, avenue de Wagram 75382 Paris cedex 08, France, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 552 081 317, représentée par Madame Christine LAMBERTI, chef du département d'ICAME,
CI-DESSOUS DENOMMEE : « Electricité de France »

ET :

L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) porteur du groupe d'intérêt scientifique « GIS Réseau Quetelet », et en son nom propre, situé au 190-198, avenue de France 75013 Paris, France, représentée par Monsieur Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président
CI-DESSOUS DENOMMEE : « Ecole des hautes études en sciences sociales »

Ensemble dénommés « Les PARTENAIRES »

Vu la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 ;

Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR ;

Vu la convention État-ANR relative à l'action « Équipements d'excellence » (Équipex) du 16 juin 2010 ;

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets « Equipements d'excellence » de l'ANR daté du 7 juin 2012 ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2010 fixant les ouvertures des comptes sur lesquels ont été déposés les fonds versés à partir des PROJETS créés par la loi n° 2010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010 et les modalités de leur rémunération ;

Vu la décision n° 2011-EQPX-19 du Premier ministre en date du 21 février 2011 et sa modification en date du 23 juin 2011, autorisant l'ANR à contractualiser sur le PROJET : « DIME-SHS » dans le cadre de l'action « Equipements d'excellence » ;

Vu la convention attributive d'aide n° ANR-10-EQPX-19-01 notifiée le 31 janvier 2012 relative aux modalités d'exécution et de financement du PROJET DIME-SHS ;

Vu la convention de reversement signée entre Sciences Po et l'Ined le 17 juillet 2012 à valeur transitoire jusqu'à ratification du présent ACCORD ;

Vu la convention de reversement signée entre Sciences Po et le Genes le 23 juillet 2012 à valeur transitoire jusqu'à ratification du présent ACCORD.

Table des matières

PREAMBULE	7
ARTICLE 1- DEFINITIONS	8
ARTICLE 2 – OBJET DE L’ACCORD.....	12
ARTICLE 3- ENTREE EN VIGUEUR/DUREE DE L’ACCORD.....	12
ARTICLE 4 – DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	12
ARTICLE 5 – MODALITES PARTICULIERES D’EXECUTION DU PROJET.....	13
5.1 REPARTITION DES PARTS DU PROJET	13
5.2 EXECUTION DE SA PART DU PROJET.....	13
5.3 SOUS-TRAITANCE.....	13
5.4 PRESENCE DE PERSONNELS DE L’UN DES PARTENAIRES DANS LES LOCAUX D’UN AUTRE PARTENAIRE	14
ARTICLE 6 – GOUVERNANCE DU PROJET.....	14
6.1 ORGANISATION DE L’EXECUTION DU PROJET	14
6.2 COORDINATION DE L’EXÉCUTION DU PROJET.....	15
<i>6.2.1 Désignation du PARTENAIRE COORDINATEUR et du COORDINATEUR:.....</i>	<i>15</i>
<i>6.2.2 Obligations des PARTENAIRES à l’égard du COORDINATEUR :.....</i>	<i>16</i>
<i>6.2.3 Le COMITE DE COORDINATION.....</i>	<i>16</i>
6.3 Le COMITE DE PILOTAGE	17
<i>6.3.1 Composition du COMITE DE PILOTAGE.....</i>	<i>17</i>
<i>6.3.2 Réunions du COMITE DE PILOTAGE</i>	<i>18</i>
<i>6.3.3 Règles de décision au sein du COMITE DE PILOTAGE</i>	<i>19</i>
<i>6.3.4 Rôle du COMITE DE PILOTAGE.....</i>	<i>20</i>
6.4 LE CONSEIL SCIENTIFIQUE	21
<i>6.4.1 Composition du CONSEIL SCIENTIFIQUE.....</i>	<i>21</i>
<i>6.4.2 Réunions du CONSEIL SCIENTIFIQUE</i>	<i>22</i>
<i>6.4.3 Règles de décision au sein du CONSEIL SCIENTIFIQUE</i>	<i>22</i>
<i>6.4.4 Rôle du CONSEIL SCIENTIFIQUE</i>	<i>23</i>
6.5 Comité d’utilisateurs.....	23
<i>6.5.1 Composition du comité d’utilisateurs</i>	<i>23</i>
<i>6.5.2 Rôle du comité d’utilisateurs.....</i>	<i>24</i>
6.6 Comités scientifiques et techniques (CST)	24
<i>6.6.1 Composition des comités scientifiques et techniques</i>	<i>24</i>
<i>6.6.2 Réunions des comités scientifiques et techniques et vote</i>	<i>24</i>
<i>6.6.3 Rôle des comités scientifiques et techniques</i>	<i>25</i>

ARTICLE 7 –ENGAGEMENTS FINANCIERS	26
7.1 Financement du PROJET	26
7.1.1 Apport des CONTRIBUTIONS	26
7.1.2 Aide versée	27
7.2 Opérations de suivi et de fin de PROJET	29
7.2.1 Relevé de dépenses intermédiaire (pour les PARTENAIRES percevant une partie de l'aide).....	29
7.2.2 Relevé de dépenses finales (pour les PARTENAIRES percevant une partie de l'aide).....	29
7.2.3 Evaluation technique et économique.....	29
7.3 Conditions suspensives et de restitution de la part de l'aide.	29
7.4 Respect de l'encadrement communautaire.....	30
ARTICLE 8 – PROPRIETE	31
8.1 CONNAISSANCES PROPRES	31
8.2 RESULTATS PROPRES	31
8.3 RESULTATS COMMUNS	31
8.3.1 RESULTATS COMMUNS brevetables.....	32
8.3.2 RESULTATS COMMUNS relevant du droit d'auteur ou d'un autre droit de propriété	34
8.4 DISPOSITION SPECIFIQUES AUX MARQUES - SIGNES DISTINCTIFS – NOMS DE DOMAINE.....	34
ARTICLE 9 – UTILISATION / EXPLOITATION	35
9.1 CONNAISSANCES PROPRES	35
9.1.1 Aux fins de réalisation du PROJET.....	35
9.1.2 Aux fins d'exploitation des RESULTATS.....	35
9.2 RESULTATS.....	36
9.2.1 Utilisation – Exploitation de ses RESULTATS PROPRES par un PARTENAIRE	36
9.2.2 Utilisation – Exploitation de leurs RESULTATS COMMUNS par les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES.....	36
9.2.3 Utilisation – Exploitation de RESULTATS PROPRES par les PARTENAIRES non détenteurs des droits afférents.....	37
9.2.4 Utilisation – Exploitation de RESULTATS COMMUNS par des PARTENAIRES non COPROPRIETAIRES.....	38
9.3 DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DROIT D'AUTEUR	39
9.4 DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX LOGICIELS OPEN SOURCE	40
ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE.....	40
ARTICLE 11. PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS	43
ARTICLE 12 – RESPONSABILITES – ASSURANCES.....	44
12.1 RESPONSABILITE A L'EGARD DES TIERS.....	44
12.1.1 Principes généraux.....	44
12.1.2 Représentation des intérêts du CONSORTIUM en cas de réclamation.....	44

12.2 RESPONSABILITE ENTRE LES PARTENAIRES	45
<i>12.2.1 Dommages corporels.....</i>	<i>45</i>
<i>12.2.2 Dommages aux biens.....</i>	<i>45</i>
<i>12.2.3 Dommages indirects.....</i>	<i>45</i>
<i>12.2.4 Affiliés.....</i>	<i>46</i>
<i>12.2.5 Limitation de responsabilité.....</i>	<i>46</i>
12.3 ASSURANCES	46
ARTICLE 13. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE.....	46
ARTICLE 14 – RETRAIT OU DEFAILLANCE D’UN PARTENAIRE-RESILIATION	47
14.1. Entrée d’un nouveau PARTENAIRE.....	47
14.2 Retrait d’un PARTENAIRE	48
14.3 Défaillance/exclusion d’un PARTENAIRE.....	48
14.4 PARTENAIRE en difficulté	49
14.5 Remplacement d’un PARTENAIRE	50
14.6 Résiliation de l’ACCORD.....	51
14.7 Information à l’ANR.....	51
14.8 Obligations du PARTENAIRE sortant	51
ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE	52
ARTICLE 16 – CORRESPONDANCE.....	52
ARTICLE 17 – INTUITU PERSONAE – CESSION DE L’ACCORD.....	54
ARTICLE 18 – INDEPENDANCE DES PARTIES – ABSENCE D’AFFECTIO SOCIETATIS	54
ARTICLE 19 – STABILITE DES EQUIPES	55
ARTICLE 20 – RESOLUTION DES LITIGES	55
ARTICLE 21 – STIPULATIONS GENERALES	56
21.1 NULLITE.....	56
21.2 OMISSIONS	56
21.3 MODIFICATION	56
22. SIGNATURES	57

ANNEXE 1	58
DESCRIPTION DU PROJET	
ANNEXE 2	59
CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	
ANNEXE 3	60
ECHEANCIER DES VERSEMENTS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE A L'ETABLISSEMENT COORDINATEUR	
ANNEXE 4	61
REVERSEMENTS AUX PARTENAIRES INED ET GENES	
ANNEXE 5	62
REPRESENTANTS DES PARTENAIRES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE	
ANNEXE 6	63
CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE ENTRE L'ANR ET LA FNSP ANR-10-EQPX-19-01 DU 31 JANVIER 2012 ET SES 4 ANNEXES (152 PAGES AU TOTAL)	
ANNEXE 7	64
REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS « EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE » DE L'ANR DATE DU 7 JUIN 2012	
ANNEXE 8	65
ATTESTATION SIGNEE DES MEMBRES DU CONSORTIUM DIME-SHS. RESPECT DE L'ENCADREMENT COMMUNAUTAIRE (ARTICLE 7.4 DU PRESENT ACCORD)	

PREAMBULE

Les PARTENAIRES ont mis en place un équipement dénommé Equipex **DIME-SHS (Données Infrastructures Méthodes d'Enquête en sciences humaines et sociales)**, labellisé dans le cadre de la première vague de l'appel à projets « Equipements d'excellence » (Equipex), afin d'exécuter ensemble des programmes de recherche et développement.

Dans le cadre du PROJET d'équipement d'excellence DIME-SHS, les PARTENAIRES ont pour objectif de doter la France d'une nouvelle infrastructure en matière de collecte, d'enrichissement et de diffusion des données pour la recherche en sciences humaines et sociales.

L'équipement d'excellence DIME-SHS propose des ressources aux chercheurs pour produire ou réutiliser des données dont la qualité repose sur une grande rigueur méthodologique. DIME-SHS s'articule autour de trois instruments :

- **DIME / Quanti** : Un instrument pour les données quantitatives qui prend la forme d'un panel internet mobile ELIPSS (Étude longitudinale par internet pour les sciences sociales).
- **DIME / Quali** : Un instrument pour les données qualitatives qui prend la forme d'un site web, BeQuali (banque d'enquêtes qualitatives) ;
- **DIME / Web** : Un instrument pour les données du web qui offrira des outils pour constituer des corpus issus du web et pour les analyser.

L'équipement d'excellence DIME-SHS s'adresse à l'ensemble des chercheurs français et étrangers. Il a vocation à servir d'infrastructure commune au plan national, pour la communauté française et internationale, à la suite d'une période de test (2012-2015) pendant laquelle les services créés seront, dans un premier temps, proposés aux chercheurs des établissements PARTENAIRES à titre gratuit. Les modalités de la période de test peuvent faire l'objet de modifications par le comité de pilotage (à la majorité des 2/3). De plus, l'ouverture des services peut différer d'un instrument à un autre (le fonctionnement ne sera pas nécessairement simultané).

Pour davantage de précisions sur le PROJET, les PARTENAIRES renvoient à l'**Annexe 1** « *Description du PROJET* » du présent ACCORD.

DIME-SHS repose sur la complémentarité des PARTENAIRES réunis autour de ce PROJET qui apportent chacun une expertise en recherche méthodologique reconnue au niveau international. La réussite d'un tel équipement novateur dépend de la mise en commun et de la complémentarité

d'expertises méthodologiques variées, que l'équipement, en retour, permettra de renforcer et de développer. Il est expressément convenu entre les PARTENAIRES que les présentes contributions telles que présentées sommairement dans le tableau ci-dessous sont susceptibles d'évoluer en fonction des avancées du PROJET et de l'expertise consentie par les PARTENAIRES.

	Collection	Documentation	Dissémination
DIME Quanti	Sciences Po Genes Ined	Réseau Quetelet Sciences Po Ined	Réseau Quetelet
DIME Quali	Sciences Po Université Paris Descartes Ined	EDF R&D Sciences Po	EDF R&D Sciences Po
DIME Web	Sciences Po Telecom Paris Tech		

IL EST CONVENU CE QUI SUIV :

ARTICLE 1- DEFINITIONS

Dans le présent ACCORD, les termes suivants, employés en lettres majuscules, tant au singulier qu'au pluriel, auront les significations respectives suivantes :

ACCORD :

L'ensemble constitué par les documents contractuels recensés à l'article DOCUMENTS CONTRACTUELS du présent ACCORD.

AFFILIE(S) :

- Toute entité dite « privée », présente ou à venir, contrôlée directement ou indirectement par l'un des PARTENAIRES, le contrôle s'entendant de la possession, directe ou indirecte, de plus de 50 % des parts avec droits de vote, ou de plus de 50 % des droits de vote conférant le pouvoir de nommer les organes de direction de l'entité contrôlée ;
- Toute entité dite « publique », personne de droit public et/ou tout service poursuivant un but d'intérêt général, soumise à l'autorité, sous quelque forme ou nature que ce soit (tutelle, rattachement administratif de toute sorte, etc.), de l'un des PARTENAIRES, dont elle dépend et auprès duquel elle reçoit ses instructions.

ANR :

Agence nationale de la recherche, située 212 rue de Bercy 75012 Paris

BREVETS NOUVEAUX :

Toute demande de brevet, et brevet en découlant, portant sur des RESULTATS.

COMITE DE PILOTAGE :

Instance de pilotage constituée conformément à l'article 6.3 ci-après.

CONNAISSANCES PROPRES :

Toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, notamment le savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les données, les bases de données, logiciels, les dossiers, les plans, les schémas, les dessins, les formules, et/ou tout autre type d'informations, inventions, œuvres de l'esprit, créations intellectuelles de toute nature, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables ou non, et/ou brevetées ou non, et tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, utilisées dans le cadre du PROJET, appartenant à un PARTENAIRE ou détenues par lui avant la date d'entrée en vigueur du présent ACCORD ou indépendamment de la réalisation des RESULTATS et sur lesquels il détient des droits d'utilisation.

CONSORTIUM :

Groupelement composé de tous les PARTENAIRES participant au PROJET.

COORDINATEUR :

Responsable de la coordination scientifique et technique du PROJET, de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les PARTENAIRES, de la production des livrables du PROJET (avec les PARTENAIRES), de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Le COORDINATEUR est l'interlocuteur. Laurent LESNARD est le COORDINATEUR de DIME-SHS.

CONTRIBUTION :

Ensemble des moyens matériels, financiers et humains mis à disposition par les PARTENAIRES à la réalisation de leur PART DU PROJET (**Annexe 2** du présent ACCORD).

Au-delà des apports purement financiers, les moyens humains et matériels doivent également être valorisés en comptabilité afin d'être « budgétés » dans le cadre du PROJET afin d'apprécier la valeur financière globale, tous types de contributions confondues, de chacun des PARTENAIRES au sein du PROJET.

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE :

La CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE n° ANR-10-EQPX-19-01 en date du 31 janvier 2012 conclue entre l'ANR et le PARTENAIRE COORDINATEUR relative aux modalités d'exécution et de financement du PROJET DIME-SHS. Elle est annexée au présent ACCORD (**Annexe 6**) et les PARTENAIRES reconnaissent y adhérer pour les dispositions les concernant.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES :

Toutes les informations et/ou toutes les données sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, incluant notamment tous documents écrits ou imprimés, tous échantillons, modèles et/ou connaissances brevetables ou non, brevetées ou non, couverte par un droit de propriété intellectuelle ou non, communiquées par un PARTENAIRE à un ou plusieurs autres PARTENAIRE(S) au titre de l'ACCORD, doivent être considérées comme couvertes par la confidentialité, quelle que soit la forme de communication, qu'elle soit écrite, orale, visuelle ou sur tout support non marquable. Il est ainsi précisé que le caractère confidentiel d'une information ne dépend pas de son accompagnement par une mention « CONFIDENTIEL ».

Inversement ne sont pas ou plus considérées confidentielles les informations pour lesquelles le PARTENAIRE qui les communique a indiqué de manière non équivoque leur caractère non confidentiel.

Les PARTENAIRES reconnaissent que les RESULTATS et les CONNAISSANCES PROPRES des autres PARTENAIRES constituent par nature des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES dont les conditions d'utilisation et d'exploitation sont notamment régies par les dispositions de l'article PROPRIETE du présent ACCORD.

INSTRUMENT :

Chacune des trois plateformes de services de DIME-SHS, correspondantes à chacun des trois sous-projets regroupés dans le PROJET DIME-SHS à savoir : DIME / Quanti, DIME / Quali, DIME /Web.

LOGICIEL LIBRE / LOGICIEL OPEN SOURCE :

LICENCE LIBRE Toute licence conforme aux critères définis par la Free Software Foundation (<http://www.fsf.org>).

LICENCE OPEN SOURCE : Toute licence conforme aux principes définis par l'Open Source Initiative (<http://www.opensource.org>).

PART DU PROJET :

Part des travaux mise à la charge d'un PARTENAIRE.

PARTENAIRE COORDINATEUR:

Etablissement d'appartenance du COORDINATEUR, Sciences Po, recevant des fonds au titre de l'action « Equipements d'excellence » pour coordonner la réalisation du PROJET selon les modalités prévues dans le cadre de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

PARTENAIRES COPROPRIETAIRES :

PARTENAIRES copropriétaires de RESULTATS COMMUNS, tels que définis à l'Article 9.3 ci-après.

PROJET:

Le PROJET collaboratif de recherche DIME-SHS labellisé dans le cadre de la première vague de l'appel à projets Equipex dont la description scientifique figure à l'Annexe 3 de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE n° ANR-10-EQPX-19-01 en date du 31 janvier 2012 (**Annexe 6** du présent ACCORD, avec ses 4 annexes, dont la « description scientifique » du document B de soumission et ses modifications).

RESULTATS :

Toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques issues de l'exécution du PROJET, notamment le savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les données, les bases de données, les logiciels, les dossiers, les plans, les schémas, les dessins, les formules, et/ou tout autre type d'informations, inventions, œuvres de l'esprit, créations intellectuelles de toute nature, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables ou non, brevetés ou non, couvertes par un droit de propriété intellectuelle ou non, ainsi que lorsque tel est le cas, tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, générés par un ou plusieurs PARTENAIRES, ou leurs sous-traitants.

RESULTATS COMMUNS :

Tous RESULTATS développés au titre du PROJET conjointement par les personnels d'au moins deux PARTENAIRES et dont les caractéristiques sont telles qu'il n'est pas possible de séparer la contribution intellectuelle de chacun desdits PARTENAIRES pour la demande ou l'obtention d'un droit de propriété intellectuelle.

RESULTATS PROPRES :

Tous RESULTATS obtenus par un PARTENAIRE seul, sans le concours d'un autre PARTENAIRE, c'est-à-dire sans la participation en termes d'activité inventive ou intellectuelle, lors de l'exécution de sa PART DU PROJET.

TIERS :

Toute personne morale ou physique tierce à la présente convention, non signataire du présent ACCORD.

ARTICLE 2 – OBJET DE L’ACCORD

L’ACCORD a pour objet :

- de définir les modalités de la collaboration entre les PARTENAIRES pour l’exécution du PROJET,
- de fixer les règles de dévolution des droits de propriété intellectuelle des RESULTATS,
- de fixer les modalités et conditions générales d’accès aux CONNAISSANCES PROPRES et les modalités et conditions générales d’utilisation et d’exploitation des RESULTATS.

ARTICLE 3- ENTREE EN VIGUEUR/DUREE DE L’ACCORD

L’ACCORD entre en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} février 2012 pour une durée allant jusqu’au 31 décembre 2019, date de la fin de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D’AIDE de l’équipement d’excellence DIME-SHS. Il prendra fin à cette date, à moins que deux PARTENAIRES ou plus décident de proroger l’ACCORD. Cette prolongation éventuelle fera l’objet d’un avenant au présent ACCORD régulièrement signé par les représentants habilités des PARTENAIRES.

Pour les PARTENAIRES concernés, à savoir Sciences Po, l’INED et le GENES, le présent ACCORD annule et remplace, à compter de la date de sa signature, les conventions de reversement du 17 juillet 2012 et du 23 juillet 2012 conclues entre Sciences Po d’une part, l’INED et le GENES, d’autre part.

ARTICLE 4 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

L’ACCORD est formé des documents contractuels suivants, par ordre de priorité décroissant :

- Le présent document et ses éventuels avenants,
- Les annexes dans l’ordre de priorité de leur numérotation.

En cas de contradiction ou de divergence entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les PARTENAIRES que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront.

En cas de contradiction entre des documents de même rang le plus récent en date prévaudra sur le plus ancien.

ARTICLE 5 – MODALITES PARTICULIERES D’EXECUTION DU PROJET

5.1 REPARTITION DES PARTS DU PROJET

La répartition des PARTS DU PROJET entre les PARTENAIRES est définie en **Annexe 6**. Chaque PARTENAIRE est responsable de l’exécution de sa PART DU PROJET correspondant à l’annexe technique détaillée remise à l’ANR.

5.2 EXECUTION DE SA PART DU PROJET

Chaque PARTENAIRE s’engage à exécuter sa PART DU PROJET en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à cette exécution (**Annexe 2**).

Chaque PARTENAIRE est tenu de faire part au COORDINATEUR de toutes les difficultés rencontrées dans l’exécution de sa PART DU PROJET qui sont susceptibles de porter atteinte aux objectifs du PROJET. Cette information sera retransmise par le COORDINATEUR aux autres PARTENAIRES dans les meilleurs délais, et suffisamment à l’avance pour permettre de prendre les actions correctives ou curatives qui s’imposent.

5.3 SOUS-TRAITANCE

5.3.1 Toute sous-traitance nécessaire à un PARTENAIRE pour la réalisation d’une partie de sa PART DU PROJET, devra faire l’objet d’une information préalable par ce PARTENAIRE aux autres PARTENAIRES via le COORDINATEUR.

5.3.2 Chaque PARTENAIRE sera pleinement responsable de la réalisation de la partie de sa PART DU PROJET qu’il sous-traitera à un TIERS, auquel il imposera les mêmes obligations que celles qui lui incombent au titre du présent ACCORD, notamment la confidentialité.

Chaque PARTENAIRE s’engage, dans ses relations avec ses sous-traitants, à prendre toutes les dispositions pour acquérir les droits de propriété intellectuelle sur les travaux réalisés par lesdits sous-traitants nécessaire à l’exécution du PROJET, de façon à ne pas limiter les droits conférés aux autres PARTENAIRES dans le cadre du présent ACCORD.

Le PARTENAIRE qui sous-traite devra s'assurer que son sous-traitant ne prétende à un quelconque droit de propriété intellectuelle ou d'exploitation au titre des articles 8 « PROPRIETE » et 9 « UTILISATION/EXPLOITATION » ci-après.

Dans le cas d'une telle sous-traitance, toute utilisation par le sous-traitant des CONNAISSANCES PROPRES ou RESULTATS appartenant à un autre PARTENAIRE sera subordonnée à l'accord préalable écrit de cet autre PARTENAIRE et sera limitée aux seuls besoins de l'exécution de la partie de la PART DU PROJET concernée.

5.4 PRESENCE DE PERSONNELS DE L'UN DES PARTENAIRES DANS LES LOCAUX D'UN AUTRE PARTENAIRE

La présence de personnels de l'un des PARTENAIRES dans les locaux d'un autre PARTENAIRE, pour les besoins d'exécution du PROJET, obéira aux conditions suivantes :

- la présence de personnels devra faire l'objet d'un accord préalable écrit du PARTENAIRE accueillant, étant entendu que cet accord ne sera donné qu'en fonction des dates de disponibilité existantes sur le site d'accueil et que tous les frais afférents à ce déplacement seront à la charge du PARTENAIRE qui emploie ces personnels, sauf convention expresse contraire.

- lesdits personnels devront respecter le règlement intérieur ainsi que toutes les règles générales ou particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur sur leur lieu d'accueil qui leur seront communiquées par le PARTENAIRE accueillant.

En tout état de cause, les personnels accueillis demeureront sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire de leur employeur qui reste également responsable en matière d'assurances et de couverture sociale.

ARTICLE 6 – GOUVERNANCE DU PROJET

6.1 ORGANISATION DE L'EXECUTION DU PROJET

La gouvernance du PROJET s'effectue au moyen des comités suivants :

- un COORDINATEUR;
- un COMITE DE COORDINATION ;
- un COMITE DE PILOTAGE ;
- un CONSEIL SCIENTIFIQUE ;
- des COMITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (propres à chaque instrument).

6.2 COORDINATION DE L'EXÉCUTION DU PROJET

6.2.1 Désignation du PARTENAIRE COORDINATEUR et du COORDINATEUR:

D'un commun accord entre les PARTENAIRES, Sciences Po a été désigné comme le PARTENAIRE COORDINATEUR du PROJET, et a, à ce titre, désigné en interne un COORDINATEUR, responsable de la coordination scientifique et technique du PROJET : Monsieur Laurent LESNARD.

Sciences Po a signé une convention, en tant que PARTENAIRE COORDINATEUR du PROJET, avec l'ANR (agence nationale de la recherche) définissant les modalités d'attribution des fonds de subvention au PROJET d'équipement d'excellence DIME-SHS (**Annexe 6**, convention attributive d'aide) ainsi que les obligations faites aux PARTENAIRES du CONSORTIUM.

Le COORDINATEUR a pour rôle :

1. De faire ses meilleurs efforts pour vérifier que les PARTENAIRES respectent leurs obligations contractuelles. Dans l'hypothèse où le COORDINATEUR ne disposerait pas de l'ensemble des éléments lui permettant de s'assurer le respect des dites obligations, il en réfère au COMITE DE PILOTAGE.
2. De faire le lien entre les PARTENAIRES entre eux, entre les PARTENAIRES et le COMITE DE PILOTAGE, et entre les PARTENAIRES et l'ANR. A ce titre :
 - Il est responsable de la communication entre les PARTENAIRES, et assure notamment les échanges d'informations relatives aux CONNAISSANCES PROPRES et aux RESULTATS ;
 - Il coordonne l'action des PARTENAIRES au quotidien ;
 - Il assure le suivi de l'avancement de la réalisation des PARTS DU PROJET de chacun des PARTENAIRES, notamment pour les attendus de l'ANR décrits dans la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE (Sciences Po / ANR) ;
 - Il convoque le COMITE DE PILOTAGE, rédige et diffuse les comptes-rendus, tient les registres des comptes-rendus, et, de manière générale, assure le secrétariat du PROJET.
3. Le PARTENAIRE COORDINATEUR et le COORDINATEUR ne sont pas autorisés à agir au-delà du périmètre de leur mission, définie au présent ACCORD. Ils ne sont pas non plus autorisés à prendre seuls un engagement quelconque au nom et pour le compte de l'un des

PARTENAIRES ou de l'ensemble d'entre eux, sans l'autorisation préalable de ceux-ci ou après décision prise collectivement dans le cadre du comité compétent.

6.2.2 Obligations des PARTENAIRES à l'égard du COORDINATEUR :

Chaque PARTENAIRE a pour obligation de collaborer activement à la bonne marche du PROJET.

A ce titre, il s'engage notamment à :

- Fournir au COORDINATEUR les éléments de réponse relatifs aux demandes éventuelles de l'ANR dans les délais impartis par l'ANR ;
- Porter à la connaissance du COORDINATEUR l'état d'avancement de sa PART DU PROJET, selon une périodicité à définir d'un commun accord au sein du COMITE DE PILOTAGE ;
- Transmettre au COORDINATEUR ses demandes d'ajouts aux Annexes concernées dans un délai raisonnable et compatible avec les exigences de l'ANR ;
- Prévenir sans délai le COORDINATEUR de toute difficulté susceptible de porter atteinte à l'exécution normale du PROJET ;
- Transmettre au COORDINATEUR, à sa demande, les éléments nécessaires à l'établissement des rapports techniques périodiques et du rapport final destinés à l'ANR, trente (30) jours calendaires avant la remise du rapport concerné à l'ANR.

6.2.3 Le COMITE DE COORDINATION

7.2.3.1 Composition du COMITE DE COORDINATION

Le suivi des activités des trois instruments de DIME-SHS est assuré par le COMITE DE COORDINATION constitué des responsables des trois instruments, du (des) responsable(s) technique(s) et informatique(s), du (de la) secrétaire général(e) et du COORDINATEUR de DIME-SHS.

6.2.3.2 Rôle du COMITE DE COORDINATION

Le COMITE DE COORDINATION a pour rôle de coordonner la bonne exécution des activités des trois instruments de DIME-SHS et de rendre compte du bilan au COMITE DE PILOTAGE.

Ses membres sont invités permanents du COMITE DE PILOTAGE :

- Coordinateur
- Secrétaire général(e)
- Responsable(s) technique(s) et informatique(s)
- Responsable(s) de DIME / Quanti
- Responsable(s) DIME / Quali
- Responsable(s) de DIME / Web

Le COMITE DE COORDINATION ne peut pas prendre de décisions contraires aux décisions du COMITE DE PILOTAGE. En cas de contradiction ou de divergences entre les décisions du COMITE DE PILOTAGE et du COMITE DE COORDINATION, les décisions du COMITE DE PILOTAGE prévaudront.

6.3 Le COMITE DE PILOTAGE

6.3.1 Composition du COMITE DE PILOTAGE

1. Le COMITE DE PILOTAGE est composé d'un seul représentant par PARTENAIRE du CONSORTIUM DIME-SHS dont le nombre de voix dépend de sa CONTRIBUTION selon l'échelle suivante :

Part de co-financement (%)		Nombre de représentants
0	10	1
10	20	2
20	30	3
30	40	4
40	+	5

2. Le représentant légal de chaque PARTENAIRE est tenu, en cas d'impossibilité de siéger au COMITE DE PILOTAGE, de déléguer son pouvoir (mandat pour voter en son nom) à un représentant capable d'engager l'institution dans le cadre du PROJET, conformément aux attributions du COMITE DE PILOTAGE décrites à l'article 6.3.4. (Rôle du COMITE DE PILOTAGE) et pour le nombre total des voix détenues par le PARTENAIRE qu'il représente. Ce pouvoir sera communiqué au COORDINATEUR au plus tard une semaine avant le début de la réunion.

3. Les représentants des PARTENAIRES sont listés dans l'Annexe 5 du présent ACCORD. Le COMITE DE PILOTAGE devra être informé dans un délai maximal de trente (30) jours de tout changement dans la liste des représentants, notamment en cas de licenciement ou démission de l'un d'entre eux.
4. Chaque PARTENAIRE dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa CONTRIBUTION et au sein du PROJET.

Partenaire	Co-financement*	%	Nombre de représentants
Sciences Po	3 833 120	68,30	5
Ined	777 861	13,86	2
Genes	298 476	5,32	1
Telecom Paris Tech	359 796	6,41	1
Université Paris Descartes	107 148	1,91	1
Réseau Quêtelet	206 400	3,68	1
EDF R&D	29 284	0,52	1
	5 612 085	100,00	12

() La Participation retenue est constituée de toutes dépenses, notamment, affectées à la réalisation du dit PROJET, la valorisation du nombre de personne/mois mis à disposition sans financement demandé (personnels permanents ou non permanents), tout loyer pris en charge et toute prestation de service afférente.*

5. Le COMITE DE PILOTAGE est présidé par le COORDINATEUR. En cas de partage des voix, le COORDINATEUR pourra exceptionnellement prendre part au vote.
6. En outre, les PARTENAIRES conviennent que pour certains aspects techniques du PROJET, le COMITE DE PILOTAGE pourra faire appel à des TIERS experts, pour assister à une ou plusieurs réunions du COMITE DE PILOTAGE sous réserve que ces personnes souscrivent préalablement un engagement de confidentialité individuel conforme aux stipulations de l'Article 10 de l'ACCORD. Ils auront un rôle consultatif.
7. Le COMITE DE COORDINATION, dans son ensemble, est invité de manière permanente aux séances du COMITE DE PILOTAGE.

6.3.2 Réunions du COMITE DE PILOTAGE

1. Le COMITE DE PILOTAGE se réunit au moins une fois par semestre sur convocation du COORDINATEUR.

2. Des réunions extraordinaires du COMITE DE PILOTAGE peuvent être organisées par le COORDINATEUR, en cas d'urgence notamment, sur demande écrite et motivée d'un ou plusieurs PARTENAIRES.
3. Sauf urgence, le COORDINATEUR adresse l'ordre du jour aux membres du COMITE DE PILOTAGE au moins sept jours avant la réunion.

6.3.3 Règles de décision au sein du COMITE DE PILOTAGE

1. Le COMITE DE PILOTAGE est valablement réuni si les deux tiers (2/3) de ses membres sont présents ou représentés. Si lors d'une réunion le quorum n'est pas atteint, le COMITE DE PILOTAGE est convoqué une seconde fois, dans un délai qui ne peut excéder trente (30) jours à compter de la date de la réunion initiale. A la suite de cette seconde convocation, le COMITE DE PILOTAGE est valablement réuni si les membres présents ou représentés :
 - détiennent la majorité des voix de tous les PARTENAIRES ;
 - représentent au moins 3 PARTENAIRES différents.
2. Chaque membre du COMITE DE PILOTAGE peut recevoir, pour une réunion donnée, un mandat de représentation d'un autre membre, dans la limite d'un mandat par réunion.
3. Chaque représentant possède un nombre de voix proportionnel à sa CONTRIBUTION dans le PROJET. Les CONTRIBUTIONS de chaque PARTENAIRE seront revues chaque année. Les modalités de vote exceptionnel telles que visées à l'article 6.3.1.3 seront mises en œuvre à cette occasion.
4. A l'exception des cas expressément prévus dans l'ACCORD où les décisions doivent être prises à la majorité des 2/3, le COMITE DE PILOTAGE prend ses décisions à la majorité simple des votes des membres présents ou représentés.

Les décisions prises à la majorité des 2/3 sont les suivantes :

- exclusion/retrait d'un PARTENAIRE (le partenaire exclu/qui se retire ne prend pas part au vote) ;
- transfert ou cession, en tout ou en partie, des droits et obligations au titre de l'ACCORD, d'un PARTENAIRE à un TIERS ;
- résiliation de l'ACCORD ;
- entrée d'un nouveau PARTENAIRE ;
- le refus de confier le pilotage de la défense des intérêts du CONSORTIUM en justice au PARTENAIRE COORDINATEUR.

6.3.4 Rôle du COMITE DE PILOTAGE

Le COMITE DE PILOTAGE prend les décisions relatives à la direction globale du PROJET Equipex DIME-SHS, et notamment :

- statue sur l'orientation stratégique et scientifique du PROJET ;
- statue sur le budget du CONSORTIUM fixé en **Annexe 3** « Budget » de l'ACCORD (échancier ANR), les éventuelles modifications à y apporter (ex. augmentation, diminution) en fonction des évolutions du PROJET ;
- statue sur les éventuelles modifications à apporter aux CONTRIBUTIONS et établit de manière définitive les montants relatifs aux contributions pour le semestre à venir ;
- statue sur l'avancement de la réalisation des PARTS DU PROJET ;
- valide les livrables ;
- reçoit les avis des comités scientifiques et techniques et valide les demandes de collection de données et les projets scientifiques ;
- valide les priorités des travaux en cas de « queue » (proposés par les comités scientifiques et techniques) et détermine les exemptions éventuelles en matière de coûts d'accès à l'équipement ;
- statue sur l'entrée d'un nouveau PARTENAIRE dans le CONSORTIUM, dans les conditions de l'article « Remplacement d'un PARTENAIRE » ;
- statue sur le retrait ou l'exclusion d'un PARTENAIRE, dans les conditions de l'article « Retrait ou exclusion d'un PARTENAIRE » (le partenaire exclu/qui se retire ne prend pas part au vote) ;
- contrôle le respect des règles de confidentialité telles que définies à l'article 10 « Confidentialité » ;
- contrôle le respect des droits de propriété intellectuelle de chaque PARTENAIRE, tels que définis à l'article 8 « Propriété » et à l'article 9 « Utilisation/exploitation » ;
- statue sur le principe et le contenu des publications et communications relatives au PROJET dans son ensemble et/ou aux CONNAISSANCES PROPRES, dans les conditions de l'article 11 « Publications et communications » ;
- agréé les sous-traitants proposés par les PARTENAIRES pour la réalisation de tout ou partie de PARTS DU PROJET, dans les conditions de l'article 5.3 « Sous-traitance » ;
- fait des propositions et arbitre les questions de propriété intellectuelle conjointe à un ou plusieurs PARTENAIRES, notamment sur la protection adéquate, les dépôts éventuels (brevet, enveloppe Soleau, APP, etc.), le territoire géographique de protection des droits et les budgets corrélatifs ;

- arbitre en cas de manquement de l'un des PARTENAIRES à ses obligations contractuelles, et statue notamment sur les conséquences de ce manquement. Tout PARTENAIRE est à même de saisir par tout moyen le COMITE DE PILOTAGE de toute information dont il disposerait quant à un éventuel non-respect par un ou plusieurs PARTENAIRES de ses obligations contractuelles.

Le COMITE DE PILOTAGE ne peut prendre de décisions ayant pour effet d'augmenter la PART DU PROJET d'un PARTENAIRE ou d'engager sa responsabilité, au-delà des PARTS DU PROJET et des responsabilités prévues dans le présent ACCORD sans l'accord explicite de ce PARTENAIRE. Par exemple est concernée toute décision du COMITE DE PILOTAGE qui implique qu'un PARTENAIRE contribue davantage que prévu ou qui lui fasse courir un risque juridique non prévu.

Le représentant légal de chaque institution PARTENAIRE du présent ACCORD peut s'opposer à toute décision dudit COMITE DE PILOTAGE qui contreviendrait aux intérêts fondamentaux de son institution, par lettre recommandée au COORDINATEUR dans un délai de quinze jours à compter de la date du vote. Le COMITE DE PILOTAGE en sera alors informé par le COORDINATEUR selon une procédure écrite et statuera en conséquence.

Au-delà, en cas de conflit entre PARTENAIRES ou entre le COMITE DE PILOTAGE et un PARTENAIRE persistant, il sera fait application de l'article « Règlement des litiges » du présent ACCORD.

6.4 LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Cette instance consultative est informée de l'utilisation de l'équipement d'excellence DIME-SHS par le COORDINATEUR qui participe, sans voix délibérative, aux séances du CONSEIL SCIENTIFIQUE.

6.4.1 Composition du CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE est composé de 12 personnalités expertes et reconnues à l'international dans le domaine des méthodes en sciences sociales, nommées par le COMITE DE PILOTAGE.

Au moins la moitié de ces personnalités sont des experts de leur domaine extérieurs aux PARTENAIRES.

Les membres du CONSEIL SCIENTIFIQUE siègent en qualité d'experts indépendants et ne représentent en aucun cas la ou les institutions auxquelles ils appartiennent, que ce soit à titre professionnel ou non.

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE est garant d'une représentation équilibrée des trois instruments de DIME-SHS.

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE compte 3 personnes spécialistes des questions d'éthique.

Le Président du CONSEIL SCIENTIFIQUE est désigné par le COMITE DE PILOTAGE et a en charge la convocation des réunions du CONSEIL SCIENTIFIQUE, la rédaction des comptes-rendus, et leur diffusion auprès des membres du Conseil scientifique, du COMITE DE PILOTAGE et du COORDINATEUR.

Afin d'assurer la mission qui lui est confiée dans le cadre du PROJET, le COORDINATEUR est invité permanent du CONSEIL SCIENTIFIQUE et peut inscrire des points à l'ordre du jour des réunions. Il est destinataire des comptes rendus, procès-verbaux et documents en tous genres produits par le CONSEIL SCIENTIFIQUE.

Le COMITE DE PILOTAGE décide de la durée des mandats (3 ou 4 ans par exemple) et des modalités de renouvellement des membres du CONSEIL SCIENTIFIQUE.

6.4.2 Réunions du CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président. Le recours à des dispositifs collaboratifs (téléconférence, visio-conférence) sera possible.

Des réunions extraordinaires peuvent être organisées par le président du CONSEIL SCIENTIFIQUE, en cas d'urgence notamment, sur demande écrite et motivée du COORDINATEUR, d'un ou plusieurs PARTENAIRES, ou membres du CONSEIL SCIENTIFIQUE.

Sauf urgence, le président adresse l'ordre du jour aux membres du CONSEIL SCIENTIFIQUE au moins quinze (15) jours avant la réunion.

6.4.3 Règles de décision au sein du CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE est valablement réuni si les trois quarts (3/4) de ses membres sont présents ou représentés. Si lors d'une réunion le quorum n'est pas atteint, le CONSEIL SCIENTIFIQUE est convoqué une seconde fois, dans un délai qui ne peut excéder 4 semaines à compter de la date de la réunion initiale. A la suite de cette seconde convocation, le CONSEIL SCIENTIFIQUE est valablement réuni si le 1/4 de ses membres est présent ou représenté.

Les membres du CONSEIL SCIENTIFIQUE peuvent recevoir, pour une réunion donnée, un mandat de représentation d'un autre membre, dans la limite d'un mandat par réunion.

Tous les membres du CONSEIL SCIENTIFIQUE disposent d'une voix.

Les avis sont pris à la majorité simple.

6.4.4 Rôle du CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE est notamment chargé :

- de formuler des orientations scientifiques pour le COORDINATEUR et le COMITE DE PILOTAGE et le cas échéant de faire des propositions de modification du projet scientifique au COORDINATEUR et au COMITE DE PILOTAGE ;
- d'assurer une prospective scientifique sur les besoins à venir en matière de données pour les projets et de proposer des priorités dans la mobilisation des bases de données et les appariements ;
- de donner un avis quant au fonctionnement de l'équipement d'excellence DIME-SHS du point de vue des utilisateurs français comme étrangers ;
- d'assurer une veille technologique, méthodologique, juridique et éthique sur l'accès aux données confidentielles en lien avec les développements internationaux ;
- de faire des propositions quant à l'animation scientifique de l'équipement d'excellence DIME-SHS ;
- de maintenir une veille sur les questions d'anonymisation/anonymat, avec l'aide ponctuelle d'experts extérieurs et/ou du comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS) ;
- d'assurer une veille et de faire des propositions quant aux partenariats avec d'autres centres fournisseurs d'accès au plan national afin de favoriser l'harmonisation des procédures et des standards ainsi qu'une bonne synergie ;
- de veiller à la présence de l'équipement d'excellence DIME-SHS au sein des projets et infrastructures en développements au plan européen et international.

6.5 Comité d'utilisateurs

6.5.1 Composition du comité d'utilisateurs

Le comité d'utilisateurs est composé de chercheurs et d'enseignants-chercheurs qui auront eu recours aux services de l'équipement d'excellence DIME-SHS.

Les membres du comité d'utilisateurs élisent un Président pour deux ans, renouvelable.

Afin d'assurer la mission qui lui est confiée dans le cadre du PROJET, le COORDINATEUR est invité permanent du comité d'utilisateurs et peut inscrire des points à l'ordre du jour des réunions. Il

est destinataire des comptes rendus, procès-verbaux et documents en tous genres produits par le comité d'utilisateurs.

6.5.2 Rôle du comité d'utilisateurs

Son rôle consiste à faire état des besoins et des attentes des utilisateurs au COORDINATEUR et au COMITE DE PILOTAGE afin de contribuer à l'amélioration des instruments. Le comité d'utilisateurs est chargé de baliser l'accès aux services de collecte et de production de données et diffusion; il estime les retombées potentielles des enquêtes ou projets proposés à DIME-SHS.

6.6 Comités scientifiques et techniques (CST)

Chaque instrument est doté d'un comité scientifique et technique (CST).

6.6.1 Composition des comités scientifiques et techniques

Chaque CST est composé d'experts de chacun des trois domaines dont au moins la moitié sont affiliés à des institutions extérieures au consortium DIME-SHS.

Les membres appelés à intervenir à ce niveau le font en leur qualité de référent disciplinaire et non de représentant institutionnel au titre du consortium.

Les CST sont disjoints des équipes opérationnelles qui assurent la conduite des opérations quotidiennes.

Les membres des CST sont nommés par le COMITE DE PILOTAGE, sur propositions du responsable opérationnel de chaque instrument pour une durée de 2 ans, renouvelable. Ils élisent un président pour deux ans renouvelable une fois.

Afin d'assurer la mission qui lui est confiée dans le cadre du PROJET, le COORDINATEUR est invité permanent de chacun des comités scientifiques et techniques et peut inscrire des points à l'ordre du jour des réunions. Il est destinataire des comptes rendus, procès-verbaux et documents en tous genres produits par les comités scientifiques et techniques.

6.6.2 Réunions des comités scientifiques et techniques et vote

Chaque CST se réunit au minimum deux fois par an sur invitation du (des) responsable(s) opérationnel(s) de l'instrument. Le CST peut être également convoqué à tout moment si au moins 5 de ses membres le demandent.

L'équipe opérationnelle est invitée permanente aux réunions du CST de son champ. L'équipe informatique est invitée permanente aux réunions des trois CST. Les responsables opérationnels des trois instruments sont invités à siéger de manière permanente aux réunions des deux autres CST.

Chaque représentant du CST a une voix. Le président en a deux, sa voix est prépondérante en cas d'arbitrage soumis à vote.

6.6.3 Rôle des comités scientifiques et techniques

Les CST ont pour fonction d'accompagner les développements des trois instruments de DIME-SHS en proposant et discutant les choix scientifiques, techniques et stratégiques auxquels il doit procéder. Les CST proposent au COMITE DE PILOTAGE les priorités des travaux en cas de « queue ».

Deux rapporteurs, dont au moins un interne au CST, sont désignés par le CST pour chaque projet d'enquête (quanti), d'enquête déposée (quali), ou de collecte de données (web). Si un des membres du CST appartient à l'équipe de recherche soumissionnaire, il est entendu qu'il ne participe pas aux délibérations.

D'une manière générale, chaque membre doit signaler au CST, tout conflit d'intérêt auquel il peut être confronté dans le cadre des délibérations du CST auquel il appartient.

En cas de conflit d'intérêt d'un membre, il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à la question sur laquelle porte son conflit d'intérêt.

6.6.3.1 DIME / Quanti

Le CST Quanti a pour mission de sélectionner les projets d'enquête par questionnaire menées dans le cadre d'ELIPSS et de la plateforme téléphonique qui lui sont soumis en s'assurant de leur finalité strictement scientifique (selon une procédure d'appel à projets, deux fois par an).

6.6.3.2 DIME / Quali

La sélection des enquêtes qualitatives à archiver et à documenter en priorité est du ressort du comité scientifique et technique Quali. Le CST valide le choix des enquêtes à archiver, sur proposition de l'équipe opérationnelle. En cas de surcharge de l'instrument, il établit un ordre de priorité.

6.6.3.3 DIME / Web

Le CST Web a pour mission de sélectionner les projets de collecte des données du web réalisés qui lui sont soumis en s'assurant de leur finalité strictement scientifique (selon une procédure d'appel à projets, deux fois par an).

ARTICLE 7 –ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.1 Financement du PROJET

Chaque PARTENAIRE supportera individuellement le complément de financement nécessaire à l'exécution de sa PART DU PROJET.

Sous réserve du reversement par le PARTENAIRE COORDINATEUR aux autres PARTENAIREs de l'aide accordée par l'ANR, l'ACCORD n'implique aucun flux financier entre les PARTENAIREs.

Les PARTENAIREs du PROJET s'engagent à fournir leurs CONTRIBUTIONS sur la période 2012-2019 sous réserve de disponibilité de moyen dans leur budget propre ou dans les budgets affectés dépendant en grande partie de l'allocation annuelle de l'Etat (**Annexe 2**).

7.1.1 Apport des CONTRIBUTIONS

7.1.1.1 Obligations de l'apport

Les PARTENAIREs s'engagent à apporter dans le PROJET leurs CONTRIBUTIONS (notamment financières et techniques), telles que fixées à l'**Annexe 6** (Annexe 3 de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE). Ces CONTRIBUTIONS pourront être modifiées en cours de PROJET après présentation par le dit PARTENAIRE devant le COMITE DE PILOTAGE qui statuera à la majorité simple.

Chaque PARTENAIRE s'engage à fournir l'ensemble de ses CONTRIBUTIONS conformément à l'**Annexe 1** « *Description du PROJET* » et à l'**Annexe 2** « *CONTRIBUTION des PARTENAIREs* », et le cas échéant, pour la réalisation optimale du PROJET, de manière à préserver la cohérence de l'échéancier des versements de l'agence nationale de la recherche au PARTENAIRE COORDINATEUR (**Annexe 3**) et l'échéancier des reversements du PARTENAIRE COORDINATEUR aux PARTENAIREs Ined et Genes (**Annexe 4**).

Les CONTRIBUTIONS de chaque PARTENAIRE devront être vérifiées annuellement lors d'une réunion du COMITE DE PILOTAGE, afin de prévenir une éventuelle défaillance ou modification de de la CONTRIBUTION prévue de l'un des PARTENAIREs.

Il est précisé que le nombre de voix, pour les votes au sein des comités, de chaque PARTENAIRE est fonction de sa CONTRIBUTION.

7.1.1.2 Défaillance dans l'apport

Dans le cas où un PARTENAIRE ne pourrait apporter sa CONTRIBUTION au PROJET conformément au budget annoncé chaque année, le PARTENAIRE devra en informer le plus rapidement possible le COMITE DE PILOTAGE.

En cas d'écart de plus de 25% entre la CONTRIBUTION prévue et la CONTRIBUTION versée, le PARTENAIRE défaillant verra son nombre de voix réduite proportionnellement à sa CONTRIBUTION réelle.

Le PARTENAIRE défaillant devra alors proposer au COMITE DE PILOTAGE un plan de rattrapage réaliste, ainsi que le délai dans lequel sa CONTRIBUTION sera de nouveau conforme aux conditions prévues par la « *Description du PROJET* » (**Annexe 1**), la « *CONTRIBUTION des PARTENAIRES* » (**Annexe 2**), la « *CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE* » (**Annexe 6**) en cherchant à préserver au la cohérence de l'échéancier des versements de l'agence nationale de la recherche au PARTENAIRE COORDINATEUR (**Annexe 3**) et l'échéancier des reversements du PARTENAIRE COORDINATEUR aux PARTENAIRES Ined et Genes (**Annexe 4**).

Le PARTENAIRE est informé qu'au-delà d'un écart de 50% ou d'un plan de rattrapage non satisfaisant et non validé par le COMITE DE PILOTAGE, ce dernier pourra envisager l'exclusion de PARTENAIRE du PROJET, conformément à l'article « RETRAIT OU DEFAILLANCE D'UN PARTENAIRE ».

La PART DU PROJET d'un PARTENAIRE peut être prise en charge par un TIERS défini par voie d'avenant au présent ACCORD en cas de défaillance ou en cas de cession, le cas échéant.

Sciences Po, PARTENAIRE COORDINATEUR du PROJET, ne pourra être tenue responsable des conséquences du manquement du PARTENAIRE défaillant dans la réalisation de la PART DU PROJET dudit PARTENAIRE.

7.1.1.3 Recettes

Le COMITE DE PILOTAGE sera informé annuellement des montants des recettes réalisées par l'équipement d'excellence DIME-SHS. Il sera consulté pour tous les points concernant l'affectation de ces recettes. Ces dernières seront investies dans les coûts de développement de l'équipement.

7.1.2 Aide versée

Le PARTENAIRE percevant une part de l'aide s'engage à l'affecter exclusivement à la réalisation de sa PART DU PROJET, sous réserve des dispositions de l'article 15 « FORCE MAJEURE ».

Une convention de reversement a été signée entre Sciences Po et l'Ined, Sciences Po et le Genes respectivement les 17 et 23 juillet 2012. La part de l'aide reversée par le PARTENAIRE COORDINATEUR au PARTENAIRE Ined est d'un montant d'un million cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt- six euros et cinquante-cinq cents (1.176.386,55 €), correspondant au budget prévisionnel établi par l'Ined, et devra être reversée conformément à l'échéancier des reversements figurant en **Annexe 4** du présent ACCORD.

La part de l'aide reversée par le PARTENAIRE COORDINATEUR au PARTENAIRE Genes est d'un montant de cinquante-huit mille euros (58.000,00 €), correspondant au budget prévisionnel établi par le Genes, et devra être reversée conformément à l'échéancier des reversements figurant en **Annexe 4** du présent ACCORD.

Le versement des avances est effectué par le PARTENAIRE COORDINATEUR aux PARTENAIRES chaque année selon le calendrier prévisionnel des reversements exposé en **Annexe 4** du présent ACCORD sous réserve de la disponibilité des versements de l'agence nationale de la recherche décrite dans la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE en **Annexe 6** du présent ACCORD, et en conformité avec le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets « Equipements d'excellence » de l'ANR (en date du 7 juin 2012) (**Annexe 7**).

Le solde de la part de l'aide est versé après présentation des relevés justificatifs de dépenses établis aux PARTENAIRES concernés, signés de son représentant légal et certifiés par l'agent comptable ou le commissaire aux comptes, pour chacune des deux tranches au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date d'achèvement de chaque tranche (cf. article 7.2 Opérations de suivi et de fin de PROJET).

Le versement du solde est ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de la part de l'aide.

Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus par l'Etablissement PARTENAIRE, celui-ci s'engage à reverser le trop-perçu au PARTENAIRE COORDINATEUR, qui s'engage à le reverser à l'Etat.

Les sommes versées à l'Etablissement PARTENAIRE au titre du présent ACCORD lui sont acquises dans les conditions contractées entre le PARTENAIRE COORDINATEUR et l'ANR.

7.2 Opérations de suivi et de fin de PROJET

Chaque PARTENAIRE s'engage à soumettre au COORDINATEUR (qui transmettra au COMITE DE PILOTAGE) tous les éléments permettant à ce dernier de renseigner, dans les délais imposés par l'ANR dans la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, les documents de suivi et de fin de PROJET demandés par l'ANR, notamment, à titre non limitatif :

- Le tableau de bord de suivi semestriel du PROJET ;
- Le compte-rendu intermédiaire annuel sur l'état d'avancement du PROJET.

7.2.1 Relevé de dépenses intermédiaire (pour les PARTENAIREs percevant une partie de l'aide)

Chaque année, chaque PARTENAIRE transmet au COORDINATEUR, pour chaque tranche susvisée, un bilan récapitulatif des dépenses exécutées et un bilan prévisionnel signés par son représentant légal et certifié par son agent comptable.

Il transmet ce document au PARTENAIRE COORDINATEUR au plus tard le 15 janvier de l'année suivant l'exercice annuel (sous réserve de modification des dates limites communiquées par l'ANR).

7.2.2 Relevé de dépenses finales (pour les PARTENAIREs percevant une partie de l'aide)

A la fin du PROJET, chaque PARTENAIRE adresse au PARTENAIRE COORDINATEUR, sur sa demande, un relevé de ses dépenses effectuées, signé par son représentant légal et certifié par son agent comptable ou commissaire aux comptes.

Il transmet ce document au PARTENAIRE COORDINATEUR au plus tard le 15 janvier 2020.

7.2.3 Evaluation technique et économique

Les PARTENAIREs s'engagent à se soumettre à toute évaluation technique et économique du PROJET qui interviendrait à l'initiative de l'ANR à mi-programme, ou dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de demande de versement du solde ou, à défaut, de la date prévue pour la fin du PROJET (article 8.4 de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE ANR, **Annexe 6**).

7.3 Conditions suspensives et de restitution de la part de l'aide.

Dans l'hypothèse où l'ANR, pour quelque cause que ce soit, suspend ou cesse le versement de l'aide, le PARTENAIRE COORDINATEUR pourra suspendre ou cesser le versement de leur part de l'aide aux autres PARTENAIREs.

Dans l'hypothèse où l'ANR, pour quelque cause que ce soit, demande la restitution de tout ou partie de l'aide reversée à un ou plusieurs PARTENAIRES, le ou les PARTENAIRES concernés s'engagent à reverser au PARTENAIRE COORDINATEUR tout ou partie de leur part de l'aide, dans des proportions indiquées par le PARTENAIRE COORDINATEUR, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la demande de reversement du PARTENAIRE COORDINATEUR.

Le PARTENAIRE COORDINATEUR s'engage à communiquer au(x) PARTENAIRE(S) concerné(s) tout document justifiant ces opérations.

La cessation du versement de la part de l'aide ou la demande de restitution de la part de l'aide d'un des PARTENAIRE entraîne la résiliation du présent ACCORD à son égard (résiliation partielle). Il est fait application des dispositions de l'article 14 relatives au PARTENAIRE sortant.

La cessation du versement complet de l'aide ou la demande de restitution de l'aide par l'ANR du PARTENAIRE COORDINATEUR entraîne la résiliation complète du présent ACCORD.

7.4 Respect de l'encadrement communautaire

Chaque PARTENAIRE s'engage à transmettre au COORDINATEUR l'attestation signée visée à l'article 5.4 de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, attestant d'une part de la compatibilité des présentes avec les dispositions de l'encadrement communautaire des aides d'Etat relatif à la recherche-développement et à l'innovation et d'autre part, de sa compatibilité avec la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

Conformément aux dispositions de l'article 5.4 de la CONVENTION ATTRIBUTIVE d'aide, l'attestation devra certifier que tous les droits de propriété intellectuelle sur les RESULTATS, ainsi que les droits d'accès à ces résultats sont attribués aux différents PARTENAIRES et reflètent adéquatement leurs intérêts respectifs, l'importance de leur participation aux travaux et leurs contributions financières et autres au PROJET.

A défaut d'attestation, le présent ACCORD pourra être considéré comme constituant une forme d'aide indirecte, conduisant à minorer le taux d'aide directe attribuée par l'ANR.

L'attestation est remise au PARTENAIRE COORDINATEUR et annexée au présent ACCORD en **Annexe 7**.

ARTICLE 8 – PROPRIETE

8.1 CONNAISSANCES PROPRES

A l'exception des stipulations ci-après, l'ACCORD n'emporte aucune cession ou licence des droits d'un PARTENAIRE sur ses CONNAISSANCES PROPRES.

Les CONNAISSANCES PROPRES qui sont apportées au cours de la vie du PROJET par les PARTENAIRES font l'objet d'un recensement au fur et à mesure et d'un traçage de leur utilisation dans le cadre du PROJET par le COMITE DE PILOTAGE.

Sous réserve des stipulations de l'article 9 ci-après, rien dans le présent ACCORD n'interdit à un PARTENAIRE d'utiliser de quelque manière que ce soit ses CONNAISSANCES PROPRES pour elle-même ou avec tout TIERS de son choix.

8.2 RESULTATS PROPRES

Les RESULTATS PROPRES sont la propriété du PARTENAIRE qui les a générés.

Les éventuels BREVETS NOUVEAUX, droit d'auteur, marques et autres titres de propriété intellectuelle sur lesdits RESULTATS seront déposés à ses seuls frais, à son seul nom et à sa seule initiative.

8.3 RESULTATS COMMUNS

Les PARTENAIRES ayant directement généré des RESULTATS COMMUNS en sont par principe copropriétaires. Toutefois, ces PARTENAIRES pourront se concerter afin d'en attribuer la propriété à l'un ou plusieurs d'entre eux, et étendre, le cas échéant la copropriété à tout ou partie des PARTENAIRES n'ayant pas directement généré les RESULTATS COMMUNS. Lorsqu'il est matériellement impossible de déterminer les PARTENAIRES ayant directement généré des RESULTATS COMMUNS, tous les PARTENAIRES sont réputés COPROPRIETAIRES, sauf preuve contraire rapportée par un ou plusieurs PARTENAIRE.

Les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES signeront, par acte séparé et avant toute exploitation, un accord définissant la répartition des quotes-parts définies à hauteur de leur contribution ainsi que les droits et obligations s'y rapportant et reprenant pour ce qui concerne les RESULTATS COMMUNS brevetables et/ou les droits d'auteur, marques ou autres titres de propriété intellectuelle, les principes exposés ci-dessous.

Dans le cas où des RESULTATS COMMUNS seraient générés en partie par le personnel d'une structure commune de recherche (de type « UMR », « UMS » et « USR »), les autorités de tutelle de ladite structure seront considérées comme le seul PARTENAIRE COPROPRIETAIRE. Il est entendu que lesdites autorités de tutelle feront leur affaire de la répartition entre elles de la quote-part de

copropriété qui leur est attribuée, conformément à la convention régissant leur structure et les présentes dispositions. Hormis les logiciels dont la dévolution des droits auprès de l'employeur s'effectue *ab initio*, elles feront également leur affaire d'obtenir la cession des droits afférents auprès de leur personnel, s'il y a lieu.

8.3.1 RESULTATS COMMUNS brevetables

8.3.1.1 Gestion et procédure

Les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES des RESULTATS COMMUNS décideront si ces derniers doivent faire l'objet de demandes de brevet déposées à leurs noms conjoints, et désigneront parmi eux, celui qui sera chargé d'effectuer les formalités de dépôt et de maintien en vigueur. Ils pourront aussi décider de désigner un TIERS pour effectuer ces formalités.

Chaque PARTENAIRE fera son affaire de la rémunération de ses inventeurs.

Les frais de dépôt, d'obtention et de maintien en vigueur des BREVETS NOUVEAUX en copropriété seront supportés par les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES en fonction des quotes-parts. Par défaut, sauf accord spécifique répartissant des quotes-parts particulières entre les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES, la répartition des quotes-parts est proportionnelle à la PART DE PROJET des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES à la date du dépôt.

8.3.1.2 Renonciation

Si l'un des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES de RESULTATS COMMUNS renonce à déposer ou, après avoir été PARTENAIRE à des dépôts de BREVETS NOUVEAUX renonce à poursuivre une procédure de délivrance ou à maintenir en vigueur un ou plusieurs BREVETS NOUVEAUX dans un ou plusieurs pays, il devra en informer les autres PARTENAIRES COPROPRIETAIRES en temps opportun pour que ceux-ci déposent en leurs seuls noms et poursuivent la procédure de délivrance ou le maintien en vigueur à leurs seuls frais et profits. Le PARTENAIRE qui s'est désisté s'engage à signer ou à faire signer toutes pièces nécessaires pour permettre aux autres PARTENAIRES de devenir seuls copropriétaires du ou des BREVETS NOUVEAUX dans le ou les pays concernés.

Un PARTENAIRE COPROPRIETAIRE sera réputé avoir renoncé au dépôt, à la poursuite de la procédure de délivrance ou au maintien en vigueur d'un BREVET NOUVEAU, soixante (60) jours calendaires après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le ou les autres PARTENAIRE(S) COPROPRIETAIRE(S) lui demandant de faire connaître sa décision sur ce point.

Les autres PARTENAIRES COPROPRIETAIRES s'engagent à ne pas lui opposer leurs droits dans les pays auxquels il a renoncé, sous réserve qu'il s'acquitte des compensations financières relatives à l'exploitation telles que prévues audit règlement de copropriété.

Toutefois, il ne pourra prétendre à aucune compensation au titre de l'exploitation par les autres PARTENAIRES COPROPRIETAIRES pour les pays pour lesquels il a abandonné la procédure.

8.3.1.3 Cession

Chaque PARTENAIRE COPROPRIETAIRE a le droit de céder sa quote-part de copropriété sur les BREVETS NOUVEAUX. Toutefois, en cas de cession hors AFFILIES projetée par un PARTENAIRE COPROPRIETAIRE, le ou les autres PARTENAIRES COPROPRIETAIRES disposeront d'un droit de préemption dans les conditions qui suivent.

Le cédant devra notifier son projet par lettre recommandée avec avis de réception aux autres PARTENAIRES COPROPRIETAIRES en indiquant, dans sa notification, sous réserve de ses éventuelles obligations de confidentialité, les conditions, notamment financières, de l'opération projetée, ainsi que l'identité du cessionnaire envisagé et, si le cessionnaire est une personne morale, de la ou des personnes en détenant le contrôle ultime.

Chaque PARTENAIRE COPROPRIETAIRE disposera alors d'un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la réception de ladite notification, pour faire connaître au PARTENAIRE cédant, par lettre recommandée avec avis de réception, si il entend ou non user de ce droit de préemption.

A défaut de réponse dans ce délai, un PARTENAIRE sera réputé avoir renoncé à l'exercice de son droit de préemption.

En cas d'exercice du droit de préemption par le PARTENAIRE non cédante, la transaction sera réalisée aux conditions initialement notifiées par le cédant, comme indiqué ci-dessus.

Tout cédant s'oblige à inclure dans tout contrat de cession le détail des droits et obligations attachés aux BREVETS NOUVEAUX.

8.3.1.4 Défense des BREVETS NOUVEAUX

Au cas où l'un des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES suspecterait la contrefaçon d'un BREVET NOUVEAU, les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES se consulteront sur l'opportunité d'entamer ensemble une action en contrefaçon.

Dans le cas où un accord ne pourrait être obtenu entre les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la notification par l'un des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES aux autres PARTENAIRES COPROPRIETAIRES des actes de contrefaçon présumés d'un TIERS, chacun des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES pourra exercer, sous sa propre responsabilité, à ses frais et à son entier profit, toute action qu'elle jugera utile.

Les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES ayant participé à de telles actions ne seront redevables d'aucune garantie à l'égard des autres PARTENAIRES COPROPRIETAIRES quant aux conséquences dommageables de telles actions et notamment en cas d'annulation de tout ou partie des BREVETS NOUVEAUX.

8.3.2 RESULTATS COMMUNS relevant du droit d'auteur ou d'un autre droit de propriété

Un règlement de copropriété entre les indivisaires définira les droits détenus par les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES concernés notamment au regard de la spécificité des RESULTATS COMMUNS obtenus et des conditions d'accès et d'utilisation qu'ils souhaitent se réserver, et ce, dans le respect des principes prévus à l'article Utilisation - Exploitation des résultats par les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES ci-après. Sauf accord spécifique répartissant des quotes-parts particulières entre les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES, la répartition des quotes-parts est proportionnelle à la PART DE PROJET des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES à la date de formalisation de l'œuvre protégée par un droit d'auteur.

8.4 DISPOSITION SPECIFIQUES AUX MARQUES - SIGNES DISTINCTIFS – NOMS DE DOMAINE

Chaque PARTENAIRE reste titulaire des marques et autres signes distinctifs dont il est propriétaire. Lui seul peut les exploiter. Les autres PARTENAIRES ne sont pas autorisés à en faire usage, sauf licence d'exploitation expresse consentie par le titulaire de la marque régulièrement inscrite au Registre National des Marques.

Aucun lien de concurrence n'existant entre les PARTENAIRES, ceux-ci sont convenus que chaque PARTENAIRE pourra déposer une marque sur ses RESULTATS PROPRES dont il est propriétaire, sous son seul nom et à ses propres frais.

Sauf accord spécifique entre tous les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES, les marques ou signes distinctifs associés à des RESULTATS COMMUNS font partie intégrante de la copropriété. Elles sont exploitées en commun dans l'intérêt et pour la protection de la collectivité des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES

A ce titre, à des fins exclusives de gestion administrative, les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES pourront mandater l'un d'entre eux pour déposer et effectuer les actes courants d'administration de la marque au nom de la collectivité des copropriétaires. Sauf accord spécifique ce mandat sera conféré par défaut au PARTENAIRE COORDINATEUR.

A chaque fois qu'une marque sera déposée en commun, les PARTENAIRES s'interrogeront sur l'opportunité de déposer un nom de domaine équivalent. Si les PARTENAIRES décident de déposer un nom de domaine, et dans la mesure où un nom de domaine ne peut être déposé en copropriété, le dépôt sera effectué par le PARTENAIRE COORDINATEUR, à son nom, mais pour le compte des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES. Les PARTENAIRES conviennent que le nom de domaine sera leur propriété commune; ils en partageront par parts égales les frais de dépôt et de maintien.

Article 9 – UTILISATION / EXPLOITATION

9.1 CONNAISSANCES PROPRES

9.1.1 Aux fins de réalisation du PROJET

Pour la durée du PROJET, les PARTENAIRES concèdent sans contrepartie financière un droit d'utilisation de leurs CONNAISSANCES PROPRES aux autres PARTENAIRES sur demande écrite de ceux-ci lorsqu'elles leur sont nécessaires à la réalisation de leur PART DU PROJET.

Une utilisation aux fins de réalisation du PROJET s'entend d'une utilisation nécessaire à la bonne exécution au titre du présent ACCORD de ses obligations par un PARTENAIRE pour réaliser sa PART DU PROJET. Cette utilisation exclut tout usage commercial ou lucratif de quelque nature que ce soit. Lorsque les CONNAISSANCES PROPRES sont protégées par un droit d'auteur, sauf accord spécifique des PARTENAIRES, les droits concédés sont régis par les dispositions de l'article 9.3 « DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DROIT D'AUTEUR » du présent ACCORD.

9.1.2 Aux fins d'exploitation des RESULTATS

Pendant la durée du PROJET et six (6) mois après son terme et sous réserve des droits des TIERS chaque PARTENAIRE s'engage à concéder aux autres PARTENAIRES et/ou à leurs AFFILIES, par acte séparé et sur demande écrite, une licence sur ses CONNAISSANCES PROPRES lorsqu'elles sont nécessaires à l'exploitation à des fins de recherche scientifique, par le PARTENAIRE ou l'AFFILIE qui en fait la demande, de ses RESULTATS PROPRES ou des RESULTATS COMMUNS sur lesquels il a obtenu des droits d'exploitation.

Le PARTENAIRE détenteur des droits s'engage à concéder lesdites licences à des fins exclusives de recherche scientifique. Les droits concédés seront non exclusifs, non cessibles et sans droit de sous licence, sauf accord préalable et écrit du PARTENAIRE détenteur des droits. Sauf accord spécifique, ces droits sont concédés sans contrepartie financière. Lorsque les CONNAISSANCES PROPRES sont protégées par un droit d'auteur, sauf accord spécifique des PARTENAIRES, les droits concédés sont

régis par les dispositions de l'article 9.3 « DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DROIT D'AUTEUR » du présent ACCORD.

Tout usage des CONNAISSANCES PROPRES d'un PARTENAIRE par un autre PARTENAIRE et/ou ses AFFILIES, à des fins commerciales ou lucratives de toute nature, doit faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite des autres PARTENAIRES, à l'issue d'une décision prise dans le cadre du COMITE DE PILOTAGE. Dans ce cas, les conditions d'exploitation devront être prévues entre les PARTENAIRES concernés dans un acte écrit. Sauf dispositions spécifiques prises sur décision du COMITE DE PILOTAGE, cette exploitation donnera lieu à une compensation financière équitable, forfaitaire ou proportionnelle.

9.2 RESULTATS

9.2.1 Utilisation – Exploitation de ses RESULTATS PROPRES par un PARTENAIRE

Chaque PARTENAIRE est libre d'exploiter ses RESULTATS PROPRES sous réserve des droits des autres PARTENAIRES prévus à l'article 9.2.3 ci-après.

9.2.2 Utilisation – Exploitation de leurs RESULTATS COMMUNS par les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES

Les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES et leurs AFFILIES disposent d'un droit non exclusif d'exploitation à des fins de recherche scientifique, directes et indirectes des RESULTATS COMMUNS. Tout usage des RESULTATS COMMUNS à des fins commerciales ou lucratives de toute nature, doit faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite des autres PARTENAIRES, à l'issue d'une décision prise dans le cadre du COMITE DE PILOTAGE.

En cas d'exploitation effective par un PARTENAIRE et/ou ses AFFILIES à des fins de recherche scientifique, et sauf accord contraire écrit des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES, cette exploitation ne donnera lieu à aucune compensation financière. Lorsque les RESULTATS COMMUNS sont protégés par un droit d'auteur, sauf accord spécifique des PARTENAIRES dans la convention d'indivision, les droits qui sont concédés sont régis par les dispositions de l'article 9.3 « DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DROIT D'AUTEUR » du présent ACCORD.

Après autorisation dans les conditions prévues ci-dessus, en cas d'exploitation effective par un PARTENAIRE et/ou ses AFFILIES à des fins commerciales ou lucrative de toute nature, et sauf accord contraire écrit des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES, cette exploitation donnera lieu à une compensation financière, forfaitaire ou proportionnelle, qui sera équitable eu égard aux contributions respectives des PARTENAIRES COPROPRIETAIRES.

L'accord de tous les PARTENAIRES COPROPRIETAIRES est nécessaire en cas d'exploitation exclusive par un PARTENAIRE, que ce soit à des fins de recherche scientifique ou à des fins commerciales ou lucratives de toute nature.

Pour les RESULTATS COMMUNS portant sur des logiciels, l'accord des autres PARTENAIRES COPROPRIETAIRES est nécessaire en cas de diffusion des codes sources.

Lorsque, du fait de son modèle économique, l'exploitation par un PARTENAIRE entraîne nécessairement la mise en œuvre d'un RESULTAT par ses adhérents/utilisateurs/membres/clients, ou tout TIERS avec lesquels ce PARTENAIRE a vocation à interagir à titre habituel, il est entendu que l'exploitation directe par ledit PARTENAIRE peut emporter le droit d'utilisation des RESULTATS COMMUNS par ses adhérents/utilisateurs/membres/clients, ou tout TIERS avec lesquels ce PARTENAIRE a vocation à interagir à titre habituel, dans les conditions précisées ci-dessus au présent article « Utilisation- Exploitation des RESULTATS COMMUNS par les PARTENAIRES PROPRIETAIRES ».

9.2.3 Utilisation – Exploitation de RESULTATS PROPRES par les PARTENAIRES non détenteurs des droits afférents.

Sauf accord entre les PARTENAIRES concernés, les droits prévus au présent article 9.2.3 seront non exclusifs, non cessibles et sans droit de sous licence.

9.2.3.1 Aux fins de réalisation du PROJET

Pour la durée du PROJET, les PARTENAIRES concèdent un droit d'utilisation de leurs RESULTATS PROPRES à un autre PARTENAIRE sur demande écrite de celui-ci lorsqu'ils lui sont nécessaires à la réalisation de sa PART DU PROJET. Cette concession se fait sauf accord spécifique, sans contrepartie financière. Lorsque les RESULTATS PROPRES sont protégés par un droit d'auteur, sauf accord spécifique des PARTENAIRES, les droits concédés sont régis par les dispositions de l'article 9.3 « DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DROIT D'AUTEUR » du présent ACCORD.

Une utilisation aux fins de réalisation du PROJET s'entend d'une utilisation nécessaire à la bonne exécution au titre du présent ACCORD de ses obligations par un PARTENAIRE pour réaliser sa PART DU PROJET. Cette utilisation exclut tout usage commercial ou lucratif de quelque nature que ce soit qui ne peut être effectuée que dans le cadre de l'exploitation des RESULTATS par les PARTENAIRES dans les conditions et limites définies à l'article 9.2.3.2 « *aux fins d'exploitation des résultats* » ci-après.

9.2.3.2 Aux fins d'exploitation des RESULTATS

Sous réserve du régime d'autorisation préalable prévue au présent ACCORD pour toute exploitation commerciale ou lucrative de toute nature, chaque PARTENAIRE s'engage à concéder aux autres PARTENAIREs et à leurs AFFILIES, sur demande écrite de leur part, une licence sur ses RESULTATS PROPRES lorsqu'ils sont nécessaires à l'exploitation, par ces PARTENAIREs ou leurs AFFILIES, de leurs RESULTATS PROPRES.

A cette fin, pendant la durée du PROJET et six (6) mois après son terme, chaque PARTENAIRE s'engage sur demande écrite à concéder par acte séparé aux autres PARTENAIREs une licence, sans contrepartie financière lorsqu'il s'agit d'exploiter leurs RESULTATS PROPRES à des fins de recherche scientifique, et à des conditions justes et raisonnables lorsqu'une exploitation commerciale ou lucrative de quelque nature que ce soit des RESULTATS PROPRES du PARTENAIRE demandeur a été régulièrement autorisée par les autres PARTENAIREs.

Lorsque les RESULTATS sont protégés par le droit d'auteur, sauf accord spécifique conclu entre les PARTENAIREs, les droits concédés sont régis par les dispositions de l'article 9.3 « DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DROIT D'AUTEUR » du présent ACCORD.

Lorsque l'exploitation des RESULTATS du PARTENAIRE qui fait la demande est destinée à des fins exclusives de recherche scientifique, le PARTENAIRE détenteur des droits ne peut s'y opposer, sauf intérêt légitime. Par intérêts légitimes on entend tout motif réel et sérieux invoqué par un PARTENAIRE, qui justifierait qu'il doit garder confidentiel ou qu'il ne peut permettre l'exploitation par un tiers de ses RESULTATS. Les intérêts légitimes sont appréciés au moment de la demande de licence et pour l'avenir. Ils font l'objet d'un arbitrage du COMITE DE PILOTAGE sur demande exprès du PARTENAIRE qui formule la demande de licence.

9.2.4 Utilisation – Exploitation de RESULTATS COMMUNS par des PARTENAIREs non COPROPRIETAIRES

L'utilisation ou l'exploitation de RESULTATS COMMUNS par des PARTENAIREs non COPROPRIETAIRES de ces RESULTATS COMMUNS font l'objet de concessions et d'autorisations sur demande de ces PARTENAIREs non COPROPRIETAIRES auprès des PARTENAIREs COPROPRIETAIRES dans les mêmes conditions que l'utilisation ou l'exploitation de RESULTATS PROPRES par des PARTENAIREs non titulaires des droits sur ces RESULTATS PROPRES décrites à l'article 9.2.3 « *Utilisation – Exploitation de RESULTATS PROPRES par les PARTENAIREs non détenteurs des droits afférents* ».

9.3 DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DROIT D'AUTEUR

Afin de satisfaire aux prescriptions de l'article L 131-3 du Code de la propriété intellectuelle, sauf accord spécifique entre les PARTENAIRES concernés, et à l'exclusion du tout usage à des fins commerciales ou lucrative de quelque nature que ce soit, les droits d'utilisation concédés aux fins de réalisation du PROJET ou d'exploitation à des fins de recherche scientifiques portant sur les CONNAISSANCES PROPRES et/ou les RESULTATS de toute nature protégés par un droit d'auteur s'entendent :

- Du droit de reproduire ou de faire reproduire les CONNAISSANCES PROPRES ou les RESULTATS, et, pour les logiciels et les bases de données, leurs évolutions et mises à jour, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, optique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, vidéogramme, CD-Rom, DVD, disque optique, disquette, bande, réseau, par tout procédé fixe ou en ligne, en ce compris le téléchargement.
- Le droit de représenter ou de faire représenter les CONNAISSANCES PROPRES ou les RESULTATS et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication en ligne, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, vidéotex, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil.
- Le droit d'adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, les CONNAISSANCES PROPRES ou le RESULTATS, et, pour les logiciels, le droit de les corriger, de les faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, de décompiler, de mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, utiliser les algorithmes à toutes fins, les transcrire en tout ou en partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support papier ou dérivé, optique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, vidéogramme, CD-Rom, DVD, disque optique, disquette, bande, réseau .
- Le droit de traduire ou de faire traduire les CONNAISSANCES PROPRES ou les RESULTATS, en tout ou en partie, en toute langue, et, pour les logiciels, en tout langage de programmation, et de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support,

- support papier ou dérivé, optique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, vidéogramme, CD-Rom, DVD, disque optique, disquette, bande, réseau;
- Le droit de faire tout usage à condition que ce soit pour les seuls besoins de la réalisation du PROJET, ou l'exploitation à des fins exclusives de recherche scientifique, des CONNAISSANCES PROPRES ou des RESULTATS.
 - pour les bases de données, le droit d'autoriser ou d'interdire toute réutilisation et/ou toute extraction substantielle des contenus des bases de données.
1. Sauf accord spécifique, ces droits sont concédés à titre non exclusif, pour la durée du PROJET pour le monde entier, pour les seuls besoins du PROJET ou pour l'exploitation des CONNAISSANCES PROPRES ou des RESULTATS à des fins de recherche scientifique. La présente concession est non cessible.
 2. Ces droits sont concédés sous réserve des droits préexistant des auteurs TIERS initiaux en cas de CONNAISSANCES PROPRES ou de RESULTATS qui seraient constitutifs d'une Œuvre composite ou dérivée.
 3. La présente cession n'emporte aucune cession des attributs de droit moral (droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre), dont le PARTENAIRE propriétaire reste seul titulaire.

Les présentes dispositions ne s'appliquent pas en cas d'usage ou d'exploitation à des fins commerciales ou lucratives de quelque nature que ce soit. Dans ce dernier cas toute cession ou concession de droit d'auteur entre PARTENAIRE devra faire l'objet après accord préalable du COMITE DE PILOTAGE, d'un contrat spécifique prévoyant les droits cédés dans les conditions prescrites par l'article L 131-3 du Code de la Propriété intellectuelle.

9.4 DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX LOGICIELS OPEN SOURCE

Afin de permettre aux PARTENAIRES de déterminer les effets d'un recours à un LOGICIEL LIBRE/ LOGICIEL OPEN SOURCE sur l'utilisation à des fins d'exploitation des RESULTATS et de faire part de leur éventuel désaccord quant à l'utilisation d'un LOGICIEL LIBRE / LOGICIEL OPEN SOURCE, le PARTENAIRE qui souhaite utiliser, dans le cadre du PROJET, devra fournir, sur demande expresse d'un autre PARTENAIRE, toutes les informations nécessaires relatives à la LICENCE LIBRE / LICENCE OPEN SOURCE qui lui est applicable.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE

Les PARTENAIRES s'engagent à observer et faire observer la plus stricte confidentialité à l'égard des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la

confidentialité, à l'égard notamment de leur personnel permanent ou temporaire et de leur sous-traitant amenés à avoir connaissances des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, ainsi que de leurs AFFILIES.

A cet effet, les PARTENAIRES s'engagent à :

- ce que les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES soient protégées et gardées confidentielles ;
- ce que les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES reçues soient traitées avec le même degré de précaution et de protection que celui accordé à leurs propres INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ;
- ne pas utiliser les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES dans un but autre que l'exécution du PROJET, sauf à obtenir l'accord écrit, exprès et préalable du PARTENAIRE titulaire ;
- ne révéler les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES qu'aux membres de leur personnel impliqués dans l'exécution du PROJET ;
- ne révéler les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES aux TIERS impliqués dans l'exécution du PROJET, et notamment aux sous-traitants, qu'après avoir sollicité l'accord écrit, exprès et préalable du PARTENAIRE titulaire ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires pour que tous les membres de leur personnel et tous les TIERS impliqués dans l'exécution du PROJET, qui auront communication d'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, s'engagent à traiter les informations avec le même degré de confidentialité que celui résultant du présent ACCORD;
- signaler le caractère confidentiel des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES aux membres de leur personnel et à tous les TIERS impliqués dans l'exécution du PROJET, dès la communication de ces informations ;
- rappeler le caractère confidentiel des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES avant toute réunion au cours de laquelle des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES seront communiquées ;
- maintenir les formules de copyright, de confidentialité, d'interdiction de copie, ou toutes autres mentions de propriété ou de confidentialité, figurant sur les différents éléments communiqués, qu'il s'agisse des originaux ou des copies.

En outre, les PARTENAIRES s'interdisent :

- toute divulgation quelle qu'elle soit, à quelque TIERS que ce soit, des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, sauf accord écrit exprès et préalable du PARTENAIRE titulaire ; il en va autrement pour leurs AFFILIES.

- de déposer en leur seul nom une demande de brevet sur les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES dont ils ne sont pas titulaires, et plus généralement un titre de propriété industrielle quel qu'il soit ;
- d'effectuer des copies, reproductions ou duplications de tout ou partie des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, sauf accord écrit exprès et préalable du PARTENAIRE titulaire ;
- de se prévaloir, du fait de la communication des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, d'une quelconque cession, concession de licence ou d'un quelconque droit de possession antérieur, tel que défini par le Code de la propriété intellectuelle, sur les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

Les PARTENAIRES se portent-fort du respect des présents engagements par toute personne, physique ou morale, à laquelle ils auraient communiqué les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

Les PARTENAIRES reconnaissent que toutes les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, sans aucune exception, ont un caractère secret au sens donné par l'article 226-13 du Code pénal qui punit de un (1) ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende la révélation d'une information à caractère secret.

Les présents engagements de confidentialité s'imposent aux PARTENAIRES pour toute la durée du PROJET et aussi longtemps que les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ne sont pas tombées dans le domaine public.

Le COMITE DE PILOTAGE et le CONSEIL SCIENTIFIQUE veillent au respect des présents engagements de confidentialité. Tout manquement d'un PARTENAIRE pourra donner lieu, à l'initiative d'un ou plusieurs PARTENAIRES, au déclenchement d'une enquête, et pourra constituer une cause d'exclusion de ce PARTENAIRE, conformément aux dispositions de l'article « Exclusion d'un PARTENAIRE ». En tout état de cause, à titre de mesure conservatoire, le PARTENAIRE défaillant ne recevra plus, à compter du constat de son manquement et jusqu'à ce qu'il soit statué sur celui-ci, aucune INFORMATION CONFIDENTIELLE.

Les présents engagements de confidentialité se substituent aux engagements de confidentialité que les PARTENAIRES auraient pu prendre les uns à l'égard des autres avant la signature du présent ACCORD.

ARTICLE 11. PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Conformément à l'article 10 de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, sauf opposition écrite et préalable du COORDINATEUR, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Commissariat général à l'investissement et l'agence nationale de la recherche pourront communiquer sur les objectifs généraux du PROJET, ses enjeux, ses résultats.

Le COORDINATEUR et les PARTENAIRES du PROJET s'engagent à mentionner le soutien apporté par l'ANR au titre du programme « Investissements d'avenir », en indiquant le numéro de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, dans ses propres actions de communication sur le PROJET (ANR-10-EQPX-19-01), ses résultats et dans ses publications scientifiques (par exemple : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'agence nationale de la recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-19-01 »).

Les PARTENAIRES conviennent que toute publication ou communication relative au PROJET doit intervenir dans le respect des obligations de confidentialité et des droits de propriété intellectuelle des PARTENAIRES, notamment de droit à la paternité des œuvres.

Sous cette réserve, chaque PARTENAIRE est libre de faire toute publication ou communication qu'il souhaite sur ses CONNAISSANCES PROPRES ou RESULTATS.

Tout projet de publication ou communication d'un PARTENAIRE, concernant tout ou partie du PROJET et/ou des RESULTATS dont le PARTENAIRE intéressé n'est pas l'unique propriétaire, doit être soumis à l'autorisation préalable du COMITE DE PILOTAGE.

A cette fin, le projet de publication ou communication, ou un résumé de celui-ci, doit être remis aux membres du COMITE DE PILOTAGE. A compter de cette date, le COMITE DE PILOTAGE a un délai de 15 jours pour se prononcer ; à défaut de réponse dans ce délai, le projet de publication ou communication est considéré comme accepté.

Dans le délai imparti, le COMITE DE PILOTAGE peut demander au PARTENAIRE intéressé :

- d'apporter des modifications à son projet de publication si certaines informations sont susceptibles de compromettre l'utilisation commerciale et industrielle des RESULTATS, à condition que les modifications n'altèrent pas la valeur scientifique du projet de publication;
- de reporter la publication ou communication envisagée pour une durée à préciser, notamment si la publication ou communication portent sur des CONNAISSANCES PROPRES devant faire l'objet d'une protection par la propriété intellectuelle.

Toutefois, l'autorisation préalable du COMITE DE PILOTAGE ne doit pas faire obstacle :

- aux règles habituelles de soutenance de thèse, à condition que les examinateurs soient soumis à des obligations de confidentialité ;
- à l'obligation que peut avoir un PARTENAIRE de soumettre un rapport d'activité à l'Etat ou à l'administration à laquelle il appartient, car il s'agit alors d'une communication interne et non d'une divulgation publique

Les présents engagements s'imposent aux PARTENAIRES pour toute la durée de l'ACCORD et pour une durée de 5 ans après la fin de celui-ci.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

12.1 RESPONSABILITE A L'EGARD DES TIERS

12.1.1 Principes généraux

Chaque PARTENAIRE est seul responsable de l'ensemble des obligations lui incombant au titre de la PART DE PROJET dont il a la charge et au titre des engagements pris en application du présent ACCORD, et à ce titre, assume seul les conséquences de tout manquement à l'une de ses obligations à l'égard des TIERS.

Chacun des PARTENAIRES garantit ses autres PARTENAIRES contre tout recours de TIERS à raison de dommages dont il est responsable et mettra les autres PARTENAIRES à couvert tant des frais exposés pour leur défense que des indemnités qu'ils auront pu être condamnés à verser au titre de son ou de ses manquements.

Les conséquences de réclamations de TIERS résultant de l'exécution ou de l'inexécution de sa PART DE PROJET par un PARTENAIRE seront supportées en totalité par le PARTENAIRE responsable.

Si, à l'occasion d'un dommage, la répartition des responsabilités ne peut être clairement établie entre les PARTENAIRES, ceux-ci conviennent de saisir le COMITE DE PILOTAGE à l'initiative de l'un quelconque d'entre eux, et de mettre en œuvre les procédures de règlement des litiges prévus dans le présent ACCORD.

12.1.2 Représentation des intérêts du CONSORTIUM en cas de réclamation

Si un PARTENAIRE reçoit une réclamation d'un TIERS, il en informera le PARTENAIRE COORDINATEUR et les autres PARTENAIRES par écrit dans les meilleurs délais.

A ce titre, sauf décision contraire du COMITE DE PILOTAGE prise à la majorité des 2/3 lorsque une réclamation met également en jeu les intérêts collectifs de plusieurs PARTENAIRES ou de l'ensemble

du CONSORTIUM, l'ensemble des PARTENAIRES conviennent de donner mandat au PARTENAIRE COORDINATEUR pour représenter et agir au nom du CONSORTIUM, tant dans le cadre d'une résolution amiable de la réclamation que devant les juridictions s'il y a lieu.

Sauf accord spécifique sur la répartition des frais pris en COMITE DE PILOTAGE en raison de la nature de la réclamation et/ou des PARTENAIRES principalement impliqués, les frais engagés par le PARTENAIRE COORDINATEUR pour assurer la défense du CONSORTIUM au nom et pour son compte, seront répartis au prorata des pourcentage des CONTRIBUTIONS des PARTENAIRES, calculés en moyenne, depuis le début du PROJET jusqu'à la notification de la réclamation au PARTENAIRE COORDINATEUR.

Dès lors, sauf en cas d'intérêt personnel légitime, directement contradictoire avec les intérêts représentés par le PARTENAIRE COORDINATEUR au nom du CONSORTIUM, les autres PARTENAIRES s'interdisent toute initiative individuelle et s'interdisent de s'immiscer dans la conduite de la défense des intérêts du CONSORTIUM par le PARTENAIRE COORDINATEUR. Les décisions relatives à la défense du CONSORTIUM restent débattues et tranchées en COMITE DE PILOTAGE.

12.2 RESPONSABILITE ENTRE LES PARTENAIRES

12.2.1 Dommages corporels

Chacun des PARTENAIRES prend en charge la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent.

Chaque PARTENAIRE est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages de toute nature causés par son personnel au personnel de tout autre PARTENAIRE.

12.2.2 Dommages aux biens

Chaque PARTENAIRE est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'il cause du fait ou à l'occasion de l'exécution de l'ACCORD aux biens mobiliers ou immobiliers, matériels ou immatériels d'un autre PARTENAIRE.

12.2.3 Dommages indirects

Les PARTENAIRES sont responsables les uns envers les autres des seuls dommages directs conformément au droit commun. En conséquence, les PARTENAIRES renoncent mutuellement à se demander réparation des préjudices indirects qui pourraient survenir dans le cadre du présent

ACCORD. Le caractère direct ou indirect des préjudices est défini dans les conditions de droit commun.

12.2.4 Affiliés

Chacun des PARTENAIREs garantit intégralement ses autres PARTENAIREs contre tout recours intenté par un ou plusieurs de ses AFFILIES, relatif à l'exécution du PROJET ou en relation avec l'objet du présent ACCORD.

12.2.5 Limitation de responsabilité

La responsabilité de chaque PARTENAIRE à l'égard des autres PARTENAIREs, au titre de l'ACCORD, est limitée à la somme correspondant à sa CONTRIBUTION dans le PROJET.

Ce plafond ne s'applique pas en cas de mise en œuvre des dispositions de l'article « Garantie de jouissance paisible », en cas de violation de l'article « Confidentialité », ainsi que dans les cas de refus d'application de la clause limitative de responsabilité habituellement reconnus par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

12.3 ASSURANCES

Chaque PARTENAIRE doit, en tant que de besoin et dans la mesure où cela est compatible avec ses statuts, souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de l'ACCORD.

ARTICLE 13. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE

Chaque PARTENAIRE déclare qu'à sa connaissance toutes les informations, connaissances ou objet de propriété intellectuelle qu'il apportera pour la réalisation du PROJET n'enfreignent pas des droits de propriété industrielle ou intellectuelle appartenant à des TIERS.

Chaque PARTENAIRE garantit les autres PARTENAIREs contre toute action en contrefaçon engagée à leur encontre du fait des CONNAISSANCES PROPRES et/ou RESULTATS dont il est propriétaire.

A ce titre, sans préjudices des dispositions de l'article 12 RESPONSABILITE, chaque PARTENAIRE dont il s'avère que les CONNAISSANCES PROPRES apportées dans le PROJET et/ou RESULTATS PROPRES appartiennent en réalité à des TIERS, s'engage à intervenir dans toute action en

contrefaçon de droit d'auteur, brevet, marques, dessins et modèles, ou autre, engagée à l'encontre d'un autre PARTENAIRE du fait de l'usage par ce dernier desdites CONNAISSANCES PROPRES et/ou RESULTATS PROPRES, à condition :

- que le PARTENAIRE assigné en contrefaçon lui notifie, à bref délai par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ou réclamation précédant celle-ci ;
- qu'il soit mis en mesure par le PARTENAIRE assigné en contrefaçon d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du PARTENAIRE assigné en contrefaçon et, pour ce faire, que le dit PARTENAIRE collabore loyalement à la défense en fournissant tous les éléments, informations et assistances nécessaires pour mener à bien cette défense.

En conséquence, le PARTENAIRE dont les CONNAISSANCES PROPRES apportées dans le PROJET appartiennent en réalité à des TIERS, prendra à sa charge tous dommages et intérêts auxquels l'un des PARTENAIRES assigné serait condamné à raison de l'usage desdites informations, et ce, dès que la condamnation les prononçant devient exécutoire, ainsi que les indemnisations et frais de toute nature dépensés par le PARTENAIRE assigné pour assurer sa défense, y compris les frais d'avocats.

ARTICLE 14 – RETRAIT OU DEFAILLANCE D'UN PARTENAIRE-RESILIATION

14.1. Entrée d'un nouveau PARTENAIRE

L'entrée d'un nouveau Partenaire dans le CONSORTIUM est subordonnée à un accord à la majorité simple des membres du Comité de pilotage. Elle deviendra effective le jour de la signature par le nouveau PARTENAIRE d'un avenant à l'ACCORD ratifiant celui-ci. Cet avenant sera annexé à l'ACCORD.

A compter de cette date, le nouveau PARTENAIRE est tenu par les obligations fixées dans l'avenant à l'ACCORD qu'il aura signé pour entrer dans le CONSORTIUM.

La contribution du nouveau PARTENAIRE sera décrite dans une nouvelle annexe à l'ACCORD.

Les droits du nouveau PARTENAIRE seront différents en fonction du niveau du PROJET lors de son entrée dans le CONSORTIUM. Ses droits seront définis dans l'avenant à l'ACCORD qu'il aura signé pour entrer dans le CONSORTIUM.

14.2 Retrait d'un PARTENAIRE

Tout PARTENAIRE peut décider de mettre fin à sa participation au CONSORTIUM, à condition de notifier préalablement sa décision au COORDINATEUR ainsi qu'à tous les membres du COMITE DE PILOTAGE par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, indiquant les motifs de son retrait et sous réserve du respect d'un préavis minimum de six (6) mois.

Dans les deux (2) mois suivants l'envoi de cette lettre, le COMITE DE PILOTAGE devra se réunir en présence du PARTENAIRE souhaitant se retirer afin qu'il expose ses justifications et qu'il soit statué sur le retrait et ses conditions effectives, étant précisé que le COMITE DE PILOTAGE ne peut empêcher un PARTENAIRE de se retirer sous réserve, sauf décision contraire du COMITE DE PILOTAGE prise à la majorité des 2/3, du respect des conditions suivantes :

- Aucun PARTENAIRE ne peut se retirer du PROJET durant les trois premières années du PROJET.
- Le retrait ne peut intervenir qu'à l'issue d'un délai de six mois suivant la notification de retrait au COMITE DE PILOTAGE.
- Le PARTENAIRE ne pourra pas récupérer les CONTRIBUTIONS validées pour l'année au cours de laquelle il souhaite se retirer. A ce titre, au-delà des engagements purement financiers engagés, le PARTENAIRE devra ainsi continuer à mobiliser les moyens humains et matériels budgétés pour l'année en cours.

L'exécution de sa part du PROJET peut, sur décision des autres PARTENAIRES prise en COMITE DE PILOTAGE, être assurée par les soins d'un ou plusieurs autres PARTENAIRES ou d'un TIERS désigné par le COMITE DE PILOTAGE.

A l'issue de ce COMITE DE PILOTAGE, conformément aux stipulations de l'article 6.1 ci-avant, le COORDINATEUR transmettra pour décision à l'ANR le compte rendu de la réunion.

14.3 Défaillance/exclusion d'un PARTENAIRE

En cas de manquement grave d'un PARTENAIRE à ses obligations contractuelles acté par le COMITE DE PILOTAGE, le COORDINATEUR adressera au PARTENAIRE en cause, par lettre recommandée avec avis de réception, une mise en demeure de remédier au manquement en cause et d'exécuter ses obligations contractuelles. A défaut de remédier à son manquement et d'exécuter ses

obligations contractuelles dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la mise en demeure, le PARTENAIRE sera considéré comme défaillant.

A compter de cette date, le COMITE DE PILOTAGE pourra suspendre ses droits sans autre préavis et plus aucune INFORMATION CONFIDENTIELLE ne lui sera communiquée. Le PARTENAIRE défaillant pourra en outre voir sa responsabilité engagée à raison du préjudice subi par les autres PARTENAIRE, dans les conditions de l'article 12 « RESPONSABILITE».

Le COMITE DE PILOTAGE devra se réunir dans un délai de trente (30) jours, afin de statuer sur les conséquences de la défaillance du PARTENAIRE. Le COMITE DE PILOTAGE pourra décider d'exclure le PARTENAIRE défaillant par une décision prise à la majorité des 2/3, le PARTENAIRE défaillant ne prenant pas part au vote.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où un changement de contrôle interviendrait au sein d'un PARTENAIRE au profit d'une entité concurrente d'un autre PARTENAIRE, ce dernier pourra soumettre au vote du COMITE DE PILOTAGE le maintien au sein du CONSORTIUM du PARTENAIRE dont le contrôle a changé. Le COMITE DE PILOTAGE statuera par une décision prise à la majorité des 2/3 le PARTENAIRE concerné ne prenant pas part au vote.

Le COMITE DE PILOTAGE pourra décider sous réserve de l'accord de l'ANR d'exclure le PARTENAIRE défaillant du PROJET. Dans ce cas, le COMITE DE PILOTAGE décidera de la date d'effet de la résiliation de la convention à son égard, sous réserve d'un préavis de six (6) mois à compter de la notification de la décision d'exclusion du COMITE DE PILOTAGE.

14.4 PARTENAIRE en difficulté

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire d'un PARTENAIRE, le COORDINATEUR se chargera :

- de mettre l'administrateur ou liquidateur judiciaire en charge de ladite procédure, ou le cas échéant le débiteur, en demeure de poursuivre ou résilier l'ACCORD ;
- d'avoir une réponse explicite de l'administrateur, du liquidateur judiciaire ou le cas échéant du débiteur ; l'ACCORD sera résilié de plein droit à l'égard du PARTENAIRE concernée dans le cas où ladite mise en demeure resterait plus d'un (1) mois sans réponse et en tout hypothèse conformément aux dispositions d'ordre public relatives à la sauvegarde des entreprises ;
- d'informer par écrit l'ANR de toutes les démarches précitées.

A l'issue de telles démarches, l'ANR, sur proposition des PARTENAIRES, décidera de la poursuite du PROJET. L'exécution de la PART DU PROJET du PARTENAIRE exclu pourra être assurée par les soins d'un autre PARTENAIRE ou d'un TIERS désigné par le COMITE DE PILOTAGE.

14.5 Remplacement d'un PARTENAIRE

Dans les cas prévus aux articles 14.2 à 14.4, le COORDINATEUR fera part à l'ANR de la solution retenue par le COMITE DE PILOTAGE. Dans le cas où le COMITE DE PILOTAGE désigne un TIERS pour remplacer le PARTENAIRE exclu ou qui se retire, le COORDINATEUR demandera son approbation à l'ANR.

Dans les cas prévus aux articles 14.2 à 14.4, le PARTENAIRE exclu ou qui se retire s'engage à communiquer aux autres PARTENAIRES ou au TIERS remplaçant, gratuitement et sans délai, tous les dossiers et informations nécessaires à l'exécution de la PART DU PROJET concernée. En outre, le PARTENAIRE exclu ou qui se retire s'engage à ne pas opposer aux autres PARTENAIRES ou aux TIERS remplaçant ses droits de propriété intellectuelle relatifs à ses CONNAISSANCES PROPRES et RESULTATS, pour la poursuite du PROJET et s'engage à négocier les termes d'une licence pour l'exploitation de ses RESULTATS et/ou de ses CONNAISSANCES PROPRES, dans les conditions de l'article 8 ci-avant.

Le retrait ou l'exclusion d'un PARTENAIRE ne dispense pas ledit PARTENAIRE de remplir les obligations contractées jusqu'à la date d'effet de la résiliation, et notamment du respect d'un préavis de six (6) mois et ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation des autres PARTENAIRES à l'exercice de leurs droits et à d'éventuels dommages et intérêts auxquels ils pourraient prétendre.

Le PARTENAIRE exclu ou qui se retire de l'ACCORD perd le bénéfice des droits concédés ou qui auraient pu lui être concédés, sur les CONNAISSANCES PROPRES et/ou les RESULTATS des autres PARTENAIRES au titre de l'article 9 ci-avant.

Les stipulations de l'article 9.2.2 ci-avant demeurent toutefois applicables au PARTENAIRE exclu ou qui se retire.

Lorsque le retrait s'effectue en accord avec le COMITE DE PILOTAGE, le PARTENAIRE qui se retire conserve ses droits tels que décrits à l'article 9 du présent ACCORD.

14.6 Résiliation de l'ACCORD

La résiliation de l'ACCORD à l'égard du PARTENAIRE sortant prendra effet de plein droit à la date de réception de la notification de la décision du COMITE DE PILOTAGE, sous réserve d'un préavis de six (6) mois.

14.7 Information à l'ANR

Dans le cas de l'impossibilité de trouver une solution de remplacement (c'est-à-dire aucun PARTENAIRE ni aucun TIERS n'est en mesure de se substituer au PARTENAIRE exclu ou qui se retire au titre des articles 14.2 à 14.4), et dans la mesure où l'abandon de la PART DU PROJET en question affecte la réalisation du PROJET dans son ensemble, le COMITE DE PILOTAGE proposera les modalités d'arrêt du PROJET à l'ANR. Après décision de l'ANR, l'ACCORD prendra alors fin avec l'apurement des comptes.

14.8 Obligations du PARTENAIRE sortant

Les droits accordés, avant sa sortie du CONSORTIUM, par le PARTENAIRE sortant aux autres PARTENAIRES sur ses CONNAISSANCES PROPRES ET/OU RESULTATS en exécution du resteront valables jusqu'au terme des licences initiales.

Le PARTENAIRE sortant restera tenu d'accorder aux autres PARTENAIRES une licence d'utilisation de ses CONNAISSANCES PROPRES ET/OU RESULTATS, existantes et identifiées au jour de sa sortie, si l'utilisation de ses CONNAISSANCES PROPRES ET/OU RESULTATS est strictement nécessaire à l'utilisation par le PARTENAIRE licencié pour l'exploitation de ses propres RESULTATS. En toute hypothèse, la licence devra être demandée au PARTENAIRE sortant dans un délai maximal de deux (2) ans après la fin de l'ACCORD, pour quelque cause que ce soit.

Le PARTENAIRE sortant sera tenu de restituer ou de détruire, selon la demande du PARTENAIRE propriétaire, à ses propres frais, tout équipement, matériel ou document qui lui aura été remis par les autres PARTENAIRES.

Le PARTENAIRE sortant restera tenu par ses engagements de confidentialité, tels que fixés à l'article 10 «Confidentialité », sur les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, aussi longtemps que ces Informations ne seront pas tombées dans le domaine public.

Sous réserve des dispositions de l'article 14.6 le PARTENAIRE sortant restera également tenu par ses obligations en matière de propriété intellectuelle, telles que définies aux articles 8 « Propriété » et 9 « Utilisation/exploitation ».

ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE

Aucun PARTENAIRE ne sera responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations due à un événement constitutif d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil et de la jurisprudence.

Le PARTENAIRE invoquant un événement constitutif d'un cas de force majeure devra en aviser le COORDINATEUR par écrit avec avis de réception dans les dix (10) jours calendaires suivant la survenance de cet événement.

Le COORDINATEUR devra ensuite en informer l'ANR dans les meilleurs délais.

Les délais d'exécution de la PART DU PROJET concernée pourront être prolongés pour une période déterminée d'un commun accord entre les PARTENAIRES et l'ANR.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'événement de force majeure auront cessé. Dans le cas où l'événement de force majeure perdurerait pendant une période de plus de trois (3) mois, les PARTENAIRES se réuniront au sein du COMITE DE PILOTAGE afin de retenir une solution pour permettre la réalisation du PROJET y compris par l'exclusion du PARTENAIRE qui subit la force majeure.

Le COORDINATEUR informera l'ANR de la solution retenue pour assurer la continuité du PROJET.

ARTICLE 16 – CORRESPONDANCE

Toute notification relative à l'exécution ou à l'interprétation du présent ACCORD sera valablement faite aux coordonnées respectives des PARTENAIRES indiquées ci-après. Toute notification devra, pour être valablement opposée aux autres PARTENAIRES, être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par télécopie ou par courrier électronique avec accusé de réception immédiatement confirmé par courrier simple dans ces deux derniers cas, et sera réputée valablement faite à compter de l'envoi par le PARTENAIRE émetteur.

Nom du PARTENAIRE : Frédéric MION, **Fondation nationale des sciences politiques (FNSP)**

Adresse : 27, rue Saint Guillaume 75337 Paris cedex 07

Tél. : 01 45 49 55 70

Courriel : frederic.mion@sciences-po.fr

Nom du PARTENAIRE : Antoine FRACHOT, **Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique (Genes)**

Adresse : 18, boulevard Adolphe Pinard 75675 Paris cedex 14, France

Tél. : 01 41 17 51 31

Courriel : Antoine.Frachot@ensae.fr

Nom du PARTENAIRE : Chantal CASES, **Institut national d'études démographiques (Ined)**

Adresse : 133, boulevard Davout 75980 Paris cedex 20, France

Tél. : 01 56 06 20 01

Courriel : chantal.cases@ined.fr

Nom du PARTENAIRE : Frédéric DARDEL, **Université Paris Descartes (Paris 5)**

Adresse : 12, rue de l'école de médecine 75270 Paris cedex 06, France

Tél. : 01 53 73 99 25

Courriel : frederic.dardel@parisdescartes.fr

Nom du PARTENAIRE : Jean-Claude JEANNERET, **Télécom Paris Tech (TP)**

Adresse : 46 rue Barrault 75634 Paris cedex 13, France

Tél. : 01 45 81 72 20

Courriel : jean-claude.jeanneret@institut-telecom.fr

Nom du PARTENAIRE: Christine LAMBERTI, **Electricité de France (EDF R&D)**

Adresse : 22-30 Avenue Wagram 75382 Paris cedex 08, France

Tél. : 01 47 65 41 31

Courriel : christine.lamberti@edf.fr

Nom du PARTENAIRE : Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, **EHESS établissement porteur du groupe d'intérêt scientifique (GIS) Réseau Quetelet**

Adresse : 190-198, avenue de France 75013 Paris, France

Tél. : 01 49 54 25 01

Courriel : hautcoeu@ehess.fr

Toute communication relative à la gestion technique du PROJET devra être effectuée auprès des personnes suivantes :

Nom : Laurent LESNARD, Centre de données socio-politiques (CDSP), **Sciences Po**

Adresse : 27, rue Saint Guillaume 75337 Paris cedex 07, France

Tél. : 01 45 49 72 74

Courriel : laurent.lesnard@sciences-po.fr

Chacun des PARTENAIRES devra informer le COORDINATEUR, par écrit, sans délai de tout changement d'adresse.

ARTICLE 17 – INTUITU PERSONAE – CESSIION DE L'ACCORD

Les PARTENAIRES déclarent que l'ACCORD est conclu *intuitu personae*.

En conséquence, aucun PARTENAIRE n'est autorisé à céder à un TIERS tout ou partie de ses droits et obligations sans l'accord préalable et écrit des autres PARTENAIRES.

En cas de cession à un AFFILIE, le PARTENAIRE cédant devra informer les autres PARTENAIRES et l'ANR via le COORDINATEUR. L'accord des autres PARTENAIRES sera réputé acquis à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires sauf si l'un de ces PARTENAIRES faisait valoir dans ce délai un intérêt légitime au COMITE DE PILOTAGE justifiant son opposition. Toutefois, cette cession devra également recueillir l'accord de l'ANR.

Le COORDINATEUR convoquera le COMITE DE PILOTAGE à une réunion extraordinaire.

Le COMITE DE PILOTAGE :

- pourra résilier l'ACCORD à l'égard du PARTENAIRE affecté, celui-ci ne prenant pas part au vote ; ou
- devra résilier l'ACCORD à l'égard du PARTENAIRE affecté dans le cas où l'ANR imposerait l'exclusion de ce dernier.

ARTICLE 18 – INDEPENDANCE DES PARTIES – ABSENCE D'AFFECTIO SOCIETATIS

Aucune stipulation de l'ACCORD ne pourra être interprétée comme constituant entre les PARTENAIRES une entité juridique de quelque nature que ce soit.

Les PARTENAIRES déclarent que l'ACCORD ne peut en aucun cas être interprété ou considéré comme constituant un acte de société, l'*affectio societatis* est formellement exclu.

Aucun PARTENAIRE n'a le pouvoir d'engager seul les autres PARTENAIRES ni de créer des obligations à la charge des autres PARTENAIRES, en dehors du COORDINATEUR dans le seul cadre de la mission qui lui est confié et dans la limite des droits qui lui sont conférés à l'article 7.2 du présent ACCORD.

ARTICLE 19 – STABILITE DES EQUIPES

Chaque PARTENAIRE définit seul, sous sa responsabilité, le profil et le nombre de salariés qui sera chargé de l'exécution de sa part du PROJET. Il s'engage, en outre, à affecter et à maintenir, pour l'exécution de l'ACCORD, des salariés disposant des compétences et de l'expérience nécessaires pour l'exécution de l'ACCORD.

Chaque PARTENAIRE s'engage à assurer la stabilité du personnel qu'il a affecté à l'exécution de sa PART du PROJET. Aucun changement d'intervenant ne peut être décidé par le PARTENAIRE sans l'information préalable et écrite du COMITE DE PILOTAGE.

En cas d'indisponibilité ou de démission d'un personnel intervenant dans le cadre du présent ACCORD, le PARTENAIRE s'engage à le remplacer dans les meilleurs délais par un collaborateur de qualification identique ou similaire.

Il est expressément convenu que tout intervenant d'un PARTENAIRE participant à l'exécution de l'ACCORD doit pouvoir être remplacé dans des délais raisonnables, par une personne de même niveau de compétence et d'expérience, ayant la même connaissance du PROJET.

De son côté, les PARTENAIRES préviendront de toute évolution ou modification de leur activité de nature à avoir un impact sur la taille de l'équipe et devront prendre toute mesure pour y répondre, selon des conditions à définir d'un commun accord entre les PARTENAIRES.

ARTICLE 20 – RESOLUTION DES LITIGES

Si un différend surgit entre les PARTENAIRES résultant de l'exécution du PROJET, ils tenteront de le résoudre par la procédure de médiation du COMITE DE PILOTAGE.

En cas de différend entre PARTENAIRES ou entre le COMITE DE PILOTAGE et un ou plusieurs PARTENAIRES, le COMITE DE PILOTAGE doit faire ses meilleurs efforts afin de chercher à concilier les parties.

En cas d'échec du COMITE DE PILOTAGE dans la recherche d'une solution concertée, les représentants légaux de chacun des PARTENAIRES partie au différend devront alors se réunir afin de tenter de trouver une issue amiable dans les 30 jours suivants le constat d'échec du COMITE DE PILOTAGE.

A défaut de solution amiable trouvée par les PARTENAIRES en cause à l'issue de ce délai de 30 jours, chacun des PARTENAIRES retrouvera sa pleine liberté d'action et pourra porter le litige devant les juridictions françaises compétentes.

ARTICLE 21 – STIPULATIONS GENERALES

21.1 NULLITE

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des stipulations de l'ACCORD serai(en)t contraire(s) à une loi ou à un texte légalement applicable, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les PARTENAIRES feraient les modifications nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte.

Toutes les autres stipulations de l'ACCORD resteraient en vigueur et les PARTENAIRES feraient leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative acceptable dans l'esprit de l'ACCORD.

21.2 OMISSIONS

Le fait, par l'une ou l'autre des PARTENAIRES d'omettre de se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations de l'ACCORD, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par ledit PARTENAIRE à s'en prévaloir ultérieurement.

21.3 MODIFICATION

L'ACCORD annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les PARTENAIRES sur le même objet et il constitue l'ACCORD entier entre les PARTENAIRES sur cet objet. Sauf stipulation contraire de l'ACCORD, aucune addition ou modification aux termes de l'ACCORD n'aura d'effet à l'égard des PARTENAIRES à moins d'être faite par avenant écrit au présent ACCORD, et signé par leurs représentants respectifs dûment habilités

22. SIGNATURES

CERTIFICATION DE L'AUTHENTICITE DE :

Les PARTENAIRES, par la présente, reconnaissent avoir pris connaissance du contenu du présent ACCORD DE CONSORTIUM (256 pages au total, 64 pages ACCORD DE CONSORTIUM et 8 annexes) (convention ANR10-EQPX-19-01).

FAIT A PARIS

LE 17 MAI 2013 EN 7 EXEMPLAIRES ORIGINAUX

1. La Fondation nationale des sciences politiques

La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), fondation de droit privé, investie en vertu des dispositions de l'article 74 de la loi du 2 juillet 1998 de la gestion administrative et financière de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, étant rappelé que les deux entités sont rassemblées sous le nom de « Sciences Po », située au 27, rue Saint Guillaume 75337 Paris cedex 07, France, représentée par Monsieur Frédéric MION.

Nom : **Frédéric MION**

Titre : Administrateur de la FNSP, Directeur de l'IEP de Paris

DATE :

05 JUIN 2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :

Frédéric Mion



2. Le Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique (Genes),

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP – Grand Établissement), situé au 18, boulevard Adolphe Pinard, 75675 Paris cedex 14, France, représenté par Monsieur Antoine FRACHOT, directeur

Nom : Antoine FRACHOT

Titre : Directeur, Genes

DATE : 22/05/2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :

Antoine Frachot

Le directeur général du groupe des écoles
nationales d'économie et statistique

Antoine FRACHOT

GENES

Groupe des écoles nationales
d'économie et statistique
18, bd Adolphe Pinard
75675 PARIS Cedex 14
Tél. : 01 41 17 64 79
Fax : 01 41 17 64 80

3. L'Institut national d'études démographiques (Ined),

Etablissement public à caractère scientifique et technologique situé au 133 boulevard Davout 75980 Paris cedex 20, France, représenté par Madame Chantal CASES, directrice,

Nom : Chantal CASES

Titre : Directrice, Ined

DATE : 24/5/2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :




4. L'Université Paris Descartes (Paris 5),

Etablissement supérieur d'enseignement et de recherche, située au 12, rue de l'école de médecine 75270 Paris cedex 06, France, représentée par Monsieur Frédéric DARDEL, président

Nom : Frédéric DARDEL

Titre : Président, Université Paris Descartes

DATE : 23/5/13

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :




5. Télécom Paris Tech (TP),

Ecole de l'Institut Mines-Télécom, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) régi par le décret n°2012-279 du 28 février 2012, situé au 46 rue Barrault 75634 Paris cedex 13, France, représentée par Monsieur Jean-Claude JEANNERET, directeur Général

Nom : Jean-Claude JEANNERET

Titre : Directeur général, Télécom Paris Tech

DATE : 22/05/13

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :



Armand LEVY
Directeur de l'Innovation
et du Développement

6. ELECTRICITE DE FRANCE,

Société anonyme au capital de 924 433 331 €, située au 22-30, avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 552 081 317, située au 22-30 Avenue Wagram 75382 Paris cedex 08, France, représentée par Madame Christine LAMBERTI, chef du département ICAME

Nom : Christine LAMBERTI

Titre : Chef du département ICAME, ELECTRICITE DE FRANCE

DATE : ~~05 JUIN 2013~~

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :

EDF - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
DEPARTEMENT INNOVATION COMMERCIALE,
ANALYSE DES MARCHES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT
1, Avenue du Général de Gaulle - BP408 - 92141 CLAMART Cedex

7. EHESS

Etablissement porteur du Groupe d'intérêt scientifique 'GIS Réseau Quetelet' porté par l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales), située au 190-198, avenue de France 75013 Paris, représentée par Monsieur Pierre-Cyrille HAUTCOEUR.

Nom : Pierre-Cyrille HAUTCOEUR

Titre : Président, Ecole des hautes études en sciences sociales

DATE : 27/05/2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :

Le Président

Pierre-Cyrille Hautœur



En accord entre les parties, présentes ont été reliées par procédé ASSEMBLACT empêchant toute substitution addition et sont seulement signées en première et dernière pages.

ACCORD DE CONSORTIUM DIME-SHS

Annexe 1

Description du projet

L'équipement DIME-SHS vise à combler le retard accumulé par les sciences humaines et sociales françaises en matière de méthodologie d'enquêtes afin de répondre aux plus hautes exigences de compétitivité internationale en ce domaine. Cet équipement consiste à doter la France d'une structure intermédiaire novatrice en matière de collecte, d'enrichissement et de diffusion des données utilisables par la recherche en sciences humaines et sociales, quantitatives, qualitatives et web. Son originalité tient d'abord à ce qu'il envisage de manière unifiée ces trois phases des protocoles de la recherche, en tirant parti des innovations qu'offrent l'Internet et les NTIC pour non seulement prendre en charge et capitaliser les données existantes, mais aussi pour créer de nouveaux types de données pour la recherche.

Ainsi, DIME-SHS s'organisera autour de trois grands instruments dans le but d'innover en matière de collecte de données par questionnaire (*i*), d'archivage et de diffusion des enquêtes qualitatives (*ii*), et enfin d'utilisation du web comme corpus (*iii*).

(*i*) Le **premier instrument, DIME-SHS / Quanti**, pensé sur le modèle des *Survey Research Centers* (SRC) existant aux Etats-Unis ou dans certains pays d'Europe, vise à **approfondir les partenariats, encore insuffisamment développés, entre les universités et les instituts de la statistique publique (INSEE et INED)**. Il vise également à affranchir en partie la recherche publique des intermédiaires du privé pour la **réalisation d'enquêtes par questionnaire** en s'alignant d'abord sur les normes méthodologiques internationales tout en diminuant globalement les coûts investis dans les opérations de collecte. A côté d'un dispositif classique (plate-forme téléphonique), la création d'un panel de répondants sollicité via les NTIC (tablettes) ou encore la réalisation d'expérimentations de collecte multi-mode permettront à la France de se repositionner à l'avant-garde de la recherche quantitative en SHS.

(*ii*) Le **second instrument, DIME-SHS / Quali**, vise à **développer une banque d'enquêtes qualitatives (BEQuali)**, et à combler le retard pris par la France dans ce domaine. Son développement permettra de préserver l'histoire des recherches qualitatives menées en SHS. Il s'agira d'utiliser les possibilités du web pour faciliter la diffusion et la mise à disposition des enquêtes qualitatives, en offrant aux chercheurs des services innovants d'enrichissement, d'exploration et d'exploitation des matériaux archivés. A terme ce dispositif doit favoriser l'amélioration des protocoles d'enquête, l'innovation méthodologique ainsi que la cumulativité des recherches qualitatives par l'essor notamment de l'analyse secondaire.

(*iii*) Le **troisième et dernier instrument de l'équipement, DIME-SHS / Web**, met en place un **dispositif permettant l'exploitation et la mise à disposition des « données du web »**. Il s'agit ici de prendre acte de l'émergence de nouveaux terrains d'enquête apparus avec le développement de l'expression spontanée sur le « web social » : la quantité et la diversité des traces laissées par les interactions sociales sur Internet représentent des ressources importantes pour la recherche. Or, ces données risquent fort de rester peu ou mal exploitées en l'absence de méthodes d'investigation appropriées. Ce dispositif vise donc le développement de protocoles de récolte et d'analyse innovants et adaptés au numérique. Ce module constituera le premier équipement en France à proposer un service de collecte de données issues du web dans une finalité de recherche, ce service n'étant aujourd'hui disponible que dans le secteur privé. Il permettra ainsi à la recherche française de s'aligner sur les dispositifs déjà en place ailleurs (MIT de Cambridge aux Etats-Unis).

L'objectif de DIME-SHS est donc de proposer des ressources aux chercheurs pour produire ou réutiliser des données dont la qualité repose sur une grande rigueur méthodologique, et ce à un coût moindre que celui pratiqué par le secteur privé. A terme, cet équipement participera à accroître la compétitivité internationale des chercheurs français en SHS. A cet effet, une attention toute particulière est donnée au plan de diffusion et de valorisation des résultats et de l'équipement. Après une phase de « test » (2 ans), le développement de l'équipement est programmé sur 6 ans. Au bout de 8 ans, DIME-SHS devrait pouvoir s'auto-financer à partir de ses ressources propres, obtenues sur la base des services d'enquêtes proposés.

ACCORD DE CONSORTIUM DIME-SHS

Annexe 2

CONTRIBUTIONS des PARTENAIRES

SCIENCES PO	Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
	Chercheur	Laurent LESNARD - Directeur scientifique - <i>Transversal</i>	7 757,33	97,00	752 461,01
	Ingénieur	Marie-Laure PERONNE - Secrétaire générale - <i>Transversal</i>	4 941,48	60,00	296 488,80
	Ingénieur	Geneviève MICHAUD - Responsable informatique	5 000,00	106,00	530 000,00
	Ingénieur	1 administrateur système (quote-part) - <i>Quanti</i>	4 470,22	36,00	160 927,92
	Ingénieur	Adam SCHAAL - CDSP - <i>Quanti</i>	4 490,77	30,00	134 723,10
	Ingénieur expert	Anne CORNILLEAU - Responsable survey team - <i>Quanti</i>	5 494,78	106,00	582 446,68
	Ingénieur expert	Anne-Sophie COUSTEAUX - Responsable method team - <i>Quanti</i>	5 171,56	106,00	548 185,36
	Chercheur	Sophie DUCHESNE - Responsable Bequali - <i>Quali</i>	6 464,45	51,00	329 686,95
	Ingénieur expert	Guillaume GARCIA - <i>Quali</i>	4 700,00	106,00	498 200,00
Total			48 490,59	698,00	3 833 120
GENES	Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
	Directeur de recherche	Michel GOLLAC - administrateur INSEE	12 163,51	5,00	60 817,55
	Chercheur	Dominique GOUX - administratrice INSEE	11 531,65	5,00	57 658,25
	CDD ingénieur	Prime d'encadrement	833,33	48,00	39 999,84
		Co-financement Loyers à Saclay	20 000,00	7,00	140 000,00
Total			65,00		298 476
INED	Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
	Ingénieur	Bernard de Cledat + informaticien	6 400	20	128 000
	Chercheur	Stéphane Legleye - attaché principal INSEE	11 188	20	223 760
	Ingénieur	Nicolas Razafindratsima - statisticien	7 757	17	131 869
	Ingénieur	Patricia Charifi - Responsable de projets, logistique	7 757	7	54 299
	Technicien	Naima Timera - assistante du SES-ined	3 879	6	23 274
	Technicien	Jeannie Gueno - gestionnaire des ressources humaines	5 629	2	11 258
	CDD Technicien	Gestionnaire de panel ponctuel	3 758	48	180 384
	Ingénieur	Nancy Grynszpan - chef du service juridique	8 339	3	25 017
	Total				123
Université Paris Descartes	Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
	Enseignant chercheur	Olivier Martin - Professeur des Universités	8 242,15	5,00	41 210,75
	Enseignant chercheur	Christophe Giraud - Maitre de conférences	6 593,75	10,00	65 937,50
	Ingénieur	Muriel Letrait - Ingénieur CNRS	6 593,75	5,00	32 968,75
Total				15,00	107 148,25
Telecom Paris Tech	Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
	Directeur de recherche	Valérie BEAUDOUIN - Directeur d'études	12 652,20	15,00	189 783,00
	Enseignant chercheur	Dana DIMINESCU - MCIE	8 920,91	5,00	44 604,55
	Ingénieur	à recruter	6 296,25	10,00	62 962,50
	Enseignant chercheur	Antonio CASILLI - MCIE	8 920,91	5,00	44 604,55
	Enseignant chercheur	Jérôme DENIS	8 920,91	1,00	8 920,91
	Enseignant chercheur	Nicolas AURAY	8 920,91	1,00	8 920,91
	Total				37,00
EDF R&D	Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
	Chercheur	Mathieu Brugidou - chercheur senior	11 539,00	2,00	23 078,00
	Ingénieur	Alina Beck	6 206,00	1,00	6 206,00
Total				3,00	29 284
Réseau Quetelet	Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
	Ingénieur	Ingénieur	4 300,00	48,00	206 400,00
Total				48,00	206 400

ACCORD DE CONSORTIUM DIME-SHS**Annexe 3****Echéancier des versements****de l'agence nationale de la recherche à l'établissement coordinateur****(soumis à possibles évolutions en fonction du budget)**

SUBVENTION ANR en €	TEST		DEVELOPPEMENT						FONCTIONNEMENT		TOTAL
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
	notification	t0+12	t0+24	t0+36	t0+48	t0+60	t0+72	t0+84	t0+96	solde	Total
<i>SUBVENTION ANR TRANCHE 1</i>	600 000	1 119 446	883 022	541 445	590 091	618 976	526 007	521 013		600 000	6 000 000
<i>SUBVENTION ANR TRANCHE 2</i>	204 931	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000	662 405	4 387 336
TOTAL	804 931	1 559 446	1 323 022	981 445	1 030 091	1 058 976	966 007	961 013	440 000	1 262 405	10 387 336

ACCORD DE CONSORTIUM DIME-SHS

Annexe 4

Reversements aux partenaires Ined et Genes

REVERSEMENT A L'INED

Durée mois	Av T0 (février 2011)	Av T0 + 12 2012	Av T0 + 24 2013	Av T0 + 36 2014	Av T0 + 48 2015	Av T0+60 2016	Av T0+72 2017	Av T0+84 2018	Av T0 + 96 2019	Solde 2020
I	0	52 578,00	101 340,00	101 340,00	102 860,10	104 403,00	104 403,00	104 403,00	104 403,00	105 969,05
F	0	57 964,40		173 789,98			62 933,02			
Total	0	101 542,40	101 340,00	275 129,98	102 860,10	104 403,00	167 336,02	104 403,00	104 403,00	105 969,05

Les versements prévus ci-dessus dans le cadre de la Convention seront effectués par le Partenaire Coordinateur, sous réserve de la mise à disposition des fonds correspondants par l'ANR, sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Etablissement Partenaire, dont les coordonnées sont les suivantes :

Banque	TPPARIS RGF				
Titulaire	I.N.E.D. – AGENCE COMPTABLE INSTITUT NAL ETUDES DEMOGRAPHIQ				
Références bancaires	Code banque	Code guichet	Compte n°	Clé	Code BIC
	10071	75000	00001000675	92	BDFEFRPPXXX
IBAN	FR796 1007 1750 0000 0010 0067 592				

REVERSEMENT AU GENES

Durée mois	Av T0 (février 2011)	Av T0 + 12 2012	Av T0 + 24 2013	Av T0 + 36 2014	Av T0 + 48 2015	Av T0+60 2016	Av T0+72 2017	Av T0+84 2018	Av T0 + 96 2019	Solde 2020
I	0	0	0	0	58 000	0	0	0	0	0
Total (en €)	0	0	0	0	58 000	0	0	0	0	0

Les versements prévus ci-dessus dans le cadre de la Convention seront effectués par le Partenaire Coordinateur, sous réserve de la mise à disposition des fonds correspondants par l'ANR, sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Etablissement Partenaire, dont les coordonnées sont les suivantes :

Banque	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
Trésor public	10071	75000	00001000862	16

Il est rappelé que la convention Equipex DIME-SHS obéit au règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets « Equipement d'excellence » de l'ANR (daté du 7 juin 2012).

ACCORD DE CONSORTIUM DIME-SHS

Annexe 5

Représentants des PARTENAIRES

Membres du comité de pilotage

Président : Laurent LESNARD, directeur scientifique de l'équipement

Sciences Po

Michel GARDETTE, directeur adjoint

INED

Chantal CASES, directrice

GENES

Antoine FRACHOT, directeur du GENES

Télécom Paris Tech

Jean-Claude JEANNERET, directeur général

Université Paris Descartes

Frédéric DARDEL, président

EDF R&D

Christine LAMBERTI, chef de département

Réseau Quetelet / EHESS

Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président

ACCORD DE CONSORTIUM DIME-SHS

Annexe 6

Convention attributive d'aide entre l'ANR et la FNSP

ANR-10-EQPX-19-01 du 31 janvier 2012

et ses 4 annexes (152 pages au total)

COPIE



Date de notification : **31 JAN. 2012**
Action : EQUIPEX
Acronyme du Projet : DIME-SHS
Durée du Projet : 106 mois (du 22/02/2011 au 31/12/2019))
Montant tranche 1 (investissement) : 6 000 000 €
Montant tranche 2 (fonctionnement) : 4 387 335,89 €
Montant total de l'aide : 10 387 335,89 €
Montant prévisionnel du Projet : 20 896 412 €

**CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE
n° ANR-10-EQPX-19-01**

Entre

L'Agence Nationale de la Recherche, ci-après dénommée, l'« ANR » sise 212 rue de Bercy,
75012 Paris, représentée par son Directeur Général ;

d'une part,

et

le Partenaire coordinateur

Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP)
27 rue Saint Guillaume
75337 Paris cedex 07

N° de SIRET : 784 308 249 000 19

Représenté par son Administrateur,

d'autre part.

Étant préalablement exposé que :

Vu la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010 ;

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR ;

Vu la convention Etat – ANR relative à l'action « Equipements d'excellence » (Equipex) du 16 juin 2010, publiée au Journal officiel le 3 juillet 2010 ;

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à Projet « Equipements d'excellence 2010 » de l'ANR ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2010 fixant les ouvertures des comptes sur lesquels ont été déposés les fonds versés à partir des programmes créés par la loi n° 2010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010 et les modalités de leur rémunération ;

Vu la décision n° 2011-EQX-19 du Premier ministre, en date du 21 février 2011 et sa modification en date du 23 juin 2011, autorisant l'ANR à contractualiser sur le Projet : "DIME-SHS" dans le cadre de l'action « Equipements d'excellence ».

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : DEFINITIONS

Convention : la présente convention.

Coordinateur : responsable de la coordination scientifique et technique du Projet, de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les Partenaires, de la production des livrables du Projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Le Coordinateur est l'interlocuteur privilégié de l'ANR.

Partenaire coordinateur : établissement d'appartenance du Coordinateur.

Partenaire : unité d'un organisme de recherche ou entreprise.

Projet : le Projet de recherche sélectionné dont la description scientifique figure dans l'Annexe 3 de la Convention qui reprend la « description scientifique » du document B de soumission et ses éventuelles modifications.

Règlement Financier : le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à Projets « Equipements d'excellence 2010 » de l'ANR et voté par son conseil d'administration lors de sa séance du 8 juin 2010.

Article 2 : OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement du Projet de recherche « **DIME-SHS** : Données, Infrastructure, Méthodes d'Enquêtes en Sciences humaines et sociales » sélectionné dans le cadre de l'action « Equipements d'excellence 2010 ».

Le Partenaire coordinateur s'engage à affecter l'aide obtenue à la réalisation exclusive du Projet, conformément à l'Annexe 1 des présentes, sous réserve des dispositions de l'article 6.1.1 du Règlement Financier.

L'échéancier des opérations d'acquisition – financées par la dotation consommable, et des opérations de fonctionnement – financées par les intérêts de la dotation non consommable – font l'objet de l'Annexe 2 de la Convention.

Le Coordinateur s'engage à réaliser avec la participation des autres Partenaires et dans les délais définis à l'article 4 de la Convention, le Projet dont la description scientifique constitue l'Annexe 3 de la Convention.

Les dispositions prévues pour assurer un impact socio-économique optimal du projet seront précisées selon les indications contenues dans l'Annexe 4.

Les Annexes 1, 2, 3 et 4 susmentionnées font partie intégrante de la Convention.

Chez le Partenaire coordinateur le Projet sera mis en œuvre par :

Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP)
27 rue Saint Guillaume
75337 Paris cedex 07

sous la responsabilité scientifique de Monsieur Laurent LESNARD, ci-après dénommé, le « Coordinateur ».

Identifiant Coordinateur Scientifique	Nom	Prénom	Identifiant unité de recherche	Acronyme unité de recherche	Nom développé unité de recherche	Département	Ville
1	Lesnard	Laurent		FNSP	Fondation Nationale des Sciences Politiques	75	Paris

Article 3 : MONTANT DE L'AIDE

L'ANR accorde au Partenaire coordinateur, au nom et pour le compte de l'Etat, compte tenu du montant prévisionnel du Projet estimé à 20 896 412 €, une aide constituée de :

- 6 000 000 € de dotation consommable pour le financement de l'investissement (Tranche 1) ;
- les intérêts générés par le placement d'une dotation non consommable de 12 891 884 €, dont le montant prévisionnel est de 4 387 335,89 € dans les conditions prévues par l'arrêté du 15 juin 2010 susvisé, pour financer les frais de fonctionnement de l'équipement (Tranche 2).

Le Partenaire coordinateur pourra transférer une partie de l'aide aux partenaires conformément à des conventions de reversement établies entre lui-même et les Etablissements partenaires concernés et transmises à l'ANR au moment de leur signature.

Ces conventions de reversement seront signées dans un délai maximum de six mois après la signature de la Convention.

Article 4 : DUREE DU PROJET

La date de commencement du Projet et de prise en compte des dépenses est fixée au 22/02/2011 et constitue le T₀ du planning du Projet.

La durée de réalisation du Projet est fixée à 106 mois, soit un achèvement prévu à la date du 31/12/2019.

Le Projet sera considéré comme achevé à cette date qui correspond à celle de fin de prise en compte des dépenses.

L'ANR doit être informée de l'achèvement du Projet si celui-ci intervient avant la date prévue ci-dessus.

Article 5 : CARACTERE COLLECTIF DU PROJET

5.1 Partenariat

Le Projet sera mené conjointement avec les Partenaires suivants. Le Partenaire coordinateur étant le seul bénéficiaire de l'aide, les autres parties prenantes du Projet ne font pas l'objet de convention attributive d'aide.

Pour les Partenaires publics

Identifiant Partenaire	Nom	Prénom	Identifiant unité de recherche	Acronyme unité de recherche	Nom développé unité de recherche	Département	Ville
2	Gollac	Michel		GENES	Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique	92	Malakoff
3	Legleye	Stéphane		INED	Institut national des études démographiques	75	Paris
4	Olivier	Martin	UM 8070	CERLIS	Centre de recherche sur les liens sociaux	75	Paris
5	Beaudouin	Valérie		TP	Institut Télécom	75	Paris
7	Silberman	Roxane		Réseau Quetelet	Réseau Quetelet	75	Paris

Pour un partenaire privé (repérage de l'établissement effectivement impliqué dans le Projet)

Identifiant Responsable scientifique	Nom	Prénom	SIRET	Acronyme Raison sociale	Nom développé Raison sociale	Département	Ville
6	Brudigou	Mathieu	55208131778261	EDF R&D	Electricité de France recherche et développement	92	Clamart

Ensemble dénommé, les « Partenaires ».

5.2 Modalités de pilotage et engagements de collaboration

Le Coordinateur élaborera, pour l'ensemble des travaux menés en collaboration avec les Partenaires, les comptes rendus intermédiaires d'avancement et de fin du Projet. Il assurera la centralisation des relevés de dépenses et des éléments de suivi et leur bonne transmission à l'ANR.

5.3 Accord de Consortium

Le Partenaire coordinateur devra conclure avec les autres Etablissements partenaires, un accord précisant :

- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du Projet ;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;

- la valorisation des résultats du Projet.

Le Coordinateur adressera à l'ANR une copie de cet accord signé par les Etablissements partenaires dans un délai de douze mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention.

En cas de difficultés dans l'élaboration et la signature de l'accord de consortium, le Partenaire coordinateur doit en informer l'ANR sans délai, et doit proposer dans un délai de deux mois maximum à compter de l'échéance du délai précité, un plan d'action pour y remédier.

5.4 Respect de l'encadrement communautaire

Cet accord permettra également de déterminer l'existence éventuelle d'une aide indirecte entrant dans le calcul du taux d'aide maximum autorisé par l'encadrement communautaire des aides à la recherche-développement et à l'innovation.

L'absence d'aide indirecte est présumée si l'une au moins des conditions suivantes est remplie :

- le partenaire soumis à l'encadrement supporte l'intégralité des coûts du Projet ;
- dans le cas de résultats non protégeables par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire peut diffuser largement ses résultats ;
- dans le cas d'un résultat protégeable par un titre de propriété intellectuelle, l'organisme de recherche bénéficiaire en conserve la propriété ;
- le partenaire soumis à l'encadrement qui exploite un résultat développé par un organisme de recherche bénéficiaire verse à cet organisme une rémunération équivalente aux conditions du marché.

En complément de l'accord de consortium, le Coordinateur adressera à l'ANR une attestation signée des Etablissements partenaires attestant de sa compatibilité avec les dispositions de l'encadrement communautaire des aides à la recherche-développement et à l'innovation ainsi qu'avec la Convention. Cette transmission interviendra dans un délai de douze mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention.

L'attestation devra certifier soit que l'accord remplit l'une des conditions énumérées ci-dessus, soit que tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats, ainsi que les droits d'accès à ces résultats sont attribués aux différents Etablissements partenaires et reflètent adéquatement leurs intérêts respectifs, l'importance de leur participation aux travaux et leurs contributions financières et autres au Projet. A défaut, l'accord pourra être considéré comme constituant une forme d'aide indirecte, conduisant à minorer le taux d'aide directe attribuée par l'ANR.

5.5 Réunions

5.5.1 Réunion de lancement du Projet

Le Coordinateur organisera une réunion de lancement du Projet avec les Partenaires dans un délai de quatre mois suivant la date de notification de la présente Convention attributive d'aide. L'ANR sera informée de la date de cette réunion au moins trois semaines à l'avance afin de pouvoir y participer.

5.5.2 Réunion annuelle

Le Coordinateur organisera une réunion annuelle du Projet avec les Partenaires. L'ANR sera informée de la date de cette réunion au moins trois semaines à l'avance afin de pouvoir y participer.

5.5.3 Réunion de clôture

Le Coordinateur organisera une réunion de clôture du Projet avec les Partenaires dans un délai de quatre mois avant la date d'achèvement du Projet. L'ANR sera informée de la date de cette réunion au moins trois semaines à l'avance afin de pouvoir y participer.

5.5.4 Comptes rendus

Pour chaque réunion prévue à l'article 5.5, un compte-rendu, incluant en annexe une copie des documents présentés, doit être adressé à l'ANR, sous quinzaine à compter de la fin de la réunion, en version électronique.

Article 6 : MODALITES DE VERSEMENT

L'Agence est tenue au versement des montants de l'aide dans la limite des fonds dont elle dispose.

Sous réserve du respect par le Partenaire coordinateur de ses obligations au titre de la Convention et du Règlement Financier, les versements s'effectueront selon les modalités ci-après.

6.1 Avances

Le financement du Projet est divisé en deux tranches :

- Une première tranche pour le financement de l'investissement : 6 000 000 €.

Jusqu'à atteindre 90 % du montant de l'aide accordée pour la première tranche, les versements sont effectués sous forme d'avances annuelles réparties sur la durée d'acquisition ou de production des équipements.

Le versement initial s'effectue à la notification de la Convention.

Les versements suivants s'effectuent suivant le calendrier prévisionnel ci-après défini.

Tableau récapitulatif du Projet : Tranche 1

Durée mois	Avance à T0	Av T0 + 12 mois	Av T0 + 24 mois	Av T0 + 36 mois	Av T0 + 48 mois
Total (en €)	600 000	1 119 446	883 022	541 445	590 091

Durée mois	Avance à T60	Av T0 + 72 mois	Av T0 + 84 mois	Solde
Total (en €)	618 976	526 007	521 013	600 000

Le calendrier prévisionnel de versement est révisé annuellement en fonction de l'avancement de l'opération.

Une deuxième tranche pour le financement des frais de fonctionnement : 4 387 335,89 €

Les frais de fonctionnement sont financés pendant la durée d'utilisation des équipements. Jusqu'à atteindre 90 % de l'aide accordée pour la deuxième tranche, les versements sont effectués sous forme d'avances annuelles dans la limite des intérêts disponibles, suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous.

Tableau récapitulatif du Projet : Tranche 2

Durée mois	Avance à T0	Av T0 + 12 mois	Av T0 + 24 mois	Av T0 + 36 mois	Av T0 + 48 mois
Total (en €)	204 931	440 000	440 000	440 000	440 000

Durée mois	Av T0 + 60 mois	Av T0 + 72 mois	Av T0 + 84 mois	Av T0 + 96 mois	Solde
Total (en €)	440 000	440 000	440 000	440 000	662 404,89

Le versement des avances est subordonné au bon avancement du Projet et conditionné par la fourniture des documents de suivi tels que définis à l'article 8.

Les sommes prévues mais non versées au titre d'une année viennent augmenter l'annualité suivante.

La fongibilité entre les deux tranches n'est pas autorisée.

6.2 Solde de l'aide

Le solde de l'aide est versé après présentation par les Partenaires des relevés de dépenses finaux, tels que définis à l'article 8 de la Convention, pour chacune des deux tranches au plus tard dans les deux mois suivant la date d'achèvement de la tranche.

Le versement du solde est ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de l'aide.

Le versement du solde ne peut intervenir pour chaque tranche qu'après la réception et la validation respectivement du compte-rendu de réalisation des équipements et du compte rendu de fin de Projet prévus à l'article 6.2 du Règlement Financier.

Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus par le Coordinateur, celui-ci s'engage à reverser le trop-perçu à l'Etat.

Les sommes versées au Partenaire coordinateur au titre de la Convention ne lui sont acquises qu'au versement final prévu par la Convention.

6.3 Coordonnées bancaires

Les versements prévus dans le cadre de la Convention seront effectués par l'ANR, au nom et pour le compte de l'Etat, sous réserve de la mise à disposition des fonds correspondants, sur le compte bancaire ouvert au nom du Partenaire coordinateur :

Banque	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
CIC	30066	10041	00010558602	23

Cette aide n'entre pas dans le champ d'application de la TVA conformément à l'article 4.4 du Règlement Financier.

Article 7 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

7.1 Retour sur investissement pour l'Etat

L'Annexe 4 complétée des dispositions prévues pour assurer un impact socio-économique optimal du projet, renvoyée par le Coordinateur du projet indique notamment comment ont été intégrées dans le projet les conditions posées par le Premier ministre dans sa décision.

7.2 Destinataire des pièces sous format papier

L'ensemble des pièces exigées sous format papier par la présente convention devra être envoyé à l'adresse suivante :

**Agence Nationale de la Recherche
Service de Gestion des Aides
Cellule Investissements d'avenir
212 rue de Bercy
75012 PARIS**

7.3 Entrée en vigueur et durée de la Convention

La Convention entre en vigueur à sa date de notification figurant en tête de la première page.

Sous réserve des dispositions de l'article 8, la Convention prend fin à la date de règlement au Partenaire coordinateur du solde de l'aide.

Article 8 : OPERATIONS DE SUIVI ET FIN DE PROJET

8.1 Suivi

Le Coordinateur s'engage, dans le cadre du suivi des projets, à renseigner électroniquement, selon les périodicités suivantes, les indicateurs de suivi qui lui seront demandés par l'ANR, sur une plateforme de données structurée et partagée avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Commissariat Général à l'Investissement. La liste de ces indicateurs sera communiquée ultérieurement.

Le Coordinateur s'engage également à répondre aux demandes qui pourraient lui être formulées dans le cadre d'études ou d'audits réalisées en vue du suivi et de l'évaluation des Investissements d'avenir.

8.1.1 Suivi semestriel

Le Coordinateur renseigne en ligne sur la plateforme dédiée mise à disposition par l'ANR un tableau de bord comportant des indicateurs de l'état d'avancement du projet et des résultats obtenus.

Il transmet ces éléments au plus tard 8 jours après la fin du semestre échu (année civile).

8.1.2 Suivi annuel

- Analyse d'impact

Afin de permettre une évaluation de la rentabilité socio-économique du projet, le Coordinateur renseigne en ligne au plus tard le 15 février de chaque année un tableau de bord comportant des indicateurs d'impact.

- Compte-rendu intermédiaire d'avancement du Projet

Le Coordinateur adresse annuellement, sous format électronique communiqué par l'ANR, un compte-rendu intermédiaire sur l'état d'avancement du Projet. Ce compte-rendu est à fournir chaque année au plus tard le 15 février.

La non transmission d'un tel document peut conduire à l'interruption du versement de l'aide, sans préjudice de l'application de l'article 11 ci-dessous.

- Relevé de dépenses intermédiaire

Le Coordinateur adresse à l'ANR, pour chaque tranche, sous format électronique et en version papier, un relevé récapitulatif des dépenses exécutées au cours de l'exercice écoulé au titre du Projet, selon les modalités suivantes :

- un relevé des dépenses effectuées par chaque Partenaire au cours de l'exercice, signé par le représentant légal du Partenaire et certifié par son agent comptable ou commissaire aux comptes ;
- un relevé des dépenses effectuées par le Partenaire coordinateur, signé par son représentant légal et certifié par son agent comptable ou commissaire aux comptes ;
- un tableau de synthèse de l'ensemble des dépenses effectuées par les Partenaires pour la réalisation du Projet, établi par le Coordinateur ;
- les montants mis à jour des versements effectivement décaissés et prévus par les cofinanceurs pendant la durée du Projet.

Ces documents sont fournis chaque année au plus tard le 15 février.

8.1.3 Documents finaux

- Comptes-rendus de réalisation des équipements et de fin de Projet

A la fin de la période d'acquisition des équipements, le Coordinateur adresse, sous format électronique communiqué par l'ANR, le compte rendu de réalisation des équipements.

A la fin du Projet, le Coordinateur adresse à l'ANR, sous format électronique communiqué par l'ANR, le compte-rendu de fin de Projet.

Ces documents sont transmis au plus tard dans un délai de deux mois suivant, respectivement, la date de réalisation des équipements et la date d'achèvement du Projet.

- Relevés de dépenses finaux

A la fin de chacune des deux tranches, le Partenaire coordinateur adresse à l'ANR, sous format électronique et en version papier :

- un relevé final des dépenses effectuées par chaque Partenaire au cours de l'opération signé par le représentant légal du Partenaire et certifié par l'agent comptable ou le commissaire aux comptes ;
- un relevé final des dépenses effectuées par le Partenaire coordinateur au cours de l'opération, signé par son représentant légal et certifié par son agent comptable ou son commissaire aux comptes ;
- un tableau de synthèse final de l'ensemble des dépenses effectuées au cours de l'opération, par les Partenaires pour la réalisation du Projet, et établi par le Partenaire coordinateur ;

Ces documents sont transmis à l'ANR au plus tard dans un délai de deux mois suivant la date de fin de la tranche.

Tout retard ou non transmission du compte-rendu de fin du Projet ou des relevés finaux des dépenses peut conduire au non paiement du solde, selon les modalités de l'article 6.2 sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 11 ci-après mentionné.

8.2 Revues de Projet

L'ANR pourra organiser des revues de Projet, réunissant l'ensemble des Partenaires, pour faire un point détaillé sur l'avancement du Projet.

8.3 Colloques de programme et actions de communication

Le Coordinateur s'engage à participer aux opérations de communication, notamment aux colloques de mi-programme et de fin de programme organisées par l'ANR, liées à l'action « Equipements d'excellence ».

Le Coordinateur s'engage également à participer aux opérations de valorisation des Investissements d'avenir à la demande du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ou des représentants de l'Etat.

8.4 Evaluation ex-post

L'ANR se réserve le droit de faire procéder à l'évaluation technique et économique du Projet à mi-programme, où dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de demande de versement du solde ou, à défaut, de la date prévue pour la fin du Projet. Cette évaluation sera réalisée à la charge de l'ANR. Le Coordinateur sera informé du choix de l'expert ou de l'organisme désigné par l'ANR. Il ne pourra le refuser que si ce choix conduit à un conflit d'intérêts entre le Coordinateur, les Partenaires et l'expert.

Article 9 : PROTECTION DES RESULTATS

Dans l'hypothèse où les recherches effectuées dans le cadre du Projet aidé par l'ANR aboutiraient à un dépôt de brevet, de certificat d'utilité ou de certificat d'addition en France ou à l'étranger, le Partenaire coordinateur doit en informer l'ANR dans un délai d'un mois.

Le Partenaire coordinateur est tenu d'avertir l'ANR de toute cession ou nantissement du brevet en cause, dans le délai d'un mois suivant cette cession ou ce nantissement.

Article 10 : COMMUNICATION

Sauf opposition écrite et préalable du Coordinateur, le MESR, le CGI et l'ANR pourront communiquer sur les objectifs généraux du Projet, ses enjeux et ses résultats.

Le Coordinateur s'engage à mentionner le soutien apporté par l'ANR au titre du programme « Investissements d'avenir », en indiquant le numéro de la Convention, dans ses propres actions de communication sur le Projet (ANR-10-EQPX-19), ses résultats et dans ses publications scientifiques (par exemple : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-19 »).

Article 11 : CONDITIONS SUSPENSIVES ET DE REVERSEMENT DE L'AIDE

En cas de difficulté de mise en œuvre, le Coordinateur doit en informer l'ANR le plus rapidement possible et doit proposer un plan d'action pour y remédier.

L'ANR peut suspendre les versements en cas de refus avéré et persistant de mentionner le soutien apporté par l'ANR.

Au cas où le Coordinateur ne respecte pas les stipulations de la présente convention, l'ANR, après avoir mis à même par tous moyens le Coordinateur de faire valoir ses motifs, saisit le comité de pilotage. Ce dernier, après avis du Commissaire général à l'investissement, peut en fonction de la gravité du manquement soit décider de faire cesser le versement des tranches suivantes, soit interrompre le Projet et demander le reversement de tout ou partie des sommes versées.

La Convention sera réputée faire l'objet d'un manquement grave par le Partenaire coordinateur notamment dans les cas suivants :

- mise en cause du caractère collectif du Projet tel que stipulé à l'article 5, et en particulier défaut de communication de l'accord de consortium mentionné à l'article 5, dans les délais ;
- défaut de communication des relevés de dépenses intermédiaires et des relevés de dépenses finaux mentionnés à l'article 6 et définis à l'article 8 ;
- défaut de communication des comptes rendus intermédiaires d'avancement du Projet mentionnés à l'article 6 et définis à l'article 8 ;
- si, au vu notamment d'un compte-rendu intermédiaire, l'ANR constate que la capacité du Coordinateur à mener le Projet selon les modalités prévues initialement est mise en cause, ou que l'avancement du Projet présente un retard significatif par rapport au calendrier prévu ;
- non respect des recommandations du comité de pilotage précisées à l'article 2 de la décision Premier ministre ;
- inexécution partielle ou totale du Projet ;
- empêchement de faire procéder aux contrôles prévus à l'article 6.3 du Règlement Financier, ou si ces contrôles font apparaître que tout ou partie des sommes reçues par le Partenaire coordinateur n'ont pas été utilisées ou l'ont été à des fins autres que celles prévues par la Convention ;
- manquement à l'article 9 relatif à la protection des résultats ;
- si les contrôles effectués font apparaître que le taux d'aide maximal autorisé pour les entreprises par l'encadrement communautaire des aides à la RDI a été dépassé ;

En cas de reversement, l'Etat produira un titre de recettes et effectuera le recouvrement après instruction du dossier par l'ANR

Dans tous les cas, le reversement sera de droit, sans qu'il y ait lieu à formalités judiciaires ou extrajudiciaires. Le Partenaire coordinateur s'engage alors à reverser à l'Etat les montants exigés par cette dernière dans un délai de soixante jours à compter de la réception de la demande de reversement.

Article 12 : REGLEMENT FINANCIER

Le Règlement Financier s'applique à la Convention dont le Partenaire coordinateur a pris connaissance.

Fait à Paris, le **31/12/2011**, en deux exemplaires originaux.

**Le Directeur Général de l'Agence
Nationale de la Recherche**

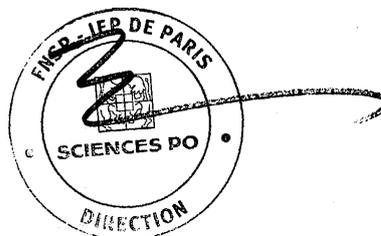
(Nom et prénom du représentant légal, fonction,
signature et cachet de l'organisme)



Jacqueline LECOURTIER

31 JAN. 2012

DESCOINGS Richard
Directeur de Sciences Po



COPIE



Monsieur l'Administrateur
Fondation Nationale
Des Sciences Politiques
27 rue Saint Guillaume
75 337 PARIS CEDEX 07

Paris, le 31 JAN. 2012

Objet : Notification de la convention n° ANR-10-EQPX-19-01

Monsieur l'Administrateur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire original de la convention attributive d'aide passée entre l'Agence Nationale de la Recherche et votre établissement.

Je vous rappelle que seules les dépenses effectuées postérieurement à la date de commencement du projet (article 2) peuvent être prises en compte.

Toute demande de modification, affectant le titulaire, la nature du programme, le montant, ou la durée de l'aide, doit impérativement être formulée avant la date d'échéance du programme aidé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur général de l'Agence
Nationale de la Recherche**



Jacqueline LECOURTIER

Copie à

Monsieur Laurent LESNARD
Fondation Nationale des Sciences Politiques
27 rue Saint Guillaume
75 337 PARIS cedex 07

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE n° ANR-10-EQPX-19-01

DIME-SHS

ANNEXE 1

DOCUMENT A (FINANCIER)

DU DOSSIER DE SOUMISSION

	Action EQUIPEX (Equipements d'Excellence)	<i>Réservé à l'organisme gestionnaire du programme</i> N° de dossier : ANR-10-EQUIPEX-19
	Document de financement A	Date de révision : Edition 2010

Fiche d'identité du projet

Acronyme	DIME-SHS			
Titre du projet <i>en français</i>	Données, Infrastructure, Méthodes d'Enquêtes en Sciences humaines et sociales			
Titre du projet <i>en anglais</i>	Data, infrastructure, methods of investigation in social sciences and humanities			
Durée acquisition/mise en place de l'équipement	102	mois	Durée d'exploitation de l'équipement	9 années
Adresse principale de l'équipement :	Sciences Po 27 rue Saint-Guillaume 75337 Paris Cedex 07			
Champ disciplinaire	Sciences humaines et sociales		Domaine scientifique	statistique, démographie, économie, histoire, s
Partenaire coordinateur	Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po)			
Mots-clés	Data	Survey	Method	Archive
	Qualitative	Web	8 -	9 -
				Quantitative
				10 -

Récapitulatif : partenariat, budget et main d'œuvre

	Partenaire	Coût Complet (€)	Aide demandée	Tranche 1		Tranche 2	
				Coût complet (€)	Aide demandée (€)	Coût complet (€)	Aide demandée (€)
Partenaire 1 (coordinateur)	Sciences Po	16 872 137	10 400 000	12 472 137	6 000 000	4 400 000	4 400 000
Partenaire 2	GENES	918 665	-	918 665	-	-	-
Partenaire 3	INED	1 236 958	-	1 236 958	-	-	-
Partenaire 4	Paris Descartes	740 817	-	740 817	-	-	-
Partenaire 5	TP	803 899	-	803 899	-	-	-
Partenaire 6	EDF	55 617	-	55 617	-	-	-
Partenaire 7	Gis "Réseau Quetelet"/ EHESS	268 320	-	268 320	-	-	-
TOTAUX		20 896 412	10 400 000	16 496 412	6 000 000	4 400 000	4 400 000

DIME-SHS

N° de dossier : ANR-10-EQUIPEX-19

Résumé (non confidentiel) du projet en français (2000 à 4000 caractères : cf. commentaires)

L'équipement DIME-SHS vise à combler le retard accumulé par les sciences humaines et sociales françaises en matière de méthodologie d'enquêtes afin de répondre aux plus hautes exigences de compétitivité internationale en ce domaine. Cet équipement consiste à doter la France d'une structure intermédiaire novatrice en matière de collecte, d'enrichissement et de diffusion des données utilisables par la recherche en SHS, autant quantitative que qualitative. Son originalité tient d'abord à ce qu'il envisage de manière unifiée ces trois phases des protocoles de la recherche, en tirant parti des innovations qu'offrent l'Internet et les NTIC pour non seulement prendre en charge et capitaliser les données existantes, mais aussi pour créer de nouveaux types de données pour la recherche. Ainsi, DIME-SHS s'organisera autour de trois grands modules dans le but d'innover en matière de collecte de données par questionnaire, d'archivage et de diffusion des enquêtes qualitatives, et enfin d'utilisation du web comme corpus.

Le premier module, pensé sur le modèle des Survey Research Centers (SRC) existant aux Etats-Unis ou dans certains pays d'Europe, vise à approfondir les partenariats, encore insuffisamment développés, entre les universités et les instituts de la statistique publique (INSEE et INED). Il vise également à affranchir en partie la recherche publique des intermédiaires du privé pour la réalisation d'enquêtes par questionnaire en s'alignant d'abord sur les normes méthodologiques internationales tout en diminuant globalement les coûts investis dans les opérations de collecte. A côté d'un dispositif classique (plate-forme téléphonique), la création d'un panel de répondants sollicité via les NTIC ou encore la réalisation d'expérimentations de collecte multi-mode permettront à la France de se repositionner à l'avant-garde de la recherche quantitative en SHS.

Le second module vise à développer une banque d'enquêtes qualitatives (BEQuali), et à combler le retard pris par la France dans ce domaine. Son développement permettra de préserver l'histoire des recherches qualitatives menées en SHS. Il s'agira d'utiliser les possibilités du web pour faciliter la diffusion et la mise à disposition des enquêtes qualitatives, en offrant aux chercheurs des services innovants d'enrichissement, d'exploration et d'exploitation des matériaux archivés. A terme ce dispositif doit favoriser l'amélioration des protocoles d'enquête, l'innovation méthodologique ainsi que la cumulativité des recherches qualitatives par l'essor notamment de l'analyse secondaire.

Le troisième et dernier volet de l'équipement met en place un dispositif permettant l'exploitation et la mise à disposition des « données du web ». Il s'agit ici de prendre acte de l'émergence

de nouveaux terrains d'enquête apparus avec le développement de l'expression spontanée sur le « web social » : la quantité et la diversité des traces laissées par les interactions sociales sur Internet représentent des ressources importantes pour la recherche. Or, ces données risquent fort de rester peu ou mal exploitées en l'absence de méthodes d'investigation appropriées. Ce dispositif vise donc le développement de protocoles de récolte et d'analyse innovants et adaptés au numérique. Ce module constituera le premier équipement en France à proposer un service de collecte de données issues du web dans une finalité de recherche, ce service n'étant aujourd'hui disponible que dans le secteur privé. Il permettra ainsi à la recherche française de s'aligner sur les dispositifs déjà en place ailleurs (MIT de Cambridge aux Etats-Unis).

L'objectif de DIME-SHS est donc de proposer des ressources aux chercheurs pour produire ou réutiliser des données dont la qualité repose sur une grande rigueur méthodologique, et ce à un coût moindre que celui pratiqué par le secteur privé. A terme, cet équipement participera à accroître la compétitivité internationale des chercheurs français en SHS.

A cet effet, une attention toute particulière est donnée au plan de diffusion et de valorisation des résultats et de l'équipement. Après une phase de « test » (2 ans), le développement de l'équipement

est programmé sur 6 ans. Au bout de 8 ans, DIME-SHS devrait pouvoir s'auto-financer à partir de ses ressources propres, obtenues sur la base des services d'enquêtes proposés.

DIME-SHS s'appuie sur l'expertise et la complémentarité d'un réseau de partenaires, constitué de Sciences Po (coordinateur), du GENES, de l'INED, de l'Université Paris Descartes, de Telecom ParisTech, de EDF R&D et du GIS Réseau Quetelet.

Résumé (non confidentiel) du projet en anglais (2000 à 4000 caractères : cf. commentaire)

The Données, Infrastructure, Méthodes d'Enquêtes en Sciences humaines et sociales (DIME-SHS) project aims to make up for the underdevelopment of French universities in data collection and in survey methodology, in order to position itself as an actor meeting the highest standards of international competition in the field. This infrastructure aims to provide France with an innovative intermediate structure for the collection, enrichment, and dissemination of data for qualitative and quantitative research in SHS. The originality of DIME-SHS, compared to existing structures in France, Europe or United States, lies in the fact that it considers these three stages of research protocols as a whole, and takes full advantage of the possibilities that internet and new technologies provide in the exploration and distribution of classic data and the creation of new types of data. DIME-SHS will be organised through three components to innovate in gathering quantitative data, in archiving and distributing qualitative surveys, and in studying the web as a corpus.

The first component is inspired by American and European Survey Research Centres (SRC), which are in charge of collecting data using questionnaires bound for research. It will reinforce

the partnerships between Universities and National Statistics Institutes (INSEE and INED). It will reduce the dependence of public research on private survey companies. It will respect international methodological norms while reducing the cost of collecting data. The SRC component will include a telephone call centre and a web panel. These two complementary modes of data collection will allow for experimental research designs such as mixed modes studies. Such an innovative structure would place France at the forefront of international quantitative research in SHS. The second module is meant to develop a qualitative data bank (BEQuali) and will raise France to the American and European level in the field. The BEQuali component will ensure the preservation of qualitative research history. It will make a more complete use of the potentials of the web in order to promote the enrichment and the diffusion of qualitative data by implementing innovative tools for navigation and exploration. One of the expected benefits of this project is the improvement of the protocols and methods of qualitative research, and their cumulative knowledge, notably through the promotion of secondary analysis. The third and last component of DIME-SHS aims to develop tools and methods related to the

collection of data from the web, especially unstructured data from the spontaneous online expression. The quantity, and above all the diversity, of the traces left by these social interactions affords new opportunities for the social sciences. Yet this abundant data might remain underexploited or misused without appropriate tools to investigate this field. The web data module will be the first structure in France to offer researchers a public service for the collection of spontaneous expression data from the web, reducing the dependence on the expensive and proprietary tools so far only developed by marketing companies. The main objective of DIME-SHS is to offer new, less expensive resources, to produce or reuse research data with high methodological quality. Eventually DIME-SHS will contribute to the improvement of international competitiveness of French social scientists.

In this respect, the dissemination plan of data and results and the exploitation of the equipment have been given a lot of attention. After a test stage of 2 years, we will develop the equipment over 6 years. After 8 years, DIME-SHS should be self-financed by income generated by data collection services and resources brought by its partners.

The success of DIME-SHS is based on the expertise and complementarity of Sciences Po, GENES, INED, Université Paris Descartes, Telecom ParisTech, EDF R&D and GIS Réseau Quetelet.

**NOTA : Toutes les champs de cet onglet "Fiche Identité" doivent être renseignés.
Ils seront utilisés par les membres des comités d'évaluation au cours du processus de sélection.**

Remarque : toutes les informations figurant ci-dessus ont vocation à être publiées si le projet est retenu pour financement (sous réserve d'une mise à jour si besoin). En déposant un dossier, les partenaires acceptent la publication de toutes ces informations.

Fiche Partenaire 1 : Identification et budget

Responsable scientifique et technique

Coordinateur du projet : oui

Genre H Prénom Laurent Nom Lesnard Titre Directeur du Centre de Données Date de naissance (JJ/MM/AAAA) 06/07/1975

Tél. fixe 01 45 49 72 74 Tél. portable _____ E-mail laurent.lesnard@sciences-po.fr

Adresse du responsable scientifique et technique

partenaire : Fondation Nationale des Sciences Politiques
 numéro de rue : 27
 adresse : rue Saint Guillaume
 adresse (suite) : _____
 code postal : 75337 ville : Paris
 cedex : 7 pays : France

Identification du partenaire

Nom complet du partenaire (laboratoire / entreprise / ...) Fondation Nationale des Sciences Politiques

Sigle du partenaire (laboratoire / entreprise / ...) Sciences Po

Catégorie de partenaire Établissement supérieur d'enseignement et de recherche

Forme juridique Fondation

Adresse du siège social du partenaire

partenaire : Fondation Nationale des Sciences Politiques
 numéro de rue : 27
 adresse : rue Saint Guillaume
 adresse (suite) : _____
 code postal : 75337 ville : Paris
 cedex : 07 pays : France

Récapitulatif : partenariat, budget et main d'œuvre

Pour un laboratoire d'organisme public de recherche :

Type d'unité : UM Numéro d'unité : 828
 Tutelle gestionnaire du financement Sciences Po
 Autre(s) tutelle(s) : CNRS
 Tutelle hôte/bergeante du lieu de réalisation des travaux : 27 rue Saint Guillaume
 Délégation régionale (le cas échéant) : CNRS Paris A
 Directeur de laboratoire : Genre : H Prénom : Laurent Nom : Lesnard

Adresse de réalisation des travaux

partenaire : Fondation Nationale des Sciences Politiques
 numéro de rue : 27
 adresse : rue Saint Guillaume
 adresse (suite) : _____
 code postal : 75337 ville : Paris
 cedex : 07 pays : France

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE GESTIONNAIRE DE L'AIDE

Adresse de la personne habilitée

Nom complet du bénéficiaire (organisme/ entreprise/ ...) Fondation Nationale des Sciences Politiques
 Sigle (organisme / entreprise / ...) Sciences Po
 numéro de rue : 27
 adresse : rue Saint Guillaume
 adresse (suite) : _____
 code postal : 75337 ville : Paris
 cedex : 07 pays : France
 N° Siret : 784 308 249 000 19 Effectif (si entreprise) : _____
 Code APE : 8542Z

Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement gestionnaire

Genre H Prénom Richard Nom Descoings Fonction Administrateur

Personne chargée du suivi administratif et financier

Genre F Prénom Marie-Laure Nom Péronne
 Tél. 01 45 49 72 77 Télécopie 01 45 49 72 65 E-mail marie-laure.peronne@sciences-po.fr

ANNEXE FINANCIERE INVESTISSEMENT

Demande financière détaillée (montant HT en € incluant la TVA non récupérable le cas échéant)

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)		coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût total	Assiette(€)
Descriptif	Matériels et infrastructures informatiques	350 000	3	350 000,00	350 000,00
	Equipement et internet mobile	581000	3	581 000,00	581 000,00
	Infrastructure informatique du call center (reversement au Genes)	58000	3	58 000,00	58 000,00
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
Total				989 000	989 000

Personnels permanents avec financement demandé (sous condition de remplacement par des personnels non permanents)

Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)	Assiette(€)
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
Total				-	-

Personnels permanents sans financement demandé

Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)	Assiette(€)
Chercheur	Laurent LESNARD - Directeur scientifique - <i>Transversal</i>	7 757,33	51,00	395 623,83	-
Ingénieur	Béatrice ROY - Ingénieur d'études - <i>Transversal</i>	4 941,48	30,00	148 244,40	-
Ingénieur	1 administrateur système (quote-part) - <i>Quanti</i>	4 470,22	36,00	160 927,92	-
Ingénieur	Adam SCHAAL - CDSP - <i>Quanti</i>	4 490,77	30,00	134 723,10	-
Ingénieur expert	Anne CORNILLEAU - Responsable survey team - <i>Quanti</i>	5 494,78	106,00	582 446,68	-
Ingénieur expert	Anne-Sophie COUSTEAUX - Responsable method team - <i>Quanti</i>	5 171,56	106,00	548 185,36	-
Chercheur	Sophie DUCHESNE - Responsable Bequali - <i>Quali</i>	6 464,45	51,00	329 686,95	-
Ingénieur expert	Guillaume Garcia - <i>Quali</i>	4 700,00	106,00	498 200,00	-
Total		43 490,59	516,00	2 798 038	-

Personnels NON permanents avec financement ANR demandé

Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)	Assiette(€)
CDD ingénieur	(1) Chargé d'études (Research design) - 3 ans - <i>Transversal</i>	4 224,82	28,00	116 094,98	116 094,98
CDD technicien	(2) Développeur interface web et design - 3 ans - <i>Transversal</i>	4 520,37	36,00	162 733,45	162 733,45
CDD technicien	(3) Administrateur système - 3 ans - <i>Transversal</i>	3 896,88	30,00	116 906,25	116 906,25
Autre	(3) Administrateur système (CDI) - <i>Transversal</i>	4 956,31	36,00	178 426,99	178 426,99
CDD ingénieur	(4) Chargé d'études (Préfiguration du fonctionnement et de la valorisation) - 2016 - <i>Transversal</i>	4 677,39	36,00	168 386,05	168 386,05
Autre	(5) Chargé d'études (Survey design) - <i>Quanti</i>	4 636,90	102,00	472 964,07	472 964,07
Autre	(6) Chargé d'études (Survey design) - <i>Quanti</i>	4 510,43	102,00	460 064,07	460 064,07
CDD ingénieur	(7) (8) Gestionnaires de panel (INED) - <i>Quanti</i>	3 793,23	192,00	728 300,40	728 300,40
CDD ingénieur	(9) Statisticien (INED) - <i>Quanti</i>	3 794,37	93,00	352 876,20	352 876,20
CDD ingénieur	(10) Responsable de plateforme / call center (GENES) - <i>Quanti</i>	6 326,97	20,00	126 539,45	126 539,45
Autre	(11) Chargé d'études - BeQuali (CDD 3 ans puis CDI) - <i>Quali</i>	4 594,75	102,00	468 664,08	468 664,08
Autre	(12) Développeur web mining - 3 ans puis CDI - <i>Web</i>	4 764,65	96,00	457 405,95	457 405,95
Autre	(13) Chargé d'études (Expert analyste des données web, IR) - 3 ans/CDI - <i>Web</i>	4 534,12	48,00	217 637,85	217 637,85
Autre	(14) Chargé d'études (Expert analyste des données web) - <i>Web</i>	5 129,02	102,00	523 159,90	523 159,90
Total		64 360,20	1 023,00	4 550 160	4 550 160

Personnels NON permanents sans financement ANR demandé

Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)	Assiette(€)
				-	-
				-	-
Total				-	-

Prestations de service externes

Descriptif	Coût total (€)	Assiette(€)
Frais de recrutement panélistes	229 440,00	229 440,00
Prestation de développement	50 000,00	50 000,00
Epiconcept : développement survey	179 900,00	179 900,00
Total	459 340	459 340

Missions

Descriptif	Coût total (€)	Assiette(€)
	-	-
Total	-	-

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)

Descriptif	Coût total (€)	Assiette(€)
Logiciels et licences	1 500,00	1 500,00
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
Total	1 500	1 500

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne

Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)	Assiette(€)
			-	-
			-	-
Total			-	-

Taux d'environnement :	50%	Frais d'environnement (€)	3 674 099
		Coût complet (€)	12 472 137
		Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€)	6 000 000
		Taux d'aide	100,00%
		Aide demandée (€)	6 000 000

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois :
 Le partenaire est-il assujéti à la TVA non récupérable ?

ANNEXE FINANCIERE FONCTIONNEMENT

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)				
Descriptif	coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût d'achat	Assiette(€)
Matériels et infrastructures informatiques	374 780,00	3	374 780,00	374 780,00
Equipement internet mobile	3 626 089,00	3	3 626 089,00	3 626 089,00
				-
				-
				-
				-
				-
Total			4 000 869	4 000 869

Personnels permanents					
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)	Assiette(€)
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
Total				-	-

Personnels NON permanents					
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)	Assiette(€)
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
Total				-	-

Prestations de service externes				
Descriptif			Coût total (€)	Assiette(€)
Frais de recrutement panelistes			30 000,00	30 000,00
Consultation juridique et études de marché			40 000,00	40 000,00
Traduction			75 000,00	75 000,00
Consultant Tilburg			38 400,00	38 400,00
Total			183 400	183 400

Missions				
Descriptif			Coût total (€)	Assiette(€)
Missions			45 000,00	45 000,00
Total			45 000	45 000

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)				
Descriptif			Coût total (€)	Assiette(€)
Logiciels et licences			1 500,00	1 500,00
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
Total			1 500	1 500

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne				
Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)	Assiette(€)
			-	-
			-	-
Total			-	-

Frais de gestion (organismes public ou fondations de recherche financés en coût marginal)				
Descriptif		taux (%)	Coût total (€)	Assiette(€)
Frais de gestion (Max. 4% des coûts entrant dans l'assiette de l'aide)		4,00%	169 231,00	169 231,00
Total			169 231	169 231

Pour laboratoire d'organisme public ou fondation, financé au coût marginal. Indiquer le taux d'environnement : Frais d'environnement (€)

Coût complet (€)
Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€)

Taux d'aide
Aide demandée (€)

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois :
 Le partenaire est-il assujéti à la TVA non récupérable ?

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus par le partenaire pour le projet

Identification des financeurs (nom, adresse)	Nature et objet du financement	Montant sollicité	Montant obtenu
Totaux des autres financements		0 €	0 €

Relevé d'identité bancaire (RIB) (en fournir un exemplaire papier ou scanné)

Nom de la banque : CIC
 Code banque : 30066
 N° du compte : 00010558602 Code guichet : 10041
 Clé RIB : 23

Engagement du partenaire (Les signatures sont à apposer uniquement sur le document papier)

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare:

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (documents A et B) et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides Equipement d'Excellence, et souscrire aux obligations qui en découlent,
- m'engager sur l'environnement matériel nécessaire à l'installation de l'équipement et sur les moyens d'accompagnement pour son fonctionnement, y compris en termes de personnel,
- m'engager à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet dans les conditions prévues par règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'Agence Nationale de la Recherche.

Pour les laboratoires d'organisme public de recherche ou fondations, visa du Responsable scientifique et technique

Personne habilitée à engager le partenaire

Prénom : Nom :

Laurent Lesnard

Prénom :

Richard

Nom :

Descoings

Qualité

Administrateur

Signature

Signature

Publication d'informations relatives au projet

Si le projet est retenu pour financement, l'ANR se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom du coordinateur et adresse électronique, noms et prénoms des responsables scientifiques et techniques des partenaires, dénominations des partenaires qu'ils soient des entreprises ou qu'ils appartiennent à un organisme de recherche.

Toutefois, pour un projet de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise retenu pour financement, l'ANR ne rendra pas publiques ces informations pour les personnes ou les partenaires pour lesquels la demande lui en est faite.

En cas de refus de publication d'un ou de plusieurs de ces éléments, remplacer la mention "OUI" par "NON" ci-dessous :

Nom et prénom du responsable scientifique :

Oui

Adresse électronique du responsable scientifique :

OUI

Dénomination du partenaire (si NON, celle-ci sera remplacée par la mention générique "Organisme de recherche") :

OUI

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'ANR publie l'acronyme, le titre, le résumé, l'aide accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à la structure support, ou l'ANR quand il s'agit d'un programme géré directement par elle (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Fiche Partenaire 2 : Identification et budget

Responsable scientifique et technique

Coordinateur du projet : non

Genre H	Prénom Michel	Nom Gollac	Titre directeur du laboratoire de	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) 03/07/1952
Tél. fixe 01 41 17 57 40	Tél. portable	E-mail michel.gollac@ensae.fr		
Adresse du responsable scientifique et technique	partenaire : Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique			
	numéro de rue :			
	adresse : avenue Pierre Larousse			
	adresse (suite) :			
	code postal :	ville : Malakoff	cedex :	pays : France

Identification du partenaire

Nom complet du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique
Sigle du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	GENES
Catégorie de partenaire	Etablissement supérieur d'enseignement et de recherche
Forme juridique	EPCSP
Adresse du siège social du partenaire	partenaire : Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique
	numéro de rue : 3
	adresse : avenue Pierre Larousse
	adresse (suite) :
	code postal : 92245 ville : Malakoff cedex : pays : France

Récapitulatif : partenariat, budget et main d'œuvre

Pour un laboratoire d'organisme public de recherche :

Type d'unité :	Numéro d'unité :
Tutelle gestionnaire du financement	
Autre(s) tutelle(s) :	
Tutelle hébergeante du lieu de réalisation des travaux :	
Délégation régionale (le cas échéant) :	
Directeur de laboratoire :	Genre Prénom Nom

**Adresse
de réalisation
des travaux**

partenaire : Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique
numéro de rue :
adresse : Route de Saclay
adresse (suite) :
code postal : 91120 ville : Palaiseau cedex : pays : France

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE DE L'AIDE

**Adresse
de la personne
habilitée**

Nom complet du bénéficiaire (organisme/ entreprise/...)	Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique
Sigle (organisme / entreprise / ...)	GENES
numéro de rue :	3
adresse :	Avenue Pierre Larousse
adresse (suite) :	
code postal : 92240	ville : Malakoff
	cedex : pays : France
N° Siret : 199 216 821 000 17	Effectif (si entreprise) :
Code APE : 8542Z	

Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement gestionnaire

Genre H	Prénom Antoine	Nom Frachot	Fonction Directeur du GENES
------------	-------------------	----------------	--------------------------------

Personne chargée du suivi administratif et financier

Genre F	Prénom Isabelle	Nom Kabla-Langlois
Tél. 01 41 17 55 40	Télécopie	E-mail isabelle.kabla-langlois@ensae.fr

ANNEXE FINANCIERE INVESTISSEMENT

Demande financière détaillée suite à la sélection du projet (montant HT en €, incluant la TVA non récupérable le cas échéant)

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)			
Descriptif	coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût total
Matériel et Infrastructure Informatique	4 416	10	4 416,00
			-
			-
			-
			-
			-
			-
Total			4 416

Personnels permanents sans financement demandé			
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois
Directeur de recherche	Michel Gollac - administrateur INSEE	12 163,51	14,28
Chercheur	Dominique Goux - administratrice INSEE	11 531,65	14,28
Directeur de recherche	Louis-André Vallet - directeur de recherche CNRS	9 162,11	14,28
Total			42,84

Personnels NON permanents sans financement demandé			
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois
CDD ingénieur	Rémy Caveng - maitre de conférence, chercheur associé	6 318,69	20,00
Total			20,00

Prestations de service externes		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Missions		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne			
Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)
Co-financement Loyers à Saclay	20 000,00	7,00	140 000,00
			-
			-
Total			140 000

Taux d'environnement :	30%	Frais d'environnement (€)	178 673
		Coût complet (€)	918 665
		Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€)	-
		Taux d'aide	0,00%
		Aide demandée (€)	

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois : Le partenaire est-il assujéti à la TVA non récupérable ? Oui Quel taux de TVA ?

ANNEXE FINANCIERE FONCTIONNEMENT

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)			
Descriptif	coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût d'achat
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
Total			-

Personnels permanents				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total			-	-

Personnels NON permanents				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total			-	-

Prestations de service externes		Coût total (€)
Descriptif		
		-
		-
		-
Total		-

Missions		Coût total (€)
Descriptif		
		-
Total		-

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)		Coût total (€)
Descriptif		
		-
		-
		-
		-
		-
		-
Total		-

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne			
Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)
			-
			-
			-
Total			-

Frais de gestion (organismes public ou fondations de recherche financés en coût marginal)		
Descriptif	taux (%)	Coût total (€)
Frais de gestion <i>(Max. 4% des coûts entrant dans l'assiette de l'aide)</i>		-
Total		-

Pour laboratoire d'organisme public ou fondation, financé au coût marginal. Indiquer le taux d'environnement : Frais d'environnement (€) -

Coût complet (€) -
Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€) -

Taux d'aide 0,00%
Aide demandée (€) -

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois :
Le partenaire est-il assujetti à la TVA non récupérable ?

Engagement du partenaire (Les signatures sont à apposer uniquement sur le document papier)

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare:

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (documents A et B) et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides Equipem

Pour les laboratoires d'organisme public de recherche ou fondations, visa du Responsable scientifique et technique

Personne habilitée à engager le partenaire

Prénom : Michel
Nom : Gollac

Prénom : Antoine
Nom :
Qualité : France

Signature

Signature

Publication d'informations relatives au projet

Si le projet est retenu pour financement, l'ANR se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom du coordinateur et adresse électronique, noms et prénoms des responsables scientifiques et techniques des partenaires, dénominat

Toutefois, pour un projet de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise retenu pour financement, l'ANR ne rendra pas publiques ces informations pour les personnes ou les partenaires pour lesquels la demande lui en est faite.

En cas de refus de publication d'un ou de plusieurs de ces éléments, remplacer la mention "OUI" par "NON" ci-dessous :

Nom et prénom du responsable scientifique : OUI

Adresse électronique du responsable scientifique : OUI

Dénomination du partenaire (si NON, celle-ci sera remplacée par la mention générique "Entreprise" ou "Organisme de recherche") : OUI

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'ANR publie l'acronyme, le titre, le résumé, l'aide accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées

Fiche Partenaire 3 : Identification et budget

Responsable scientifique et technique

Coordinateur du projet : non

Genre H	Prénom Stéphane	Nom Legleye	Titre Chef du SES-Ined	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) 13/12/1972
Tél. fixe 01 56 06 20 98	Tél. portable 06 71 73 58 29	E-mail stephane.legleye@ined.fr		
Adresse du responsable scientifique et technique	partenaire : Institut national des études démographiques			
	numéro de rue :			
	adresse : boulevard Davout			
	adresse (suite) :			
	code postal :	ville : Paris	cedex :	pays : France

Identification du partenaire

Nom complet du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	Institut national des études démographiques	
Sigle du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	INED	
Catégorie de partenaire	Organismes de recherche	
Forme juridique	EPST	
Adresse du siège social du partenaire	partenaire : Ined	
	numéro de rue : 133	
	adresse : boulevard Davout	
	adresse (suite) :	
	code postal : 75980	ville : Paris
	cedex : 20	pays : France

Récapitulatif : partenariat, budget et main d'œuvre

Pour un laboratoire d'organisme public de recherche :			
Type d'unité :		Numéro d'unité :	
Tutelle gestionnaire du financement			
Autre(s) tutelle(s) :			
Tutelle hébergeante du lieu de réalisation des travaux :			
Délégation régionale (le cas échéant) :			
Directeur de laboratoire :	Genre	Prénom	Nom

Adresse de réalisation des travaux	partenaire : SES-Ined	
	numéro de rue : 133	
	adresse : boulevard Davout	
	adresse (suite) :	
	code postal : 75980	ville : Paris
	cedex : 20	pays : France

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE DE L'AIDE

Adresse de la personne habilitée	Nom complet du bénéficiaire (organisme/ entreprise/...)	Institut national des études démographiques
	Sigle (organisme / entreprise / ...)	Ined
	numéro de rue :	133
	adresse : boulevard Davout	
	adresse (suite) :	
	code postal : 75980	ville : Paris
	cedex : 20	pays : France
	N° Siret : 180 037 020 00021	Effectif (si entreprise) :
Code APE : 732Z		

Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement gestionnaire

Genre F	Prénom Chantal	Nom Cases	Fonction Directrice
------------	-------------------	--------------	------------------------

Personne chargée du suivi administratif et financier

Genre H	Prénom Gilles	Nom Van Rossem
Tél. 01 56 06 20 65	Télécopie	E-mail gvr@ined.fr

ANNEXE FINANCIERE INVESTISSEMENT

Demande financière détaillée suite à la sélection du projet (montant HT en € incluant la TVA non récupérable le cas échéant)

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)			
Descriptif	coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût total
Matériel et infrastructure informatique	22 072	10	22 072,00
			-
			-
			-
			-
			-
			-
Total			22 072

Personnels permanents sans financement demandé			
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois
Ingénieur	Bernard de Cledat - informaticien	6 399,75	40,00
Chercheur	Stéphane Legleye - attaché principal INSEE	11 188,46	13,00
Ingénieur	Nicolas Razafindratsima - statisticien	7 757,35	17,00
Ingénieur	Patricia Charifi - Responsable de projets, logistique	7 757,35	17,00
Technicien	Naima Timera - assistante du SES-Ined	3 878,68	25,00
Technicien	Jeannie Gueno - gestionnaire des ressources humaines	5 629,00	4,00
Ingénieur	Nancy Grynspan - chef du service juridique	8 339,25	4,00
Total			120,00

Personnels NON permanents sans financement demandé			
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois
CDD Technicien	Gestionnaire de panel ponctuel	3 758,00	26,00
CDD Technicien	Aide ponctuelle statistique méthodologique	3 758,00	5,00
Total			31,00

Prestations de service externes		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Missions		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne			
Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)
			-
			-
			-
Total			-

Taux d'environnement :	30%	Frais d'environnement (€)	280 358
		Coût complet (€)	1 236 958
		Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€)	-
		Taux d'aide	0,00%
		Aide demandée (€)	

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois :
 Le partenaire est-il assujéti à la TVA non récupérable ? Oui Non
 Quel taux de TVA ? 19,60%

Engagement du partenaire (Les signatures sont à apposer uniquement sur le document papier)

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare:

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (documents A et B) et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides Equipem

Pour les laboratoires d'organisme public de recherche ou fondations, visa du Responsable scientifique et technique

Prénom : Stéphane
Nom : Legleye

Signature

Personne habilitée à engager le partenaire

Prénom : Chantal
Nom : CASES
Qualité : France

Signature

Publication d'informations relatives au projet

Si le projet est retenu pour financement, l'ANR se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom du coordinateur et adresse électronique, noms et prénoms des responsables scientifiques et techniques des partenaires, dénominat

Toutefois, pour un projet de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise retenu pour financement, l'ANR ne rendra pas publiques ces informations pour les personnes ou les partenaires pour lesquels la demande lui en est faite.

En cas de refus de publication d'un ou de plusieurs de ces éléments, remplacer la mention "OUI" par "NON" ci-dessous :

Nom et prénom du responsable scientifique : OUI

Adresse électronique du responsable scientifique : OUI

Dénomination du partenaire (si NON, celle-ci sera remplacée par la mention générique "Entreprise" ou "Organisme de recherche") : OUI

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'ANR publie l'acronyme, le titre, le résumé, l'aide accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées

Fiche Partenaire 4 : Identification et budget

Responsable scientifique et technique

Coordinateur du projet : non

Genre H	Prénom Olivier	Nom Martin	Titre Professeur	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) 28/08/1966
Tél. fixe	Tél. portable 06 61 62 01 97		E-mail olivier.martin@parisdescartes.fr	
Adresse du responsable scientifique et technique	partenaire : CERLIS - Université Paris Descartes			
	numéro de rue :			
	adresse : rue des Saints Pères			
	adresse (suite) :			
	code postal :	ville : Paris	cedex :	pays : France

Identification du partenaire

Nom complet du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	CERLIS - Université Paris Descartes
Sigle du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	Paris Descartes
Catégorie de partenaire	Etablissement supérieur d'enseignement et de recherche
Forme juridique	Université
Adresse du siège social du partenaire	partenaire : Université Paris Descartes
	numéro de rue : 12
	adresse : rue de l'école de médecine
	adresse (suite) :
	code postal : 75270 ville : Paris cedex : 6 pays : France

Récapitulatif : partenariat, budget et main d'œuvre

Pour un laboratoire d'organisme public de recherche :			
Type d'unité :	UM	Numéro d'unité :	8070
Tutelle gestionnaire du financement	Université Paris Descartes		
Autre(s) tutelle(s) :	CNRS	Université Paris 3	
Tutelle hébergeante du lieu de réalisation des travaux :	Université Paris Descartes		
Délégation régionale (le cas échéant) :	CNRS Paris A		
Directeur de laboratoire :	Genre H	Prénom François	Nom de Singly

Adresse de réalisation des travaux	partenaire : CERLIS - Centre de recherche sur les liens sociaux
	numéro de rue : 45
	adresse : rue des Saints Pères
	adresse (suite) :
	code postal : 75006 ville : Paris cedex : pays : France

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE DE L'AIDE

Adresse de la personne habilitée	Nom complet du bénéficiaire (organisme/ entreprise/...)	Université de Paris V - René Descartes	
	Sigle (organisme / entreprise / ...)	U-Paris V	
	numéro de rue : 12		
	adresse : rue de l'école de médecine		
	adresse (suite) :		
code postal : 75270	ville : Paris	cedex : 06	pays : France
N° Siret : 197 517 212 00019	Effectif (si entreprise) :		
Code APE :			

Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement gestionnaire

Genre H	Prénom Axel	Nom Kahn	Fonction Directeur de l'Université Paris Descartes
------------	----------------	-------------	---

Personne chargée du suivi administratif et financier

Genre F	Prénom Françoise	Nom Tréguer
Tél. 01 42 86 33 44	Télécopie 01 42 86 21 60	E-mail francoise.treguer@parisdescartes.fr

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)			
Descriptif	coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût d'achat
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
Total			-

Personnels permanents				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total			-	-

Personnels NON permanents				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total			-	-

Prestations de service externes		Coût total (€)
Descriptif		
		-
		-
		-
Total		-

Missions		Coût total (€)
Descriptif		
		-
Total		-

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)		Coût total (€)
Descriptif		
		-
		-
		-
		-
		-
		-
		-
Total		-

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne			
Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)
			-
			-
			-
Total			-

Frais de gestion (organismes public ou fondations de recherche financés en coût marginal)		
Descriptif	taux (%)	Coût total (€)
Frais de gestion <i>(Max. 4% des coûts entrant dans l'assiette de l'aide)</i>		-
Total		-

Pour laboratoire d'organisme public ou fondation, financé au coût marginal. Indiquer le taux d'environnement : Frais d'environnement (€) -

Coût complet (€) -
 Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€) -

Taux d'aide 0.00%
 Aide demandée (€) -

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois : 1 820
 Le partenaire est-il assujetti à la TVA non récupérable ?

Engagement du partenaire (Les signatures sont à apposer uniquement sur le document papier)

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare:

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (documents A et B) et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides Equipem

Pour les laboratoires d'organisme public de recherche ou fondations, visa du Responsable scientifique et technique

Prénom : Nom :

Olivier | Martin

Personne habilitée à engager le partenaire

Prénom : Nom :

Axel | KAHN

Qualité

| France

Signature

Signature

Publication d'informations relatives au projet

Si le projet est retenu pour financement, l'ANR se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom du coordinateur et adresse électronique, noms et prénoms des responsables scientifiques et techniques des partenaires, dénominat

Toutefois, pour un projet de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise retenu pour financement, l'ANR ne rendra pas publiques ces informations pour les personnes ou les partenaires pour lesquels la demande lui en est faite.

En cas de refus de publication d'un ou de plusieurs de ces éléments, remplacer la mention "OUI" par "NON" ci-dessous :

Nom et prénom du responsable scientifique :

OUI

Adresse électronique du responsable scientifique :

OUI

Dénomination du partenaire (si NON, celle-ci sera remplacée par la mention générique "Entreprise" ou "Organisme de recherche") :

OUI

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'ANR publie l'acronyme, le titre, le résumé, l'aide accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées

Fiche Partenaire 5 : Identification et budget

Responsable scientifique et technique

Coordinateur du projet : non

Genre F	Prénom Valérie	Nom Beaudouin	Titre Directeur d'études	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) 12/01/1968
Tél. fixe 01 45 81 71 08	Tél. portable 06 75 36 98 01	E-mail valerie.beaudouin@telecom-paristech.fr		
Adresse du responsable scientifique et technique	partenaire : Institut Télécom/Télécom ParisTech			
	numéro de rue : _____			
	adresse : rue Barrault			
	adresse (suite) : _____			
	code postal : _____	ville : Paris	cedex : _____	pays : France

Identification du partenaire

Nom complet du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	Institut Télécom/Télécom ParisTech		
Sigle du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	TP		
Catégorie de partenaire	Organismes de recherche		
Forme juridique	EPA		
Adresse du siège social du partenaire	partenaire : Institut Télécom - Télécom ParisTech		
	numéro de rue : 46		
	adresse : rue Barrault		
	adresse (suite) : _____		
	code postal : 75634	ville : Paris	cedex : 13

Récapitulatif : partenariat, budget et main d'œuvre

Pour un laboratoire d'organisme public de recherche :			
Type d'unité :	UM	Numéro d'unité :	5141
Tutelle gestionnaire du financement	Institut Télécom		
Autre(s) tutelle(s) :	CNRS		
Tutelle hôte de la réalisation des travaux :	_____		
Délégation régionale (le cas échéant) :	_____		
Directeur de laboratoire :	Genre H	Prénom Henri	Nom Maître

Adresse de réalisation des travaux	partenaire : Institut Télécom - Télécom PARIS		
	numéro de rue : 46		
	adresse : rue Barrault		
	adresse (suite) : _____		
	code postal : 75634	ville : PARIS	cedex : 13

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE DE L'AIDE

Adresse de la personne habilitée	Nom complet du bénéficiaire (organisme/ entreprise/...)	Institut Télécom - Télécom ParisTech	
	Sigle (organisme / entreprise / ...)	TP	
	numéro de rue :	46	
	adresse :	rue Barrault	
	adresse (suite) :	_____	
code postal : 75634	ville : Paris	cedex : 13	pays : France
N° Siret :	180 092 025 000 22	Effectif (si entreprise) :	_____
Code APE :	8542Z	_____	

Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement gestionnaire

Genre H	Prénom Jean-Claude	Nom JEANNERET	Fonction Administrateur Général
------------	-----------------------	------------------	------------------------------------

Personne chargée du suivi administratif et financier

Genre F	Prénom Marie	Nom Baquero
Tél. 01 45 81 76 83	Télécopie 01 45 65 95 15	E-mail marie.baquero@telecom-paristech.fr

ANNEXE FINANCIERE INVESTISSEMENT

Demande financière détaillée suite à la sélection du projet (montant HT en € incluant la TVA non récupérable le cas échéant)

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)		coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût total
Descriptif				-
				-
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total				-

Personnels permanents sans financement demandé				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
Directeur de recherche	Valérie BEAUDOUIN - Directeur d'études	12 652,20	16,50	208 761,30
Enseignant chercheur	Dana DIMINESCU - MCIE	8 920,91	11,00	98 130,00
Ingénieur	Elève-ingénieur	6 296,25	40,00	251 850,00
				-
				-
				-
				-
Total			67,50	558 741

Personnels NON permanents sans financement demandé				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
CDD ingénieur	Ludovic LEBART - Directeur de recherche	10 705,09	5,50	58 878,00
				-
				-
Total			5,50	58 878

Prestations de service externes		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Missions		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)		Coût total (€)
Descriptif		
	Matériel et Infrastructure informatique	994,00
Total		994

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne			
Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)
			-
			-
			-
Total			-

Taux d'environnement :	30%	Frais d'environnement (€)	185 286
		Coût complet (€)	803 899
		Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€)	-
		Taux d'aide	0,00%
		Aide demandée (€)	

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois : 1 820
 Le partenaire est-il assujéti à la TVA non récupérable ? Oui Quel taux de TVA ? 19,60%

Engagement du partenaire (Les signatures sont à apposer uniquement sur le document papier)

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare:

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (documents A et B) et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides Equipem

Pour les laboratoires d'organisme public de recherche ou fondations, visa du Responsable scientifique et technique

Personne habilitée à engager le partenaire

Prénom : Valérie
Nom : Beaudouin

Prénom : Jean-Claude
Nom : JEANNERET
Qualité : France

Signature

Signature

Publication d'informations relatives au projet

Si le projet est retenu pour financement, l'ANR se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom du coordinateur et adresse électronique, noms et prénoms des responsables scientifiques et techniques des partenaires, dénominat

Toutefois, pour un projet de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise retenu pour financement, l'ANR ne rendra pas publiques ces informations pour les personnes ou les partenaires pour lesquels la demande lui en est faite.

En cas de refus de publication d'un ou de plusieurs de ces éléments, remplacer la mention "OUI" par "NON" ci-dessous :

Nom et prénom du responsable scientifique : OUI
Adresse électronique du responsable scientifique : OUI

Dénomination du partenaire (si NON, celle-ci sera remplacée par la mention générique "Entreprise" ou "Organisme de recherche") : OUI

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'ANR publie l'acronyme, le titre, le résumé, l'aide accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées

Fiche Partenaire 6 : Identification et budget

Responsable scientifique et technique

Coordinateur du projet : non

Genre H	Prénom Mathieu	Nom Brudigou	Titre Chercheur senior	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) 01/09/1960
Tél. fixe 01 47 65 40 53	Tél. portable	E-mail mathieu.brudigou@edf.fr		
Adresse du responsable scientifique et technique	partenaire : Electricité de France			
	numéro de rue :			
	adresse : Avenue du Général de Gaulle			
	adresse (suite) :			
	code postal :	ville : Clamart	cedex : BP408	pays : France

Identification du partenaire

Nom complet du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	Electricité de France		
Sigle du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	EDF		
Catégorie de partenaire	Entreprise autre que PME		
Forme juridique	SA		
Adresse du siège social du partenaire	partenaire :		
	numéro de rue : 22-30		
	adresse : Avenue Wagram		
	adresse (suite) :		
	code postal : 75382	ville : Paris	cedex : 08

Récapitulatif : partenariat, budget et main d'œuvre

Pour un laboratoire d'organisme public de recherche :

Type d'unité :	Numéro d'unité :		
Tutelle gestionnaire du financement			
Autre(s) tutelle(s) :			
Tutelle hôtebergeante du lieu de réalisation des travaux :			
Délégation régionale (le cas échéant) :			
Directeur de laboratoire :	Genre	Prénom	Nom

Adresse de réalisation des travaux	partenaire :		
	numéro de rue :		
	adresse :		
	adresse (suite) :		
	code postal :	ville :	cedex :

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE DE L'AIDE

Adresse de la personne habilitée	Nom complet du bénéficiaire (organisme/ entreprise/...)	Electricité de France recherche et développement	
	Sigle (organisme / entreprise / ...)	EDF R&D	
	numéro de rue : 1		
	adresse : Avenue du Général de Gaulle		
	adresse (suite) :		
code postal : 92141	ville : Clamart	cedex : 08	pays : France
N° Siret :	Effectif (si entreprise) :		
Code APE :			

Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement gestionnaire

Genre F	Prénom Corinne	Nom Muller	Fonction Directrice du département Icame
------------	-------------------	---------------	---

Personne chargée du suivi administratif et financier

Genre	Prénom	Nom
Tél.	Télécopie	E-mail

ANNEXE FINANCIERE FONCTIONNEMENT

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)			
Descriptif	coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût d'achat
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
Total			-

Personnels permanents				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total			-	-

Personnels NON permanents				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total			-	-

Prestations de service externes		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Missions		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)		Coût total (€)
Descriptif		
Total		-

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne			
Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)
			-
			-
			-
			-
Total			-

Frais de gestion (organismes public ou fondations de recherche financés en coût marginal)		
Descriptif	taux (%)	Coût total (€)
Frais de gestion <i>(Max. 4% des coûts entrant dans l'assiette de l'aide)</i>		-
Total		-

Pour laboratoire d'organisme public ou fondation, financé au coût marginal. Indiquer le taux d'environnement : Frais d'environnement (€) -

Coût complet (€) -
Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€) -

Taux d'aide 0.00%
Aide demandée (€) -

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois : 1 820
Le partenaire est-il assujéti à la TVA non récupérable ?

Engagement du partenaire (Les signatures sont à apposer uniquement sur le document papier)

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare:

- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (documents A et B) et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides Equipem

Pour les laboratoires d'organisme public de recherche
ou fondations, visa du Responsable scientifique et
technique

Personne habilitée à engager le partenaire

Prénom : Nom :

Mathieu Brudigou

Prénom : Nom :

Corinne

Qualité

Signature

Signature

Publication d'informations relatives au projet

Si le projet est retenu pour financement, l'ANR se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom du coordinateur et adresse électronique, noms et prénoms des responsables scientifiques et techniques des partenaires, dénominat

Toutefois, pour un projet de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise retenu pour financement, l'ANR ne rendra pas publiques ces informations pour les personnes ou les partenaires pour lesquels la demande lui en est faite.

En cas de refus de publication d'un ou de plusieurs de ces éléments, remplacer la mention "OUI" par "NON" ci-dessous :

Nom et prénom du responsable scientifique :

OUI

Adresse électronique du responsable scientifique :

OUI

Dénomination du partenaire (si NON, celle-ci sera remplacée par la mention générique "Entreprise" ou "Organisme de recherche") :

OUI

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'ANR publie l'acronyme, le titre, le résumé, l'aide accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées

Fiche Partenaire 7 : Identification et budget

Responsable scientifique et technique

Coordinateur du projet : non

Genre F	Prénom Roxane	Nom SILBERMAN	Titre Directrice	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) 15/10/1949
Tél. fixe 0143136356	Tél. portable	E-mail roxane.silberman@ens.fr		
Adresse du responsable scientifique et technique	partenaire : Gis "Réseau Quetelet" représente par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales			
	numéro de rue : 48			
	adresse : boulevard Jourdan			
	adresse (suite) :			
	code postal : 75014	ville : Paris	cedex :	pays : France

Identification du partenaire

Nom complet du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	Gis "Réseau Quetelet" représente par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Sigle du partenaire (laboratoire / entreprise / ...)	Gis "Réseau Quetelet" / EHESS
Catégorie de partenaire	Etablissement Supérieur d'enseignement et de Recherche
Forme juridique	Grand établissement
Adresse du siège social du partenaire	partenaire : GIS "Réseau Quetelet" EHESS
	numéro de rue : 190-198
	adresse : avenue de France
	adresse (suite) :
	code postal : 75013 ville : Paris cedex : pays : France

Récapitulatif : partenariat, budget et main d'œuvre

Pour un laboratoire d'organisme public de recherche :

Type d'unité :	Numéro d'unité :
Tutelle gestionnaire du financement	
Autre(s) tutelle(s) :	
Tutelle hébergeante du lieu de réalisation des travaux :	
Délégation régionale (le cas échéant) :	
Directeur de laboratoire :	Genre Prénom Nom

Adresse
de réalisation
des travaux

partenaire : GIS "Réseau Quetelet"
numéro de rue : 48
adresse : Boulevard Jourdan
adresse (suite) :
code postal : 75014 ville : PARIS cedex : pays : France

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE GESTIONNAIRE DE L'AIDE

Adresse
de la personne
habilitée

Nom complet du bénéficiaire (organisme/ entreprise/...)	GIS "Réseau Quetelet" représenté par l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Sigle (organisme / entreprise / ...)	GIS "Réseau QUETELET" EHESS
numéro de rue :	190-198
adresse :	Boulevard de France
adresse (suite) :	
code postal :	75244 ville : PARIS Cedex 13 cedex : pays : France
N° Siret :	197 537 426 00037 Effectif (si entreprise) :
Code APE :	

Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement gestionnaire

Genre H	Prénom François	Nom Weil	Fonction Président
------------	--------------------	-------------	-----------------------

Personne chargée du suivi administratif et financier

Genre F	Prénom Hélène	Nom MOULIN-RODARIE
Tél. 01 49 54 25 50	Télécopie 01 49 54 26 68	E-mail helene.moulin@ehess.fr

ANNEXE FINANCIERE FONCTIONNEMENT

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 €)			
Descriptif	coût d'achat (€)	Nb d'années d'amortissement	Coût d'achat
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
Total			-

Personnels permanents				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total			-	-

Personnels NON permanents				
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	coût mensuel	personne.mois	Coût total (€)
				-
				-
				-
				-
				-
				-
Total			-	-

Prestations de service externes		Coût total (€)
Descriptif		
		-
		-
		-
Total		-

Missions		Coût total (€)
Descriptif		
		-
Total		-

Autres dépenses externes (consommables, petits matériels, ...)		Coût total (€)
Descriptif		
		-
		-
		-
		-
		-
		-
		-
Total		-

Autres dépenses justifiées par une procédure de facturation interne			
Descriptif	coût unitaire	nombre	Coût total (€)
			-
			-
			-
Total			-

Frais de gestion (organismes public ou fondations de recherche financés en coût marginal)		
Descriptif	taux (%)	Coût total (€)
Frais de gestion <i>(Max. 4% des coûts entrant dans l'assiette de l'aide)</i>		-
Total		-

Pour laboratoire d'organisme public ou fondation, financé au coût marginal. Indiquer le taux d'environnement : Frais d'environnement (€)

Coût complet (€) -
 Coût éligible pour le calcul de l'aide : assiette (€) -

Taux d'aide 0,00%
 Aide demandée (€) -

Nombre d'heures travaillées sur 12 mois : 1 820
 Le partenaire est-il assujéti à la TVA non récupérable ?

Engagement du partenaire (Les signatures sont à apposer uniquement sur le document papier)

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare:
- avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumission du présent projet (documents A et B) et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides Equipem

Pour les laboratoires d'organisme public de recherche ou fondations, visa du Responsable scientifique et technique

Personne habilitée à engager le partenaire

Prénom : Nom :

Roxane | SILBERMAN

Prénom : Nom :

François | WEIL

Qualité

| Président

Signature

Signature

Publication d'informations relatives au projet

Si le projet est retenu pour financement, l'ANR se réserve la possibilité de rendre publiques les informations suivantes : nom du coordinateur et adresse électronique, noms et prénoms des responsables scientifiques et techniques des partenaires, dénominat

Toutefois, pour un projet de recherche partenariale organisme de recherche / entreprise retenu pour financement, l'ANR ne rendra pas publiques ces informations pour les personnes ou les partenaires pour lesquels la demande lui en est faite.

En cas de refus de publication d'un ou de plusieurs de ces éléments, remplacer la mention "OUI" par "NON" ci-dessous :

Nom et prénom du responsable scientifique :

OUI

Adresse électronique du responsable scientifique :

OUI

Dénomination du partenaire (si NON, celle-ci sera remplacée par la mention générique "Entreprise" ou "Organisme de recherche") :

OUI

Nota : en déposant un projet, les partenaires ont accepté que l'ANR publie l'acronyme, le titre, le résumé, l'aide accordée au projet, la date de début de projet et la durée.

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées

ANNEXE 2

1) ECHEANCIER DES VERSEMENTS (sujet à révisions)

2) ECHEANCIER DES OPERATIONS

ECHEANCIER
Sciences Po

SUBVENTION ANR en €	TEST		DEVELOPPEMENT						FONCTIONNEMENT		TOTAL
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
	notification	t0+12	t0+24	t0+36	t0+48	t0+60	t0+72	t0+84	t0+96	solde	Total
SUBVENTION ANR TRANCHE 1	600 000	1 119 446	883 022	541 445	590 091	618 976	526 007	521 013		600 000	6 000 000
SUBVENTION ANR TRANCHE 2	204 931	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000	662 405	4 387 336
TOTAL	804 931	1 559 446	1 323 022	981 445	1 030 091	1 058 976	966 007	961 013	440 000	1 262 405	10 387 336

DIME-SHS		TEST																																																									
		2011			2012			2013			2014			2015																																													
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TRANCHE 1	INVESTISSEMENTS																																																										
	Matériel réseau (distribution horizontale - dépend également de la structure des bâtiments) et remplacement du matériel tous les 5 ans (prise en compte aussi de l'indice syntex de 3% par ans) ==> Ramené à 20 000 euros car hébergé à Sciences Po.																																																										
	Serveurs (SAN, serveurs de fichiers, serveurs de base de données, stockage multimédia, mails, stockage ftp pour chercheurs, doctorants, etc.) et remplacement du matériel tous les 5 ans (prise en compte aussi de l'indice syntex de 3% par ans).																																																										
	Bornes WIFI : 3 bornes																																																										
	TOIP (téléphonie sous IP)																																																										
	Ordinateurs de équipe ==> stations de travail type Mac Pro ou HP Work Station (même puissance) pour les spécialistes de méthode d'enquête et d'ingénierie ==> station de travail plus standard pour les postes plus administratifs (Imac ou stations de travail / portables plus standards)																																																										
	Equipements audiovisuels d'1 salle de travail																																																										
	Mise en place technique et l'aménagement de la plateforme téléphonique (GENES)																																																										
	Logiciels bureautiques																																																										
	Tablette 3G																																																										
	Abonnements téléphoniques																																																										
	TRANSVERSAL																																																										
	1 chargé d'études : « research design »																																																										
	1 développeur interface web, design																																																										
	1 administrateur système																																																										
	0,5 administrateur système																																																										
	1 chargé d'études : préfiguration du fonctionnement et de la valorisation																																																										
	QUANTI																																																										
	1 chargé d'études : Survey Design																																																										
	1 chargé d'études : Survey Design																																																										
	2 gestionnaires de panel																																																										
	1 statisticien																																																										
	1 responsable de plateforme																																																										
	QUALI																																																										
	1 chargé d'études : BeQuali																																																										
	WEB																																																										
1 développeur web mining																																																											
1 chargé d'études : expert analyste des données web																																																											
1 chargé d'études : expert analyste des données web																																																											
Recrutement de panel																																																											
Versement QUOTE PART SUBV ANR aux partenaires																																																											

DIME-SHS		DEVELOPPEMENT																																				FONCTIONNEMENT											
		2016												2017												2018												2019											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
TRANCHE 1	INVESTISSEMENTS																																																
	Matériel réseau (distribution horizontale - dépend également de la structure des bâtiments) et remplacement du matériel tous les 5 ans (prise en compte aussi de l'indice syntex de 3% par ans) ==> Ramené à 20 000 euros car hébergé à Sciences Po.																																																
	Serveurs (SAN, serveurs de fichiers, serveurs de base de données, stockage multimédia, mails, stockage ftp pour chercheurs, doctorants, etc.) et remplacement du matériel tous les 5 ans (prise en compte aussi de l'indice syntex de 3% par ans).																																																
	Bornes WIFI : 3 bornes																																																
	TOIP (téléphonie sous IP)																																																
	Ordinateurs de équipe ==> stations de travail type Mac Pro ou HP Work Station (même puissance) pour les spécialistes de méthode d'enquête et d'ingénierie ==> station de travail plus standard pour les postes plus administratifs (Imac ou stations de travail / portables plus standards)																																																
	Equipements audiovisuels d'1 salle de travail																																																
	Mise en place technique et l'aménagement de la plateforme téléphonique (GENES)																																																
	Logiciels bureautiques																																																
	Tablette 3G																																																
	Abonnements téléphoniques																																																
	TRANSVERSAL																																																
	1 chargé d'études : « research design »																																																
	1 développeur interface web, design																																																
	1 administrateur système																																																
0,5 administrateur système																																																	
1 chargé d'études : préfiguration du fonctionnement et de la valorisation																																																	
QUANTI																																																	
1 chargé d'études : Survey Design																																																	
1 chargé d'études : Survey Design																																																	
2 gestionnaires de panel																																																	
1 statisticien																																																	
1 responsable de plateforme																																																	
QUALI																																																	
1 chargé d'études : BeQuali																																																	
WEB																																																	
1 développeur web mining																																																	
1 chargé d'études : expert analyste des données web																																																	
1 chargé d'études : expert analyste des données web																																																	
Recrutement de panel																																																	
Versement QUOTE PART SUBV ANR aux partenaires																																																	

ANNEXE 3

1) DOCUMENT B (SCIENTIFIQUE)

DU DOSSIER DE SOUMISSION

2) MODIFICATIONS DU DOCUMENT B

(EVOLUTIONS A L'ISSUE DES NEGOCIATIONS)

Acronym of the project	DIME-SHS	
Titre du projet en français	Données, Infrastructure, Méthodes d'Enquêtes en Sciences humaines et sociales	
Project title in English	Data, Infrastructure, Methods of investigation in the social sciences and humanities	
Coordinator of the project	Name: Laurent Lesnard Institution: Sciences Po Laboratory: CDSP – Centre de données socio-politiques / Centre for socio-political data Unit number: UMS 828	
Requested funding	Tranche 1/Phase 1 16 811 197 €	Tranche 2/Phase 2 552 407 €
Disciplinary field	<input type="checkbox"/> health, well-being, nutrition and biotechnologies <input type="checkbox"/> environmental urgency, eco-technologies <input type="checkbox"/> information, communication and nanotechnologies <input checked="" type="checkbox"/> social sciences and humanities <input type="checkbox"/> other disciplinary area	
Scientific areas	Methodology, survey, statistics, demography, economics, history, political science, sociology, information and communication	

Organization of the coordinating partner

Laboratory/Institution(s)	Unit number	Research organization
CDSP / Sciences Po	UMS 828	Sciences Po / CNRS

Affiliations des partenaires au projet/Organization of the partner(s)

Laboratory/Institution(s)	Unit number	Research organization
GENES		
SES / Ined		
CERLIS / Université Paris Descartes	UMR 8070	Université Paris Descartes/CNRS/Université Paris 3
Telecom ParisTech	UMR 5141	Telecom ParisTech/CNRS
GIS Réseau Quetelet		CNRS/EHESS/INED/ Université de Caen
Company	Economic sector	Staff size
EDF R&D	Energy	2000

1.	SCIENTIFIC ENVIRONMENT AND POSITIONING OF THE EQUIPMENT PROJECT	5
2.	TECHNICAL AND SCIENTIFIC DESCRIPTION OF THE ACTIVITIES	9
2.1.	Originality and innovative features of the equipment project.....	9
2.2.	Description of the project.....	11
2.2.1	Scientific programme	11
2.2.2	Structure and building of the equipment	16
2.2.3	Technical environment	18
3.	DISSEMINATION AND EXPLOITATION OF RESULTS	20
4.	PROJECT MANAGEMENT	23
4.1.	Management	23
4.1.1	Relevant experience of the project coordinator	23
4.1.2	COORDINATION MODALITIES	24
4.2.	Collaboration organization	25
4.2.1	Partners description, relevance and complementarity	25
4.2.2	Qualification, role and involvement of individual partners	30
5.	FINANCIAL ASSESSMENT	40
6.	APPENDICES	44
6.1.	Literature review references	44
6.2.	Partners' references	46
6.3.	Estimate for the equipment	50
6.4.	Commitment Letters	54

SUMMARY

The *Données, Infrastructures, Méthodes d'Enquêtes en Sciences humaines et sociales* (DIME-SHS) project aims to make up for the underdevelopment of French universities in data collection and in survey methodology, in order to position itself as an actor meeting the highest standards of international competition in the field. This infrastructure aims to provide France with an innovative intermediate structure for the collection, enrichment, and dissemination of data for qualitative and quantitative research in SHS. In this respect, DIME-SHS will complement the "Very Large Research Infrastructure" (Très Grande Infrastructure de Recherche) GIS PROGEDO – Réseau Quetelet and the CNRS's "Very Large Facility" (Très Grand Équipement) for the social and human sciences, Adonis. The originality of DIME-SHS, compared to existing structures in France, Europe, or the United States, lies in the fact that it considers these three stages of research protocols as a whole, and takes full advantage of the possibilities that internet and new technologies provide for the exploration and distribution of classic data and the creation of new types of data, as well as for the reduction of running costs. Eventually, this infrastructure aims to offer methodological resources with high scientific standards to the French research community, enabling researchers to carry out their own surveys and to reuse pre-existing data. It will also encourage the development of experimental research designs and methodological innovations and will improve the methodological training of French researchers.

DIME-SHS will be organised into three integrated components which are based on existing but separate projects and research teams. Those components will be developed to innovate in the gathering of quantitative data, the archiving and distribution of qualitative surveys, and the study of the web as a corpus.

The first component is inspired by American and European Survey Research Centres (SRC), which are in charge of collecting data using questionnaires bound for research. It will reinforce the partnerships between Universities and National Statistics Institutes (INSEE and INED). It will reduce the dependence of public research on private survey companies. On one hand, it will respect international methodological norms based on probability sampling and not on quotas (currently the only affordable method for French university researchers) and it will provide better control of the survey procedures. On the other hand, avoiding private intermediaries reduces the cost of collecting data. The SRC component will include a telephone call centre and a web panel. Each person, randomly selected, will receive a smartphone and a corresponding plan in exchange for participating in the web panel. This will resolve the issue of coverage for Internet-based surveys. This new and personal way of responding is expected to reduce the growing difficulty of non-response in surveys. These two complementary modes of data collection, by phone and by web, will allow experimental research designs like mixed modes studies. Such an innovative structure would place France at the forefront of international quantitative research in SHS.

The second module is meant to develop a qualitative data bank (BEQuali) and will raise France to the American and European level in the field. The BEQuali component will ensure the preservation of qualitative research history but will also establish it as a scientific field and allow it to progress on methodological aspects. To overcome the qual-quant divide, it will be integrated into international (CESSDA) and national (Réseau Quetelet) networks of resource centres to benefit from the previously accumulated experience in the area of quantitative methodologies". It will make a more complete use of the potentials of the web in order to promote the enrichment and the diffusion of qualitative data by implementing innovative tools for navigation and exploration. One of the expected benefits of this project is the improvement of the protocols and methods of qualitative researches, and their cumulative knowledge, notably through the promotion of secondary analysis, which remains scarce without the required infrastructure.

The third and last component of DIME-SHS aims to develop tools and methods related to the collection of data from the web, especially unstructured data from spontaneous online expression. The quantity, and above all the diversity, of the traces left by these social interactions represent new opportunities for the social sciences. Yet these abundant data might remain underexploited or misused without appropriate tools to investigate this field. Based on the experience of the Sciences Po médialab, the web data module will be the first infrastructure in

France to offer researchers a public service which collects spontaneous expression data from the web, thus reducing the dependence on the expensive and proprietary tools so far only developed by marketing companies.

The three components of the infrastructure are complementary and their activities and resources will be mutualised. Numerous research projects from various academic disciplines will certainly take advantage of the different and complementary methods available through DIME-SHS. The Social Sciences and Humanities are also in partnership with a host of other scientific disciplines and as a result, DIME-SHS will be able to contribute to the development of research in other areas (health, risk analysis, or environment for example) and work with other non-academic bodies: state services, local governments, NGOs and businesses.

Data collected and acquired by DIME-SHS will be disseminated for scientific purposes using international standards and innovative tools and interfaces. In pursuance of the open science research movement, tools, methods and results progressively accumulated are made available to researchers as well as policy makers and the whole civil society. This availability will benefit the public and private sectors by stimulating innovations. Other consequences expected are a better structuring of academic partnerships, and a greater collaboration amongst specialised researchers to overcome the quali-quantum divide. DIME-SHS will also contribute to better methodological teaching and as such will improve students' training and employability. Eventually, it will enable an improvement in scientific work along with a reduction of the costs of public funding to research through important economies of scale (numerous synergies, limitation of redundant tools and more extensive use of existing data).

The success of this infrastructure relies on the complementarity of the expertise brought by the partners of this project. Sciences Po has a long history of experience in political science surveys, either quantitative or qualitative. More recently, Sciences Po has started to expand this expertise to data documentation and dissemination with the CDSP, and to web data collection and analysis with the médialab. GENES will bring its expertise in conducting telephone surveys and designing surveys, especially in order to achieve comparability with national or international surveys. INED has a long tradition of excellence in conducting qualitative and quantitative investigations on sensitive subjects (sexuality, violence) or on difficult to reach populations. They have also participated in various comparative surveys. The University Paris Descartes has extensive experience in conducting empirical investigations in the social sciences, which recently took the shape of a Master specialised in this field. Telecom Paris Tech will contribute its unique dual knowledge in telecommunication engineering and the sociology of communication. EDF R&D will share its expertise in archiving, documenting, and disseminating qualitative surveys but also its competence in the quantitative analysis of qualitative materials. The project relies on the expertise of the GIS Réseau Quetelet to meet the highest standard in data dissemination and confidentiality.

Together, these partners have the expertise to build the innovative and cost-effective infrastructure for collecting, documenting, and disseminating data for the social sciences. On the scientific level, they have the necessary knowledge to invent and standardise new methods (extraction and cleaning of web data technologies, new ways to contact respondents and to explore qualitative data...). They have also the required level of experience and reputation to promote the new services offered by the infrastructure and to overcome the possible reluctance of adoption (epistemological, ethical or academic). The consortium will consult with the best legal experts to ensure the highest level of data confidentiality and to protect the intellectual property of collected data. The various resources they contribute to this project, combined with the required financial contributions, will make it possible to build a lasting infrastructure within 10 years. There is a high demand for the services that would be provided by DIME-SHS, not only in France, but also internationally where similar infrastructures (Knowledge Networks in the US; CentERdata in the Netherlands) exist, paving the way to cost effective and high-quality international comparisons.

1. SCIENTIFIC ENVIRONMENT AND POSITIONING OF THE EQUIPMENT PROJECT

As highlighted in the Social Sciences and Humanities alliance - SNRI report (SNRI, ten years after the Silberman report (Silberman, 1999) on the social sciences and their data, French universities still lag significantly behind in terms of collecting, distributing and capitalising on data and research, as well as teaching empirical research methods, either qualitative or quantitative. Methodological excellence, essential for international competition, is now more than ever acquired through the ability to develop innovative and experimental research designs. This means being able to conduct primary research and secondary analysis with full control of all the different stages involved. New areas of investigation that have emerged from the internet (notably the social web) must be added to studies using questionnaires and/or qualitative methods.

Collecting data using questionnaires

Although it was discussed in the Silberman report ten years ago, France is still behind in the way it deals with university studies using questionnaires. The reasons for this backwardness are well known, as are the consequences and solutions. In the absence of a French academic survey platform, data collection must be outsourced to private survey companies which present a number of drawbacks linked to their economic structure (Pages et al. 2006, Caveng 2009). The first of these is the high cost, resulting from the profit margins that are applied. The second is the fact that the quality standards of these companies are often too low for the most rigorous scientific research. This is partly due to the working conditions of the interviewers (short term contracts, no incentives to professionalisation, high turnover rates, see Duclos et al. 1996 p. 82-85 et Caveng 2007). The third is the lack of experience these companies have in the treatment of random samples or very large samples, and lack of a knowledge of the specific problems and issues in Socio-economic Sciences and Humanities (SHS) (most of the work in this sector is in market research and, for the companies that conduct public opinion surveys, this generally makes up 10 to 20% of their revenue). As a result, monitoring interviews is time or cost consuming.

Consequently, such studies are very expensive in France (for the RAPFI study with French people of North African, African and Turkish origin, close to 90% of the budget was spent on this). As a consequence, it is difficult to find funding for them. Moreover, the few studies conducted in spite of these elevated costs often do not meet international methodological norms which are based first and foremost on probability sampling and not on quotas, which is currently the only affordable method for French university researchers. Panel studies, which involve following a population over a period of time, are also rarely used in France. Lacking in training and generally paid per questionnaire, the survey interviewers working for the private survey companies frequently ignore the instructions and rules concerning the questionnaire procedure (especially probing and follow-up questions), in order to limit the amount of time spent on each interview (Caveng 2009). This weakens the methodological work of the survey designers. If the French context is not conducive to survey-based studies obeying international norms, it is even less conducive to research methods that by definition require conducting experiments according to strict protocols. Unable to develop its own surveys, the French academic community is struggling to compete on an international level in terms of empirical research and methodology.

The solutions to these problems are well known, and have been long practiced in North America and in Europe in the *Survey Research Centre* (SRC) framework. Present in almost every university that ranks highly in social sciences (Princeton and Berkeley for example), these university structures integrate the whole processing chain of a questionnaire based study. Moreover, they give researchers access to the means of conducting studies at a lower cost, and at the advanced methodological level which results from the expertise accumulated by the methodological research conducted by the SRC. For example, it is the SRC of the University of Michigan that conducts the *National Election Studies*, an academic study conducted every two years since 1948, which is considered by the international scientific community to be the benchmark both in terms of research questions and quality of methodology (with both pre- and post-election waves as well as panels that sometimes stretch over four years). In France, only the IEP in Grenoble has its own telephone survey centre, associated with a Masters in Opinion and Market Surveys (PROGIS). This structure is very small however (10 positions), and is not open to the national scientific community. INED is the only French institution, excluding INSEE, that has been able to conduct surveys at a higher methodological level and develop research into methodology. In the absence of its own means of data collection however, INED is dependent on INSEE and private survey companies.

Although France's backwardness on this issue is the same ten years after the Silberman report, the international context has significantly changed. Empirical quantitative research in SHS is in the process of being profoundly changed by the development of new information and communication technologies: online diffusion, new forms of communication and measurement such as mobile telephones, smartphones, tactile tablets (Ipad), GPS, or biomarker measurement tools (Raento 2009). These new tools offer the means of collecting data that is higher quality, and collecting it faster and for a lower cost than traditional survey techniques. The possibility of using visual aids (Toepel et al. 2009), videos, interactive applications, or geo-locators for respondents (with their consent) opens new horizons for research in SHS and for the whole scientific community (epidemiology, ergonomics, information technology etc). Unlike other survey methods (face-to-face, telephone, self-administered), there is no limit to the number of persons that can be surveyed simultaneously, given the size of the sample, which allows surveys to be conducted and data to be accessed very quickly. The lack of intermediaries also means reducing the cost of collecting the data and better controlling the rules and conditions of questionnaire procedure (follow-ups, aids, interruptions, retrieval of questionnaires).

These new tools establish a whole new playing field for research in SHS. Because they seized this opportunity, the Netherlands (formerly lacking the old-generation SRC, like France) is now at the forefront of quantitative research in SHS, having set up the LISS panel at the University of Tilburg, an internet panel that is representative of the Dutch population (inspired by Knowledge Networks, US). A groundbreaking project, the LISS panel is also at the most advanced level methodologically, particularly in the composition of the sample which is constructed to represent the Dutch population and based on providing internet connections to respondents who otherwise wouldn't have access. This procedure avoids the significant number of biases in traditional internet surveys, which are conducted solely with people who have an internet connection (Couper 2000).

Archival and diffusion – for reuse – of qualitative studies: an imperative for development and innovation in SHS

Although the French SHS field is characterised by its overwhelming use of qualitative methods (in political science for example see Billordo 2005), compared to what happens overseas (particularly in the United-States), the French contribution in terms of methodological innovation and expertise remains limited. This is notably explained by the complete lack of archiving for qualitative studies. Yet the drawbacks associated with not capitalising on these studies, already stressed in the Cribier report some years ago (Cribier 2003), remain relevant today. Worse, most of the qualitative data (interviews, observation notes etc.) collected since the 1960s have disappeared. What remains has been conserved in poor conditions and is at high risk of disappearing soon too, if nothing is done quickly. In addition to the fact that the research community shows a lack of understanding and interest in these questions, this situation can be further explained by the fact that public archives have little interest in this kind of material (Braibant, 1996; Duclert, 2002), and higher education and research institutions have little means to archive data themselves. Apart from a few isolated initiatives, notably in oral history (Duclert, 2002), there is at the current time no real policy on the scientific archiving of data from qualitative studies. Moreover, in sociology or political science the rare pioneering experiments in terms of archiving and sharing qualitative data in fact come from applied research¹. France's tardiness on this issue is even more paradoxical given that the creation of a databank centralising all qualitative studies in SHS at the national level is a goal frequently expressed by public institutions that have financed several reports to this effect (Braibant, 1996; Silberman, 1999; Demazière *et al.*, 2001; Cribier, 2003).

We can see however, all that the archiving and availability of this data could bring to the field of SHS: preserving its history but also establishing it as a scientific field and allowing it to progress. Publications based on qualitative studies generally provide no access to the data upon which the analysis is based, and they only describe the research protocols in a limited fashion (Moravcsik 2010). This does not allow readers to directly compare the methodological strategies implemented and their impact on the results that are obtained. More generally, "making do" seems to be the rule, as is conformity to established principles; methodological innovation is notably curbed because it is impossible to make use of a detailed knowledge of previous experiences. The

¹ This is the case with EDF R&D, with the database "Verbatim", which was developed in 1998 on the model of Qualidata, and which contained 72 studies and 778 interviews from 1994 to 2007. It is only accessible to researchers of EDF R&D. For a description of this initiative see Le Roux, Vidal, 2000a, Le Roux, Vidal, 2000b Dargentas, Le Roux, 2005.

amelioration of research protocols is therefore hindered and the accumulation of research, in methodological terms remains limited.

Finally, beyond questions of methodology, the absence of archiving makes it impossible to reanalyze studies. Yet publishing, in qualitative research as elsewhere, supposes first and foremost making choices, retaining for example only those aspects of observations that are meaningful in the theoretical framework that has been elaborated. A study is always susceptible to multiple analyses however, above all if it is put into perspective or even directly compared to other studies and other data. The absence of data archiving deprives the SHS field of any possibility of qualitative comparison.

These different arguments² have been presented by the creators of the pioneering qualitative data bank ESDS Qualidata, a service of the UK data archive³. The initiators and managers of Qualidata launched a major debate⁴ on the justification of archiving and the methodological conditions of secondary analysis of qualitative data (see the list of bibliographical references compiled by Qualidata which includes more than fifty texts: <http://www.esds.ac.uk/qualidata/support/reusearticles.asp>), in which French researchers have – unfortunately – not taken part until now⁵. Their arguments, which are positivist in perspective, are treated sceptically by those working from a critical constructivist epistemological perspective. For these researchers, any information gathered or data constructed are interpretable and analyzable only by the person who directly participated in the study, any other usage would be considered fallacious (Duchesne, forthcoming). We position ourselves between these two poles, in the sense that we believe that it is possible to archive qualitative data so that it may be used by others, on the condition that the study be considered as a whole and that the context and the metadata be as fully informed as possible. In spite of resistance from a non negligible portion of the scientific community, the example of Qualidata has ended up establishing itself – most European countries are putting in place databanks of this type, combining qualitative and quantitative studies in the same structures, and trying to centralise archiving for reasons of both accessibility, and the quality of the staff responsible for this work⁶.

In response to this, scientific events dealing with questions of qualitative data analysis have abounded in France in recent years, demonstrating a particular sensitivity to these issues on the part of the French research community⁷. Above all, a new initiative was launched in 2009 as a result of a partnership between the CNRS and Sciences Po (via the TGE-Adonis), who financed an exploratory project to create qualitative data bank in SHS, based on the development of the internet (with the expertise of Medialab at Sciences Po). The aim of this project is to be able to concretely address the arguments of researchers who remain sceptical as to the benefits of archiving and secondary analysis⁸.

The web as a corpus

The uses of the web have become increasingly varied since the 1990s when the dominant form was the website. With the spread of high-speed connections, mobile internet access and rich interaction technology (which come together in the term Web 2.0), the web has become an essential form of media in which social interaction is woven (Presner & Schnapp, 2009). However, it is also a digital medium in which every element of data is easily traceable. An increasing number of new data sources from the web are now available, but their reputation is not one of quality. The

² Data archiving is also a powerful way of encouraging collaboration between researchers (McDermott 2010).

³ Located at the University of Essex, the UK data archive is a public institution established in 1967, combining qualitative and quantitative data in social sciences. The two archives were integrated into the Economic and Social Data Service (ESDS) in 2001. <http://www.esds.ac.uk/qualidata/about/introduction.asp>

⁴ Cf. for example the Qualitative Social Research forum (<http://www.qualitative-research.net>)

⁵ With the exception of contributions from the Verbatim team and notably: Dargentas M. et al.

⁶ For example in Finland, Ireland, and Switzerland.

⁷ For example: study days organised by the CAPAS group in Grenoble on research ethics; a study day organised by the DIM (data, infrastructure, methods) research priority of Sciences Po on the formatting and overview of interviews in social sciences (December 2007) and computer assisted textual analysis (June 2009); the study day organised by the GRHISPO in Amiens on the usage of interviews in social and historical sciences (June 2009); or the recent conference organised at Limoges University on the theme of interviewers' and interviewees' rights ("Droit d'enquêter / Droits des enquêtés" September 2009), etc. See also the issue n°63 of the journal *Genèses* dedicated to research archives (*Genèses* 2006)

⁸ Information can be found on: <http://blogs.sciences-po.fr/recherche-donnees-qualitatives/>

digital environment introduces a new paradigm in which the versatility and the ease of information production imply a loss of control over the authenticity and the quality of the available data. Yet the quantity, and above all the diversity, of the traces left by these social interactions represent new opportunities for social sciences (Lazer et al., 2009).

The acknowledgment of the fact that digital media are playing a stronger and stronger role in collective debates is radically transforming the way social science look at them. Until few years ago, social scientists conceived electronic media as new terrains for old methods. Notions such as "cyberculture" (Negroponte, 1996), "virtual communities" (Rheingold, 2000), "online identities" (Turkle, 1995) have been introduced to harness the novelty of new media. Such honourable enterprise, however, has been defeated by the speed at which digital technologies have infiltrated modernity. Electronic interactions have become so pervasive that they can no longer be conceived as a separate social space. No longer limited to a specific sector, digital interactions are now ubiquitously weaved into the fabric of collective existence (Roger, 2004). Such interactions have been described by the emerging domain of Web studies observing the use of the web as a social media (Cardon 2007).

Yet, the web also stores histories of intentions, matters of concern as well as cultural preferences (Lynch 2002; Latour, 2005; Venturini, 2009a). The web can also be studied as a corpus offering various types of data (hyperlinks (Park 2003), meme tracking (Leskovek 2009), etc.), in which the most promising ones (and less used) are the verbatims left on blogs, forums and other web platforms. This material has yet to be exploited by social scientists as a new field of empirical research where data are not prompted by researchers but are more or less spontaneous expressions or comments left on the web. So far, only private companies specialised in marketing have been able to develop tools to investigate this field (influence and sentiment analysis on the web), leaving social scientists dependent on their expensive and proprietary tools.

2. TECHNICAL AND SCIENTIFIC DESCRIPTION OF THE ACTIVITIES

2.1. ORIGINALITY AND INNOVATIVE FEATURES OF THE EQUIPMENT PROJECT

The *Données, Infrastructures, Méthodes d'Enquêtes en Sciences humaines et sociales* (DIME-SHS) project aims to provide France with an innovative intermediate structure for the collection, enrichment and diffusion of data that is intended not only to allow France to catch up in this area, but also to position itself as an actor meeting the highest standards of international competition. Its originality lies in the fact that it considers the collection, documentation and diffusion of data (from three major sources in SHS) as a whole, and takes full advantage of the possibilities internet and new technologies provide, especially in terms of costs but also in the exploration and diffusion of classic data and the creation of new data. Considering the different data in conjunction with the various modes of their collection will allow researchers to conduct innovative studies (for example studying the evolution of eating behaviour over time, along with life styles and Body Mass Index, whilst also analyzing web forums especially those dealing with eating disorders) and to develop multi-method research. This will allow France to take its place at the highest international level and to offer researchers using the services of DIME-SHS the highest degree of scientific rigor. Bringing together these three activities will reduce their running costs, through the numerous synergies made possible by the growing place of internet and information technology in the collection, enrichment and diffusion of data in SHS.

Collecting data with questionnaires

The SRC component of the DIME-SHS aims to put in place a panel that is representative of the French population, to be interrogated over the internet via a mobile terminal, complemented by an online and telephone survey programme. Other than the reduction of the costs that result from collecting data directly from the web and the respect of the most stringent methodological requirement in terms of sampling, the use of mobile terminals has a number of advantages: innovative studies that make the most of smartphones, ease of use compared to a computer (mobile phone penetration rate at 95%, 2009 ARCEP), increased possibility for participation in proposed surveys than via a computer (mobility), object more personal than a computer. Furthermore, offering a smartphone is a powerful incentive for limiting the attrition.

Archiving and diffusion of qualitative studies: innovating for greater respect of the nature of these data

The module BEQuali of the DIME-SHS has the objective of extending the French initiative by finalising the integration of the databank into a larger resource centre at the national level. The project we are developing is innovative on two levels. Firstly, it is based on the whole study rather than just the data, in other words it aims to limit the risks of decontextualised treatment of data. A "study of the study" (in-depth interviews with the researcher submitting the data, or a member of the research team who worked on the study) will be conducted in order to give meaning to the archived documents and to reconstitute *ex post* the research dynamic. Secondly, it makes a more complete use of the potentials of the web in order to promote this data through tools for navigation and exploration that (re)establish all the possible links between the documents offered.

Web corpora

The web data module of DIME-SHS will be the first structure in France to offer researchers a service providing collection of spontaneous expression data from the web, a service which is today solely available in the private sector. This service will provide new opportunities in the diversity of data, in the frequency of data collection and the size of corpora available. Moreover, the inclusion of web corpora within an equipment structure that also incorporates both survey based on quantitative and qualitative studies, allows for a true methodological complementarity between research projects. These web methods would allow researchers to get a better glimpse of the problem question before setting up a questionnaire based study, or inversely, they would complement a classical study with a qual-quant analysis of web verbatim.

Partners

The DIME-SHS project is based on the complementarity of the different partners that have come together around this project and who each bring their internationally recognised experience in data, infrastructures, and survey methods. The success of such an innovative equipment project

indeed depends on the exchange and the complementarity of these various forms of methodological expertise, which the equipment will in return help develop and reinforce. The methodological research that DIME-SHS partners will be able to conduct will help maintain the competitiveness of the project and the quality of the research it enables.

The collection and diffusion of DIME-SHS's quantitative data will benefit from the expertise in conducting studies on very different topics of the laboratories linked to the PRES Sorbonne Paris Cité (CDSP, CEE, CERLIS, CEVIPOF et OSC)⁹, and of those of GENES (the research component of which is the Centre for Research in Economics and Statistics, CREST). INED¹⁰ has solid experience in conducting studies on sensitive subjects (sexuality, reproductive health etc.) and in using innovative protocols (mixed mode surveys, internet, paper, telephone etc.). Moreover, this activity will make the most of the competences of Telecom ParisTech (research methods and telecommunication engineering).

The acquisition, enrichment and diffusion of qualitative studies will profit from the experience of GRETS (belonging to EDF R&D) in archiving qualitative surveys and in secondary analysis (with the PACTE laboratory, Grenoble). The different laboratories at Sciences Po that are involved in DIME-SHS (CDSP, CEE, Cevipof but also the OSC, CSO, the Centre for History, and the medialab) have contributed to the exploratory programme (funded by Sciences Po and TGE-Adonis at CNRS) constructing a qualitative studies database – of which the results will become the foundations of the project we intend to create. It will also benefit from the experience of the Social and Economic sciences department of Telecom ParisTech.

The collection, analysis and visualisation of the web data will be based on the expertise of Sciences Po's medialab which has been designed to develop methodological expertise for the use of digital technologies within the framework of research in SHS. This aspect of the project will also have the expertise of Telecom ParisTech which has been involved in the conception of web corpora collection and analysis programmes from representative samples and tools measuring internet usage. EDF R&D will also contribute their recognised skills in the area of the analysis of web data, particularly the analysis of heterogeneous data and audio mining analysis (analysis of emotions in the voice). The diffusion of the data collected and acquired within DIME-SHS will benefit from the experience of the GIS Réseau Quetelet, which will also ensure that the highest standard in matters of data confidentiality are met.

Together, the skills and expertise of these different partners will allow us to offer a programme of collection, enrichment and diffusion of data in SHS that responds to the three major issues in SHS research, whilst making the most (in terms of cost and innovation) of the social and technological revolutions of the web, the mobile web and smartphones. It will also contribute to improving the methodological training of French students, hence their employability. The possibility to conduct barometric studies will foster partnerships between the public and the private sector.

⁹ Centre for socio-political data (Centre de données socio politiques), UMS Sciences Po - CNRS, evaluated at A+ level by AERES. Centre for European Studies (Centre d'études européennes), Sciences Po, research team under contract with the CNRS (EA 4459). Centre for research on social connections (Centre de recherche sur les liens sociaux), UMR CNRS, Paris Descartes and Paris III, Sorbonne Nouvelle, A+. Sciences Po Centre for Political Research (Centre de recherche politique de Sciences Po), A+. Observatory of sociological change (Observatoire sociologique du changement), UMR CNRS et Sciences Po, A+; Centre for the Sociology of Organisations (Centre de sociologie des organisations), UMR CNRS et Sciences Po, evaluated at A+ level by AERES.

¹⁰ INED was evaluated at A+ level by AERES.

2.2. DESCRIPTION OF THE PROJECT

2.2.1 SCIENTIFIC PROGRAMME

DIME-SHS is an "Equipment for Excellence" which aims to collect, document, and diffuse quantitative, qualitative, and web data making the most of the new possibilities for reducing costs and conducting innovative surveys that information and communication technologies present.

Quantitative data

The creation of Survey Research Centres (SRC) in North America and in Europe aimed to overcome the limits and reduce the costs of academic studies outsourced to private survey companies. If the ongoing success of SRCs has demonstrated that it is possible for universities to collect data at a lower cost and higher quality, it is nevertheless impossible to apply the solutions of the 1960s to the situation in 2010. Two other parameters must be taken into account: 1) the declining response rates to surveys (academic or commercial); 2) the technological revolution of the internet and mobile connection possibilities.

The SRC component of the DIME-SHS equipment aims to provide France with the internationally competitive equipment for quantitative data collection that researchers in SHS are lacking. It is based on two complementary protocols: a web panel and a telephone call centre. The web panel is inspired by American and Dutch experiments and is based on the principle of combining the highest degrees of statistical quality and rigor with the advantages offered by recent technological evolutions. Like the LISS panel at the University of Tilburg, the web panel will be based on a representative sample of the French population selected according to a random sampling plan conducted by INSEE. Each person selected to participate in the programme will receive a smartphone and a corresponding plan, in exchange for their participation. Using a smartphone will allow for the combination of internet surveys and mobile protocols.

Internet surveys substantially reduce the costs of survey-based research because by definition they take place without using interviewers. This type of approach also allows for surveys to be conducted much more rapidly because there is no waiting list effect (limitation of the number of interviewers compared to the number of interviewees). Moreover, the people interviewed can respond to the online survey when they wish to, and not when they are solicited by interviewers by telephone or at their home. Internet surveys provide richer studies (multimedia) and different ways of posing questions (sound, text, images).

To these advantages that are specific to internet surveys, can be added those that result directly from the choice of a mobile terminal, the originality of the DIME-SHS compared to other equivalent projects in the US or in Europe. Mobile terminals provide three types of advantages over traditional computers. Firstly, the mobile telephone is totally integrated into daily life, it is even one of the pieces of technology that has been the most widely and rapidly adopted by people in France (penetration rate of mobile telephones was 95% in 2009 according to ARCEP). As an object of daily life it is much easier to use than a computer, especially the latest generation which is equipped with operating systems that are much more intuitive to use than PDAs or the first generation of smartphones, of which the interfaces were very close to traditional computers. These mobile terminals make internet IT accessible to the wider population and appear to be ideal for collecting data. Because they are mobile, they are most often carried constantly by the participants, who can then respond to surveys when and where they wish, not only at their homes. But such terminals also make it possible to envisage more original studies that make the most of the smartphone technology: movement studies (geolocalisation of telephones), time use studies (simplified time use diaries or alternative methods such as the day reconstruction method), following biomarkers (self-administered blood and saliva samples see Finch, Vaupel et Kinsella 2001). If this kind of survey were to be conducted, the highest level of confidentiality standard would be applied.

Finally, providing mobile terminals and paid plans ought to reduce the non-response and attrition rates (the loss of respondents who were intended to participate in a panel). This is primarily because the telephone number is known to the researchers, but also because of the incentive associated with the provision of a smartphone and the payment of a telephone plan. Such incentives reduce the non-response rate all the more given that these are unconditional gifts (i.e. they are given at the beginning and not at the end as a reward) and reasonably valuable (Mack et al. 1998, Singer and Kulka 2002).

To these advantages can be added those of a panel study that allows the researcher to follow individuals over time. This feature would make possible to monitor changes in voting intentions and

to relate them to both individual characteristics and campaign events. Whereas this kind of survey is common in the US (1st electoral panel in 1948, University of Columbia) and in the UK (since the 1990s), there have been only 4 such surveys in France (Le Hay 2010), the last two covering only three months. From a methodological perspective, the longitudinal study of a given population enables the quality of the information collected to be ameliorated (repeating certain questions, checking for coherence, possibilities of modification) and the specificities of these individuals to be more adequately taken into account during the analysis. But methodological researches need to be conducted in order to use these facilities efficiently and reliably (Laflamme and Mohl, 2007).

Although innovative, the web panel must be complemented by a telephone survey centre. This centre will have the objective of treating studies for which a different population than that of the panel is necessary, those for which the questions appear less easily understandable on a computer, or those that do not fit into the panel schedule. It will also be able to conduct studies on the panel itself (mixed mode). Tools for conducting online studies will also be available on the DIME-SHS website (with methodological assistance).

Like any important project, the creation of a call centre and a mobile web panel raise several legal, technical and economic problems. DIME-SHS will make sure it works with the best legal experts on questions related to the confidentiality of personal data. It will also have to establish a partnership with a telephone services provider in order to avoid technical problems and be able to offer the services proposed to the panel. The application development platforms on mobile telephones are now accessible through application programming interfaces (APIs) but it is not always possible to control how they are used, it depends on the supplier or even the service provider. An agreement in the interests of both parties must be found in order to protect the independence of the scientific objectives and the deontology of the collection of personal data.

Qualitative data

The difficulties in constructing a sustainable qualitative study database are multiple and have been well identified by comparable projects in Europe (Dargent et alii, forthcoming). We will thus refer to the solutions they have adopted, adapting them to the French context – institutional, legal and scientific – and using them as the basis for further innovation, as we did in the exploratory project conducted since 2009. This experiment, which is at the test stage of a prototype composed of three studies chosen for the range of difficulties they present in terms of archiving, has shown that it is possible to sufficiently document data *ex post*, in order to conserve their validity.

In keeping with experiments conducted elsewhere, mostly in Europe, we choose to integrate the BEQuali module into a previously established resource centre, the CDSP, which allows us to benefit from the previously accumulated experience in the area of quantitative methodologies and to create economies of scale once the programme is up and running. The archiving, diffusion and reuse of these data do pose specific difficulties however: the particularity of the materials, and the particularity of the documentation and enrichment procedures for this data – which can only be overcome by bringing in a specialised team. Moreover, the realisation of a “new generation” database built on study-websites with their own navigation tools allowing for the online exploration and exploitation of the data, means specific IT developments. In order to do this, we will begin with the prototype developed by the medialab, and benefit from the shared IT resources of the three components of DIME-SHS. We will also take into account the concrete uses of this programme in the future, which means adapting to the expectations and real-life practices of users.

Bringing together studies at the national level is a challenge in France, because unlike in Switzerland or in the United Kingdom, there is no directory of researchers and no inventory of research projects currently underway. Researchers hold the intellectual property rights to their studies (Cornu, 2003; Mallet-Poujol, 2004; Descamps, 2007, etc.) and only the case of researchers in the public service requires the agreement of the CNRS (or other bodies such as INRA etc...). To begin with, we already have significant potential in the (numerous) researchers in the laboratories of Pres Sorbonne Cité. Moreover, the REANALYSE project (financed as part of the Programme *Blanc 2010* and partly born by Sciences Po) which will begin in autumn 2010, was especially designed to convince our colleagues¹¹ of the feasibility – in the epistemological as well as methodological sense

¹¹ The same reluctance has impeded the acceptability of these archive centres (and with them secondary analysis), comes back in the acceptability studies carried out in several countries (Opitz, Mauer, 2005 ; Medjedović, forthcoming)

– of secondary analysis, as well as the potential benefits of such a programme for research, in particular the amelioration of the protocols and methods of qualitative research, the possibility of being able to access a larger, more diverse range of data than is actually the case, and to access them in a holistic and thus more respectful way. Capitalising on qualitative data will also enable researchers to challenge some of the inherent limits of qualitative studies. It will help them (especially young researchers) better prepare new studies, but also to produce new findings by “doing new with old” – and all that at a lower cost.

Building the archive, we are paying close attention to the ways of involving researchers who are submitting work for archival and diffusion, through the guarantees of data anonymity, the completion of the “study on the study”, and the possibility for those submitting work to follow the reuse of their data and benefit from it. Having one’s study archived should be seen as a form of recognition of its quality as is becoming the case in Britain. Similarly the reanalysis it gives rise to will be a means of publicity for the original work and a way of further exploring its results. Eventually, it will enable an improvement in scientific work, along with a reduction in the costs of public funding to research. The implementation of the programme essentially requires the means of bringing together the necessary skills: the difficulties have been identified and the solutions are on hand.

The Collection of Spontaneous Expression Online

This element of the DIME-SHS facility will aim to develop the techniques and methods related to the collection of spontaneous expression data from the web: tracking and mapping service for locating pertinent online discussion according to the subject of the research and semi-automatic extraction and data cleaning methods.

The only initiative that resembles this in France is in the private sector within the company Linkinfluence, which offers a service analysing the presence of brands or institutional advertising on the web. The research partnership which was signed by the medialab and Linkinfluence in 2010 has enabled the recent development of research using Linkinfluence’s data. The first of the difficulties encountered by the researchers is related to the inability to master the available web corpus. The methodological approaches of Linkfluence and DIME-SHS differ on this issue. Linkfluence set up a corpus covering the ensemble of blog communities for a number of countries, based on a detailed topographical analysis. This corpus is collected and indexed regularly and provides the basis for the different analyses of each client. The DIME-SHS equipment on the other hand will construct one corpus per research project although web resources may overlap from one project to another. The methods of identification and data extraction will of course be brought together and reused in each project. Thus the DIME-SHS equipment project would give researchers the ability to develop their own data collection methods, to give them full control of the construction of the corpus to be analysed.

By addressing the web data collection issue, the ambition of DIME-SHS aims at bridging the gap between traditional social sciences data and web ones. Web corpora are to be thought in a perspective that is a midway between qualitative and quantitative. On one hand, we are dealing with qualitative verbatim (of a specific kind because they are spontaneous), on the other hand, the sheer number of verbatim texts leads us towards a more quantitative perspective. The enormity of the web data brings a reversal of perspectives when approaching the different corpora.

In particular the representativeness of the data, a key point in classical survey method has to be adapted to the web context. It is clear that the traceability of digital brought new possibilities of profiling but two directions have to be opposed: on one hand, one can by investigating on a limited amount of profiles (applying classical qualitative methods in the digital space), discover a large amount of personal data (see Le Tigre); on the other, a large majority of spontaneous expression on the web does not come with any socio-demographic identification of authors, hidden behind pseudonyms. DIME-SHS will focus on the second way, building large corpus of verbatim using semi-automated data collection methods; and will investigate new ways to think representativeness as by adding the qualification of web expression platforms (with both topologic and qualitative analysis) from which the verbatim has been taken. According to the vast possibilities of places of expression in the web, the place one chose to express a point of view isn’t trivial.

This movement towards a qualitative-quantitative scale as a result of the web corpora also changes the analysis methods of the spontaneous expression content taken from the web. The issue here is to assist the researcher by giving him/her the means to research and explore content, which means incorporating the capabilities of specialized software for the automatic analysis of language. Regarding the issue of analysis, the equipment will draw on another “Equipment for

Excellence”, MUSCA, which develops analysis techniques for large bodies of text (Sciences Po’s médialab is a partner of the MUSCA project).

From a technical point of view, the collection of spontaneous expression data from the web is a superficially simple problem. Digital technology ensures easy access to and duplication of information, but the versatility and diversity of content considerably complicates the task. The initial step will be to overcome the difficulty of cleaning the web content so as to extract verbatim text from the web pages. The problem presents itself differently depending on the means and site of expression one is interested in. Although initiatives exist in the search for automatic data cleaning methods, a great variety of web content seems to resist this approach. Adapting extraction methods to the particular platform or site ensures a much better quality of extraction. This method particularly allows the adding of various types of information to the verbatim such as the date of publication and details related to its author. The DIME-SHS equipment will have to invest as much in the development of automatic cleaning methods as in the development of heuristic data cleaning tools specific to the key platforms in the collection campaign. It’s by using both methods in combination that one can obtain the better results. One of the important advantages of this equipment for the scientific community lies in its expertise and capital of extraction heuristics, ensuring that the data collected meets sufficiently high standards.

The great versatility of the web also creates challenges for the validity of corpora and extraction methods through time. This is an obstacle for the one-off initiatives of web data exploitation used in research today. Only a large-scale project dedicated to this task can reach the critical mass required to ensure the maintenance of corpora and of extraction methods. The technical team, which is dedicated to the DIME-SHS equipment, will be able to ensure “software” maintenance in the same way that any substantial scientific facility necessitates technical maintenance.

The legal aspects of the management of the data collected by this programme will be key to its success. The legal framework for the development of a database of verbatim spontaneous expression extracted from the web remains unclear, but is similar to issues of web archiving that are currently under discussion in France as we approach the publication of the report on the decree regarding the legal deposit responsibilities for the web of the BNF and the INA. Furthermore, as with any such qualitative database, the management of this data implies a rigorous privacy policy. The background and experience of the partners involved will encourage the development of policies that respect the laws currently in force.

Conditions of Access

The DIME-SHS equipment will be accessible to the whole national and international (comparative studies) scientific community as well as public bodies (administrative services, ministries) and the private sphere (associations, businesses). DIME-SHS will be available to the academic community in the SHS: demographers, economists, legal specialists, geographers, historians, linguists, political scientists and sociologists. The SHS are also in partnership with a host of other scientific disciplines and as a result, DIME-SHS will be able to contribute to the development of research in other areas (health, risk analysis, or environment for example) and work with other non-academic bodies: state services, local governments, NGOs and businesses. Data collection projects will be selected according to their scientific qualities and their potential in terms of exploitation. They will be dependent on a financial contribution to the running costs and the cost of depreciating equipment. This contribution will be determined in relation to the project (length) and the situation of the user. A limited number of data collection opportunities, for which no financial contributions will be required, will be kept for doctoral students, in line with its vocation as a teaching support and as a tool for the development of the methodological abilities of future generations. Conditional on their quality, data collection projects of the partners of DIME-SHS will have priority. The financial contribution required for using data collection services could be reduced by the creation of a system of institutional, academic or other subscriptions (as is the case of the European Consortium of Political Science). Data collected will be made available free of charge for scientific use on the portal of the GIS Réseau Quetelet.

Position on an international level

On a national level, DIME-SHS will be a major element in the national policy for data and infrastructure in the social sciences. Indeed, the “Very Large Research Infrastructure” (Très Grande Infrastructure de Recherche) GIS Réseau Quetelet is a partner of DIME-SHS. Moreover, three partners of DIME-SHS (Sciences Po, GENES, INED) are also partners in this frame. Centred on innovative and responsive studies, data collection procedures by and on the web, and the

development of archiving and of the diffusion of qualitative data, DIME-SHS will put forward projects which are complementary to the GIS Réseau Quetelet which focused on the archiving of data and support for large international studies (ESS/European Social Survey, SHARE/ Survey of health, ageing and retirement in Europe). The National Data Committee in Humanities and Social Sciences (*comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales* - CCDSHS) will also be part of the DIME-SHS governance, ensuring a tight coordination with the national directions for a official data policy for research in the humanities and social sciences it proposes. DIME-SHS will also complement the CNRS's "Very Large Facility" (*Très Grand Équipement*) for the social and human sciences, Adonis. Moreover, the means of diffusion of the qualitative, quantitative and qual-quant data produced by the DIME-SHS will be set up for inter-operational use with other the frameworks put forward by Adonis.

DIME-SHS also appears to be complementary to other cutting edge projects. Firstly, it is closely linked with the other projects at PRES Sorbonne Paris Cité. DIME-SHS will underpin two advanced laboratory-led projects and more particularly the "Santé Globale et Politiques de Santé" (Global Health and Health Policy) project which aims to develop a multi-disciplinary centre of excellence for the analysis of health and health policy, specifically in relation to its social factors. The internet panel will enable researchers at the laboratory to develop innovative research which links everyday practices to long term health consequences (for example the analysis of the links between food consumption, lifestyle and obesity). DIME-SHS will be able to offer its various methodological frameworks, archiving methodologies, and documentation and diffusion of web studies to the "Transforming Worlds" laboratory for excellence project. DIME-SHS also complements the high-tech facility GeoMedia Mapper. In particular, the geo-localising data that will be collected in the framework of the panel will be able to be analysed with the tools that will be developed by GeoMedia Mapper. They will also be enriched by linking up with other geographical data thanks to the tools and standards which will be developed by the "Equipment for Excellence" project at the Centre Belgrand, supported by the PRES Paris Est. Finally, the DIME-SHS also complements the INED "laboratory for excellence" which develops research in demography and related disciplines through the articulation and integration of study research methods with the production of studies, to improve their quality.

The DIME-SHS also strongly complements other "Equipment for Excellence" projects. Medialab is a project partner of the MUSCA EquipEx (Multi-scale collaborative mapping of large digital corporat, lead by the Ecole Polytechnique) that aims to endow France with a facility for the macro scale collection of data and intensive calculation. DIME-SHS also complements the EquipEx project "Centre for the Secure Access of Data" of the PRES Paris Sud which aims at making highly secure public statistics data available to the research community.

Expected benefits and evaluation criteria

DIME-SHS will provide innovative and cost effective collection data capabilities at the highest methodological standards for scientific projects. It will also give the opportunity to develop methodological expertise, among others through the development of quality indicators of the studies (bias measurement, total error, quality of the statements etc.), which will serve to document future studies and will aim to set the standard for research in the SHS. Following a promising research line, paradata (information on the data collection process) will be used for enhancing data collection efficiency (Laflamme and Mohl, 2007) and thorough comparisons that will be conducted between data collection modes on one side and between results issued from the panel and those obtained by more classical survey means on the other. It will also make these data as well as the qualitative studies acquired available for secondary analysis. As such, the success of DIME-SHS can be assessed on the basis of the number of research projects conducted with the help of the services it proposes as well as the number of publications based on the data collected and acquired with its help. DIME-SHS will also contribute to better methodological teaching and as such will improve students' training and employability. The standards and methodological excellence promoted by DIME-SHS will also benefit to the private sector in two main ways. Firstly, results of methodological experiments will be made public and as such will stimulate innovation. Secondly, it will provide the private and public sector with students trained according the highest methodological standards, which will improve in the longer run their competitiveness.

2.2.2 STRUCTURE AND BUILDING OF THE EQUIPMENT

DIME-SHS is an "Equipment for Excellence" which aims to *collect, document, and diffuse* data making the most of the new possibilities for reducing costs and conducting innovative surveys that information and communication technologies present. Gathering these activities for three types of data makes it possible to bring about important synergies. To highlight them, we present the equipment DIME-SHS in terms of collection, documentation, and dissemination of data for the humanities and the social sciences and distinguish between the different types of data only when relevant. The equipment will be distributed in three sites: Sciences Po, INED, and GENES. This multisite distribution is a necessary condition to reach the critical mass of expertise needed to build and manage the equipment at the required level of methodological excellence. In addition, this will strengthen the pre-existing links between these three members of the GIS Réseau Quetelet.

- *Structure*

Element 1 – Data collection

Quantitative data

At the exception of the call centre of the IEP of Grenoble (PACTE), which is not opened to other researchers, there is no academic structure to collect quantitative data currently in France. In Europe, only the Centerdata at the University of Tilburg in the Netherlands that manages the LISS panel is close to the mobile web panel of DIME-SHS. The collection of quantitative data will be based on two complementary protocols: a panel and a telephone call centre. The panel will be selected according to a probability sample representative of the French population. Each respondent will be offered a free smartphone and a corresponding plan in return for replying to a certain number of questions every year, number that will be determined after an experiment stage. The targeted size of the mobile web panel is 10,000, each respondent staying for 24 months in the panel. Every year, a quarter of the sample will be renewed. We plan to have a subsample (representative of the French population) of respondents who will stay longer. The telephone call centre will have a capacity of 20 simultaneous interviews and will be equipped with call recording and monitoring systems that will be used to conduct methodological research and to teach. It will be located in the future building that GENES will occupy in 2014 on the Saclay campus. DIME-SHS's telephone platform will be equipped with hardware and software compatible with PACTE's telephone call centre in order to be able to mobilize them jointly to carry out phone-based studies on a greater scale or more rapidly than would be otherwise possible. In addition to these two protocols, we will make available on the website of the equipment tools to conduct web surveys and methodological guidelines to use them.

Qualitative data

For qualitative data, collection must be understood as the acquisition of all the materials related to qualitative surveys already conducted. At first, most of the acquisitions will be based on approaching researchers individually but at a later stage, we expect researchers to contact us directly for submission. An initial report on qualitative studies considered to be archived will be prepared by a member of the qualitative archive team, emphasising not only the quality of the data work, but also the intrinsic quality of the study and its potential for reuse. The archiving decision will be made by a scientific committee based on this report.

Web data

The web data collection service will assure two missions: identify and qualify the online expression platform building a corpus of sources by project using web mapping methods, crawl, filter and clean the sources to collect spontaneous expression verbatim.

The web data collection will be accompanied by reflection as to the uses of the web, the specificity of social interactions that occur in different areas (blogs, comments, discussion forums, social networks, messaging). The whole chain (data identification, constitution of the corpus and then interpretation) must be thought out in line with web media.

The software developed in the equipment (web mapping, crawling, filtering...) will be based on and released as open source projects allowing other researchers to reuse the tools but above all to access the very details of the algorithms verifying methodological validity.

Element 2 – Data documentation and preservation

Documentation of data is essential to foster secondary analysis. We are committed to respect the documentation international standards when they exist and will contribute to elaborate them when they do not. Questionnaire survey data will be documented following the DDI (Data Documentation Initiative) standard using NESSTAR and possibly Questasy. NESSTAR is a platform to document quantitative studies based on DDI developed within the Council of European Social Science Data Archives (CESSDA) and used by the CDSP since its creation. Questasy is a web application developed by CentERdata of the University of Tilburg. Based on DDI 3, this platform makes it possible to make the most of the latest version of the DDI standard to document longitudinal data. There are no established documentation standards for qualitative and web data and we will join in current discussions to help building them. Researchers involved in DIME-SHS will carry on with the discussions within CESSDA (the UK Qualidata and the Swiss FORs archives) to develop different ways of promoting studies (diffusion of study sites model) and to establish documentation and referencing standards on the basis of the Text Encoding Initiative (TEI) standard and on Qualidata. Expertise in the documentation of quantitative and qualitative data will benefit to the development of standard for the quali-quantitative data collected on the web.

Element 3 – Data dissemination

The data collected (panel, telephone, qualitative, web) will be referenced on the portal of the GIS Réseau Quetelet and made available, free of charge, with innovative web tools and interfaces. The diffusion model for data is part of the open science research movement, a new model that is becoming increasingly common in the social sciences and humanities, either quantitative (Freese 2007 and King 2007) or qualitative (Moravcsik 2010). Data will be available after a possible exclusivity period defined with researchers. Data disseminated will respect the highest level of confidentiality, if necessary by restricting access to researchers who signed an extended confidentiality agreement.

- ***Building***

We will start with a period of testing (2 years) during which we will conduct experiments to fine tune technically (mobile web panel) and methodologically the project. At the end of this stage, we will have a fully functional small scale version of the equipment. During this test stage, only the partners of DIME-SHS will be able to conduct methodological and substantial surveys. The telephone call centre will be constructed at the end of this test stage for practical reasons (availability of office space) but also because it is a mature equipment that does not require such an extensive test stage. The next stage of the construction will consist in strengthening the equipment (increase of the size of the panel in particular). We will also start to open gradually the data collection services to the scientific community. We expect this second construction stage to last 6 years during which the services provided will be revised, fine-tuned, and expanded. This second stage will also be necessary in order to be able to produce to the scientific community examples of original, cost-effective, and high quality surveys and publications based on them so as to arouse the interest for the equipment and give the necessary time to researchers to raise funds to conduct them with DIME-SHS. These 6 years will also enable us to build up a backlog of funded surveys to be conducted with the equipment and to refine the economic model so as to make it viable.

The construction stage is estimated to end after 8 years after which the financial contributions required to collect data, together with the resources provided by the partners, will cover the running and replacement cost of DIME-SHS.

2.2.3 TECHNICAL ENVIRONMENT

Two resources will be mutualised. First, IT resources as not only do NICT provide innovative ways of collecting and disseminating data, but they also can be mutualised between the different activities and data of the project, bringing about significant economies of scale. The core IT team will be composed of experts of the different fields of computer science that are necessary to deliver the different services offered by DIME-SHS. To collect data (web panel) and to disseminate all the data collected and documented (quantitative and qualitative surveys, web data) we need one web interface designer and two web developers. To preserve and manage data, one data manager is required. Management resources will also be mutualised. The management team, described in more details in section 4.1.1, will be composed of a Scientific Director (scientific management), an Executive Director (day-to-day running), a lawyer (for the first two years of the project), a marketing manager and an administrative and financial assistant.

Element 1 – Data collection

Quantitative data

The collection of quantitative data will be based on smartphones and a telephone call centre. Marcel Das, the Director of the CentERdata, will contribute to the practical setting up of the DIME-SHS facility as a Consultant. The innovative and cost effective questionnaire data collection methods rely on continuous monitoring of the representativeness of the panel and of the different sub-panels, on limiting survey non-response and attrition, on controlling possible biases introduced by survey modes, etc. The survey team will comprise one statistician (refreshment of the panel, sub-sample design, statistical quality of the different samples, computation of probability weights for each survey, etc.), three panel managers (relations with panel members, follow-up, etc.), and one call centre manager. The survey team will work in close collaboration with the method team which will be composed of six survey methods experts (bias measurement, questionnaire design, multi-mode experimentations, etc.). In order to make the most of the expertise provided by GENES, INED, and Sciences Po, and to strengthen the methodological ties between these partners, the data collection team will be based on these three sites. The panel team (one statistician and three panel managers) will be located at INED where it will benefit from the expertise of the Surveys Department. The call centre manager will be hosted by GENES where the facility will be located. Half of the survey team will be based at Sciences Po, half at INED. Interface will be designed by the mutualised core IT team. We will coordinate with PACTE to ensure the highest level of compatibility between the equipment and software of the two telephone call centres so as to make it possible to use them jointly on research project that require higher samples on faster data collection.

Qualitative data

The acquisition of qualitative surveys will be ensured by the team in charge of documenting them. This requires the necessary skills, both to interest and convince them to pool their studies (highlighting the need for the person(s) in charge of this task to have an established scientific reputation) and then of course to evaluate their quality.

Web data

The collection of spontaneous expression data from the web requires the gathering of various expertise such as: Sociology of the web communities and of the use of social media; Extraction technology and the cleaning of web data; Web crawling technology and strategies; Linguistics IT; Databases and data-mining; Software architecture and distributed systems; System administration. The collection of web data requires extraction algorithm designed jointly with IT and researchers but also the use of computing resources (a server farm and a data centre, resources that will be used by the other services and activities of DIME-SHS). The software architecture will be composed of elements for the collection and cleaning of web data which can be applied to a server farm performing parallel calculations. This calculation node will host the data treatment algorithms necessary for the maintenance of the corpus and the functioning of the equipment. Further analysis of the corpus will be able to take advantage of collaborations with other facilities such as those existing at the Sciences Po medialab and more particularly the "Equipment for Excellence" MUSCA. The storing and the conservation of the data will be handled by a specialised data centre.

Web data will be collected by four computer scientists: one web API developer, one crawling developer, and two web data structure experts. In practical terms they will complete the core IT team.

Element 2 – Data documentation and preservation

Documentation is not only a technical question but involves also theoretical and practical expertise in survey methods and humanities and social sciences. As a result, a certain specialisation in certain types of data is difficult to avoid but we will strive towards developing synergies. The documentation team will be composed of two quantitative archive managers and four qualitative ones. Combining quantitative and qualitative documentation expertise will give rise to unprecedented synergies to develop the new standards that are required by the qual-quant materials collected on the web.

Data collected will be stored and preserved using a SAN and a data warehouse with the highest level of security and replication policies. This storage equipment will be centralised in Sciences Po where similar hardware are in use to keep the running cost as low as possible.

Element 3 - Dissemination

Data will be disseminated through the GIS Réseau Quetelet portal, which is the reference data access point for the social sciences. The portal will be redesigned by the GIS Réseau Quetelet to disseminate the data collected and documented within DIME-SHS. Qualitative survey data will be disseminated through tailor made web tools referred to in a new section of the RQ portal. We will develop new means of dissemination for web data based on the quantitative and qualitative expertise put together in this project.

All the partners involved in DIME-SHS confirm that the part of equipment depending on the competencies of their institution can be implemented and put into service as soon as it is delivered and that the means necessary to accompany its functioning, personnel included, will be implemented. The commitment letter of all the partners can be found in appendix 6.4.

3. DISSEMINATION AND EXPLOITATION OF RESULTS

- *Dissemination*

New information and communication technologies are at the heart of the DIME-SHS project, for the collection of data, but also for making this data available to the scientific community. The data collected (panel, telephone, qualitative, web) will be documented according to international standards and made available on the web with innovative tools and interfaces. The diffusion model for the data is part of the open science research movement, a model which is still relatively new within the social and human sciences but which is becoming common in economics, political science and sociology (see the special edition of *Sociological Methods & Research*, 2007 regarding the replication and access to data, in particular Freese 2007 and King 2007).

According to this perspective, the data and the procedures (statistical programmes for example) are an integral part of the results published in the articles or in books and for this reason must be documented and accessible, possibly on particular conditions (after a period of exclusivity, or for replication only etc). The same questions are raised by qualitative methods, where the scarce use of quotations and the inability to consult the analysed data is increasingly called into question (Moravcsik 2010). A web portal presenting the "Equipment for Excellence" will provide access to the totality of the data which has been collected and archived by the DIME-SHS. Online tools will enhance the different types of data managed by DIME-SHS.

After their documentation according to the XML DDI standard (Data Documentation Initiative) the questionnaire study data (web panel and telephone) will be diffused by the CDSP on a [NESSTAR](#) platform. This will enable the user to access information about the studies (meta-data), to access the questions posed, to conduct initial analyses (recoding, frequency tables, two-way tables, graphics) and to download the data in one of the formats accepted by the main statistical software (Stata, SAS, SPSS, etc.). Micro data from one study may be downloaded for free once the exclusivity period – decided in consultation with the authors – has passed and once CDSP recording has been carried out.

The external coordination of the BEQuali module, as the development and the maintenance of the links between the team partners and the scientific community as a whole, will be the object of our full attention, given that the success of the project also depends on our capacity to spread the word and gain acceptance from our colleagues. Convincing the scientific community of the advantages to be gained from the pooling of studies will only happen with time, and will need to be supported by efforts to promote the programme, particularly through the participation in various scientific events and publications, as well as the development of modules to accompany the teaching of qualitative methods.

We are currently engaged in collaborations on a national level, notably with the REANALYSE project which will serve to demonstrate the interest of secondary qualitative analysis. We have also begun the creation of an international collaboration through the CESSDA of which CDSP is a member, and through the development of contacts with Qualidata or FORS so as to develop different ways of promoting studies (diffusion of study sites model) or the establishment of documentation and referencing standards. In the case of the archiving of qualitative studies, no specification which is comparable to the DDI norm for quantitative data has truly been developed, which enables it to respect the particular characteristics of this data. Collaboration with other partner resource centres of the CESSDA (in particular Qualidata) should be envisaged to fine tune such a specification, or at least to test its feasibility on the basis of a Text Encoding Initiative (TEI) and on the existing Qualidata initiative (DeXT project, for Data Exchange tools <http://www.data-archive.ac.uk/dext/about/introduction.asp>)

- *Exploitation plan*

If DIME-SHS offers a structure oriented to research, the inquiries completed with it must thus meet certain specific criteria: 1) Have scientific interest; 2) To be in line with the project diffusion policy (see above); 3) Respect the rules concerning data confidentiality.

The proposals will be examined by the Steering Committee (see 4.1.2). The key target groups who will have access to this equipment are identified according to the principle objective of DIME-SHS:

1. Academics from universities, research organizations research, department of private company etc;
2. Entities responsible for conducting public policy (administration etc.);
3. Civil society organizations (private or non-profit).

Restricting the perimeter of activity of the DIME-SHS equipment is the only way of ensuring its final vocation remains as a service for researchers in social and human sciences. This raises the question of how the establishment of a structure like this is to be financed by such a restricted community. In order for DIME-SHS to be quickly operational and to confirm its legitimacy it would be necessary to give evidence of a quick and complete launch, and thus a substantial financial effort to construct the equipment. Not launching the programme in these conditions would run the risk of not being able to launch it at all, due to an insufficient amount of data collected to get the programme going.

However, and in order to ensure the sustainability of the equipment beyond the 10-year period covered by the call for projects, the economic structure of DIME-SHS will be built in such a way as to ensure the self-financing of the project and its endogenous development from the end of the investment period. The economic structure will be based on the sale of the contracts. It must satisfy the following criteria: 1) Ensure the financial independence of the equipment; 2) Provide a cost per study that is reasonable and compatible with the budgets of academic research; 3) Respect competition laws in being careful to ensure profitable service provisions (no dumping due to obtaining of public funding).

Concerning the second point, DIME-SHS will permit to use public funds dedicated to research (ANR, FP7...) in a more rational way. As an example, the electoral panel project of the European Studies Centre (Centre d'Etudes Européennes) at Sciences Po (initial 20 minute interview followed by 12 repeated interviews of 10 minutes) could be conducted over a longer period, be produced in better methodological conditions and for a lesser cost than the 150,000 euro the private survey company is asking. Similarly, the archiving, documentation and diffusion of qualitative studies will enable the development of re-analysis. In addition to the savings made from the more extensive use of original data, it will allow the possibility of comparative studies – over time and between different social and cultural contexts. A very recent example is the book by the British sociologist Mike Savage (2010) who re-analysed qualitative studies led by English sociologists between the 1930s and 1960s, to understand the transformations in British society after the Second World War.

On the last point, to the extent that the activity domain of the programme will be limited to a niche group, there is no risk of unfair competition with the existing private sector: investment will encourage the emergence of new "clients" who, without DIME-SHS, would not have otherwise turned to surveys in social and human sciences.

Research and methodological advances that will be conducted thanks to the DIME-SHS equipment will be of potential interest for all stakeholders involved in the collection of data, especially private survey companies. The Dutch branch of TNS has thus developed some of its procedures following experiments conducted within the framework of the LISS panel. In fact, the research of the LISS panel, particularly the methodological aspects, is freely available on the web. DIME-SHS will also diffuse the results of the methodological experiments on the internet and will therefore be able to contribute to the debate among both public and private actors about the collection and analysis of data. The DIME-SHS Equipment for Excellence will also contribute to the competitiveness of private companies through professional training in cutting edge research methods, which it will conduct.

In addition to the adult education, the development of university training is also one of the natural offshoots of this project. Indeed, accumulated methodological expertise will also enable students to become better trained in SHS research methods and in their regeneration through recent technological innovations. The students and doctoral students of the DIME-SHS partners will be able to be trained in questionnaire methods on a practical level, as one panel per year will be reserved for teaching. Training in questionnaire-based studies will also benefit the call centre, which will be equipped with recording facilities. Archiving, documentation and availability of qualitative studies will serve to encourage further reflection on the validity of scientific work using qualitative methods. It will also promote the development of secondary analysis, a practice which is still marginal in France and which will subsequently provide a significant boost to the teaching of interview methods, particularly in the phase of analysis and the handling of collected data.

With improved methodological training and armed with the experience acquired through the use of this equipment, these students will be more competitive in the job market and will be able to complete their theses in better conditions. Their diverse experiences at the cutting edge of innovation will enable them to be easily integrated into private survey companies, research companies etc. but also to establish their own start-ups. Students who go on to doctoral study will be able to put their experiences into practice and develop innovative research methods at the highest methodological level. A certain number of web panel studies will be reserved for doctoral

projects. In both cases the DIME-SHS facility will enable doctoral students to be better trained and to increase their international competitiveness, both in terms of publications and employability.

The first significant studies which will make use of the various components of study development (panel and web corpus) will take place in the second year of the overall project. These studies could focus on two themes ensuring a synergy between classic data collection methods with the web and the panel. The first theme is the study of food behaviour problems, centred on factors associated with anorexia, bulimia, obesity and thinness. The following of the subjects over time, repeated questioning related to their dietary habits, their food spending, their perception of their problems, their professional or academic difficulties etc., will be accompanied by a study of the internet forums dealing with these issues, thus offering original complementary data. This synergy of collection methods and the longitudinal nature of the study will supply entirely new data on this question. A similar study about the consumption of psychoactive substances (alcohol, tobacco, cannabis and other illicit drugs) will lead to new information about consumption patterns (retrospective and prospective) and their links to life events (studies, love life and family, professional issues etc.). One aspect of both of these studies will be the detailed exploration of the social gradient often observed in such problems (i.e. social or economically disadvantaged people have greater problems of this sort) and its anomalies. The other aspect of this research will be updating of the vulnerability factors (the severity of the damage brought on by these problems) as well as risk factors (the presence of difficulties at home or in their entourage).

- *Development Strategy*

The inevitable development of studies through and on the internet, as well as the archiving and diffusion of qualitative data via the web, renders the creation of a platform such as DIME-SHS essential. This new type of infrastructure will have to exist within the framework of the European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI) which structures, coordinates and partly finances the development of European research infrastructure. Currently the two principal SHS structures are the Council of European Social Science Data Archives (CESSDA) and the European Social Survey (ESS). Founded in the 1970s, the CESSDA coordinates centres which document, archive and diffuse survey data. More recent (since 2001) is the European Social Survey, which is conducted every two years according to a very strict methodology – an achievement which earned them the 2005 Descartes prize which rewards Outstanding Scientific and Technological Achievements Resulting from European Collaborative Research.

With the DIME-SHS web panel, France will be in a strategic position for the second generation of European research infrastructure which is currently emerging. Based around the LISS panel at the University of Tilburg, a nascent European web panel network is being developed (University of Mannheim and GSIS in Germany, the Catholic University of Louvain in Belgium and the University of Lausanne and FORS in Switzerland). This network could allow the development of comparative studies in Europe at a much lower cost than those of the ESS and with an equally rigorous approach. The example of the ESS is interesting because it demonstrates that a project of innovative data collection, at the highest and most contemporary methodological level, can bid for European funding within the framework of ESFRI as a key research infrastructure. Although the modalities of co-financing of the European Research Infrastructure Consortium has not yet been finalised, it is likely to take the shape of a participation in the funding of national facilities and coordination structures. Funding obtained in this way could enable DIME-SHS to ensure its development and to maintain its activity at the highest scientific standards, but also to be competitive enough to become the key structure in European coordination. The 10-year long funding programme would thus enable France to take up a strategic position at the European level by endowing it with innovative equipment, which would enable it to conduct research (particularly methodological research), thus providing all the scientific legitimacy necessary to cement France's position as a European leader.

Finally, the methodological expertise that will be developed through the DIME-SHS project will be operated in the context of collaborative or individual European projects of the 7th Framework Programmes for Research and Technological Development. Other than hosting doctoral students and post-docs from the Marie Curie Institute, DIME-SHS could be linked to comparative research projects in Europe or respond to European tenders (DG, ESF, etc). Financed by an ERC Starting Independent Researcher Grant (2010-2014, 1.5 million euro) the "Trust" project by Yann Algan, on the cooperation and the mechanisms of trust, mobilises and combines studies by questionnaire, qualitative interview and the analysis of web discourses. In both cases (financing as part of a larger structure or as a partner in European projects) European funding could be a considerable growth engine for the DIME-SHS programme in the medium and long term.

4. PROJECT MANAGEMENT

4.1. MANAGEMENT

4.1.1 RELEVANT EXPERIENCE OF THE PROJECT COORDINATOR

Given the size of the consortium, the multisite organisation and the ambition of the project, DIME-SHS will have to implement an efficient management structure that enables decision making and flexibility in order to ensure the best collaboration possible between the different activities and teams. The management structure is centred on the experience of an institution and the expertise of a scientific director.

Sciences Po will be in charge of the administrative, legal and financial management. Involved in more than 35 European projects and 18 ANR projects, this top-ranking University, specialising in research in the social sciences and humanities in France, has developed a solid and productive experience in project management.

The **Scientific Director** will be Laurent Lesnard, Director of the *Centre de données socio-politiques* (CDSP), Senior Research Fellow at the National Centre for Scientific Research (CNRS) at the *Observatoire sociologique du changement* (OSC) at Sciences Po.

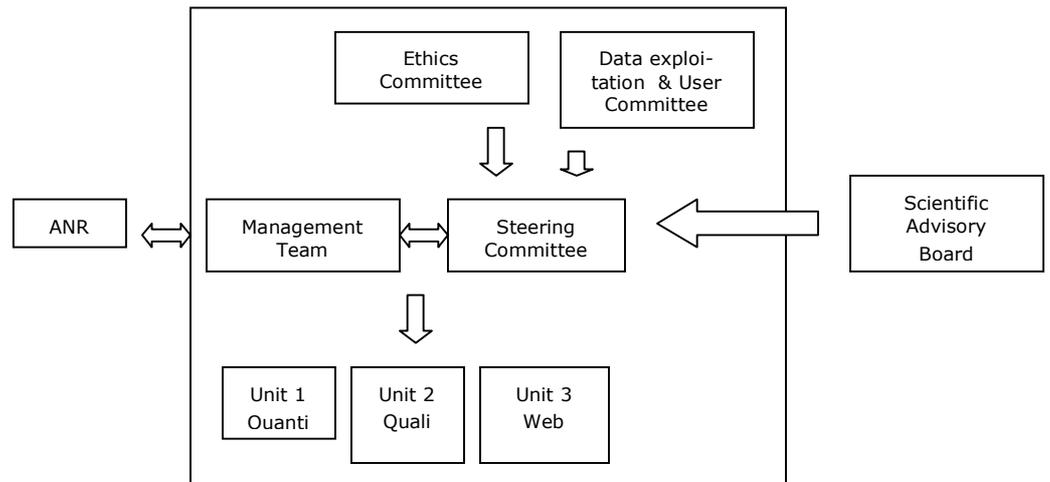
At the CDSP, Laurent Lesnard organises the DIM (Data, Infrastructures, Methods) seminar which aims to contribute to the development of methods for the social sciences in Sciences Po. He has also initiated and is supervising a series of innovative projects (question database and advanced research tools, interactive mapping of election results, etc). He is a member of the *Comité du label* (Quality Label Committee) of the French National Council for Statistical Information (CNIS) where the statistical quality of questionnaire surveys projects from government statistical departments and Insee is assessed.

Laurent Lesnard was involved in two of the social sciences infrastructures project pre-selected by the European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI). He represented Sciences Po during the European Social Survey (ESS) Infrastructure Preparatory phase which aimed at laying the groundwork for the ESS to become a European Research Infrastructure. He was also involved in the CESSDA preparatory phase project of which the objective was to develop the CESSDA as a European Research Infrastructure.

Laurent Lesnard will manage the scientific concerns of the DIME-SHS and will chair the Steering Committee. He will be assisted by an **Executive Director** to be recruited in charge of the everyday running of the project, in particular the administrative, legal and financial issues.

In addition to the Scientific Director and the Executive Director, the **Management Team** will be strengthened by: 1) a lawyer responsible for the elaboration and the implementation of a consortium agreement, the negotiation of grant agreements and contracts, the monitoring of all legal aspects related to the collection, dissemination and exploitation of data (first two years of the project); 2) a marketing manager, responsible for business development of DIME-SHS in France and abroad, 3) an administrative and financial manager, who will enhance the team once the equipment is set up (after the 2-year test stage). The Management Team will ensure the overall management of the project: ensuring the administrative, legal and financial management; administration and control of the budget (one contact per partner will be identified); overall responsibility for the relationships between the project partners and the ANR; project supervision and reinforcement of progress according to the time schedule; updating of the working plan and related budget with the agreement of the Steering Committee; preparation of the annual reports and final report; preparation of the meetings (decisions, agenda), drafting the minutes and implementation of decisions taken; ensuring exchange of relevant information received in relation to the project, between the partners, as well as information regarding the results achieved within it; development of the activity of DIME-SHS.

4.1.2 COORDINATION MODALITIES



Management Team

See above.

Steering Committee

The Steering Committee is the decision-making body of DIME-SHS. It supervises the methodological orientations as well as the functioning of the equipment. It assesses the collection requests and the research projects, modifies the work plan and the budget on the basis of the UEC and SAB's opinions. The Steering Committee is composed of: one representative of each partner and one representative from Insee and the leaders of the units. The three units, one for each component of the equipment, are in charge of the proper implementation of the project.

Scientific Advisory Board

The Scientific Advisory Board (SAB) advises the Steering Committee and the Management Team about the methodological orientations, the functioning of DIME-SHS, the projects of future development and its scientific results. The SAB is composed of internationally recognised experts.

Ethics Committee

For the setting up of the Ethics Committee, the *Comité de concertation pour les données en SHS* (CCDSHS) will be consulted. The Ethics Committee ensures that the ethical rules and the anonymity of the data collected and distributed by DIME-SHS are respected. Maintaining the anonymity of the participants in the web panel is a very important issue and will be closely monitored by the Ethics Committee in relation with the CNIL. The fact that the qualitative studies will be rendered anonymous raises many questions, of which the Ethics Committee will have to validate the answers.

Data exploitation and User Committee

The Data exploitation and User Committee will be in charge of estimating the effects of the inquiries related to data collection and of the projects proposed to DIME-SHS. The analysis will rely on a study of their potential in terms of exploitation of the results (see §3 below) and feedback from DIME-SHS users. It will incorporate, among others, representatives of firms interested in these questions.

Rules for use of equipment

The services proposed by the structure are available to any person, team, administration, local government body, firm, association etc, whatever its geographical location, provided that the request has scientific merit, as well as merit for the exploitation of the results and that it is adapted to the equipment. Requests to use the DIME-SHS structure will be selected by the Steering Committee, following the recommendations of the SAB and the UEC, regardless of the affiliation of the holder (public or private). The fee for these services will be determined in the test phase of the equipment. It should cover the research expenses, the functioning of the equipment and depreciation expenses. The activities, services and selection criteria of the projects will be presented on the website of DIME-SHS.

A consortium agreement governing the shared rights and obligations of the partners will be implemented during the first stage of the project. The issues of governance, management of the budget or intellectual propriety will be laid out in this agreement.

4.2. COLLABORATION ORGANIZATION

4.2.1 PARTNERS DESCRIPTION, RELEVANCE AND COMPLEMENTARITY

Partner 1 : Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po)

The *Fondation Nationale des Sciences Politiques* (Sciences Po) is a fully-fledged, self-governing research university specialised in the social-economic sciences and the humanities which enrolls some 9,600 students per year, including 40% of foreign students from more than 40 countries. Sciences Po is the **leading research university in the social sciences in France** with 50 full-time professors, 190 researchers, 80 foreign professors invited each year and 300 academic partnerships with universities around the world. Sciences Po is home to a doctoral school offering 7 graduate programmes. Based on a **multi-disciplinary** approach, it associates and combines skills and know-how from the different **social sciences** – in particular economy, history, political science and sociology and the humanities.

With a million-volume collection the library is the richest in humanities and social sciences in continental Europe. The active publishing house with more than 1,000 titles in its catalogue and six academic journals, *Les Presses de Sciences Po*, focuses on disseminating research results of the nine research centres, five of which are closely linked to the *Centre National de la Recherche Scientifique* (CNRS). Sciences Po facilitates laboratories' participation in the European Research Area. Today, 15 of the research teams of Sciences Po have been involved in more than 35 European projects and 18 ANR projects.

Research centres involved

Centre de Données Socio-Politiques (CDSP), Médialab, Centre d'Études Européennes de Sciences Po (CEE), Centre de Sociologie des Organisations (CSO), Observatoire Sociologique du Changement (OSC)

Partner 2: Groupe des Ecoles Nationales d'Économie et de Statistique (GENES)

The Groupe des Ecoles Nationales d'Économie et de Statistique (GENES) includes :

- Two professional engineers schools: the Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), which is going to be relocated on the Saclay campus, and the Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information(ENSAI), located on the European Brittany Campus.
- A professional training centre, the CEPE.
- A research centre, the CREST including nine laboratories:
 - a public policies evaluation research department;
 - an industrial economy laboratory;
 - a finance laboratory;
 - a macroeconomy laboratory;
 - a micro-econometrics laboratory;
 - a quantitative sociology laboratory (LSQ);
 - a statistics laboratory;
 - a survey methodology laboratory;
 - a statistical engineering laboratory.

About 100 scholars are permanent or associate members of the CREST.

The GENES teaches about 600 students every year. These students mainly become professionals and executives in banks, insurance companies, international organizations or the French public sector.

Strong links have been developed with the London School of Economics, Oxford, Cambridge, Imperial College, Pompeu Fabra, University of Mannheim, University of Humboldt, Columbia, NYU, Chicago, Harvard, Princeton, Cornell, Stanford.

Research centres involved

The quantitative sociology laboratory (LSQ) of CREST

Partner 3: Institut national des études démographiques (Ined)

The Ined is a public scientific and technological establishment (EPST) under the joint supervision of the Ministry of Education and Research and the Ministry for Employment, Labour and Social Cohesion. Founded in 1945, it was the first institute for demographic studies in Europe. The role of the Ined is to study demographic problems in all their aspects, by collecting the relevant documentation, conducting surveys and carrying out experiments or following experiments conducted abroad. The Ined adopts a multidisciplinary approach, and its areas of expertise cover not only the study of purely demographic phenomena such as nuptiality, fertility, mortality and migration, but also demography applied to society, economics, public health, human geography, history and more. It comprises 200 persons, including 60 tenured researchers, 110 technicians and engineers, plus around 30 PhD students and associate researchers. INED comprises 11 research units and several departments (surveys, statistical methods, library and documentation, publications, international comparisons, etc.). It was rated A+ by the AERES in 2009. INED is a member of CESSDA (Council of European Social Science Data Archives), and maintains close relations with the ICSPR (Inter-University Consortium for Political and Social Research), an international consortium of about 700 academic institutions and research organizations, which provides leadership and training in data access, curation, and methods of analysis for the social science research community.

Research centres involved:

The department of sampling design and surveys.

Partner 4 : Université Paris Descartes

With its 9 Units of Formation and Research (UFR) and its IUT (Institut Universitaire de Technologie), the University Paris Descartes cover the whole of knowledge in social sciences and health. The only university from the Île-de-France joining together medicine, pharmacy and dental, its pole health is recognized in Europe and in the whole world for the quality of its formations and the excellence of its research. The Paris Descartes University enrolls more than 33000 students each year.

The Faculty of Human and Social Sciences - Sorbonne is one of the 9 Units of formation and Research. With more than 3000 students, the Faculty is made up of three departments of teaching (sociology and ethnology, sciences of education, sciences of languages) and 10 research laboratories. It is one of the main Faculties in human and social sciences in Paris.

The PhD Program in Humanities and Social Sciences enrolls 300 PhD candidate each year and delivers about 70 Phd in Sociology, Linguistic, Demography and Educational Sciences each year.

The international dimension is one of the priorities of the CERLIS. Around 60% of the activities of the CERLIS are concentrated on Europe, especially in Italy with numerous conferences and books. It has also developed strong links with Brazil, Canada and Japan and Israel.

Research centres involved

Centre de Recherche sur les Liens Sociaux (CERLIS)

Partner 5 : Telecom ParisTech

Telecom ParisTech is one of France's leading graduate engineering schools and is considered the leading school in the field of Information Technologies. Its disciplines include all the sciences and techniques that fall within the term "Information and Communications": Computer Science, Networks, Communications, Economics and Business, Electronics, Signal and Image Processing, Social and Human Sciences as well as the study of economic and social aspects associated with modern technology. TELECOM ParisTech scientific policy is in phase with the rapid evolution of the sector of Information Technologies and the central role played by networks and information systems today, internet and the web and many of their areas of application (distance learning, health, environment, etc.)

Over the last few decades, TELECOM ParisTech has gained a recognized position internationally in its technical domains. In addition to working on the development in the basic sciences, research at TELECOM ParisTech also aims at broadening its field of study, moving in particular towards system integration, innovative services on the internet and in other media, and the analysis of users communication practices and their social impact, studies on TELECOM ParisTech thus covers all aspects of Information Technologies. Research projects are organized principally in collaboration with universities and major research groups, notably the CNRS (Centre National pour la Recherche Scientifique). Applied research is pursued through contractual agreements between TELECOM ParisTech and its corporate partners, such as France Télécom R&D, STM, Alcatel -Lucent, SFR, SIEMENS, with which TELECOM ParisTech has long established ties, as well as with other telecom operators and manufacturers of telecommunications equipment. TELECOM ParisTech is active in technological licensing and patents for work done in its laboratories.

TELECOM ParisTech has agreements for academic cooperation with partners all over the world. In Europe, these are closely connected in exchange networks and various kinds of programs (ERASMUS, SOCRATES, ATHENS). TELECOM ParisTech's European partners are the universities of : Berlin -TU, Aachen, Stuttgart (Germany), Bristol, London Imperial College (Great Britain), Delft (Netherlands), Karlskrona (Sweden), Leuven - Louvain-la-Nouvelle (Belgium), Lausanne, Zurich (Switzerland), Linz (Austria), Madrid, Barcelona (Spain), Lisbon (Portugal), Turin (Italy), Trondheim (Norway).

Research centres involved

LTCI

Partner 6 : EDF R&D

The vocation of EDF R&D is to contribute to improving performance among EDF Group operating units and to identify and prepare new growth drivers for the medium and long terms.

EDF R&D has a committed policy of working with partners in France and Europe, especially the countries where the Group is active, as well as in other parts of the world. The ICAME department is one of the 16 R&D departments of the EDF group. Its vocation is to accompany the operations departments by proposing new services and material – and this for all clients, whether they are individuals, businesses, industrials or local government. New offers are developed in light of the observation of and insight into the clients in their different facets, whether they are consumers or citizens. To complete this task, the ICAME department has developed the following skills:

- skills in social and human sciences (sociology, anthropology and semiology). This is essentially where the knowledge of the client is based, around social trends, links between consumers and businesses, observation of environmental issues.
- technical skills for the conception and elaboration of service provisions in the objective of appropriating different technologies which will provide support in getting the service to the consumer.
- skills in integration that draw on the knowledge of the client and on the technology available to put together proposals offering both service and price.
- innovation is stimulated by skills devoted to increasing the capacity for innovation through creative methods and through the knowledge of different innovating sources.
- Finally, skills in statistics and information systems with the objective of studying the innovative tools and methods that tomorrow will facilitate access to and knowledge of client data in information systems.

The policy of partnerships is part of a co-development strategy, both with industrial partners such as Electric Power Research Institute (EPRI) (United States), The Energy Technologies Institute (Great Britain), KEMA (Netherlands), and with research bodies such as Manchester University (Great Britain), Karlsruhe Institute of Technology (Germany), Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Switzerland), Imperial College (London)

Research centres involved: GRETS Research Group on Energy, Technology and Society

Partner 7 : GIS Réseau Quetelet

The Réseau Quetelet, in cooperation with its partners, provides researchers from France and abroad interested in data treatment with the requisite access to databases in the following domains:

- major data, censuses and other databases of French National Statistics;
- major French research data;
- privileged access to international data

The Réseau Quetelet's partners are the CMH-ADISP (Centre Maurice Halbwachs Data Archives of National Statistics), the CDSP (Centre for Socio-political Data), and the INED data service (National Institute of Demographic Studies). It also includes 3 Universities Platforms at Lille, Lyon and Caen.

The Réseau Quetelet, moreover, is a member of CESSDA, the European network of databanks for research which is now in the process to become a European Research Infrastructure Consortium (ERIC) as a result of the ESFRI process.

The Réseau Quetelet is under the responsibility of the National Data Committee in Humanities and Social Sciences (CCDSHS), which itself is in charge of national data policy at the Ministry of Research, in partnership with other ministries. The Committee coordinates access to microdata and provides assistance for training in the use of data as well as in data-gathering and documenting research.

The Réseau Quetelet will change soon its status into a "Groupement d'Intérêt Scientifique" held by major universities and research institutions, EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), CNRS (Centre national de la Recherche scientifique), INED, (Institut national d'études démographiques), Sciences Po (Fondation nationale des sciences politiques de l'Institut d'études politiques de Paris), PSE (Paris School of Economics), Université de Lille 1, Université de Caen-Basse Normandie, IRDES.

The Réseau Quetelet is a member of CESSDA (Council of European Social Science Data Archives). It also maintains close relations with the ICSPR (Inter-University Consortium for Political and Social Research)

Actors' complementarity

The DIME-SHS project gathers key actors of the "knowledge triangle", referring to research, education, and innovation, in the social sciences in France : universities (PRES Sorbonne Paris Cité, and particularly Sciences Po and Université Paris Descartes) and « grandes écoles » (GENES' ENSAE and ENSAI, and Telecom ParisTech), research institute (INED) and private research (EDF R&D).

Beside, the success of this project rests on the gathering of these various expertise in methodological research and survey methods described below, but also in the different fields of SHS, many of which are represented by the different partners : economics, political science, history, and sociology.

A unique combination of expertise

As shown in the table below, each partner brings to the project a unique combination of expertise in quantitative, qualitative, and web data, and in collecting, documenting, or disseminating them. Gathering these partners gives rise to synergies to conduct each of these activities more effectively across the traditional research boundaries (university vs grande école, public vs private, professors vs researchers). Complementarities between them will also enable them to contribute to the international scientific debate on documenting and disseminating web data. Their very nature makes web data close to qualitative materials, yet their number requires quantitative methods. Because DIME-SHS gathers expertise on both qualitative and quantitative data, as well as web experts, it will be able to contribute to the emerging standards for documenting and disseminating web data.

The consortium built around DIME-SHS will allow everyone to learn from the expertise of the other, and to develop common synergies.

	Collection	Documentation	Dissemination
Quantitative	Sciences Po GENES INED	GIS Réseau Quetelet Sciences Po INED	GIS Réseau Quetelet
Qualitative	Sciences Po Paris Descartes INED	EDF R&D Sciences Po	EDF R&D Sciences Po
Web	Sciences Po Telecom ParisTech		

Pooling this technical and scientific knowledge will make it possible to build an innovative and cost-effective equipment providing services at the highest level of methodological excellence. As DIME-SHS services will be available for teaching, it will also improve students' training in survey methods and methodology as they will be able to learn them by practicing them under the supervision of the highly skilled academics gathered in this project.

This will stimulate innovation in the private sector. Indeed, collecting, analysing, and interpreting heterogeneous data is crucial for companies to understand customers behaviour, detect trend reversals, assess the quality of the services they provide, etc. French companies will have access to the latest methodological tools and methods, and as such will be able to innovate by adapting them so as to be more competitive.

DIME-SHS will also be used to conduct methodological research in order to improve the services offered but also to expand knowledge on survey research. Methodological research is crucial to maintain the equipment at the highest level of expertise and to provide services that will enable researchers to conduct efficient and well-conceived surveys. It should also increase academics' productivity as access to high quality data is of the utmost importance for publishing in the best journals. Another outcome is the stepping up of methods teaching

4.2.2 QUALIFICATION, ROLE AND INVOLVEMENT OF INDIVIDUAL PARTNERS

Partner	Surname	First name	Position	Domain	Organization or company	Contribution in the project (4 lines max.)
Sciences Po	Lesnard	Laurent	Senior research fellow	Sociology	CNRS	Coordinator of the project
	Cousteaux	Anne-Sophie	Research coordinator	Documentation Statistics Sociology	Education Nationale	Method team manager
	Cornilleau	Anne	Research coordinator	Documentation Statistics Sociology	FNSP	Panel team manager
	Duchesne	Sophie	Research director	Political science	CNRS	Scientific coordinator of BEQuali
	Tiberj	Vincent	Senior research fellow	Political, science and sociology	FNSP	Scientific collaborator of the research survey centre
	Boullier	Dominique	Professor	sociology	Education Nationale	Scientific coordination of web data collection
	Girard	Paul	Research engineer	engineering	FNSP	Technological coordination of web data collection
	Jacomy	Mathieu	Research engineer	Web studies	FNSP	Web data collection software development leader
GENES	Caveng	Rémy	Associate researcher	Sociology	Education Nationale	Operations director of the telephone survey centre
	Gollac	Michel	Director of the LSQ	Sociology	INSEE	Scientific coordinator of the call centre survey centre
	Goux	Dominique	Senior research fellow	Sociology	INSEE	Methodology advice for users of the call centre (sample, survey design)
	Vallet	Louis-André	Research professor	Sociology	CNRS	Methodology advice for users of the call centre (national and international comparisons)

**EQUIPEX
CALL FOR PROPOSALS**

2010

Acronym

DIME-SHS

SCIENTIFIC SUBMISSION FORM B

SES-Ined	Legleye	Stéphane	Head	Methodology, panel	INED	Web panel: conception, logistics, statistics
	Razafindratsi ma	Nicolas	Engineer	Survey methodology	INED	Senior statistical adviser
Telecom ParisTech	Valérie	Beaudouin	Research Professor	InfoCom	CNRS	Research on web panel and web data collection
	Dana	Diminescu	Associate professor	Sociology	Education Nationale	Research on web data collection and analysis
	Ludovic	Lebart	Research Professor	Data Analyse	CNRS	Web panel methodology
EDF R&D	Mathieu	Brugidou	Senior Researcher	sociology	EDF	Research on qualitative archiving
	Benoit	Habert	Senior Researcher	Linguistic	EDF	Research on web data methods
	Chloé	Clavel	Engineer	Web studies	EDF	Research on web data methods

Partner: Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po)

- **Research centre involved:** Centre de données socio-politiques (CDSP – Socio-Political Data Center)

The CDSP is a joint unit of Sciences Po and CNRS (UMS 828) created in 2005. The main activities of the centre are to distribute well-documented data to researchers in social sciences, to contribute to the carrying out of international research projects and to support educational and training activities in the area of data collection and analysis.

The CDSP, as part of the French data archive network, the Réseau Quetelet, participates to the construction of a European research infrastructure for the circulation of data and metadata in social sciences.

Since the beginning, the CDSP takes as much as possible into account the development of Internet as daily tool of work and research. Thus, exploration and distribution of data are offered online and open tools are developed by the centre in order to facilitate the work of researchers.

The expertise of the CDSP is more and more solicited by students and researchers for constitution and design of original databases. The centre is also involved in several research projects in which it is asked to develop innovative information systems.

Individual partners:

Laurent Lesnard

Trained in sociology (Université Paris Descartes and École Normale Supérieure de Cachan) and in statistics and economics (University of Cergy and École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique), Laurent Lesnard is the Director of the *Centre de données socio-politiques* (CDSP) and a Senior Research Fellow at the National Centre for Scientific Research (CNRS) at the *Observatoire sociologique du changement* (OSC) at Sciences Po. He is also a research associate at the Centre for Time Use Research of the University of Oxford. Before joining the CNRS and Sciences Po, Laurent Lesnard was a Senior Research Officer at the Institute for Social and Economic Research of the University of Essex (UK) where he conducted research on the transformations of everyday life brought about by the new ICTs. His research is both substantial (time use and life course) and methodological (optimal matching) and is published in major international peer-reviewed journals (American Journal of Sociology, Sociological Methods & Research, Journal of the Royal Statistical Society Series A).

Anne-Sophie Cousteaux

Anne-Sophie Cousteaux was trained in sociology, statistics and computing at the University Paris 4 and held a master's degree in sociology from Sciences Po where she is finishing her PhD thesis on the social construction of men and women's health (Cousteaux, Pan Ké Shon, 2008, 2010; Cousteaux 2010). She is research coordinator at the Centre de Données Socio-Politiques since 2008. Her main activities concern the documentation of survey data in accordance with the international DDI standard and their distribution to researchers and students. She is also involved in the conception of different database (a survey question database for example) and participates in the realisation and the promotion of the European Social Survey in France (Chanvriil, Cousteaux, Le Hay et al., 2009). In her research work, she shows a great interest for methodological questions in sociology such as, for example, the validity of the French socio-occupational classification (Cousteaux, 2004), the definition of women's social position (Cousteaux, 2006) or the application of multivariate descriptive methods to open-ended survey questions (Cousteaux, 2010).

Anne Cornilleau

Anne Cornilleau was trained in sociology, statistics and computing at the University Paris5 and held a master's degree in sociology from Sciences Po. She is research coordinator at the Centre de Données Socio-Politiques since 2005. Her main activities concern the documentation of survey data in accordance with the international DDI standard and their distribution to researchers and students. By her expertise in quantitative data documentation, she supports the constitution of the qualitative survey bank BEQuali.

Helping researchers with the constitution of original databases is also part of her activities. In addition, she is involved in the CESSDA European infrastructure which consists in developing and promoting data access in social sciences. She participates also in the different stages of the realisation of the European Social Survey in France since the round 3 (2006) and contributes to its

promotion. She is also involved in Sciences Po master program as lecturer in introduction to statistics and methodology for social sciences.

The CDSP team will supervise scientifically DIME-SHS.

- **Research centre involved:** European Studies Centre (CEE, Centre d'études européennes de Sciences Po)

Founded in 2005, the Centre d'études européennes is one of the nine research centres of Sciences Po. Its scientific project rests on a multidisciplinary and transversal approach to policy and politics. Its principal fields of research unfold into three transversal axes: to understand the European construction and its impact, to grasp the policy/politics articulation, and to invest in methodological questions. It assembles some sixty researchers, both senior (FNSP, CNRS) and junior (doctoral, post-doctoral and research assistants), as well as about twenty associate researchers from France and abroad.

Individual partners:

Sophie Duchesne

Sophie Duchesne is Research Professor at the National Centre for Scientific research (CNRS) and works at Sciences Po. She works on political identities, more particularly national and European ones in a context of globalization. She recently coordinated a comparative research on attitudes towards European integration using collective interview, in collaboration with Oxford University members and colleagues from Louvain-la-Neuve. She has always been specifically interested in research methods, especially interview techniques and analyses. She teaches at Sciences Po and at Oxford.

Vincent Tiberj

Vincent Tiberj, is associated research professor at Sciences Po in the Centre for European Studies (CEE). He is specialized in electoral sociology and particularly focused on the social and political values change (Michelat et Tiberj 2007, Tiberj 2008) in France and in the US. His works relies heavily both on sociology and psychology. He has also focused on quantitative methodology issues, using regularly experiments in survey research. In this brand he was co-principal investigator of a survey aiming at mapping the political representations of immigrant-origin French (Brouard et Tiberj 2005, Brouard et Tiberj 2010) and also work with James Stimson on the importation in the French context of the American public policy mood. He also co-ordinates the "Parcours Avancé de Méthodes en Sciences Sociales", a teaching track in quantitative and qualitative methods at the Sciences Po doctoral school .

The CEE team will advise DIME-SHS on qualitative and quantitative data collection questions.

- **Research centre involved:** médialab

The médialab of Sciences Po is positioned at the crossover of social sciences and digital technologies. The médialab was created in May 2009 with the explicit goal of exploring how data and resources provided by information and communications technologies can be harnessed for the benefit of social sciences. The médialab is a site dedicated to digital research, a fertile ground for collaborations between social scientists, engineers and designers. It is a high-tech facility, a hub for vanguard research, a scientific toolkit at the disposal of the Sciences Po academic community, though it extends beyond this community in establishing a platform for launching national and international collaborations.

Individual partners:

Dominique Boullier

Doctor of sociology of the School of the advanced studies in social sciences (EHESS), Dominique Boullier is one of the best French specialists in the sociology of communication and information technologies. He was Professor of the Universities of the University Rennes 2 and Professor of the Universities at the University of technology of Compiègne (UTC). He was also the creator and director of the mixed unit of services of CNRS LUTIN (Laboratory of the Uses in Numerical Technologies of Information) in the "Cité des Sciences et de l'Industrie" of La Villette and

director of the Laboratory of Anthropology and Sociology (LAS) at the University Rennes 2. He is also a research entrepreneur who is particularly active and effective in making a success of theoretically ambitious scientific projects led in direct link with non-academic partners (companies, administrations and communities).

Paul Girard

Paul Girard was trained in Université de Technologie de Compiègne where he chose the cultural industry engineering specialisation and graduated as an Information Technology engineer in 2004. He is interested in collaborations between non-technical domains and R&D laboratories as a innovative way of thinking about relationships between digital technologies and society. He joins the médialab laboratory in Sciences Po as technical manager in March 2009. Since then he participates in collaborative research projects between social sciences researchers, médialab team and industrial and academic partners.

Mathieu Jacomy

Mathieu Jacomy is an engineer trained in Université de Technologie de Compiègne where he is also a graduate in Sciences and technology of cognition and cooperation master. He is a founding member of the association Webatlas (2007) gathering engineers and researchers investigating the web as a research object. He is the creator and still participates in two open source software projects Navicrawler and Gephi. The combination of the two software applications is one of the most used methodological chains for web mapping projects. Mathieu Jacomy is therefore one of the most skilled and promising web studies scientists. After being in charge of the R&D team of TIC-Migrations research program in la Maison des Sciences de l'Homme in collaboration with Telecom ParisTech (2006-2010), he joins the médialab team in Sciences Po to lead and develop the web mining research activities.

The médialab team will manage all the operations related to analysing web data (extraction, cleaning, documentation, analysis, dissemination).

Partner 2: Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES)

Individual partners:

Rémy Caveng

Rémy Caveng is a maître de conférences at the Jules Vernes University at Amiens. His main research topic is the making and use of quantitative data. Before becoming an academic, he worked during ten years in several private survey institutes, where he was in charge of organizing and managing fieldwork. Further, as a sociologist, he has studied the employment, work and careers of survey interviewers. More specifically, he has studied how their employment status and working conditions influence the quality of the data they collect. In 2008-2009, he worked as an expert for INSEE to study the data collection of the French Labor Force Survey in order to improve its quality.

Michel Gollac

Michel Gollac is the director of the LSQ at CREST. His personal current research interests include work organization, working conditions, work satisfaction and health at work; wage inequalities and the subjective perception of wages. He is the coordinator of the ANR granted SaSa project, which includes an original survey on the last topic. He is also the chairman of an international interdisciplinary expert panel in charge of designing a statistical system (including a survey) on psychosocial risks at work. Before becoming a sociologist, Michel Gollac has been an official statistician and he conceived or directed several large surveys. He teaches sociological surveys design in the Sociology master of the Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. He is an advisor of the Demographic and Social Statistics Director at INSEE.

Dominique Goux

Dominique Goux is a senior research fellow at the National Institute for Statistics and Economic Surveys (Insee). She currently studies leisure spillovers within households, and the influence of election results on local social policies. She was previously the head of the employment statistics division at Insee, in charge of the French Labor Force Survey and other main national social surveys (education and qualification surveys, working conditions surveys, literacy surveys, etc.). She has been associate professor of applied econometrics for ten years at the Ecole Normale Supérieure and she is now teaching "survey methodology and design" in the Master Public Policy and Development in the Paris school of economics.

Louis-André Vallet

Louis-André Vallet is Research Professor in the French National Centre for Scientific Research (CNRS) and holds a PhD in sociology from the University of Paris-Sorbonne (1992). He works within the Quantitative Sociology Unit of the Centre for Research in Economics and Statistics (CREST). His research interests and publications mainly concern social stratification, intergenerational mobility and the sociology of education with corresponding knowledge of large surveys such as the Labour Force Surveys, the Education, Training and Occupations Surveys and the National Education Panel Studies. He also teaches a course on Sociology and Statistical Survey within the INSEE School (ENSAE). On the methodological side, he has expertise in statistical modelling of categorical variables. From 2003 onwards, he has been the French country representative in the Steering Committee of the "Quantitative Methods in the Social Sciences" programme, a large training programme of the European Science Foundation. He is currently a member of the editorial boards of *Revue Française de Sociologie*, *European Sociological Review* and *Social Forces*.

The GENES team will be in charge of the telephone call centre: management of the platform and methodological advices (survey design, sample, questions wording to ensure comparability, etc.)

Partner 3: Institut national des études démographiques (Ined)

- **Research centre involved:** Service des enquêtes et des sondages

The department of sampling design and surveys (17 members) provides help and assistance to the researchers for their research projects. All methodological aspects are concerned: sampling design, questionnaire building, data collection mode, logistics, weighting and quality measurement. The collaboration will provide many opportunities to develop our expertise in methodology and facilitate some research projects involving general population surveys. The department was a pioneer actor in the field of sensitive subjects and hard to reach populations in France (homelessness, drug abuse, sexuality, mixed data collection modes, etc.). The department has competences in statistics and logistics and data archiving

Individual partners:

Stéphane Legleye

Stephane Legleye is the head of the department since 2009. He is a statistician of the National Institute for Statistics and Economic Studies (INSEE) and epidemiologist. He has worked in the field of drug use and abuse monitoring for ten years at the French monitoring centre for drug and drug addiction. He is also an associated researcher at the National institute for medical research (Inserm). He built up and analysed many quantitative surveys in general population as well as among homeless people, dealing with mental health, lifestyle, tobacco, alcohol, drug use. His competences comprise survey methodology and statistical methods. He is the principal investigator of some major national or cross-national surveys on drug use in France and in Europe.

Nicolas Razafindratsima

Nicolas Razafindratsima is a former student of the National School for Statistics and Economic Studies (ENSAE) and has a PhD in demography. He is statistician in the department since ten years. His competences comprise survey sampling design, weighting and quality measurement as well as survey methodology, demographic and economic analyses. He worked on many large and innovative surveys such as Study on family history, Migrations between Africa and Europe (MAFE), Sexuality in France (CSF), and Contraception cohort. He is a member of the National Council for Statistical Information (CNIS). He published many articles on survey methodology and was recently the associate editor of a special issue on hard to reach population of the journal « Methodological innovations online ».

The INED team will focus on managing the panel and conducting methodological research to ensure the highest methodological quality for users.

Partner 4: University Paris Descartes

- **Research centre involved:** Centre de recherché sur les liens sociaux (CERLIS)

The CERLIS laboratory carries out quantitative and qualitative investigations recognized. Several sociologists, trained with the techniques of investigation by questionnaires and the statistics, lead research to it on the family, education, the modern design of the individuals, work and health. The laboratory ensures the training of students of level Master and PhD. The laboratory is closely associated with training in "Sociologie d'enquête" (Master in sociology): the students of this Master are trained with the quantitative and qualitative advanced methods in sociology.

Individual partners:

Olivier Martin

Head of PhD Program in Humanities and Social Sciences (Université Paris Descartes), Head of Master "Sociologie d'enquête", Olivier Martin is full professor of sociology and statistics at the Faculté of Social Sciences – Sorbonne (Université Paris Descartes). He graduated from ENSAE (1990), as Statistician and economist, and he received a PhD in Mathematics for Human Sciences from EHESS (1996). His PhD treated the roles of mathematics and statistics in the development of human sciences during the first half of the twentieth century. He is specialized in the conception and the analysis of quantitative studies. He has published several quantitative studies in sociology, several articles dealing with the epistemology of statistics and a textbook in statistics for sociology. He co-ordinates the teaching of statistical and probabilistic methods in Licence, Master and PhD Programs. He built up and analysed many quantitative surveys. His competences comprise survey methodology and statistical methods.

François de Singly

François de Singly is head of CERLIS (Centre de recherché sur les liens sociaux) and full professor of sociology at the Faculté of Social Sciences – Sorbonne (Université Paris Descartes). He works in the field of sociology of family and private relations. He has been building up and analysing many quantitative surveys for 30 years (INSEE, INED, CNAF...). He has published several quantitative and qualitative studies in sociology and a well-known textbook about the conception of surveys in sociology.

Christophe Giraud

He graduated from ENSAE (1993), as Statistician and economist, and received a PhD in Sociology from Paris Descartes University (2001). He is the head of the Statistical Observatory of students and "Maître de conférences" in sociology at the Faculté of Social Sciences – Sorbonne (Université Paris Descartes). His competences comprise survey methodology and statistical methods. He is teaching statistics and quantitative methods. He participates in the teaching program in statistical and probabilistic methods (Licence, Master and PhD Program).

Muriel Letrait

Muriel Letrait is a statistician. She works as Research Engineer (CERLIS). Her competences comprise survey methodology and statistical methods in social sciences.

The Université Paris Descartes team will bring its expertise in survey methodology. It will also develop new teaching methods based on the services provided by DIME-SHS.

Partner 5: Telecom ParisTech

• **Research centre involved:** SES

The Social Science Department, whose specialization is Information and Communication Technologies, is one of the Telecom ParisTech laboratories. Ethnography of everyday activities has become a major area of expertise of the Department, thanks to the renewal of its qualitative studies: activities are now recorded by different means and interviews are considered as a moment during which the interviewees are confronted with the recorded traces. Some of the Department researchers have also been involved in the conception of collection and analysis devices for Web data and in the conception of tools for measuring Internet uses. At last, the Department has the strong experience in quantitative research, with two statisticians who have worked for a long time on the methodology of the studies at the CREDOC (Research Center for the Study and the Observation of Living Conditions).

Individual partners:

Valérie Beaudoin

Valérie Beaudoin is professor at TP since 2008 in the Economics and Social Science department. She graduated from ENSAE (1991), as Statistician and economist, and she received a PHD in Linguistics from EHESS (2000). From 2003 to 2008, she headed at Orange R&D the Lab of economics and social sciences, setting up new, transdisciplinary techniques for large scale analysis of computer mediated communication and digital transactions. She specialised in the analysis of internet uses and digital sociability, in private as well as in professional contexts.

Dana Diminescu

Dana Diminescu is associate professor at TP since 2008 in the Economics and Social Science department, scientific director of the Research Program on the Use of ICT in Migrations (FMSH, Paris) and project coordinator of the "E-diasporas-atlas" project funded by the ANR. Her field of research: communication practices and uses in mobility situation, uses of Internet (tailing, archiving, mapping of the Web).

Ludovic Lebart

Ludovic Lebart is a former Directeur de Recherche (DR1) at the Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) and he is since 1989 Associate Professor at Télécom-ParisTech, Paris, France. Doctorat d'Etat in Mathematics (University Pierre et Marie Curie, Paris, 1976), Ingenieur civil des Mines (1964), Elected member of the International Statistical Institute (1979). From 1978 to 1988: Deputy Director of CREDOC. Dr Lebart works concern the analysis of qualitative and textual data, the methodology of survey design and processing. He has published several books and articles about Data Analysis and Survey Methodology and co-authored the software SPAD. For a list of publications (books, chapters of books, editorships, articles) see the website: www.lebart.org.

Partner 6: EDF R&D

Individual partners:

Mathieu Brugidou

Mathieu Brugidou is senior researcher at the EDF Research and Développement and was Associate senior researcher at PACTE, a CNRS social science research unit. He received a Ph.D and habilitation (HDR) in political science from Sorbonne-Paris-I University in 1992. His research interest include analysis of political discourse and public opinion and methods of analysis of textual data applied in social science (non-directive interview and open-ended question). His books include *L'opinion et ses publics* (2008) and *L'élection présidentielle : enjeux et discours* (1995).

Benoît Habert

Benoît Habert is Professor of Computational Linguistics at the École Normale Supérieure in Lyons. He is currently working at EDF Research and Development, where he leads a project in digital archiving. He was deputy-head of the TGE Adonis, where he was responsible for a pilot project for long-term preservation of spoken data. Part of his research was devoted to building and using digital corpora and to the role of 'instruments' in/for SSH. His publications include: (1998) *De l'écrit au numérique: constituer, normaliser, exploiter les corpus électroniques*, with C. Fabre & F. Issac (Paris : InterEditions/Masson); (2005) *Instruments et ressources électroniques pour le français* (Paris: Ophrys); (2009) *Construire des bases de données pour le français* (Paris: Ophrys); see also: http://www.revue-texto.net/Corpus/Publications/Habert/Habert_Portrait.html.

Chloé Clavel

Chloé Clavel is a research engineer currently working at EDF Research and Development. She defended her thesis in 2007 on the acoustic analysis of emotional manifestations. She works now on audio and text mining for the analysis of various data (satisfaction survey, blog, forum, call-centre data, etc.).

5. FINANCIAL ASSESSMENT

Budget of the project

The budget distinguishes 6 different types of costs (mixing fixed and variable costs):

- Hardware & Software (including hardware, software, licences, smartphones and cell-phone plans for the collection of quantitative data)
- Information system running costs
- Office rentals (necessity of installing new offices because of the project)
- Service offers for communication and market studies
- Workforce
- And overheads (environment costs are overheads taken in charge by the partners)

This budget reflects the very specific nature of the project which aims to develop an equipment based on innovative technologies and massive workforce to collect, to create, to archive and to disseminate data. For the 10 years of the project, and according the three different steps of its work plan (testing, development and operation), the budget will evolve as presented below:

DIME-SHS - Budget

	TEST	DEVELOPMENT	OPERATION	
	2011-2012	2013-2018	2019-2020	TOTAL
Equipment	1 723 246,40 €	3 314 272,04 €	742 246,40 €	5 779 764,84 €
Information system running costs	152 100,00 €	465 533,95 €	172 367,89 €	790 001,84 €
Office rentals	80 000,00 €	340 000,00 €	120 000,00 €	540 000,00 €
Service offers	30 000,00 €	50 000,00 €	- €	80 000,00 €
Financed workforce	804 266,93 €	3 569 327,42 €	1 314 874,81 €	5 688 469,16 €
Environment cost	241 280,08 €	1 070 798,23 €	394 462,44 €	1 706 540,75 €
Workforce to finance	2 804 115,30 €	11 377 379,19 €	4 051 112,86 €	18 232 607,34 €
Overheads	6 084,00 €	15 162,44 €	- €	21 246,44 €
TOTAL	5 841 092,71 €	20 202 473,26 €	6 795 064,40 €	32 838 630,37 €

The target panel is set at 15,000 people for the quantitative data collection. This size is necessary for a useful and operating equipment. A large investment in hardware devices will be done to reach this goal. Detailed information on this topic is given in the § 6.3. (financial detailed document).

A new facility will be set up in the heart of Paris to install part of the equipment. Another facility will be hosted in Saclay for telephone surveys. This explains the amount presented for the Office Rentals.

4286,4 person/months will be dedicated to the project during the first 10 years (an average of more than 35 people involved per year), which 38% will be funded by the partners.

The balance of the budget between each partner is, by nature, not equal, as presented below. The main reason is that the core of the equipment will be based at Sciences Po. The others partners will benefit of it, will reinforce the part of their own equipment linked to the project and will contribute to the project by their expertise and knowledge of high value, with an also massive workforce dedicated to build the equipment.

Budget / partner

	Total
<i>Part1: Sciences Po</i>	23 306 010,92 €
<i>Part2: GENES</i>	1 541 231,77 €
<i>Part 3: INED</i>	6 178 503,48 €
<i>Part4: CERES</i>	740 816,00 €
<i>Part5: Telecom Paris Tech</i>	803 898,86 €
<i>Part6: EDF R&D</i>	- €
<i>Part7; Quetelet</i>	268 169,34 €
Total	32 838 630,37 €

Financing of the project

To finance this project, 3 sources will be used: self-financing progression (turn-over generated by the equipment), partner own-financing and the EQUIPEX subsidy.

The main objective of this project is to build an equipment that will serve the research community for a long period of time. That is why a turn-over progression will be generated by the services. The turn-over progression is based on the following hypothesis.

To build self-financing progression, 2 low hypotheses have been done:

- First, the average price of 55 k€ / study is low compared to the prices of the market. The reason is that it is not yet possible to know an average price of the services sold (to be determined in the future). Nevertheless, the average price for a private study is now by 150 k€. So there is a still reasonable error margin.
- Last, the self-financing progression ratio is lower than the turn-over/budget ratio to minimize risk.

In the first phase of the project (called TEST), there is no possible turn-over. So it is the self-financing progression.

In the second phase (DEVELOPMENT), the turn-over will start. The required self-financing progression hypothesis is presented below:

Self-financing progression (DEVELOPMENT)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Average cost of a study	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Number of study done (capacity)	15	20	30	40	50	60
Number of invoiced study (low hyp.)	7	15	25	35	45	55
Turn-over	385 000,00 €	825 000,00 €	1 375 000,00 €	1 925 000,00 €	2 475 000,00 €	3 025 000,00 €
Turn-over/Budget	13%	25%	41%	57%	73%	80%
Self-financing progression hypothesis	0%	0%	5%	10%	30%	60%

At last, in the ultimate phase (2 years OPERATION), it is assumed that the equipment will be self-financed.

As for the own-financing contributions of each partner, it is detailed below. It represents almost half the cost of the Budget.

TEST	DEVELOPMENT	OPERATION
-------------	--------------------	------------------

	2011-2012	2013-2018	2019-2020	TOTAL	TOTAL (%)
<i>Part1: Sciences Po</i>	555 097,14€	2 080 420,02€	744 502,89€	3 380 020,05€	44,92%
<i>Part2: GENES</i>	0,00€	896 044,84€	375 385,62€	1 271 430,46€	16,90%
<i>Part 3: INED</i>	200 213,55€	637 686,53€	225 539,08€	1 063 439,16€	14,13%
<i>Part4: CERES</i>	139 073,45€	442 953,35€	156 665,21€	738 692,00€	9,82%
<i>Part5: Telecom Paris Tech</i>	151 162,87€	481 458,54€	170 283,85€	802 905,26€	10,67%
<i>Part6: EDF R&D</i>	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00%
<i>Part7: Quetelet</i>	0,00€	198 103,46€	70 065,89€	268 169,34€	3,56%
Total	1 045 547,01€	4 736 666,74€	1 742 442,54€	7 524 656,28€	100,00%

As for the own-financing contributions of each partner, it is detailed below. It represents almost half the cost of the Budget.

Partners' financing

	Total
<i>Part1: Sciences Po</i>	9 426 142,43 €
<i>Part2: GENES</i>	1 391 442,04 €
<i>Part 3: INED</i>	2 847 226,02 €
<i>Part4: CERES</i>	739 435,40 €
<i>Part5: Telecom Paris Tech</i>	803 253,02 €
<i>Part6: EDF R&D</i>	- €
<i>Part7; Quetelet</i>	268 169,34 €
Total	15 475 668,26 €

The EQUIPEX subsidy is the last financing source of the project, necessary to launch the project. It is detailed below:

DIME-SHS - Subsidy base

TEST	DEVELOPMENT	OPERATION
-------------	--------------------	------------------

	2011-2012	2013-2018	2019-2020	TOTAL
Workforce to finance	2 804 115,30 €	9 316 493,76 €		12 120 609,06 €
Software and licences	131 050,00 €	180 637,50 €		311 687,50 €
Service offers	30 000,00 €	39 000,00 €		69 000,00 €
Office rentals	80 000,00 €	198 000,00 €		278 000,00 €
Hardware	402 196,40 €	239 486,63 €		641 683,03 €
Mobile Internet equipment	1 190 000,00 €	2 199 575,00 €		3 389 575,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT (A+B+C)	4 637 361,70 €	12 173 192,89 €		16 810 554,59 €
Information system running costs	152 100,00 €	379 061,08 €		531 161,08 €
Overheads	6 084,00 €	15 162,44 €		21 246,44 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (D+E)	158 184,00 €	394 223,52 €	- €	552 407,52 €
TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)	4 795 545,70 €	12 567 416,41 €	- €	17 362 962,11 €

The distribution of costs is based on the financial rules of the Equipex call.

The total investment cost is 16,810,554.59 euros, and the operating costs are 552,407.52 euros. The subsidy required is 17,362,962.11 euros in total. A part is dedicated to the partners, as described in the § 6.3. The figures are indicated in the file's coordinator into the document A, according the rules of the call.

To ensure the validity of the business plan developed, a development strategy has been established at international level.

DIME-SHS - Distribution of the financing

	TEST	DEVELOPMENT	OPERATION	
	2011-2012	2013-2018	2019-2020	TOTAL
Self-financing	- €	2 898 390,11 €	5 052 621,86 €	7 951 011,98 €
Self-financing (%)	0,00%	14,35%	74,36%	24,21%
Partner own-financing	1 045 547,01 €	4 736 666,73 €	1 742 442,54 €	7 524 656,28 €
Partner own-financing (%)	17,90%	23,45%	25,64%	22,91%
EQUIPEX subsidy	4 795 545,70 €	12 567 416,41 €	- €	17 362 962,11 €
EQUIPEX subsidy (%)	82,10%	62,21%	0,00%	52,87%
TOTAL BUDGET	5 841 092,71 €	20 202 473,26 €	6 795 064,40 €	32 838 630,37 €
TOTAL BUDGET (%)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

To ensure the validity of the business plan developed, a development strategy described in §3 has been established. The follow up, adjustments and distribution of budget among partners will be defined according our management structure (§4), and will be established in the consortium agreement.

6. APPENDICES

6.1. LITERATURE REVIEW REFERENCES

- Billordo, L. 2005. 'Publishing in French Political Science Journals: an Inventory of Methods and Sub-fields', *French Politics* 3(2): 178-186.
- Braibant, G. 1996. *Les archives de France*. Paris: La Documentation française.
- Cardon D. et al. (2007). « The Strength of Weak Cooperation: an Attempt to Understand the Meaning of Web 2.0 ». MPRA Paper. Mars. <http://mpra.ub.uni-muenchen.de/4581/>.
- Caveng, R. 2009. "Inversement des positions et ré-enchantement de l'interaction". *Actes de la recherche en sciences sociales* 178:88-97.
- _____. 2007. "La "liberté" des vacataires en instituts de sondages". *Interrogations*, 4:59-77.
- Clavel, C. and G. Richard. 2010. Reconnaissance acoustique des émotions, in *Systèmes d'Interaction Emotionnelle*, chap. 5, Hermès.
- Cornu, M. 2003. « Droit des biens culturels et des archives » (www.educnet.education.fr/chrge/bienculturels.pdf).
- Couper, M. P. 2000. "Web surveys: A review of issues and approaches." *Public opinion quarterly*. 64 (4):464.
- Cribier, F. (avec Feller, E.). 2003. *Projet de conservation des données qualitatives des sciences sociales recueillies en France auprès de la « société civile », Rapport présenté au ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles technologies*, Paris, CNRS-EHESS, LASMAS.
- Dargentas, M., M. Brugidou, D. Le Roux D and A-C. Salomon (eds.). forthcoming. *L'analyse secondaire en recherche qualitative : une nouvelle pratique en sciences humaines et sociales*. Paris: Lavoisier.
- Dargentas, M. and D. Le Roux. 2005. Potentials and Limits of Secondary Analysis in a Specific Applied Context: The Case of EDF-Verbatim. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, 6 (1). Article en ligne : <http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/1-05/05-1-40-e.htm>
- Demazière, D., C. Dubar, F. Leimdorfer, M. Reinert, and P. Wald. 2001. *Rapport sur la faisabilité d'une banque de données qualitatives en sciences humaines et sociales*, Laboratoire Printemps, Université Versailles Saint-Quentin.
- Descamps, F. 2007. « L'entretien de recherche en histoire : statut juridique, contraintes et règles d'utilisation ». *Histoire@politique. Politique, culture et société*. 3.
- Duchesne, S. forthcoming, « Développement de l'analyse secondaire et des méthodes d'analyse qualitative : une chance à saisir ? », in *L'analyse secondaire en recherche qualitative : une nouvelle pratique en sciences humaines et sociales*, Dargentas et alii eds. Paris: Lavoisier.
- Duclert, V. 2002. « Archives orales et recherche contemporaine. Une histoire en cours », *Sociétés et représentations*. 13: 69-86.
- Duclos, D. and H. Y. Meynaud. 1996. *Les sondages d'opinion*. Paris: La Découverte.
- Finch, C. E., J. Vaupel and K. Kinsella. 2001. *Cells and Surveys: Should Biological Measures Be Included in Social Science Research?* Washington: National Academies Press.
- Freese, J. 2007. "Replication Standards for Quantitative Social Science: Why Not Sociology?" *Sociological Methods & Research*. 36 (2):153. « Sciences sociales : archives de la recherche ». 2006. Genèses. 63.
- Kaufmann, J-C. 1996. *L'entretien compréhensif*. Paris, Nathan, coll.128.
- King, G. 2007. "An introduction to the Dataverse Network as an infrastructure for data sharing." *Sociological Methods & Research*. 36 (2):173.
- Laflamme, F. and C. Mohl. 2007. *Research and Responsive Design Options for Survey Data Collection at Statistics Canada*: American Statistical Association.
- Latour, B. 2005. *Reassembling the social: An introduction to actor-network-theory*. New York: Oxford University Press.
- Lazer, D. and al. 2009. "Computational Social Science," *Science*. 323(5915): 721-723.
- Le Hay, V. 2009. « Le panel électoral française 2007 : enjeux de méthode », Bruno Cautrès et Anne Muxel (dir.), *Comment les électeurs font-ils leur choix ? : le panel électoral français 2007/*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, pp. 259-284

- Leskovec J. et al. 2009. «Meme-tracking and the dynamics of the news cycle ». in Proceedings of the 15th ACM SIGKDD international conference on Knowledge discovery and data mining, 497-506. Paris, France: ACM. doi:10.1145/1557019.1557077. <http://portal.acm.org/citation.cfm?id=1557019.1557077>.
- Lynch, C. A. 2002. "Digital collections, digital libraries and the digitization of cultural heritage information." *First Monday*, 7(5). Retrieved from <http://firstmonday.org/htbin/cgiwrap/bin/ojs/index.php/fm/article/view/949/870> on 12 January 2010.
- Mack, S., V. Huggins, D. Keathley and M. Sundukchi. 1998. Do Monetary Incentives Improve Response Rates in the Survey of Income and Program Participation? Presentation. Proceedings of the Section on Survey Research Methods, American Statistical Association.
- Mallet-Poujol, N. 2004. « Protection de la vie privée et des données personnelles ». Legamedia. (www.educnet.education.fr/chrgrt/guideViePrivee.pdf).
- Moravcsik, A. 2010. "Active Citation: A Precondition for Replicable Qualitative Research". *Political science & politics*. 43(1): 29-35
- Negroponce, N. 1996. Being digital. New York: Vintage Books.
- Pagès, F., M. Tribel and A. Bonis-Charancle. 2006. "Indélicatesse et manque de rigueur dans les sondages. Enquête auprès des professionnels du sondage." *Bulletin de Méthodologie Sociologique*. 89:31-48.
- Park, HW. 2003. « Hyperlink network analysis: A new method for the study of social structure on the web » - *Connections*, 2003
- Presner, T. and J. Schnapp. 2009. "Digital Humanities Manifesto 2.0." UCLA. Retrieved from <http://manifesto.humanities.ucla.edu/2009/05/29/the-digital-humanities-manifesto-20/> on 16 January 2010.
- Raento, M., A. Oulasvirta and N. Eagle. 2009. "Smartphones: An Emerging Tool for Social Scientists." *Sociological Methods & Research*. 37 (3):426-454.
- Rheingold, H. 2000. *The Virtual Community*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Rogers, R. 2004. *Information Politics on the Web*, Cambridge, Mass: MIT Press.
- Savage, M. 2010. *Identities and Social Change in Britain since 1940: The Politics of Method*. Oxford: Oxford University Press.
- Silberman, R. 1999. Les sciences sociales et leurs données, <http://www.education.gouv.fr/cid1925/les-sciences-sociales-et-leurs-donnees.html>.
- Singer, E. and R. Kulka. 2002. "Paying respondents for survey participation." Pp. 105-127 in *Studies of welfare population: data collection and research issues*, *Studies of welfare populations: data collection and research issues*, edited by Michele Ver Ploeg, Robert A. Moffit, and Constance F. Citro. Washington: National Academies Press.
- Toepoel, V., C. Vis, M. Das and A. Van Soest. 2009. "Design of Web Questionnaires: An Information-Processing Perspective for the Effect of Response Categories." *Sociological Methods & Research*. 37 (3):371-392.
- Turkle, S. 1995. *Life on the screen: Identity in the age of the Internet*. New York: Simon & Schuster
- Venturini, T. 2009a. "Diving in Magma: How to explore controversies with Actor-Network Theory," *Public Understanding of Science*, forthcoming.

6.2. PARTNERS' REFERENCES

- *Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po)*

Centre de données socio-politiques

- Lesnard, L. and Kan M-L. Forthcoming. "Investigating Scheduling of Work: A Two-Stage Optimal Matching Analysis of Workdays and Workweeks." *Journal of the Royal Statistical Society Series A*.
- Lesnard, L. 2010. "Cost Setting in Optimal Matching to Uncover Contemporaneous Socio-Temporal Patterns." *Sociological Methods and Research*. 38 (3):389-419.
- _____. 2009. *La famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*. Paris: PUF.
- Lesnard, L. and T. de Saint Pol. 2009. "Organisation du travail dans la semaine des individus et des couples actifs : le poids des déterminants économiques et sociaux." *Économie et Statistique*. (414):53-74.
- Lesnard, L. and T. de Saint Pol. 2009. "Patterns of Workweek Schedules in France." *Social Indicators Research*. 93 (1):171-176.
- Lesnard, L. 2008. "Off-Scheduling within Dual-Earner Couples: An Unequal and Negative Externality for Family Time." *American Journal of Sociology*. 114 (2):447-490.
- Cousteaux, A.S. and J.L. Pan Ké Shon. 2010. « Is ill-being gendered? Suicide, risk for suicide, depression and alcohol dependence », *Revue française de sociologie*, vol. 51, supplément, p. 3-40.
- Cousteaux, A.S. 2010. « Représentations de la santé et cycle de vie. De la recherche du bien-être au maintien des capacités », *Notes & Documents*, 2010-01, Paris, OSC, Sciences Po/CNRS.
- Chanvriil F., A.S. Cousteaux, V. Le Hay, L. Lesnard, C. Méchinaud and N. Sauger. 2009. « La parentalité en Europe. Analyse séquentielle des trajectoires d'entrée dans l'âge adulte à partir de l'Enquête sociale européenne », *Dossiers d'études CNAF*, n° 122 (novembre)
- Cousteaux A.S. and J.L. Pan Ké Shon. 2008. « Le mal-être a-t-il un genre ? Suicide, risque suicidaire, dépression et dépendance alcoolique », *Revue française de sociologie*, vol. 49, n° 1, p. 53-92.
- Cousteaux A.S. 2006. « Occupation, gender and social status. Questioning the gender neutrality of status scales in contemporary France », *Document de travail CREST*, n° 2006-34.
- _____. 2004. « Un essai d'évaluation de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles : une approche temporelle », *mémoire de DEA de sociologie*, Institut d'études politiques de Paris, sous la direction de Louis-André Vallet

Centre d'études européennes:

- Duchesne, S. "Développement de l'analyse secondaire et des méthodes d'analyse qualitative: une chance à saisir?" à paraître in Dargentas, M., Brugidou, M., Le-Roux, D., & Salomon, A.C. (Eds.) *L'analyse secondaire en recherche qualitative : une nouvelle pratique en sciences humaines et sociales*. Paris : Lavoisier. Collection : Tec & Doc
- _____. 2009. « Les méthodes de la science politique » in *Les Cahiers Français* n°350, « La science politique », Mai-juin 2009, 14-18.
- Donegani, J.M., S. Duchesne and F. Haegel. 2002. « Sur l'interprétation des entretiens », in *Aux frontières des attitudes*, Paris, L'Harmattan, p. 272-295
- Duchesne S. 1996. « Entretien non préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Ou : Peut-on déjà faire l'économie de l'entretien 'non-directif' en sociologie ? » in : *Politix*, numéro 35 (Entrées en politique), troisième trimestre 1996, p. 189-206
- Brouard, S. and V. Tiberj. 2010. " Yes they can: an experimental approach to the eligibility of ethnic minority candidate in France", dans Karen Bird, Thomas Saalfeld & Andreas Wüst (dir.) *The Political Representation of Immigrants and Minorities: Voters, Parties and Parliaments in Liberal Democracies*, Oxford, Routledge, pp164-180
- Brouard, S. and V. Tiberj. 2005. */Français comme les autres ? Enquête sur les Français issus de l'immigration africaine et turque/*, Paris, Presses de Sciences Po
- Michelat G. and V. Tiberj. 2007. « gauche, centre, droite et vote : permanence et mutation d'un clivage », *Revue Française de Science Politique*, vol. 57, n°3, automne 2007.

Tiberj, V. 2008. /La crispation hexagonale : France fermée contre France plurielle, 2001-2007, Paris, FJJ-Plon, février 2008

• *Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES)*

Caveng, R. 2010. « Saliariat libéral et auto-exploitation. Les travailleurs des entreprises de sondages », Notes de l'IES, n°15, août-septembre 2010

_____. 2009. Renversement des positions et ré-enchantement de l'interaction. La relation d'enquête dans les sondages et les études de marchés », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 178

_____. 2009. Gestion de la relation d'enquête et usages du questionnaire. Enquête qualitative sur la passation de l'enquête Emploi en continu, Rapport pour la Division de l'Emploi et des Revenus d'activité de l'INSEE

_____. 2007, « La "liberté" des vacataires en instituts de sondages », Interrogations, n°4

Gollac, M. and S. Volkoff. 2006. « La santé au travail et ses masques », Actes de la recherche en sciences sociales, n°163

Baudelot, C., M. Gollac et al. 2003. Travailler pour être heureux ?, Fayard

Gollac, M. 1997. " Des chiffres insensés ? Pourquoi et comment on donne un sens aux données", Revue française de sociologie, n° XXXVIII-1

_____. 1995, Donner un sens aux données : l'exemple des enquêtes statistiques sur les conditions de travail, Noisy-le-Grand, CEE

Gollac, M. et al. 1995. L'usage des méthodes statistiques dans l'étude du travail, Paris, La Documentation Française.

Goux D. and E. Maurin. 2007. « Close Neighbours Matter: Neighborhood Effects on Early Performance at School », Economic Journal, vol 117, n° 125

Goux D. and E. Maurin. 2005. "The Effect of Overcrowded Housing on Children's Performance at School", Journal of Public Economics, n° 89

Goux D. 2003. « Une histoire de l'enquête Emploi », Economie et statistique, n°362

Chardon, O. and D. Goux. 2003. « La nouvelle définition européenne du chômage BIT », Economie et statistique, n°362

Goux, D. 1994. « Emploi et chômage des 'non qualifiés' en France », Economie et Statistique, n° 273

Skinner, C. and L.A. Vallet. 2010. "Fitting Log-Linear Models to Contingency Tables From Surveys With Complex Sampling Designs: An Investigation of the Clogg-Eliason Approach", Sociological Methods & Research, 39(1)

Vallet, L.-A. 2006. "Modèle log-multiplicatif et explication de la croissance de la fluidité sociale" in Lavallée P. et Rivest L.-P. (dir.), Méthodes d'enquêtes et sondages : pratiques européenne et nord-américaine, Paris, Dunod

_____. 2005. "L'apport des échantillons longitudinaux d'individus : deux expériences étrangères", Journal de la Société Française de Statistique, 146(3)

_____. 2004. "Modéliser la variation d'une association statistique selon une troisième variable : avancées récentes" in Ardilly P. (dir.), Échantillonnage et méthodes d'enquêtes, Paris, Dunod

• *Institut national des études démographiques (Ined)*

Legleye, S., D. Piontek and L. Kraus. 2010 [to be published]. Psychometric properties of the Cannabis Abuse Screening Test (CAST) in a French sample of adolescents, *Drug Alcohol Depend.*

Razafindratsima, N., S. Legleye and C. Beauchemin. 2010. Biais de non-réponse et précision des estimateurs dans l'enquête Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE-Sénégal) *Colloque francophone sur les sondages* (Tanger).

Legleye, S., F. Beck, P. Peretii-Watel, N. Chau, and J.M. Firdion. 2010. Suicidal ideation among young French adults: association with occupation, family, sexual activity, personal background and drug use, *J Affect Disord*, 123, 108-15.

Beck, F., R. Guignard, C. Cavalin, F. Maillouchon and S. Legleye. 2010. AUDIO-CASI vs CATI : L'influence du mode de collecte sur la mesure des pratiques addictives en population générale *Colloque francophone des sondages* (Tanger).

- Legleye, S., I. Obradovic, E. Janssen et al. 2009 Influences of cannabis use trajectories, school failure and family background on school dropout at 17 in France, *European journal of public health*, [Epub ahead of print].
- Legleye, S. and F. Beck. 2003. Les marges des enquêtes téléphoniques en population générale dans le domaine des drogues : liste rouge, personnes difficiles à joindre, téléphones mobiles : quels apports, quelles contraintes ? *Séminaire de méthodologie Inpes* (Besançon, Inpes).
- Legleye, S. 2003. The Telephone in General Population Surveys on Drugs *European society for social sciences and drug* (Gent, ESSD).
- Beck, F., S. Legleye and P. Peretti-Watel. 2002 Le recours au téléphone dans les enquêtes en population générale sur les drogues *Journées de Méthodologie Statistique*, (Paris, Insee).

• *Telecom Paris Tech - Social Science Department*

- Beaudouin, V. and J. Velkovska. 2010. *Dialogues vocaux entre clients et automates ou comment l'homme et la machine s'entendent dans la réalisation d'un service*. JADT 2010 - Statistical Analysis of Textual Data, Sapienza - Università di Roma, LED Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, 865-876.
- Beauvisage, T., V. Beaudouin and H. Assadi. 2007. "Internet 1.0: early users, early uses", *Annals of Telecommunications*, Vol. 62, n°3-4.
- Beaudouin, V. 2004. Mesurer les usages d'Internet. In: G. Hébrail, L. Lebart and J.-M. Petit, *Extraction et gestion des connaissances (EGC'2004)*. Clermont-Ferrand, RNTI. I, p. 25-34.
- Beaudouin, V., S. Fleury, M. Pasquier, B. Habert and C. Licoppe. 2002. "Décrire la toile pour mieux comprendre les parcours. Sites personnels et sites marchands", *Réseaux*, Vol. 20, n°116, p. p. 19-51.
- Diminescu, D., M. Renault, M. Jacomy and Ch. d'Iribarne. 2010. "Le web matrimonial des migrants L'économie du profilage au service d'une nouvelle forme de commerce ethnique" in *Réseaux* N°159 pp: 17-57, <http://www.cairn.info/revue-reseaux-2010-1.htm>,
- Diminescu, D., D. Bounie and A. François A. 2010. Une analyse socio-économique des transferts d'argent des migrants par téléphone, in *Réseaux* N° 159 pp : 91-111, http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RES_159_0091
- Diminescu, D. and M. Renault. 2009. « TIC et parrainage dans les mouvements militants de défense des *sans-papiers* en France », *TIC & Société*, in *TIC&Société* Vol.3, n°1-2, <http://ticetsociete.revues.org/613>

• *EDF R&D*

- Brugidou, M. and M. Moine. 2010. « Normes émergentes et stigmatisation- Une analyse comparative à partir des deux questions ouvertes sur les raisons de ne pas trier les déchets et de ne pas faire d'économie d'énergie » *JADT 2010 Rome*, 10 juin 2010
- Brugidou, M. and M. Moine. 2008. « Le public en campagne. Analyse du discours des publics de la campagne électorale présidentielle à travers une séquence de question ouverte et fermée », *JADT 2008- Lyon*, 13 mars 2008.
- Brugidou, M. 2008. *L'opinion et ses publics*, Presses de Sciences Po, collection référence,
- Benvegna, N. and M. Brugidou. 2008. « Prendre la parole sur Internet : des dispositifs socio-techniques aux grammaires de la discussion », *Réseaux*, septembre 2008, 51-82.
- Brugidou, M. and C. Escoffier. 2007. « Questions ouvertes et opinion publiques discursives », in Marc X. et Tchernia J.-F. (dir.), *Etudier l'opinion*, PUG, Grenoble, pp. 91-111.
- Le Roux, D., M. Brugidou and M. Dargentas. 2007. Developing Computer-Aided Secondary Analysis : consequences of such an Innovation for Sociologists in an Industrial Context, Impacts of software use methodology and analysis, *CAQDAS 2007 Conference "Advanced in Qualitative Computing"*, Royal Holloway University of London, 19, 20 avril 2007.
- Brugidou, M. 2005. « Vers une représentation discursive de l'opinion publique », *Corpus*, 4 _____ . 2003. « Argumentation and Values : an analysis of ordinary political competence via an open-ended question », *International Journal of Public Opinion Research*, V15 n°4, winter 2003. _____ . 2001. « La combinaison des inférences statistiques, linguistiques et sociologiques dans l'analyse d'une question ouverte », *Journal de la Société Française de Statistique*, 4.
- Brugidou, M. and B. Cautrès. 2001. « Compte-rendu de la journée d'études du cidsp, les nouvelles méthodes d'analyse des entretiens- Analyse assistée par ordinateur et capitalisation des

- entretiens non-directifs de recherche 9 MARS 2001 - Maison des sciences de l'homme - Grenoble. BMS.
- Brugidou, M., C. Escoffier, H. Folch, D. Le Roux, P. Morin-Andréani and G. Piat. 2000. «Les facteurs de choix et d'utilisation de logiciels d'analyse des données textuelles», JADT, Lausanne.
- Brugidou, M. 1998. « Epitaphes, l'image de François Mitterrand à travers l'analyse d'une question ouverte posée à sa mort», Revue Française de Science Politique , vol. 48, n°1, p.97-120.
- Habert, B. and C. Huc. 2010. Building together digital archives for research in social sciences and humanities, Social Science Information, 49-3, 415--443, <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00466352/fr/>
- Clavel, C., I. Vasilescu and L. Devillers. 2011. *Fiction support for realistic portrayals of fear-type emotional manifestations*, Comput. Speech Lang. 25, 1 (Jan. 2011), 63-83.
- Clavel C. and G. Richard. 2010. *Reconnaissance acoustique des émotions*, , in Systèmes d'Interaction Emotionnelle, chap. 5, Hermès;
- Danesi, C. and C. Clavel. 2010. *Impact of Spontaneous Speech Features on Business Concept Detection*, a Study of Call-Centre Data, , ACM Workshop on Searching Spontaneous Conversational Speech, Oct. 2010
- Kuznik, L., A.L. Guénet, A. Peradotto and C. Clavel. 2010. L'apport des concepts métiers pour la classification des questions ouvertes d'enquête, TALN

**EQUIPEX
CALL FOR PROPOSALS**

2010

Acronym

DIME-SHS

SCIENTIFIC SUBMISSION FORM B

MASSE SALARIALE CO-FINANCEE (sans financement ANR)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Partenaire 1 - SCIENCES PO	199 320,00 €	227 677,90 €	231 092,97 €	266 269,36 €	270 263,40 €	274 317,35 €	278 432,11 €	282 608,59 €	286 847,72 €	291 150,44 €	2 607 990 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	118 849,08 €	120 631,92 €	122 441,29 €	124 277,91 €	126 142,08 €	128 034,21 €	129 954,73 €	870 331 €
Partenaire 3 - INED	76 431,97 €	77 578,45 €	78 742,13 €	79 923,26 €	81 122,11 €	82 338,94 €	83 574,02 €	84 827,64 €	86 100,05 €	87 391,55 €	818 030 €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	53 091,60 €	53 887,97 €	54 696,29 €	55 516,74 €	56 349,49 €	57 194,77 €	58 052,65 €	58 923,44 €	59 807,29 €	60 704,40 €	568 225 €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	57 706,76 €	58 572,37 €	59 450,95 €	60 342,72 €	61 247,86 €	62 166,57 €	63 099,07 €	64 045,56 €	65 006,24 €	65 981,34 €	617 619 €
Partenaire 6 - EDF R&D	3 997,27 €	4 057,23 €	4 118,09 €	4 179,86 €	4 242,20 €	4 306,20 €	4 371,79 €	4 438,35 €	4 506,90 €	4 576,44 €	42 787 €
Partenaire 7 - OIS QUETELET	- €	- €	24 462,00 €	24 828,93 €	25 201,38 €	25 579,38 €	25 963,08 €	26 352,52 €	26 747,81 €	27 149,03 €	206 284 €
TOTAL MASSE SALARIALE CO-FINANCEE (5)	390 548 €	421 774 €	452 562 €	609 910 €	619 059 €	628 344 €	637 770 €	647 336 €	657 046 €	666 902 €	5 731 251 €
FRAIS D'ENVIRONNEMENT CO-FINANCE (sans financement ANR)											
Partenaire 1 - SCIENCES PO	59 796,00 €	68 303,34 €	69 327,89 €	70 880,81 €	81 079,02 €	82 295,21 €	83 529,63 €	84 782,59 €	86 054,32 €	87 345,13 €	782 394 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	35 654,72 €	36 189,54 €	36 732,39 €	37 283,37 €	37 842,62 €	38 410,26 €	38 986,42 €	261 099 €
Partenaire 3 - INED	22 929,59 €	23 273,54 €	23 622,64 €	23 976,98 €	24 336,63 €	24 701,69 €	25 072,21 €	25 448,29 €	25 825,01 €	26 217,47 €	245 409 €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	15 927,68 €	16 166,39 €	16 405,89 €	16 655,02 €	16 904,85 €	17 155,42 €	17 415,80 €	17 677,03 €	17 942,19 €	18 211,32 €	170 467 €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	17 312,03 €	17 571,71 €	17 835,29 €	18 102,81 €	18 374,36 €	18 649,97 €	18 929,72 €	19 213,67 €	19 501,87 €	19 794,40 €	185 286 €
Partenaire 6 - EDF R&D	1 199,18 €	1 217,17 €	1 235,43 €	1 253,96 €	1 272,77 €	1 291,86 €	1 311,24 €	1 330,91 €	1 350,87 €	1 371,13 €	12 835 €
Partenaire 7 - OIS QUETELET	- €	- €	7 338,60 €	7 448,68 €	7 560,41 €	7 673,82 €	7 789,92 €	7 905,76 €	8 024,34 €	8 144,71 €	61 885 €
TOTAL FRAIS D'ENVIRONNEMENT CO-FINANCE (6)	117 164 €	126 532 €	135 973 €	182 973 €	185 719 €	188 503 €	191 331 €	194 201 €	197 114 €	200 071 €	1 719 375 €

MASSE SALARIALE NOUVELLE (financement ANR)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Partenaire 1 - SCIENCES PO	987 540,00 €	1 122 651,10 €	1 334 006,22 €	1 287 701,42 €	1 307 016,94 €	1 326 622,19 €	1 346 521,53 €	1 366 719,35 €	1 387 220,14 €	1 408 026,44 €	12 874 229 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	36 240,00 €	36 783,60 €	37 335,35 €	37 895,38 €	38 463,82 €	39 040,77 €	39 626,38 €	265 385 €
Partenaire 3 - INED	344 280,00 €	349 444,20 €	481 525,86 €	488 748,75 €	550 439,98 €	568 696,58 €	567 077,03 €	575 593,19 €	584 216,93 €	592 980,19 €	5 092 993 €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 6 - EDF R&D	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 7 - OIS QUETELET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL MASSE SALARIALE A FINANCER (7)	1 331 820 €	1 472 295 €	1 815 534 €	1 812 690 €	1 894 241 €	1 922 654 €	1 951 494 €	1 980 766 €	2 010 478 €	2 040 635 €	18 232 607 €

FRAIS GENERAUX	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Partenaire 1 - SCIENCES PO	3 042,00 €	3 042,00 €	3 042,00 €	2 970,00 €	2 889,90 €	2 737,80 €	2 129,40 €	1 393,34 €	- €	- €	21 246 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 3 - INED	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 6 - EDF R&D	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 7 - OIS QUETELET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL FRAIS GENERAUX (8)	3 042 €	3 042 €	3 042 €	2 970 €	2 890 €	2 738 €	2 129 €	1 393 €	- €	- €	21 246 €

TOTAL GENERAL (coût complet) (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII+IX+X)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
	3 056 020 €	2 795 543 €	3 035 607 €	3 255 401 €	3 385 103 €	3 379 390 €	3 406 624 €	3 773 698 €	3 413 318 €	3 393 541 €	32 894 247 €

Subsidy

EQUIPEX
CALL FOR PROPOSALS

2010

Acronym
DIME-SHS
SCIENTIFIC SUBMISSION FORM B

DIME-SHS - Assiette	TEST			DEVELOPPEMENT			FONCTIONNEMENT			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CA général (Hypothèse baser avec prix unitaire de 554€ volontairement fixés)	0	0	385 000	825 000	1 375 000	1 925 000	2 475 000	3 025 000	3 575 000	3 850 000
CA général / Coût complet	0%	0%	13%	25%	41%	57%	73%	80%	105%	113%
Hypothèse de montée en charge de l'auto-financement	0%	0%	0%	0%	5%	10%	30%	60%	100%	100%

INVESTISSEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Total Dépenses de personnel (A)	1 331 820 €	1 472 295 €	1 815 534 €	1 812 690 €	1 799 528 €	1 730 389 €	1 366 046 €	792 307 €	0 €	0 €	12 120 609 €

Dépenses de personnel (financement ANR)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Partenaire 1 - SCIENCES PO	987 540 €	1 122 851 €	1 334 009 €	1 287 701 €	1 241 666 €	1 193 960 €	942 565 €	546 688 €	0 €	0 €	8 656 980 €
Partenaire 2 - GENES	0 €	0 €	0 €	36 240 €	34 944 €	33 602 €	26 527 €	15 386 €	0 €	0 €	146 699 €
Partenaire 3 - INED	344 280 €	349 444 €	481 526 €	488 749 €	522 918 €	502 827 €	396 954 €	230 233 €	0 €	0 €	3 316 931 €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Partenaire 6 - EDF RAD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Partenaire 7 - GIS OUETTELET	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Dépenses de réalisation de l'équipement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Partenaire 1 - SCIENCES PO	90 900,00 €	40 150,00 €	11 550,00 €	24 900,00 €	40 043,50 €	52 110,00 €	51 975,00 €	60,00 €	- €	- €	311 688,50 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 3 - INED	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 6 - EDF RAD	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 7 - GIS OUETTELET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Locatifs et licences	90 900 €	40 150 €	11 550 €	24 900 €	40 043 €	52 110 €	51 975 €	60 €	- €	- €	311 688 €
Partenaire 1 - SCIENCES PO	20 000 €	10 000 €	15 000 €	- €	9 500 €	- €	10 500 €	4 000 €	- €	- €	69 000 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 3 - INED	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 6 - EDF RAD	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 7 - GIS OUETTELET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prestations de service	20 000 €	10 000 €	15 000 €	- €	9 500 €	- €	10 500 €	4 000 €	- €	- €	69 000 €
Partenaire 1 - SCIENCES PO	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	38 000 €	36 000 €	28 000 €	16 000 €	- €	- €	658 688 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 3 - INED	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 6 - EDF RAD	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 7 - GIS OUETTELET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
LOYERS	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	38 000 €	36 000 €	28 000 €	16 000 €	- €	- €	278 000 €
Total Dépenses de fonctionnement induites par la réalisation de l'équipement (B)	150 900 €	90 150 €	66 550 €	64 900 €	87 543 €	88 110 €	90 475 €	20 060 €	- €	- €	658 688 €

Dépenses d'équipement											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Partenaire 1 - SCIENCES PO	383 100,00 €	10 700,00 €	6 600,00 €	6 000,00 €	46 645,00 €	5 130,00 €	4 620,00 €	159 423,95 €	- €	- €	622 218,95 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	2 209,00 €	- €	- €	- €	- €	883,20 €	- €	3 091,20 €
Partenaire 3 - INED	7 357,20 €	- €	- €	- €	6 989,34 €	- €	- €	- €	- €	- €	14 346,54 €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	709,00 €	- €	- €	- €	672,80 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 380,80 €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	331,20 €	- €	- €	- €	314,64 €	- €	- €	- €	- €	- €	645,84 €
Partenaire 6 - EDF R&D	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 7 - GIS QUETELET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Matériel et infrastructure informatique	391 496 €	10 700 €	6 600 €	8 209 €	54 622 €	5 130 €	4 620 €	160 307 €	- €	- €	641 683 €
Partenaire 1 - SCIENCES PO	595 000 €	595 000 €	479 500 €	479 500 €	415 625 €	393 750 €	274 400 €	156 800 €	- €	- €	3 389 575 €
Equipements Internet mobile	595 000 €	595 000 €	479 500 €	479 500 €	415 625 €	393 750 €	274 400 €	156 800 €	- €	- €	3 389 575 €
Total Dépenses d'équipement (C)	986 496 €	605 700 €	486 100 €	487 708 €	470 247 €	398 880 €	279 020 €	317 107 €	- €	- €	4 031 258 €
TOTAL INVESTISSEMENT (A+B+C)	2 469 216 €	2 168 145 €	2 368 184 €	2 365 298 €	2 357 318 €	2 217 379 €	1 735 541 €	1 129 474 €	- €	- €	16 810 565 €

FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL INVESTISSEMENT (A+B+C)	2 469 216 €	2 168 145 €	2 368 184 €	2 365 298 €	2 357 318 €	2 217 379 €	1 735 541 €	1 129 474 €	- €	- €	16 810 565 €

FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL INVESTISSEMENT (A+B+C)	2 469 216 €	2 168 145 €	2 368 184 €	2 365 298 €	2 357 318 €	2 217 379 €	1 735 541 €	1 129 474 €	- €	- €	16 810 565 €

Dépenses de fonctionnement induites par la réalisation de l'équipement											
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Partenaire 1 - SCIENCES PO	76 050 €	76 050 €	76 050 €	74 250 €	72 248 €	68 445 €	53 235 €	34 834 €	- €	- €	531 161 €
Partenaire 2 - GENES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 3 - INED	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 4 - PARIS V - CERES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 5 - TELECOM PARIS TECH	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 6 - EDF R&D	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Partenaire 7 - GIS QUETELET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges récurrentes du système d'information (IV)	76 050 €	76 050 €	76 050 €	74 250 €	72 248 €	68 445 €	53 235 €	34 834 €	- €	- €	379 061 €
Total Dépenses de fonctionnement induites par la réalisation de l'équipement (D)	76 050 €	76 050 €	76 050 €	74 250 €	72 248 €	68 445 €	53 235 €	34 834 €	- €	- €	531 161 €
Frais généraux (4% des frais de fonctionnement) (E)	3 042 €	3 042 €	3 042 €	2 970 €	2 890 €	2 738 €	2 129 €	1 393 €	- €	- €	21 246 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (D+E)	79 092 €	79 092 €	79 092 €	77 220 €	75 137 €	71 183 €	55 364 €	36 227 €	- €	- €	552 408 €

FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL INVESTISSEMENT (A+B+C)	2 469 216 €	2 168 145 €	2 368 184 €	2 365 298 €	2 357 318 €	2 217 379 €	1 735 541 €	1 129 474 €	- €	- €	16 810 565 €

FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL INVESTISSEMENT (A+B+C)	2 469 216 €	2 168 145 €	2 368 184 €	2 365 298 €	2 357 318 €	2 217 379 €	1 735 541 €	1 129 474 €	- €	- €	16 810 565 €

FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL GENERAL (assiette) (A+B+C+D+E)	2 548 308 €	2 247 237 €	2 447 276 €	2 442 518 €	2 432 455 €	2 288 562 €	1 790 905 €	1 165 701 €	- €	- €	17 362 962 €

**EQUIPEX
CALL FOR PROPOSALS**

2010

Acronym

DIME-SHS

SCIENTIFIC SUBMISSION FORM B

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
FUNCTIONNEMENT SYSTEME D'INFORMATION (ITC)										
Charges récurrentes du système d'information (IV)										
24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	240 000 €
Commission internet (2000 euros / mois) (dans l'hypothèse où ne connaissant pas l'emplacement, il faut rajouter une nouvelle connexion)										
3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 690 €	3 690 €	3 690 €	32 069 €
Matériel réseau (distribution horizontale - dépend également de la structure des bâtiments) et renouvellement du matériel tous les 7 ans (prix en compte ainsi de l'indice arinox de 3% par an)										
45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	55 344 €	55 344 €	55 344 €	481 033 €
Logiciels de gestion de la bibliothèque (base de données, stockage multimédia, mails, accès à la base de données, etc.)										
600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	6 000 €
Bornes WiFi										
750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	7 500 €
TOP (téléphone sous IP)										
2 700 €	2 700 €	2 700 €	900 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	900 €	2 700 €	23 400 €
Équipements audiovisuels des salles de travail et remplacement tous les 5 ans : tableaux blancs interactifs, sonorisation, mobilier technique sur la base d'une équipement de trois salles de travail										
76 050 €	76 050 €	76 050 €	74 250 €	76 050 €	76 050 €	76 050 €	87 084 €	85 284 €	87 084 €	790 002 €
Total Charges récurrentes du système d'information (base de 15% des coûts d'achat des matériels et logiciels, et ceci sur la base d'années pleines) (IV) :										
76 050 €	76 050 €	76 050 €	74 250 €	76 050 €	76 050 €	76 050 €	87 084 €	85 284 €	87 084 €	790 002 €
TOTAL FONCTIONNEMENT SI (IV)										
LOYERS (CO-FINANCEMENT)										
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
LOYERS (V)										
40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	400 000 €
Location des locaux à Sciences Po (Paris 7e)										
40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	400 000 €
Total Loyers (V) :										
40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	400 000 €
TOTAL LOYERS (V)										
PRESTATIONS DE SERVICE										
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
PRESTATIONS DE SERVICE (VI)										
20 000 €	10 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €	15 000 €	10 000 €	- €	- €	50 000 €
Communication (recrutement panel et partenaires)										
20 000 €	10 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €	15 000 €	10 000 €	- €	- €	30 000 €
Études de marchés										
20 000 €	10 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €	15 000 €	10 000 €	- €	- €	80 000 €
Total Prestations de service (VI) :										
20 000 €	10 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €	15 000 €	10 000 €	- €	- €	80 000 €
TOTAL PRESTATIONS DE SERVICE (VI)										

MASSE SALARIALE CO-FINANCEE (sans financement AMR)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Hypothèses de bases de calcul et d'évolution de la masse salariale du projet :											
L'équipe											
Directeur scientifique	0.5										0.5
Assistant de gestion		0.5									0.5
Responsable de la survey team	1										
Responsable de la method team											
Responsable Beqaal	0.5			0.5							
Ingénieur informatique											
Nombre de personnes	3	0.5	0	0.5	0	0	0	0	0	0	4
Salaires mensuels brut en début de projet	euros										
Directeur scientifique	4 800 €										
Assistant de gestion	2 800 €										
Responsable de la survey team	3 400 €										
Responsable de la method team	3 200 €										
Responsable Beqaal	4 000 €										
Ingénieur informatique	3 500 €										
Taux de charge patronales : 51%	51.0%	51.0%	51.0%	51.0%	51.0%	51.0%	51.0%	51.0%	51.0%	51.0%	51.0%
Taux d'augmentation anticipée	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%
Taux d'augmentation fonction publique	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Taux de dépréciation : 1% sur la masse salariale ou service par an (sauf sur la base de données de la base de données)	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
Masse salariale co-financée (y compris charges patronales et augmentation collective et individuelle Accés à Sciences Po - cf. hypothèses d'évolution salariale)	43 488 €	44 140 €	44 802 €	45 474 €	46 157 €	46 849 €	47 552 €	48 265 €	48 989 €	49 724 €	465 440 €
Directeur scientifique		25 365 €	25 749 €	26 135 €	26 527 €	26 925 €	27 329 €	27 738 €	28 155 €	28 577 €	242 501 €
Assistant de gestion	- €										
Responsable de la survey team	61 605 €	62 532 €	63 470 €	64 422 €	65 386 €	66 369 €	67 365 €	68 375 €	69 401 €	70 442 €	659 373 €
Responsable de la method team	57 994 €	59 854 €	59 737 €	60 633 €	61 542 €	62 485 €	63 462 €	64 353 €	65 319 €	66 298 €	620 587 €
Responsable Beqaal	36 240 €	36 784 €	37 335 €	37 895 €	38 464 €	39 041 €	39 626 €	40 221 €	40 824 €	41 436 €	387 987 €
Ingénieur informatique	- €	- €	- €	31 710 €	32 186 €	32 669 €	33 159 €	33 659 €	34 161 €	34 675 €	232 272 €
Total Masse salariale avec augmentations individuelles (VII) :	199 320 €	227 678 €	231 093 €	266 269 €	270 263 €	274 317 €	278 432 €	282 609 €	286 848 €	291 150 €	2 607 980 €
TOTAL MASSE SALARIALE CO-FINANCEE (VII)	199 320 €	227 678 €	231 093 €	266 269 €	270 263 €	274 317 €	278 432 €	282 609 €	286 848 €	291 150 €	2 607 980 €
FRAIS D'ENVIRONNEMENT CO-FINANCEE (sans financement AMR)											
Taux d'environnement	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Frais d'environnement	59 796 €	68 303 €	69 328 €	79 881 €	81 079 €	82 295 €	83 530 €	84 783 €	86 054 €	87 345 €	782 394 €
TOTAL FRAIS D'ENVIRONNEMENT CO-FINANCEE (VIII)	59 796 €	68 303 €	69 328 €	79 881 €	81 079 €	82 295 €	83 530 €	84 783 €	86 054 €	87 345 €	782 394 €

EQUIPEX
CALL FOR PROPOSALS

2010

Acronym
DIME-SHS

SCIENTIFIC SUBMISSION FORM B

MASSE SALARIALE NOUVELLE (financement AIR)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Hypothèses de bases de calcul et d'évolution de la masse salariale du projet :											
L'équipe											
Directeur exécutif	1	0,5	1								1
responsable marketing											1,5
Juriste	1										1
Assistent de gestion		0,5									0,5
Ingénieur en informatique	7	1	1								8
Ingénieur de recherche	7										2
Ingénieur d'études	3										4
Consultant	0,5										0,5
Survey method expert	3										
Nombre de personnes	16,5	2	4	0	22,5						
Seigneur mensuel brut en début de projet	euros										
Directeur exécutif	4 000 €										
Responsable marketing	3 500 €										
Juriste	3 500 €										
Assistent de gestion	2 800 €										
Ingénieur en informatique	3 500 €										
Ingénieur de recherche	3 000 €										
Ingénieur d'études	3 000 €										
Consultant	3 000 €										
Survey method expert	3 000 €										
Taux de charge patronales : 51%	51,0%	51,0%	51,0%	51,0%	51,0%	51,0%	51,0%	51,0%	51,0%	51,0%	51,0%
Taux d'augmentation ancienne	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Taux d'augmentation nouvelle	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Augmentation individuelle : 1% de la masse salariale au service par an calculé sur la base de l'augmentation individuelle	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Masse salariale à financer (y compris charges patronales et augmentation collective et individuelle. Accords Sciences Po...cf. hypothèses ci-dessous en rouge (VIII))											
Directeur exécutif	72 480 €	73 567 €	74 671 €	75 791 €	76 928 €	78 082 €	79 253 €	80 442 €	81 648 €	82 873 €	775 733 €
Responsable marketing	- €	31 710 €	63 420 €	64 371 €	65 337 €	66 317 €	67 312 €	68 321 €	69 346 €	70 386 €	566 521 €
Juriste	63 420 €	64 371 €	65 337 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	193 128 €
Assistent de gestion	- €	25 368 €	25 749 €	26 135 €	26 527 €	26 925 €	27 329 €	27 738 €	28 155 €	28 577 €	242 501 €
Ingénieur en informatique	443 940 €	514 019 €	521 729 €	529 555 €	537 499 €	545 561 €	553 745 €	562 051 €	570 481 €	579 039 €	5 357 619 €
Ingénieur de recherche	54 360 €	55 175 €	110 363 €	112 018 €	113 699 €	115 404 €	117 135 €	118 892 €	120 676 €	122 486 €	1 040 209 €
Ingénieur d'études	163 080 €	165 526 €	222 369 €	225 705 €	229 090 €	232 527 €	236 014 €	239 555 €	243 148 €	246 795 €	2 203 809 €
Consultant	27 180 €	27 588 €	28 002 €	28 422 €	28 848 €	29 281 €	29 720 €	30 166 €	30 618 €	31 077 €	290 900 €
Survey method expert	165 080 €	165 526 €	222 369 €	225 705 €	229 090 €	232 527 €	236 014 €	239 555 €	243 148 €	246 795 €	2 203 809 €
Total masse salariale sans augmentation individuelle :	824 460 €	957 325 €	1 111 639 €	1 061 997 €	1 077 927 €	1 094 096 €	1 110 507 €	1 127 165 €	1 144 072 €	1 161 233 €	10 670 420 €
Total Masse salariale avec augmentations individuelles (IX) :	987 540 €	1 122 851 €	1 334 008 €	1 287 701 €	1 307 017 €	1 326 622 €	1 346 522 €	1 366 719 €	1 387 220 €	1 408 028 €	12 874 229 €
TOTAL MASSE SALARIALE A FINANCER (IX)	987 540 €	1 122 851 €	1 334 008 €	1 287 701 €	1 307 017 €	1 326 622 €	1 346 522 €	1 366 719 €	1 387 220 €	1 408 028 €	12 874 229 €

FAIS GENERAUX	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
FAIS GENERAUX (X)											
Base forfaitaire de 4% des charges de fonctionnement de l'Asstette	3 042 €	3 042 €	3 042 €	2 970 €	2 890 €	2 738 €	2 129 €	1 393 €	- €	- €	21 246 €
Total FAIS GENERAUX (X) :	3 042 €	3 042 €	3 042 €	2 970 €	2 890 €	2 738 €	2 129 €	1 393 €	- €	- €	21 246 €
TOTAL FAIS GENERAUX (X)	3 042 €	3 042 €	3 042 €	2 970 €	2 890 €	2 738 €	2 129 €	1 393 €	- €	- €	21 246 €

TOTAL GENERAL (coût complet) (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII+IX+X)	2 454 748 €	2 193 774 €	2 266 171 €	2 261 472 €	2 316 049 €	2 303 123 €	2 314 513 €	2 663 297 €	2 280 406 €	2 252 458 €	23 306 011 €
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------

6.4. COMMITMENT LETTERS

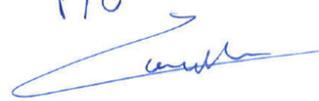
1. Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po)



I, Richard Descoings, Administrator of the *Fondation Nationale des Sciences Politiques*, confirm that, in the framework of the *Données, Infrastructures, Méthodes d'Enquêtes en Sciences humaines et sociales* (DIME-SHS) project, coordinated by the *Fondation Nationale des Sciences Politiques* (Sciences Po) and answering the *Equipements d'Excellence* (EQUIPEX) call, published by the *Agence Nationale de la Recherche* (ANR) in the framework of the *investissements d'avenir* programme of which the deadline is September 15th, 2010, the part of equipment depending on the competencies of the *Fondation Nationale des Sciences Politiques* can be implemented and put into service as soon as it is delivered, and that the means necessary to accompany its functioning, personnel included, will be implemented.

Paris, September 13th, 2010

For the institution,

P/O




Richard Descoings
Administrator

2. Groupe Nationales des Ecoles d'Economie et de Statistique (GENES)



Antoine FRACHOT

Head of the Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES)

Email: antoine.frachot@ensae.fr

I, Antoine Frachot, Head of the Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES), confirm that, in the framework of the Methodology, Infrastructures and Data (M.I.D.) project, coordinated by the *Fondation Nationale des Sciences Politiques* (Sciences Po) and answering the Equipements d'Excellence (EQUIPEX) call, published by the *Agence Nationale de la Recherche* (ANR) in the framework of the *investissements d'avenir* programme of which the deadline is September 15th, 2010, the part of equipment depending on the competencies of GENES can be implemented and put into service as soon as it is delivered, and that the means necessary to accompany its functioning, personnel included, will be implemented.

Paris, September 10, 2010

Antoine FRACHOT

Head of the Groupe des Enseignements
d'Économie et de Statistique (GENES)

Antoine FRACHOT

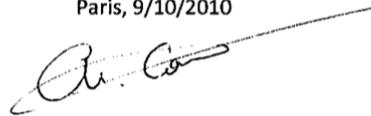
Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES)
3 Avenue Pierre Larousse
92245 Malakoff Cedex
France

3. Institut nationale des études démographiques



I, *Chantal Cases*, director of *INED*, confirm that, in the framework of the DIME – SHS : “Données, Infrastructures, Méthodes d’Enquêtes en Sciences humaines et sociales” project, coordinated by the *Fondation Nationale des Sciences Politiques* (Sciences Po) and answering the Equipements d’Excellence (EQUIPEX) call, published by the *Agence Nationale de la Recherche* (ANR) in the framework of the *investissements d’avenir* programme of which the deadline is September 15th, 2010, the part of equipment depending on the competencies of *INED* can be implemented and put into service as soon as it is delivered, and that the means necessary to accompany its functioning, personnel included, will be implemented.

Paris, 9/10/2010



Chantal Cases

Director of INED

**INSTITUT NATIONAL
D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES**
133, boulevard Davout
75980 PARIS Cedex 20

**EQUIPEX
CALL FOR PROPOSALS**

2010

Acronym

DIME-SHS

SCIENTIFIC SUBMISSION FORM B

4. University of Paris Descartes

Letter under signature

5. Telecom – ParisTech

*To be printed on the official letterhead of the institution
This statement shall be signed by the institution's legal representative and
stating his/her name, function and stamp of the institution.*

I, *Jean-Claude JEANNERET*, General Administrator, confirm that, in the framework of the Methodology, Infrastructures and Data (M.I.D.) project, coordinated by the *Fondation Nationale des Sciences Politiques* (Sciences Po) and answering the Equipements d'Excellence (EQUIPEX) call, published by the *Agence Nationale de la Recherche* (ANR) in the framework of the *investissements d'avenir* programme of which the deadline is September 15th, 2010, the part of equipment depending on the competencies of *Télécom ParisTech* can be implemented and put into service as soon as it is delivered, and that the means necessary to accompany its functioning, personnel included, will be implemented.

Paris, 10/09/10

Jean-Claude JEANNERET
General Administrator

INSTITUT TELECOM
46, rue Barrault
75634 PARIS cedex 13

*Name, function of the legal
representative*

Jean-Claude JEANNERET
Administrateur Général
Institut TELECOM
46 rue Barrault
75634 PARIS Cedex 13

6. Electricité de France



Nos références HE/E70/10/0046/CM/DW
Interlocuteur C. MULLER – 01.47.65.37.38.
Objet : Lettre de soutien

Clamart, 14 septembre 2010

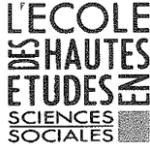
I, *Corinne Muller, manager of ICAME laboratory (EDF R&D)*, confirm that, in the framework of the Data, Infrastructures and Method Inquiry for Social Sciences, (D.I.M SHS) project, coordinated by the *Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po)* and answering the Equipements d'Excellence (EQUIPEX) call, published by the *Agence Nationale de la Recherche (ANR)* in the framework of the *investissements d'avenir* programme of which the deadline is September 15th, 2010, the means necessary to accompany the functioning of the equipment, personnel included, depending on the competencies of *EDF R&D* will be implemented.

Director Department
Commercial Innovation and Market Analysis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Corinne Muller', is written over a faint, larger version of the signature.

Corinne MULLER.

7. GIS Réseau Quetelet represented by the EHESS



PC/CC/37-2010

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

54, BOULEVARD RASPAIL, 75006 PARIS

Paris, Tuesday 14th of September 2010

LE PRÉSIDENT

Letter of commitment

I, the undersigned, François Weil, President of the EHESS, the support institution of the Scientific Interest Group "GIS Quetelet", confirm, on behalf of the "GIS Quetelet" its interest for the "Data, Infrastructure, Methods of investigation in the social sciences and humanities (DIME-SHS) project, and welcome this initiative coordinated by the Fondation Nationale des Sciences politiques (Sciences Po). The DIME-SHS project will be submitted for financial support in the frame of the "Equipements d'excellence – Investissements d'avenir" call for proposals published by the Agence Nationale de la Recherche (ANR) – deadline 15th of september.

Concerning the means for the implementation of the DIME-SHS project, the GIS Quetelet is in favour of the allocation of a half part-time support personnel in 2013 for the dissemination activities of the outputs of the project.

François WEIL

8. PRES Sorbonne Paris Cité



www.sorbonne-paris-cite.fr

17 rue de la Sorbonne
75005 Paris

Labellisation d'un Équipex

Après consultation des membres de son Conseil d'orientation scientifique et pédagogique, le bureau du PRES Sorbonne Paris Cité a décidé de conférer son label au projet DIME-SHS, qu'il juge cohérent avec sa stratégie scientifique, et profitable à toute la communauté intéressée.

Le président de Sorbonne Paris Cité,

Jean-François Girard



9. INSEE



Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

Monsieur Richard Descoings,
directeur de l'IEP Paris,
27 rue Saint-Guillaume
75337 Paris Cedex 07

Dossier suivi par :
Stéfan Lollivier
Tél. : 01 41 17 53 64
Fax : 01 41 17 62 93
Mél : DG75-F001@insee.fr

Paris, le 10 septembre 2010
N° 1801/DG75-F001/

Monsieur,

J'ai lu avec un grand intérêt le dossier que votre institution présente – en tant que partenaire-coordonateur - au titre des Equipements d'Excellence. Je comprends que ce projet permettrait de doter les sciences humaines et sociales françaises de capacités nouvelles de réalisation d'enquêtes, de diffusion de données et de recherche méthodologique compétitives au niveau international.

L'institution que je représente a contribué de longue date à la mise à disposition de ses données d'enquête auprès du monde de la recherche, et s'est même impliquée directement dans la collecte de données en partenariat avec des opérateurs de recherche. Cette seconde modalité se heurtera dans les prochaines années à de fortes contraintes de moyens ; en revanche l'INSEE dispose maintenant du cadre juridique adapté pour fournir des échantillons destinés à des collectes de données réalisées à des fins de statistique publique.

Nous sommes convaincus, après examen du dossier, que le projet que vous présentez, en partenariat avec plusieurs organismes de recherche parmi lesquels l'INED avec qui nous avons une longue tradition de collaboration, pourrait permettre des avancées scientifiques importantes dans la connaissance et la compréhension des comportements des populations, en constituant une base longitudinale de données d'enquêtes indispensables à la recherche en sciences humaines et sociales.

Ainsi, nous apportons notre soutien à ce dossier, et vous confirmons notre accord sur le principe de fournir un échantillon destiné à la constitution de votre panel, dès lors que celui-ci aura été présenté au Cnis et reconnu comme nécessaire à la réalisation d'une enquête de la statistique publique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de la considération distinguée

*Cher ami, je me réjouis
de cette collaboration!*

Le Directeur général de l'Insee

Jean-Philippe COTIS

ANNEXE 3

EQUIPEX 1

DIME-SHS

2011

SCIENTIFIC AMENDMENT TO THE FORM B

Acronym of the project	DIME-SHS	
Titre du projet en français	Données, Infrastructure, Méthodes d'Enquêtes en Sciences humaines et sociales	
Project title in English	Data, Infrastructure, Methods of investigation in the social sciences and humanities	
Coordinator of the project	Name: Laurent Lesnard Institution: Sciences Po Laboratory: CDSP – Centre de données socio-politiques / Centre for socio-political data Unit number: UMS 828	
Requested funding	Tranche 1/Phase 1 6 000 000 €	Tranche 2/Phase 2 4 400 000 €
Disciplinary field	<input type="checkbox"/> health, well-being, nutrition and biotechnologies <input type="checkbox"/> environmental urgency, eco-technologies <input type="checkbox"/> information, communication and nanotechnologies <input checked="" type="checkbox"/> social sciences and humanities <input type="checkbox"/> other disciplinary area	
Scientific areas	Methodology, survey, statistics, demography, economics, history, political science, sociology, information and communication	

Organization of the coordinating partner

Laboratory/Institution(s)	Unit number	Research organization
CDSP / Sciences Po	UMS 828	Sciences Po / CNRS

Affiliations des partenaires au projet/Organization of the partner(s)

Laboratory/Institution(s)	Unit number	Research organization
GENES		
SES / Ined		
CERLIS / Université Paris Descartes	UMR 8070	Université Paris Descartes/CNRS/Université Paris 3
Telecom ParisTech	UMR 5141	Telecom ParisTech/CNRS
GIS Réseau Quetelet		CNRS/EHESS/INED/ Université de Caen
Company	Economic sector	Staff size
EDF R&D	Energy	2000

Annexe 3 DIME-SHS

La présente annexe documente les changements apportés au projet d'équipement Données, Infrastructures, Méthodes d'Enquêtes en Sciences Humaines et Sociales (DIME-SHS) pour répondre aux ajustements budgétaires proposés ainsi qu'aux recommandations du Commissariat Général à l'Investissement. Conformément à ces dernières, le nombre et la nature des recrutements ont été revus à la baisse et concentrés exclusivement sur les fonctions directement liées à la production, documentation et diffusion des données. Des négociations sont en cours avec des opérateurs de téléphonie mobile et des fabricants de tablettes et si nous ne sommes pas en mesure de fournir des devis, les estimations de ces différents postes budgétaires sont plus précises. Le plan d'affaire permettant l'autofinancement à terme a également été retravaillé et approfondi et sera fourni en annexe de la nouvelle version du document A.

Détail des modifications apportées au projet décrit dans le document B

DONNEES QUANTITATIVES – PANEL WEB MOBILE (Partie 2.1 – page 9, Partie 2.2.1 – page 11, Partie 2.2.2 – page 16)

Le panel web mobile s'intitule désormais ELIPSS pour Etude Longitudinale par Internet Pour les Sciences Sociales.

Pour répondre à certains problèmes spécifiques aux smartphones, il a été décidé de fournir des tablettes tactiles avec un abonnement internet 3G à l'ensemble des panélistes. Celles-ci offrent en effet les principaux avantages des smartphones par rapport aux ordinateurs classiques. Leur utilisation est intuitive grâce à l'interface tactile. Facilement transportables, les tablettes offrent une plus grande souplesse aux panélistes pour répondre aux questionnaires. Par ailleurs, l'intérêt croissant que suscitent les nouvelles technologies alors que le taux de pénétration reste encore faible rend ces objets technologiques attractifs. Les tablettes en elles-mêmes peuvent donc être une incitation à participer au panel. Elles présentent surtout des avantages supplémentaires, le premier étant évidemment la taille de l'écran. Un écran trop petit, comme ceux des smartphones, constitue une limite certaine à la longueur des enquêtes mais surtout pourrait être un frein à la participation des personnes âgées moins familières des nouvelles technologies. Le choix des tablettes assure aussi une meilleure maîtrise des coûts en évitant les dépassements de forfait. L'appareil coûte certes plus cher qu'un téléphone, mais les forfaits mensuels pour tablettes étant plus économiques, le coût global de ce dispositif s'avère à terme moins élevé.

Compte tenu des ajustements budgétaires, la taille du panel ainsi que les recrutements constituent les principales variables d'ajustement. Initialement fixée à 10 000 personnes, la taille finale du panel atteindra 6 000 panélistes, ce qui reste satisfaisant au regard de l'exigence de qualité statistique. Le recrutement des panélistes se fera en deux temps : 1 500 panélistes en 2012, 4 500 en 2013. Un rafraîchissement du panel (recrutement de nouveaux panélistes pour couvrir les départs du panel) est prévu en 2017.

Cet axe majeur du projet ne peut être mené sans l'appui d'un opérateur de téléphonie mobile ou fournisseur d'accès à Internet (FAI) qui soit un véritable partenaire au projet. Pour au moins deux raisons :

- Assurer la gestion de 6.000 bénéficiaires d'un équipement mobile que ce soit pour l'abonnement ou la maintenance du matériel ;
- Accompagner l'équipe panel web pour maintenir le caractère attractif du panel ELIPSS sur le long terme, sans subir les surcoûts de l'évolution technologique galopante de ce type de matériel. Ainsi, on attendra de l'opérateur ou du FAI une relation conduisant à identifier des solutions alternatives à partir de la seconde partie de la subvention (piste rémunération au questionnaire par exemple).

C'est pourquoi, les consultations et les rendez-vous auprès des grands groupes de téléphonie et FAI se poursuivront durant l'année 2011 pour conduire à un choix performant. De ce fait, nous ne serons pas en mesure de présenter des devis actualisés sur cette catégorie de dépenses au moment de la signature de la convention avec l'ANR. Le budget établi se base sur les prix publics constatés.

Blaise, logiciel de création et d'administration d'enquêtes web (mais pas seulement) [INVESTISSEMENT], et **Collectica**, système de documentation et de diffusion d'enquêtes à la norme DD13 [FONCTIONNEMENT], étaient envisagés au début du montage du projet pour couvrir les deux aspects du panel ELIPSS (1^{er} axe du projet, Quanti). Il était prévu initialement que leur intégration soit réalisée par le *survey designer* (CDD, ressources internes). Après étude des besoins et discussions avec CentERdata, il a été décidé de recourir au logiciel Voozoo pour la collecte. **Voozoo** est un logiciel libre développé par **EpiConcept**. C'est cette société qui sera chargée d'adapter ce logiciel aux besoins du projet. Ces révisions expliquent la conversion du poste de *survey designer* en prestation de service et la variation très importante du poste budgétaire « logiciels et licence.

Pour la documentation et la diffusion des données, le choix s'est porté sur Questasy, logiciel libre développé par CentERdata et qui sera lui aussi adapté aux besoins du projet tandis que CentERdata adapte également le système de gestion de panel. Ces deux derniers développements correspondent à la ligne consulting CentERdata (consultant Tilburg), 38.400 € en fonctionnement).

Des suites de la suppression du logiciel Blaise, il a été décidé très logiquement de donner plus de moyens aux postes Equipements internet mobile ainsi qu'aux prestations de services.

DONNEES WEB

Un budget de 50.000 € a été alloué pour réaliser des études test concourant à un développement sécurisé des activités de l'instrument Web.

RECRUTEMENTS

(partie 2.2.3 – pages 18-19)

La particularité de cet équipement d'excellence réside dans la nature de l'investissement qui devra être financé puisqu'il s'agit majoritairement de dépenses de salaire.

Afin de rééquilibrer le financement de la masse salariale entre la subvention ANR et les différents partenaires du projet, Sciences Po prend en charge le recrutement d'un directeur exécutif, d'un ingénieur d'études responsable de la banque d'enquêtes qualitatives et co-financera le poste d'administrateur des systèmes informatiques à partir de la quatrième année.

RECRUTEMENTS TRANSVERSAUX SUR LES TROIS INSTRUMENTS

Lors des premières années, un **chargé d'études (research design)** sera responsable de l'organisation de l'activité scientifique du consortium (*cf. tableau des recrutements p.7, N°1*) (CDD de 3 ans, 28 mois sur subvention). Il s'occupera notamment de rédiger les supports (lettres, plaquettes, site internet...) pour recruter les panélistes et pour informer la communauté scientifique des services proposés par DIME-SHS.

Les suppressions et la participation supplémentaire des partenaires ne suffisant pas à combler l'écart entre le financement demandé et le budget alloué, il a été nécessaire de réduire substantiellement le nombre de recrutements pour les trois instruments. Les ambitions du projet initial s'en trouvent restreintes.

Ainsi, seuls deux postes d'informaticiens seront mutualisés au lieu de quatre : les postes de développeur interface web et design (*cf. tableau des recrutements, N°3*) et d'administrateur systèmes (*cf. tableau des recrutements, N°2*) seront financés par la subvention ANR pendant les 3 premières années.

Le poste de **développeur interface web et design** (*cf. tableau des recrutements, N°2*) aura pour mission de mettre en place les interfaces web destinées aux chercheurs pour manipuler les corpus de données de l'équipement des trois instruments quanti, quali et web.

Après la mise en place des services web, le poste d'**administrateur systèmes** (*cf. tableau des recrutements, N°3*) chargé de la maintenance sera financé pour moitié par Sciences Po.

Le poste de responsable marketing et le poste de juriste sont supprimés. Les actions de communication et les questions juridiques seront assurées par des prestataires de service.

Le recrutement sur CDD d'un **chargé d'études pour la préfiguration du fonctionnement et de la valorisation** (à partir de la 6e année) est maintenu (*cf. tableau des recrutements, N°4*).

RECRUTEMENTS POUR L'INSTRUMENT QUANTI

Les deux postes de **chargés d'études survey design** responsables de la conception, de la création, de la mise en production, de la documentation et de l'archivage des enquêtes panel (*cf. tableau des recrutements, N°5 et 6*) sont maintenus.

Compte tenu de la réduction de la taille de l'échantillon, deux **postes de gestionnaires de panel** peuvent suffire au lieu des trois initialement *prévus* (*cf. tableau des recrutements, N°7 et 8*).

Lors des premières années, le recrutement d'un **statisticien** est indispensable pour la mise en place du panel (*cf. tableau des recrutements, N°9*). Aucun spécialiste des méthodes d'enquêtes par questionnaire ne sera recruté par la subvention ANR au lieu des quatre recrutements prévus, ce qui limitera de fait la recherche méthodologique produite au sein de l'équipement DIME-SHS.

Il est également nécessaire de conserver un poste d'**ingénieur responsable de la plateforme téléphonique** (*cf. tableau des recrutements N°10*) en charge de la gestion technique du « call center », de l'intégration des questionnaires dans le logiciel, de la restitution des résultats, et de l'encadrement de l'équipe du call center. La dotation ANR financera 20 mois de CDD comme le GENES pour 20 mois supplémentaires. Par ailleurs, la subvention ANR contribuera partiellement à la mise en place technique et l'aménagement de la plateforme téléphonique. Ce qui n'était pas budgété dans la proposition initiale.

Le poste de **chargé d'études survey designer** (développeur pour les enquêtes web - CDD de 3 ans) a été supprimé et le coût a été converti en prestation de service Epiconcept. Le travail reste le même : mise en place d'une plateforme pour concevoir, générer et administrer des questionnaires à destination du panel web mobile ELIPSS de 6 000 personnes.

RECRUTEMENTS POUR L'INSTRUMENT QUALI

Pour mettre en place et développer la banque d'enquêtes qualitatives l'équipe devait compter quatre ingénieurs d'études. Elle sera finalement composée de deux personnes : un responsable salarié de Sciences Po et un **chargé d'études BeQuali**, CDI financé par la subvention ANR de 2011 à 2019 (*cf. tableau des recrutements N°11*).

RECRUTEMENTS POUR L'INSTRUMENT WEB

Compte tenu des ajustements budgétaires, l'équipe technique de l'unité corpus web a été revue à la baisse. Nous prévoyions initialement deux développeurs spécialisés dans la gestion d'API et dans le crawling ainsi que deux ingénieurs d'études experts des données web. Finalement notre plan consiste à réunir les activités de développement dans un poste unique de **développeur web mining** sur la durée totale du projet (*cf. tableau des recrutements N°12*).

Deux **chargés d'études experts analystes des données du web** seront garants du traitement d'enquête web, le second analyste étant recruté en 2016 (*cf. tableau des recrutements N°13 et 14*).

Ainsi les compétences clef sont réunies mais à moindre ampleur. Les activités de développeur web mining évolueront avec le développement de la plateforme au fur et à mesure des nouvelles fonctionnalités.

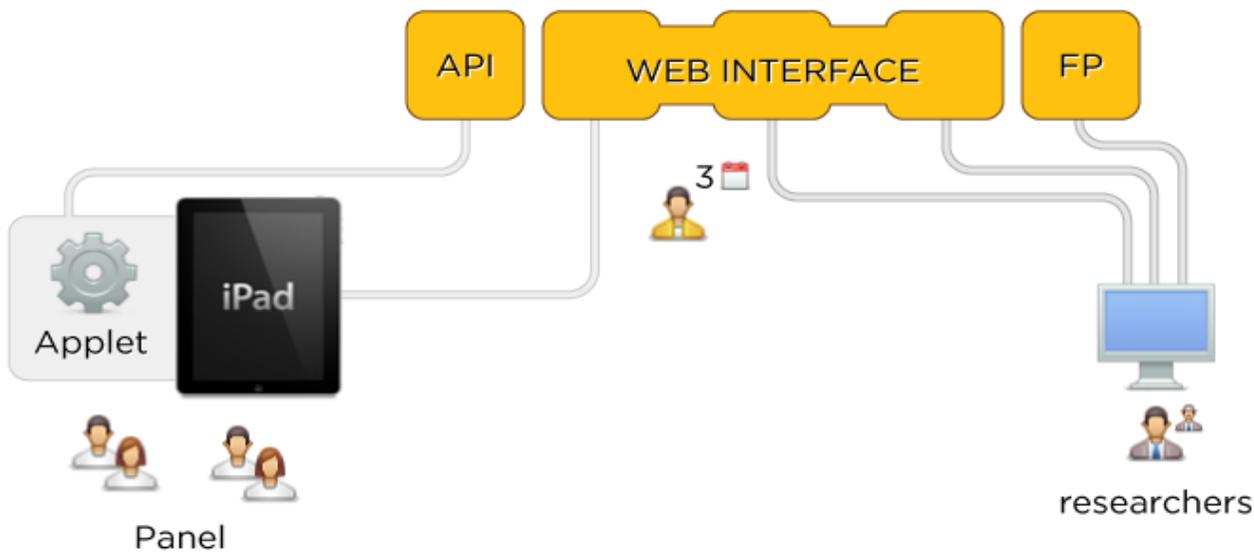
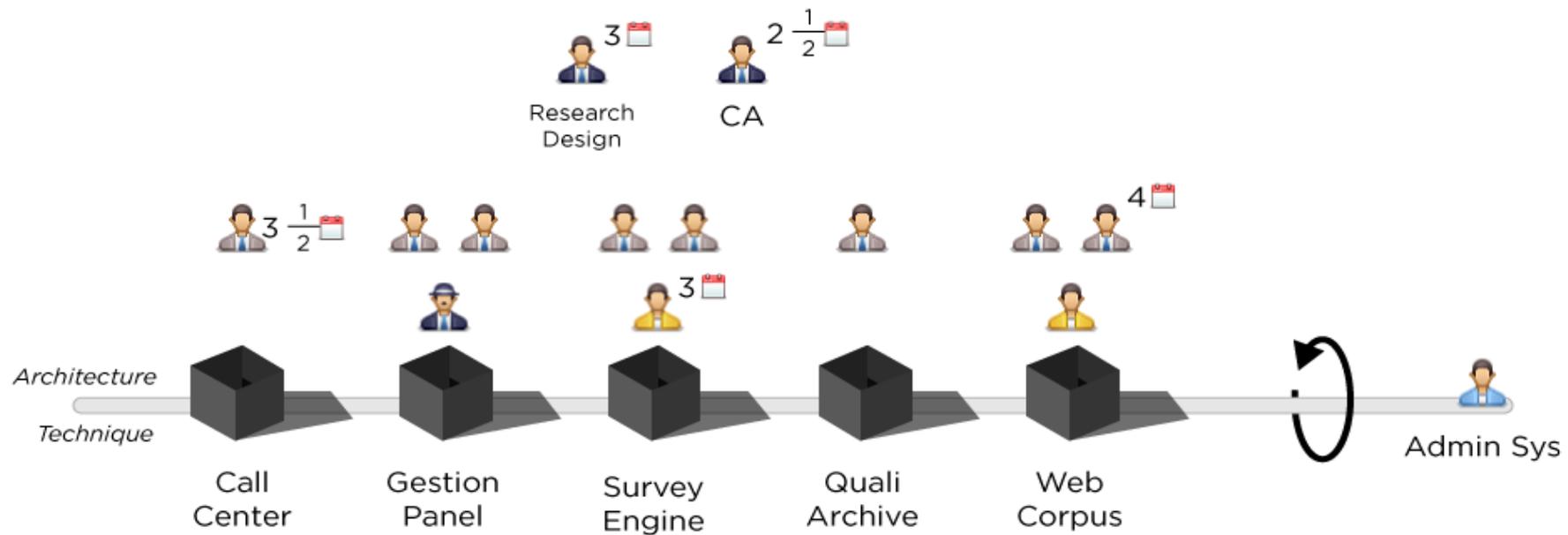
Synthèse des recrutements à effectuer pour le projet DIME-SHS

Au total, le projet nécessite donc **l'embauche de 14 personnes** (équivalent à 1.023 personnes/mois jusqu'au 1^{er} janvier 2020) pour l'ensemble des partenaires au lieu des 2.496 personnes/mois initialement demandées. **10 ingénieurs sont à recruter par Sciences Po** (d'abord en CDD puis en CDI pour 7 d'entre eux), **2 gestionnaires de panel et 1 statisticien pour l'INED et 1 responsable de plateforme pour le GENES.**

		Partenaire	Poste	Description	Recrutement	Personnes-mois	
Postes communs aux trois instruments							
	1	Sciences Po	1 chargé d'études : <i>research design</i>	Point de contact privilégié de l'équipement auprès des chercheurs qui maintient une vision d'ensemble des trois instruments pour proposer la meilleure combinaison de méthodes en fonction du projet de recherche.	Eté 2011 (<i>Novembre 2013</i>)	28,00	(2,3 ans)
	2	Sciences Po	1 développeur interface web et design	Développeur des interfaces web et du design d'interaction des 3 instruments. Ces interfaces seront tant utilisées pour le panel que pour les chercheurs qui utiliseront l'équipement.	Eté 2011 (Eté 2014)	36,00	(3 ans)
	3	Sciences Po	1 administrateur système	Responsable de l'installation, du maintien et de l'évolution de la plateforme technique de l'équipement.	Eté 2011 (<i>Fin 2013</i>)	30,00	(2,5 ans)
					Eté 2014 (<i>Eté 2017</i>)	36,00	(3 ans)
	4	Sciences Po	1 chargé d'études : <i>préfiguration du fonctionnement et de la valorisation</i>	Chargé d'accompagner le passage de l'équipement à la phase de fonctionnement normal après les phases de test et de développement.	2016 (<i>2018</i>)	36,00	(3 ans)
Instrument Quanti							
	5	Sciences Po	1 chargé d'études : <i>survey design</i>	Chargés de la conception, de la création, de la mise en production, de la documentation et de l'archivage des enquêtes panel.	Eté 2011 (<i>Fin 2019</i>)	102,00	(8,5 ans)
	6	Sciences Po	1 chargé d'études : <i>survey design</i>		Eté 2011 (<i>Fin 2019</i>)	102,00	(8,5 ans)
	7	INED	1 gestionnaire de panel	Chargés de la gestion du panel : contact, recrutement, suivi, mise à jour	2012 (<i>2019</i>)	96,00	(8 ans)
	8	INED	1 gestionnaire de panel		2012 (<i>2019</i>)	96,00	(8 ans)
	9	INED	1 statisticien	Chargé du contrôle de la qualité statistique et de la mise au point de la pondération du panel	2012 (<i>2018</i>)	93,00	(7,75)
	10	GENES	1 responsable de plateforme / call center à 50%	Responsable du call center financé à 50% par DIME-SHS et à 50% par le GENES	2015 (<i>2016</i>)	20,00	(1 an et 7 mois)

Instrument Quali							
	11	Sciences Po	1 chargé d'études BeQuali	Chargé de la gestion de l'archivage des enquêtes qualitatives : enquêtes sur l'enquête, documentation, configuration des sites enquêtes	Eté 2011 (2019)	102,00 ((8,5 ans)
Instrument Web							
	12	Sciences Po	1 développeur <i>web mining</i>	Développeur expert des techniques de web mining, il sera le développeur principal des logiciels d'analyse du web (projet Hypertext Corpus Initiative) assurant leur évolution tout le long de la vie de l'équipement.	2012 (2019)	96,00	(8 ans)
	13	Sciences Po	1 chargé d'études : expert analyste des données web (IR)	Experts de l'analyse de données issues du web dans le cadre de recherche SHS, chargés de la supervision du volet web, de l'accompagnement et de la formation des chercheurs utilisant l'équipement.	Eté 2011 (2019)	102,00	(8,5 ans)
	14	Sciences Po	1 chargé d'études : expert analyste des données web		2016 (2019)	48,00	(4 ans)
NB : Sciences Po est une fondation de droit privée. Le poste d'ingénieur d'études, tel que connu notamment des établissements publics scientifiques et techniques, est identifié comme celui de « chargé d'études » dans notre grille de classification salariale.						1.023,00	

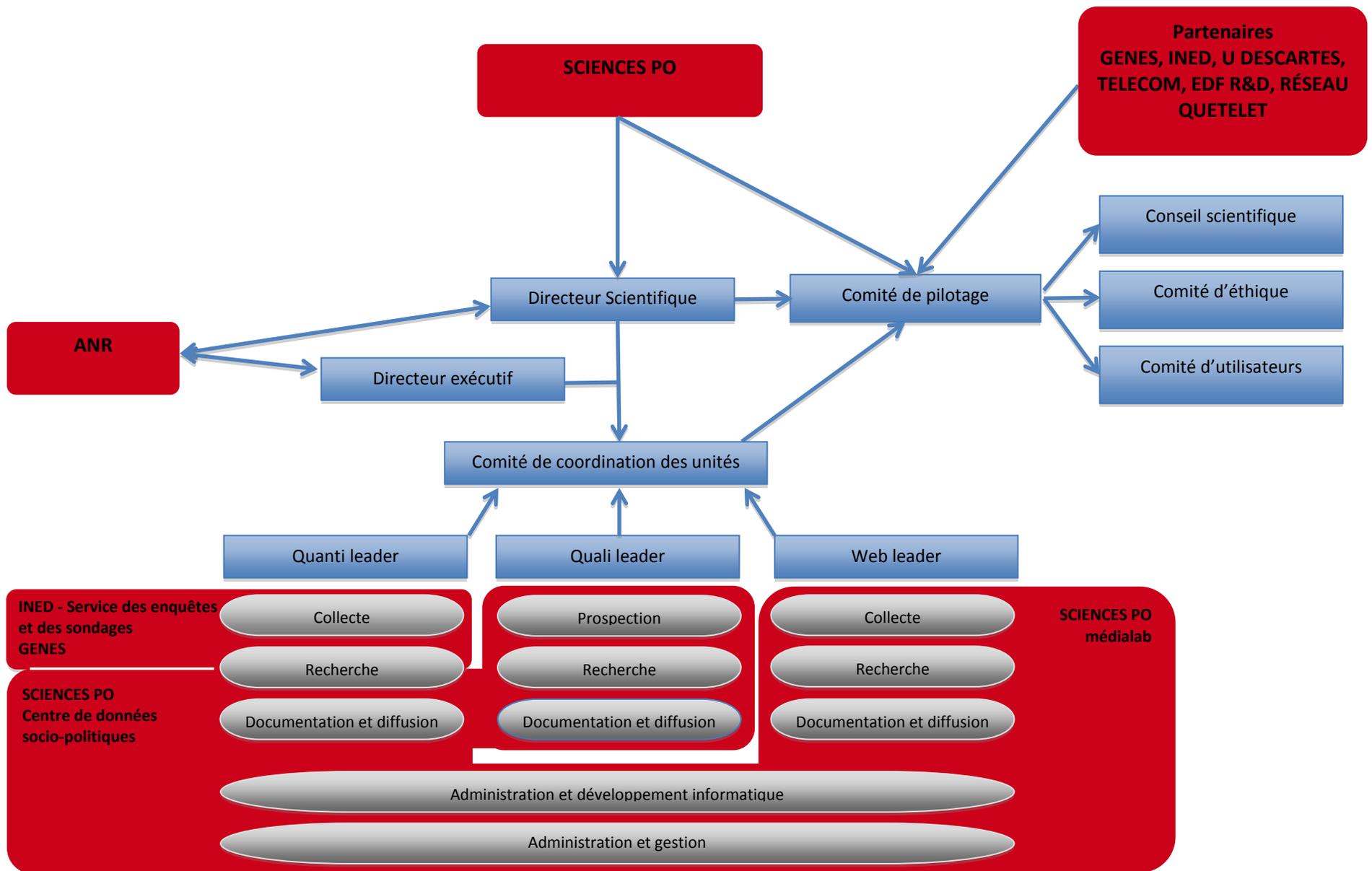
Catégorie de personnel	Commentaire éventuel	Coût mensuel	Personne mois	Coût total (€)	Assiette(€)
CDD ingénieur	(1) Chargé d'études (Research design) - 3 ans - Transversal	4 224,82	28,00	116 094,98	116 094,98
CDD technicien	(2) Développeur interface web et design - 3 ans - Transversal	4 520,37	36,00	162 733,45	162 733,45
CDD technicien	(3) Administrateur système - 3 ans - Transversal	3 896,88	30,00	116 906,25	116 906,25
Autre	(3) Administrateur système (CDI) - Transversal	4 956,31	36,00	178 426,99	178 426,99
CDD ingénieur	(4) Chargé d'études (Préfiguration du fonctionnement et de la valorisation) - 2016 - Transversal	4 677,39	36,00	168 386,05	168 386,05
Autre	(5) Chargé d'études (Survey design) - Quanti	4 636,90	102,00	472 964,07	472 964,07
Autre	(6) Chargé d'études (Survey design) - Quanti	4 510,43	102,00	460 064,07	460 064,07
CDD ingénieur	(7) (8) Questionnaires de panel (INED) - Quanti	3 793,23	192,00	728 300,40	728 300,40
CDD ingénieur	(9) Statisticien (INED) - Quanti	3 794,37	93,00	352 876,20	352 876,20
CDD ingénieur	(10) Responsable de plateforme / call center (GENES) - Quanti	6 326,97	20,00	126 539,45	126 539,45
Autre	(11) Chargé d'études - BeQuali - (CDD 3 ans puis CDI) - Quali	4 594,75	102,00	468 664,08	468 664,08
Autre	(12) Développeur web mining - 3 ans puis CDI - Web	4 764,65	96,00	457 405,95	457 405,95
Autre	(13) Chargé d'études (Expert analyste des données web, IR)- 3 ans/CDI - Web	4 534,12	48,00	217 637,85	217 637,85
Autre	(14) Chargé d'études (Expert analyste des données web) - Web	5 129,02	102,00	523 159,90	523 159,90
Total		64 360,20	1 023,00	4 550 160	4 550 160



MANAGEMENT

(partie 4.1 – pages 23-24)

Par rapport au schéma initial (partie 4.1.2, page 24), un comité de coordination des unités a été ajouté à la gouvernance. Cette structure intermédiaire composée des responsables des trois unités et du directeur scientifique aura pour rôle principal de procéder à la présélection des projets éligibles selon les critères définis par le comité de pilotage.



PLAN D’AFFAIRES : amener de nouvelles recettes au projet pour en assurer la pérennité au-delà de 2019.

Les prestations payantes

La dotation du grand emprunt, via l’ANR doit nous permettre de mettre en place une infrastructure durable. Tout au long du projet, les équipes de DIME SHS orienteront leurs activités de manière à atteindre l’autofinancement du projet. Nous prévoyons dès la phase de développement du projet, des activités payantes afin de participer à l’effort d’investissement dans un premier temps, puis de financer l’intégralité de DIME-SHS à compter de 2019. Ces prestations payantes sont de deux ordres :

- Des prestations d’enquêtes sur la base du panel ELIPSS s’élevant à 50 000 € par enquête puis à 90 000 € (pour le panel mobile) ou 20 000 € de marge (via la plateforme téléphonique de Saclay). Par rapport aux enquêtes téléphoniques et en face-à-face, les enquêtes qui seront réalisées sur le panel web mobile ELIPSS seront plus courtes puisque à nombre de questions identique les enquêtes auto-administrées sont administrées plus rapidement. Le temps de passation bénéficiera également de la dimension panel du dispositif qui permettra de ne pas répéter les questions socio-démographiques. À coût par minute identique aux enquêtes téléphoniques, les enquêtes menées dans le cadre d’ELIPSS seront donc meilleur marché (pour plus de détails, voir ci-dessous le positionnement sur le marché) ;
- Des études de données web (corpus de recherche innovant) fournies par le médialab (environ 20 000 € par étude). Les prestations commercialisées viendront enrichir l’outil open source qui va être développé dans le cadre de ce projet en partenariat avec d’autres acteurs du web. Les chercheurs recevront une aide méthodologique à la conduite d’enquête sur les données du web et seront initiés aux spécificités de la constitution de corpus web et accompagnés pour en créer un qui répondent à leurs problématiques de recherche. Ils auront également la possibilité de recourir à l’expertise d’analyse des données du web des chercheurs et ingénieurs du consortium DIME-SHS.

Ces prestations ne seront proposées sous forme payante, qu’à l’issue d’une période d’installation et de test, durant laquelle nous devons confirmer notre offre de service, notre capacité de traitement et résoudre les éventuelles difficultés fiscales liées à la facturation de telles prestations. Nous comptons sur l’intérêt que ce nouvel instrument pourra susciter de la part des chercheurs hors consortium. Ceux-ci pourront par exemple très bien faire figurer des coûts d’enquêtes avec DIME-SHS comme prestataire dans leurs demandes de financement de projet de recherche ou dans leur réponse à des appels à projets. Il n’est pas exclu que ses services fassent l’objet de facturation interne auprès des utilisateurs/chercheurs au sein du consortium.

Les prix proposés sont relativement bas par rapport au marché, tout comme le nombre d’enquêtes réalisables par l’équipe DIME-SHS. Mais nous avons tenu à prendre en compte d’hypothèses basses pour construire notre budget au-delà de 2019. Ainsi, même si nous

escomptons des recettes dès la phase de développement, elles ne rentrent véritablement dans notre plan de financement qu'à compter 2016 pour le fonctionnement et de 2020 pour l'investissement.

Positionnement sur le marché

Pour les volets panel web mobile et analyse du web, il n'existe pas à ce jour d'offre équivalente. Pour le web, notre estimation correspond donc à un prix d'appel. Il a été défini sur la base de l'hypothèse basse des prix demandés par un des seuls acteurs privés à proposer la fourniture de données web pour la recherche (Linkfluence).

Notre premier espoir d'augmentation des recettes réside dans l'adoption de cette méthode d'enquête innovante par la communauté. Nous parions tant sur une augmentation de la demande que sur une possible augmentation du prix de revient de chaque enquête à mesure que la méthode est reconnue et donc plébiscitée. D'autre part notre service se démarque des acteurs privés qui fournissent des données web issues de corpus web générique (c'est-à-dire d'un même corpus pour tous). Notre offre propose à l'inverse la création de corpus spécifiques (dépendant des problématiques de recherche). Contrairement aux acteurs privés, elle prévoit surtout l'accompagnement et la formation des chercheurs, ce qui permettrait de bénéficier d'une position de pionnier. La deuxième hypothèse d'augmentation des recettes réside donc dans l'amélioration du service en ajoutant des fonctionnalités clef tout au long de la vie de l'équipement comme l'archivage, la prise en compte de nouvelles plateformes techniques, l'ajout de moyens d'analyse dynamiques...

Le panel web mobile est lui aussi unique en France puisque qu'il rend disponible des moyens d'enquêtes avec la plus haute exigence de qualité statistique pour la communauté scientifique. Les enquêtes en face-à-face selon un plan de sondage aléatoire sont hors de portée des moyens actuels de la recherche. À titre d'exemple, la réalisation de l'Enquête Sociale Européenne en France coûte 500 000 euros pour un échantillon de 1 500 personnes et un questionnaire de 60 minutes. La seule véritable alternative reste les enquêtes téléphoniques et la méthode de génération aléatoire de numéros de téléphone qui est moins coûteuse que les enquêtes en face-à-face mais demeurent onéreuses (voir les trois exemples donnés ci-dessous). Par ailleurs, ce mode d'enquête offre moins de souplesse pour les répondants qui sont généralement sollicités entre 17h et 21h en semaine. Le panel web mobile permettra donc de mener des enquêtes sans contrainte horaire, plus riches (images, sons, vidéos) et meilleur marché selon nos projections financières.

Exemples d'enquêtes téléphoniques en Random digital dialing (méthode de génération aléatoire de numéros de téléphone)

Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP, 2008, OFDT)

Taille de l'échantillon : 2 400

Durée moyenne de passation du questionnaire : 30 minutes

Coût de l'enquête : 200 000 euros

Coût de la minute d'enquête : 2,78 euros

Baromètre santé (2010, INPES)

Taille de l'échantillon : 30 000

Durée moyenne de passation du questionnaire : 45 minutes
Coût de l'enquête : 1 800 000 euros
Coût de la minute d'enquête : 1,33 euros

Enquête Fecond (2010, Inserm et Ined)

Taille de l'échantillon : 8 000
Durée moyenne de passation du questionnaire : 45 minutes
Coût de l'enquête : 645 000 euros
Coût de la minute d'enquête : 1,82 euros

Remarque sur l'enregistrement des recettes additionnelles :

Notre faculté de faire exister l'Equipex au-delà des 10 ans repose sur l'existence de recettes additionnelles. Le projet est pensé pour en générer dès la phase de développement du projet. Or, la question de savoir comment comptabiliser ces ressources, ou participation aux coûts de structure¹ doit être réglée durant la phase de test. En effet, les statuts de la FNSP ne nous autorisent pas à mener une activité lucrative ou faire du profit. Pour aider à résoudre ces enjeux fiscaux et juridiques, un budget de 40.000 euros a été retenu pour une expertise juridique (consultance) en vue de trouver un moyen satisfaisant d'enregistrer ces recettes, espérées à hauteur de 6 480 K€ pour la période 2014 à 2020. S'il s'avérait que les contraintes légales ne nous autorisent pas in fine à facturer ces prestations, le recours à une filiale créée pour DIME-SHS devra être envisagé.

Les partenaires du projet s'engagent à fournir leurs participations en personnel et financières sur la période 2011-2019 sous réserve de disponibilité de moyen dans leur budget propre, alloué annuellement par l'Etat. Dans le cas où un partenaire ne pourrait, ponctuellement ou définitivement, apporter sa contribution au projet, Sciences Po, coordinateur du projet, ne pourra être tenu responsable des conséquences de ce manquement dans la réalisation du projet pour les parties prises en charge par ce partenaire. Un accord de consortium sera établi et signé par les partenaires dans un délai de 12 mois à partir de la date de signature de la convention.

¹ Dans la mesure où l'estimation du coût complet du projet ne nous permet pas de parler véritablement de bénéfices.

DIME SHS											
	TEST		DEVELOPPEMENT						FONCTIONNEMENT		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
RECETTES											
Hypothèses de base :											
Nombre d'enquêtes (toutes composantes de l'équipement confondues) :	0	14	17	20	27	29	33	37	39	39	
Panel (nombre de personnes) :	0	1 500	6 000	5 400	4 860	4 374	6 000	5 400	4 860	4 374	
Nombre de questions par enquêtes :	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	Entre 50 et 100	
Renouvellement du panel	0	1 500	4 500	0	0	0	1 626	0	0	0	
Coût unitaire équipement Tablettes (les équipements ne sont pas réutilisables pour un autre membre du panel)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	
Coût unitaire abonnement téléphonique (Forfait internet 3G 1 Giga)	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	
Nombre d'études réalisées	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
dont nombre d'études facturées (hypothèse basse)	0	0	0	6	7	8	9	9	9	9	
prix moyen d'une enquête				50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	90 000	90 000	
CA généré (50k€ en moyenne)	0	0	0	300 000	350 000	400 000	450 000	450 000	810 000	810 000	3 570 000
Nombre d'études réalisées					5	5	5	5	5	5	
dont nombre d'études facturées (hypothèse basse)					5	5	5	5	5	5	
prix moyen d'une enquête					20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Recettes générées par le call center					100 000	100 000	600 000				
MEDIALAB nombre d'enquête w eb non financée	0	4	7	10	12	14	18	22	24	24	
dont nombre d'enquête w eb financée		0	0	4	6	8	13	18	21	21	
MEDIALAB prix moyen d'une enquête w eb	10 000	10 000	15 000	15 000	20 000	20 000	20 000	25 000	30 000	30 000	
MEDIALAB recette enquête web	0	0	0	60 000	120 000	160 000	260 000	450 000	630 000	630 000	2 310 000
SUBVENTION ANR TRANCHE 1											
	600 000	954 167	946 958	594 112	598 458	627 243	556 998	522 066	600 000		6 000 000
SUBVENTION ANR TRANCHE 2											
	122 096	285 376	868 608	769 600	703 456	717 078	493 786	440 000			4 400 000
RECETTES DIME-SHS											
	0	0	0	360 000	570 000	660 000	810 000	1 000 000	1 540 000	1 540 000	6 480 000
TOTAL RECETTES	722 096	1 239 543	1 815 566	1 723 712	1 871 914	2 004 321	1 860 784	1 962 066	2 140 000	1 540 000	16 880 000
DEPENSES											
TOTAL INVESTISSEMENT	572 900	981 267	946 958	594 112	598 458	627 243	585 142	580 047	542 019	549 924	6 578 068
TOTAL FONCTIONNEMENT	122 096	285 376	868 608	769 600	703 456	1 014 582	960 024	777 088	710 944	650 291	6 862 066
TOTAL DEPENSES	694 996	1 266 643	1 815 566	1 363 712	1 301 914	1 641 825	1 545 166	1 357 135	1 252 963	1 200 215	13 440 134
Balance	27 100,00	-27 100,00	0,00	360 000,00	570 000,00	362 495,60	315 618,00	604 930,74	887 037,26	339 784,78	3 439 866,38

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE n° ANR-10-EQPX-19-01

DIME-SHS

ANNEXE 4

IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DU PROJET

Annexe 4 : impact socio-économique du projet DIME-SHS

1. Prise en compte des recommandations du Premier ministre

Conformément à ces dernières et celles du CGI, le nombre et la nature des recrutements ont été revus à la baisse et concentrés exclusivement sur les fonctions directement liées à la production, documentation et diffusion des données. Des négociations sont en cours avec des opérateurs de téléphonie mobile et des fabricants de tablettes et si nous ne sommes pas en mesure de fournir des devis, les estimations de ces différents postes budgétaires sont plus précises. Le plan d'affaire permettant l'autofinancement à terme a également été retravaillé et approfondi afin d'assurer la pérennité du projet DIME-SHS.

2. Gouvernance du projet

Au vu de la taille du consortium, l'organisation sur plusieurs sites et l'ambition du projet, DIME-SHS devra compter sur une structure de gouvernance suffisamment efficace pour générer une prise rapide de décision mais suffisamment souple pour entraîner les meilleures collaborations possibles entre les différentes activités.

DIME-SHS s'appuiera majoritairement sur l'expérience de Sciences Po. En effet, l'institution a acquis une expérience solide en matière administrative, légale et financière, du fait de sa participation à plus de 35 projets européens et 18 ANR.

Le directeur scientifique sera Laurent Lesnard, directeur du Centre de données socio-politiques (CDSP), chargé de recherche CNRS à l'Observatoire sociologique du changement (OSC) de Sciences Po. Laurent Lesnard sera responsable des affaires scientifiques de DIME-SHS et présidera le comité scientifique. Il sera assisté d'un chargé d'études en charge de la coordination scientifique des 3 axes du projet et en particulier du bon fonctionnement des projets mis en œuvre dans le cadre de l'équipement.

Steering Committee

Le *Steering Committee* ou comité de pilotage est l'instance de décision de DIME-SHS. Il décide des orientations méthodologiques et supervise le bon fonctionnement de l'équipement. Son rôle consiste également à examiner les demandes de collection de données et les projets scientifiques qui lui sont soumis. Enfin, il a compétence décisionnaire pour modifier le plan de travail, le budget, en tenant compte des avis des deux autres instances consultatives, qui sont décrites en suivant.

Scientific Advisory Board

Le Scientific Advisory Board (SAB) conseille le *Steering Committee* et le directeur scientifique à propos des orientations méthodologiques de DIME-SHS, de son fonctionnement, des projets de développement et des résultats scientifiques obtenus. Le SAB est composé d'experts internationalement reconnus et extérieurs au consortium.

Ethics Committee

Pour la constitution de l'Ethics Committee (comité d'éthique), le Comité de concertation pour les données en SHS (CCDSHS) sera consulté. L'Ethics Committee doit s'assurer tout au long du projet que les règles éthiques et l'anonymat des données collectées et diffusées par DIME-SHS soient bien respectés. Il est essentiel que l'anonymat des participants au panel web soit maintenu, pour la légitimité des travaux produits par DIME-SHS. C'est pourquoi, le comité d'éthique opérera un contrôle régulier des travaux en relation avec la CNIL. De même, le comité d'éthique devra se prononcer sur la façon dont les enquêtes qualitatives de l'axe BeQuali seront rendues anonymes.

Data exploitation and User Committee

Le Data exploitation and User Committee (comité sur l'exploitation des données et des utilisateurs) aura pour fonction d'estimer les retombées potentielles des enquêtes ou projets proposés à DIME-SHS. Il devra éclairer le comité de pilotage sur les possibilités de valorisation de ces travaux en terme d'exploitation des résultats. Il est souhaité que des représentants de sociétés commerciales soient associés dès la phase de développement dans ce comité.

En outre, un comité de coordination des unités a été ajouté à la gouvernance. Cette structure intermédiaire composée des responsables des trois unités et du directeur scientifique aura pour rôle principal de procéder à la présélection des projets éligibles selon les critères définis par le comité de pilotage.

Il convient de distinguer l'accès aux services de collecte et de production de données de la diffusion de celles-ci. Les services de collecte de données (quantitatives et web) seront accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique nationale et internationale (enquêtes comparatives) mais aussi aux acteurs publics (administrations, ministères) et privés (associations, entreprises). La finalité strictement scientifique constitue le critère impératif d'éligibilité des enquêtes. Le conseil scientifique sélectionnera les demandes de production de données selon des critères scientifiques. L'accès aux moyens d'enquête sera conditionné à une participation financière aux coûts de fonctionnement et à l'amortissement de l'équipement qui sera déterminée lorsque les outils de collecte auront été testés et qu'ils auront démontré leur efficacité. Elle dépendra également du modèle économique qui sera mis en place pour assurer la pérennité de l'équipement. Du temps d'utilisation de ces services sera réservé à l'enseignement et à la recherche méthodologique selon des modalités qui seront établies par le comité de pilotage et le conseil scientifique.

Les données collectées seront librement mises à disposition de la communauté scientifique dans le cadre de la plateforme de diffusion du Réseau Quetelet pour des projets de recherche nécessitant l'analyse secondaire de ces données.

À ce jour le seul partenaire privé du projet est EDF R&D mais d'autres partenaires industriels pourraient entrer ultérieurement dans le consortium et participeraient ainsi de plein droit à la gouvernance de DIME-SHS. Des discussions ont notamment été engagées avec les trois opérateurs français de télécommunication et des fabricants de tablettes (RIM, Apple et Samsung).

3. Liens avec l'écosystème de l'innovation

Au niveau national, DIME-SHS vient compléter les Très Grandes Infrastructures de Recherche PROGEDO (opérationnalisé sous forme du GIS Réseau Quetelet) et Adonis (CNRS). En effet, PROGEDO participe à des missions de diffusion, de promotion, d'aide à la production et de préservation d'un vaste ensemble de données quantitatives, permet la production d'enquêtes européennes identifiées sur la feuille de route ESFRI (ESS/European Social Survey, SHARE/ Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe) et intervient en appui à la politique définie par le comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS). Centré sur des enquêtes innovantes et réactives, des procédures de collecte de données par et sur le web, le développement de l'archivage et de la diffusion des données qualitatives, DIME-SHS propose des activités complémentaires du GIS Réseau Quetelet centré sur l'archivage et la diffusion de données quantitatives et le soutien aux grandes enquêtes internationales. À ce titre, DIME-SHS est également complémentaire de l'équipement d'excellence CASD (Centre d'accès sécurisé distant, GENES). Les données qualitatives, quantitatives et quali-quantitatives produites dans le cadre de DIME-SHS seront mises à disposition de la communauté scientifique par la plateforme de diffusion du Réseau Quetelet et seront interopérables autant que possible avec les autres dispositifs proposés par Adonis, notamment la plateforme de recherche Isidore.

DIME-SHS répond aussi à trois priorités pour la recherche en SHS identifiées par l'alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales (ATHENA - CNRS, Conférence des Grandes Ecoles, Conférence des présidents d'université, l'Institut national des études démographiques)¹ :

- Développement des infrastructures de collecte, d'enrichissement et de diffusion de données
- Investissement dans les méthodes
- Renforcement de l'internationalisation des SHS

¹ Stratégie nationale de recherche et d'innovation 2009, rapport du groupe de travail « Sciences humaines et sociales face aux changements globaux ».

Sur ce dernier point, l'apport de DIME-SHS est double puisqu'il permettra aux équipes de recherche françaises de collecter des données aux plus hauts niveaux d'exigences scientifiques et donc renforcera leur compétitivité. Le développement inévitable des enquêtes par et sur internet et de l'archivage et diffusion de données qualitatives par le web rend aussi nécessaire le développement de plateformes semblables à DIME-SHS, infrastructures nouvelles qui entreront à terme dans le champ du European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI) qui structure, coordonne et finance en partie la mise en place d'infrastructures européennes de recherche. À l'heure actuelle, les deux principales infrastructures en SHS sont le réseau européen des centres de données (CESSDA) et l'enquête sociale européenne (ESS), soit des dispositifs de recherche que DIME-SHS complète au niveau national. Avec le panel web mobile ELIPSS, la France prend une position stratégique pour la 2e génération d'infrastructure de recherche européenne qui est en train d'émerger autour du LISS panel (CentERdata, Tilburg)² : Université de Mannheim et GESIS en Allemagne, Université Catholique de Louvain en Belgique, Université de Lausanne et FORS en Suisse.

En outre, la participation de Sciences Po au sein du PRES Paris Sorbonne cité et la promesse de la constitution d'une SATT associée (*Ile de France INNOV*) en parallèle au développement de DIME-SHS, permettra d'envisager dans la mesure du possible des passerelles de collaboration, notamment dans le cadre de la réflexion autour de la mise en place d'une offre payante, proposée à l'ensemble de la communauté concernée, régionale ou nationale.

4. Valorisation des résultats

De manière générale, l'équipement DIME-SHS permettra une meilleure utilisation des fonds publics (ANR ou PCRD) qui sont investis dans les enquêtes en SHS puisque ces enquêtes seront moins chères, plus innovantes, au plus haut niveau d'excellence méthodologique. À niveau de financement public stable, il sera donc possible de mener plus d'enquêtes et de meilleure qualité méthodologique ce qui permettra d'améliorer la compétitivité des équipes de recherche françaises en SHS. De la même manière, l'archivage, la documentation et la diffusion d'enquêtes qualitatives permettront de développer leur ré-analyse et, outre les économies réalisées du fait de l'utilisation plus extensive de ces données, elle permettra d'envisager des études comparatives dans le temps ou dans des contextes sociaux et culturels différents. Par ailleurs, la mise au point d'outils et de méthodes d'analyse du web et leur mise à disposition pour la communauté scientifique permettra une utilisation plus parcimonieuse des budgets de la recherche en limitant les outils redondants.

Les recherches et avancées méthodologiques qui seront menées grâce à l'équipement DIME-SHS profiteront également à l'ensemble des acteurs intéressés par la collecte de données et en premier lieu les instituts de sondage. La branche néerlandaise de TNS a ainsi fait évoluer certaines de ses procédures à la suite des expériences menées dans le cadre du LISS panel. En effet, la recherche, notamment méthodologique, du LISS panel est disponible en libre accès sur le web. De la même manière, les résultats des expérimentations méthodologiques menées dans le cadre de DIME-SHS seront diffusés librement sur le site web de l'équipement et pourront ainsi contribuer au débat entre acteurs publics et privés sur les méthodes de collecte et d'analyse de données.

La valorisation des résultats sera opérée par plusieurs biais. D'abord par la publication d'articles scientifiques et la participation à des colloques spécialisés ainsi que par la création d'une plateforme Internet dédiée qui comprendra tous les matériels utiles à l'information de la communauté scientifique. Techniquement, des indicateurs de qualité des enquêtes seront produits et développés (mesures des biais, erreur totale, qualité des déclarations, etc.) qui documenteront à l'avenir les enquêtes produites et auront pour objectif de servir de standard pour la recherche en SHS. Les outils informatiques de gestion des données de collecte seront également mis à disposition de la communauté scientifique après un délai de test et de validation. Le dépôt de brevets est une éventualité. Dans cette optique, nous avons prévu de faire appel à un soutien

² Le LISS panel est un panel internet représentatif de la population néerlandaise constitué selon un plan de sondage probabiliste réalisé par le Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS, Institut national de statistique des Pays-Bas). Il repose sur la mise à disposition d'un ordinateur simplifié et d'une connexion à Internet aux répondants qui en sont dépourvus.

juridique lors de la phase de test du projet afin d'appréhender les problématiques liées à la fiscalité des revenus générés par l'offre payante et à la gestion de la propriété intellectuelle. Nous sommes par ailleurs actuellement en train d'aborder cette dernière question en interne dans le cadre de l'établissement d'un accord de consortium.

Le développement de la formation universitaire est aussi une des retombées naturelles du projet. En effet, l'équipement et l'expertise méthodologique accumulée permettront également de mieux former les étudiants aux méthodes d'enquêtes en SHS et à leur renouvellement par les innovations technologiques récentes. Les étudiants et doctorants des partenaires de DIME-SHS pourront être formés aux méthodes d'enquêtes par questionnaire par la pratique puisque du temps d'enquête sera réservé à l'enseignement. La formation aux enquêtes par questionnaire bénéficiera également de la salle d'appel téléphonique qui sera dotée de capacités d'enregistrement. L'archivage, la documentation, et la mise à disposition d'enquêtes qualitatives permettront d'approfondir les réflexions sur la validité du travail scientifique en méthodologie qualitative. Ils permettront aussi de favoriser le développement de l'analyse secondaire, une pratique qui reste encore marginale en France, et apporteront un soutien notable à l'enseignement de la méthodologie des entretiens, notamment dans la phase d'analyse et de traitement des données recueillies.

Mieux formés méthodologiquement et armés de l'expérience acquise par l'utilisation des services de l'équipement, ces étudiants seront plus compétitifs sur les marchés du travail national et international et pourront mener des thèses dans de meilleures conditions. Les expériences variées et à la pointe de l'innovation permettront aux étudiants de s'insérer facilement dans les instituts de sondage, les cabinets d'études, etc. mais également de lancer leur start up. Les étudiants qui poursuivent des études de thèse mettront à profit ces enseignements pratiques pour mener des projets de recherche novateurs et au meilleur niveau méthodologique.

Pour EDF R&D le développement d'un équipement comme DIME-SHS présente l'avantage de disposer d'un accès privilégié à une plateforme d'enquête répondant aux critères de la recherche scientifique (échantillonnage aléatoire, meilleur contrôle des conditions de passation, dispositif d'enquête expérimentaux etc.) à des coûts raisonnables. Il permet également de travailler en collaboration avec des équipes universitaires et industrielles sur des recherches méthodologiques liées à cet équipement (réseaux sociaux sur le web, analyse des données web, analyse des données textuelles etc.).

5. Diffusion des résultats

Les données (panel, téléphone, qualitatives, web) collectées seront documentées selon les standards internationaux et mises à disposition de la communauté scientifique sur le web avec des outils et interfaces innovantes. Après leur documentation selon le standard xml DDI (Data Documentation Initiative), les données d'enquêtes par questionnaire (panel web et téléphone) seront mises à disposition sur la plateforme de diffusion du Réseau Quetelet. Les données des enquêtes quantitatives et web pourront être téléchargées gratuitement une fois passée la période d'exclusivité décidée avec leurs auteurs et après dépôt d'un projet de recherche et enregistrement auprès du CDSP.

Les résultats obtenus à partir des données collectées grâce à l'équipement DIME-SHS ont vocation à être publiés sous forme d'articles scientifiques ou d'ouvrages de recherche. Ils feront également l'objet de publications plus grand public, notamment en direction des membres du panel web ELIPSS pour maintenir leur intérêt pour le projet.

ACCORD DE CONSORTIUM DIME-SHS

Annexe 7

**Règlement relatif aux modalités d'attribution des aides
au titre de l'appel à projets « Equipements d'excellence »
de l'ANR daté du 7 juin 2012**

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

**REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU
TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE**

Sommaire

1. CHAMP D'APPLICATION	3
1.1. Périmètre d'application.....	3
1.2. Définitions des termes	3
2. COMPOSITION DU DOSSIER D'AIDE	4
2.1. Descriptif scientifique de l'opération.....	4
2.2. Annexe financière.....	4
2.3. Engagement de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur).....	5
2.4. Accord de consortium	5
3. ASSIETTE DE L'AIDE.....	6
3.1. Dépenses éligibles	7
3.1.1. Dépenses de personnel	7
3.1.2. Dépenses de fonctionnement	7
3.1.3. Dépenses d'équipement	8
3.2. Prestations de services.....	8
3.3. Frais généraux de gestion.....	8
4. MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES.....	8
4.1. Montant de l'aide	9
4.2. Taux d'aide	9
4.3. Effet d'incitation.....	9
4.4. Durée du projet	10
4.5. Echancier des versements.....	10
4.6. Fiscalité des aides	10
4.7. Conditions suspensives	10
5. MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE.....	11
5.1. Paiements.....	11
5.1.1. Aide accordée pour la première tranche (financement de l'investissement)	11
5.1.2. Aide accordée pour la seconde tranche (financement des frais de fonctionnement)	11
5.2. Justification des dépenses.....	11
6. CONDITIONS D'EXECUTION DU PROJET	12

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

6.1.	Modifications de la convention attributive d'aide	12
6.1.1.	Modifications substantielles.....	12
6.1.2.	Modification de la répartition des dépenses	12
6.2.	Comptes rendus – Informations sur les travaux	13
6.2.1.	Comptes rendus intermédiaires et suivi	13
6.2.2.	Comptes rendus de fin d'opération	13
6.3.	Contrôles – Vérification du service fait	14
6.4.	Communication	14
6.5.	Suspension et reversement de l'aide	14
6.6.	Litiges.....	14

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Périmètre d'application

Le présent règlement s'applique aux aides accordées par l'Etat et gérées par l'ANR pour le financement de l'action « Equipements d'excellence » (AAP 2010 et 2011).

La convention Etat-ANR relative à l'action « Equipements d'excellence » (EQUIPEX) du 16 juin 2010 décrit les actions financées et les objectifs poursuivis.

Les bénéficiaires des aides sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes et autres établissements de recherche, des fondations de recherche et groupes d'établissements à vocation de recherche dotés de la personnalité juridique. Les entreprises pourront avoir le statut de d'Etablissement partenaire dans les projets de recherche.

Les aides sont versées par l'ANR à l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) (cf. définitions ci-dessous).

1.2. Définitions des termes

Etablissement coordinateur (AAP 2011) ou **Partenaire coordinateur** (AAP 2010) : doté de la personnalité morale, il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR pour les aspects administratifs. Il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les unités partenaires (partenaires) et les Etablissements partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il s'appuie pour cela sur le Responsable scientifique et technique (Coordinateur). Il signe la convention attributive d'aide avec l'ANR et reçoit l'aide attribuée au projet.

Responsable scientifique et technique (AAP 2011) ou **Coordinateur** (AAP 2010) : personne physique qui assure la coordination scientifique et technique du projet pour le compte de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur).

Unité partenaire (AAP 2011) ou **Partenaire** (AAP 2010) : unité de recherche d'un établissement de recherche ou d'une entreprise partie prenante au projet. Chacun des Etablissements partenaires ou unités partenaires (partenaires) désigne en son sein un correspondant scientifique et technique, correspondant du Responsable scientifique et technique (Coordinateur).

Projet partenarial organisme de recherche / entreprise (AAP 2010) : projet de recherche pour lequel au moins un des partenaires est une entreprise, et au moins un des partenaires appartient à un organisme de recherche.

Etablissement partenaire (AAP 2011) : établissement de recherche tutelle d'une unité partenaire (partenaire), ou établissement affectant des moyens à l'unité partenaire (partenaire). Il bénéficie, le cas échéant, en vertu d'une convention de Reversement, d'une quote-part de l'aide versée par l'ANR à l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) pour la réalisation d'une tâche ou d'une mission dans le cadre du projet.

Etablissement gestionnaire (AAP 2011) : Etablissement partenaire du projet différent de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) choisi, le cas échéant, conformément aux délégations de gestion en vigueur existant entre les Etablissements partenaires impliqués dans le projet. L'Etablissement gestionnaire de l'aide est doté de la personnalité morale.

Reversement : une quote-part de l'aide versée à l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) octroyée à un Etablissement partenaire pour la réalisation d'une tâche ou d'une mission dans le cadre du projet. Lorsque le terme est employé en minuscule, il a le sens habituel de restitution partielle ou intégrale de

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

l'aide à l'ANR par l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) en raison d'un manquement à une obligation essentielle.

Dans le corps du règlement, le terme usité est celui de l'AAP 2011 et le terme équivalent de l'AAP 2010 est mis entre parenthèses.

2. COMPOSITION DU DOSSIER D'AIDE

L'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) d'un projet sélectionné pour recevoir une aide au titre de l'action précitée doit fournir un dossier composé exclusivement des pièces suivantes :

- descriptif scientifique de l'opération contenant une analyse de l'offre industrielle pour l'équipement à financer,
- annexe financière,
- engagement de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur),
- échéancier financier des opérations,
- annexe relative à l'analyse de l'impact socio-économique du projet.

2.1. Descriptif scientifique de l'opération

Il comprend :

- les renseignements relatifs à l'opération et notamment son objet, les objectifs recherchés et résultats attendus, le programme détaillé des travaux, la répartition des tâches entre les Etablissements partenaires éventuels, les conséquences attendues aux plans scientifique et économique (en renseignant, le cas échéant, les indicateurs définis par l'ANR),
- le nom et la qualité du Responsable scientifique et technique (Coordinateur) du projet,
- le lieu, le calendrier d'exécution et la durée prévisionnelle des travaux.

Il apporte toute autre explication utile.

Le descriptif de l'opération devra intégrer une analyse de l'offre industrielle pour les équipements à financer. Cette analyse rassemble les devis couvrant l'ensemble des acquisitions prévues afin d'avoir une estimation de la dépense au plus près des coûts réels. Ces devis sont à inclure dans le descriptif de l'opération.

L'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) et les Etablissements partenaires du projet, lorsqu'ils sont soumis à l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, s'engagent à mener, préalablement à l'achat de l'équipement de recherche, une consultation conforme aux principes de ladite ordonnance.

2.2. Annexe financière

La fourniture de l'annexe financière est requise pour procéder à la signature de la convention attributive d'aide préalable au versement de l'aide.

Cette annexe comporte :

- un volet général d'informations financières sur l'opération,
- un volet particulier.

Le volet général présente :

- le coût complet de l'opération,
- le coût retenu dans l'assiette de l'aide et le montant de l'aide, et il détaille ces éléments par grands postes de dépense,
- le cas échéant, la répartition de l'aide entre les Etablissements partenaires,
- les autres soutiens financiers attendus et obtenus spécifiquement pour la réalisation de l'opération.

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

Le volet particulier présente tous les renseignements administratifs et financiers nécessaires au versement de l'aide et pour les entreprises les autres soutiens financiers sollicités et obtenus pour la réalisation de l'opération par l'entreprise.

Dans le cas d'une opération réalisée en collaboration entre plusieurs Etablissements partenaires, il est nécessaire de remplir :

- un volet particulier par Etablissement partenaire,
- un volet récapitulatif qui sera la consolidation des volets particuliers. Le Responsable scientifique et technique (Coordinateur) sous couvert de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) réalise cette consolidation.

Dans le cas d'une opération en collaboration entre plusieurs Etablissements partenaires dont l'un au moins est une entreprise, il est précisé que le volet particulier est un document ayant valeur contractuelle.

2.3. Engagement de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur)

Il s'agit de l'acte par lequel l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) ou son représentant légal s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération aidée dans les conditions prévues par le présent règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance et souscrire aux obligations qui en découlent en ce qui le concerne. Le Responsable scientifique et technique (Coordinateur) sous couvert de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) communique tous les documents contractuels signés aux correspondants des Etablissements partenaires.

Cet engagement figure obligatoirement dans le dossier d'aide.

2.4. Accord de consortium

Un accord de consortium précisant les droits et obligations de chaque Etablissement partenaire, au regard de la réalisation du projet devra être fourni dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de signature de la convention attributive d'aide.

Cet accord précise notamment :

- les modalités de valorisation des résultats obtenus au terme des recherches, et de partage de leur propriété intellectuelle ;
- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;
- la gouvernance.

L'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) envoie directement une copie de cet accord à l'ANR.

L'accord de consortium permettra d'évaluer l'existence éventuelle d'une aide indirecte entrant dans le calcul du taux d'aide maximum autorisé par l'encadrement communautaire des aides à la recherche-développement et à l'innovation (RDI) (Règlement 2006/C 323/01) et tout texte venant s'y substituer.

« Dans le cas de projets de coopération réalisés conjointement par des entreprises et des organismes de recherche, la Commission [Européenne] considère que des aides d'État indirectes ne sont pas octroyées au partenaire industriel par l'intermédiaire de l'organisme de recherche en raison des modalités favorables de la coopération si l'une des conditions suivantes est remplie:

- les entreprises participantes supportent l'intégralité des coûts du projet;

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

- les résultats qui ne donnent pas lieu à des droits de propriété intellectuelle peuvent être largement diffusés, et l'organisme de recherche¹ est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle éventuels qui résultent de son activité de RDI;
- l'organisme de recherche² reçoit des entreprises participantes³ une rémunération équivalente au prix du marché pour les droits de propriété intellectuelle qui résultent des activités qu'il a effectuées dans le cadre du projet et qui sont transférés aux entreprises participantes³. Toute contribution des entreprises participantes³ aux frais de l'organisme de recherche doit être déduite de ladite rémunération. »⁴

L'absence de ce document pourra conduire à la cessation du financement du projet et à l'application des dispositions prévues à l'article 6.5 (suspension et reversement de l'aide).

L'élaboration d'un accord de consortium n'est pas nécessaire s'il existe déjà un contrat-cadre contenant les dispositions ci-dessus liant les Etablissements partenaires. Une copie de ce contrat-cadre ou une attestation devra être transmise avant la signature de la convention attributive d'aide.

3. ASSIETTE DE L'AIDE

Les coûts imputables à l'opération doivent être strictement rattachés à sa réalisation, à l'exclusion de toute marge bénéficiaire.

Partant des coûts imputables à l'opération, l'assiette de l'aide isole les dépenses éligibles à une aide au titre de l'action « Equipements d'excellence ».

Le financement de l'opération est divisé en deux tranches donnant lieu à la détermination de deux assiettes distinctes.

- une première tranche pour le financement de l'investissement ; les coûts imputables à la première tranche de l'opération sont les dépenses directement liées à
 - o la passation et à la réalisation des marchés,
 - o les dépenses d'acquisition et/ou de réalisation de l'équipement de recherche,
 - o les dépenses liées à son installation (adaptation de l'environnement d'accueil, installation électrique, climatisation, renforcement du sol, modification des cloisons) et
 - o les frais de propriété intellectuelle pour la prise ou l'acquisition de brevets ou de licences à l'exception des frais mentionnés dans l'article 3.1.2 du présent règlement,
 - o *dans le cas d'équipements de données* : les frais de collecte, de numérisation, de diffusion, d'aide à la production et à la préservation des données sont considérés comme imputables ; les dépenses liées à la production de ces biens sont également imputables, notamment dans le cas où l'équipement est pour partie élaboré et construit par le bénéficiaire (cas de prototypes ou de séries chronologiques par exemple),
- une seconde tranche pour le financement des frais de fonctionnement, comprenant les coûts d'opération de l'équipement de recherche, la maintenance, ainsi que les dépenses de formation à l'utilisation de l'équipement pour les personnels directement impliqués dans le projet

¹ Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) ou Etablissement partenaire hors entreprise au sens de l'encadrement communautaire

² Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur)

³ Entreprises au sens de l'encadrement communautaire qui ont le statut d'Etablissements partenaires

⁴ Source : Règlement 2006/C 323/01.

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf. : 01
		Nombre de pages : 14

Pour les Etablissements partenaires qui ne sont pas reconnus comme entreprise⁵, l'aide finance les coûts complémentaires nécessaires à la réalisation de l'opération. Toutefois, dans le cadre des projets menés en consortium avec au moins une entreprise⁷, l'ANR finance une partie du coût complet de l'opération.

Pour les entreprises⁷, l'assiette de l'aide constitue le coût complet de l'opération, circonscrit par l'annexe financière définissant les natures de dépenses par référence aux comptes d'imputation du plan comptable général énumérés. Son montant est calculé par application à l'assiette du taux d'aide retenu (Cf. article 4.2).

3.1. Dépenses éligibles

Les dépenses visées dans le présent article sont éligibles à une aide au titre de la première tranche pour le financement de l'investissement, sauf mention contraire. Les dépenses visées à l'article 3.1.1 sont exclues de l'aide au titre de la seconde tranche pour le financement des frais de fonctionnement.

3.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- salaires y compris les primes et indemnités,
- charges sociales afférentes (y compris les cotisations d'assurance chômage ou allocations pour perte d'emploi à l'échéance des contrats concernés) et taxes sur les salaires,
- indemnités de stage,
- prestations sociales obligatoires et prestations de restauration collective.

Les dépenses de personnel prises en compte dans l'assiette ne concernent que des personnels employés pour le projet (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens et assimilés). Toutefois, la rémunération principale et les dépenses effectuées au titre des deuxième et quatrième tirets ci-dessus pour les personnels statutaires sont exclues de l'assiette. Les quotes-parts de personnels relevant de fonctions supports ne sont pas admises.

Les dépenses de remplacement de personnels statutaires affectés au projet sont éligibles sous condition de leur remplacement par du personnel non statutaire.

Les primes et indemnités relatives au premier tiret ci-dessus sont soit les primes et indemnités réglementées nationalement (ex : prime de responsabilité pédagogique, prime de charge administrative, prime d'excellence scientifique) soit des primes et indemnités décidées par les établissements en application de l'article L. 954-2 du code de l'éducation.

3.1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- frais de laboratoire (fluides, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 4.000 € HT, consommables...),
- frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences : le coût du dépôt de brevets résultant de travaux de recherche menés grâce aux équipements acquis dans le cadre de l'action Equipements d'excellence n'est pas éligible au titre des dépenses de fonctionnement de l'équipement de recherche. Il en va de même pour la diffusion de ces résultats (participation à des congrès, workshop, publications...),
- frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet,
- prestations de services (cf. article 3.2),
- TVA non récupérable sur ces dépenses,
- frais généraux de gestion (cf. article 3.3), uniquement pour la tranche 2.

⁵ Le terme entreprise renvoie à la définition communautaire (Règlement CE 364 de 2004, annexe 2, article 1).

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

3.1.3. Dépenses d'équipement

Sont considérées comme dépenses d'équipement les achats matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à 4 000 euros HT.

La classification « dépenses d'équipement » au sens du présent règlement financier est sans effet sur l'imputation de ces dépenses dans la comptabilité des Etablissements partenaires.

Les dépenses d'équipement nécessaires à la maintenance de l'équipement de recherche (renouvellement de pièces...) sont éligibles uniquement pour la seconde tranche (financement des frais de fonctionnement).

3.2. Prestations de services

Les Etablissements partenaires peuvent faire exécuter des prestations par des tiers extérieurs au projet. Le coût de ces prestations figure de façon individualisée parmi les dépenses de financement de l'équipement et de financement des coûts de fonctionnement.

Les prestations externes doivent rester inférieures ou égales à 80 % du coût de chaque tranche hors dépenses d'équipement, sauf dérogation accordée par le directeur général de l'ANR sur demande motivée de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur).

L'ANR ne contracte aucun engagement à l'égard des prestataires qui, en conséquence, ne sont pas fondés à la solliciter en cas de défaillance des Etablissements partenaires à leur égard. Les prestations sont réalisées pour le compte et sous le contrôle du seul donneur d'ordre qui doit régler les prestations dans leur totalité au fur et à mesure de leur réalisation et sans subordonner ce règlement au versement de l'aide.

3.3. Frais généraux de gestion

Une partie des frais d'administration générale imputables à l'opération peut figurer parmi les dépenses aidées. Ces frais ont un caractère forfaitaire et sont plafonnés à 4 % du coût total des dépenses éligibles pour la seconde tranche (financement des frais de fonctionnement) hors frais généraux.

4. MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES

Les aides accordées par l'ANR s'inscrivent dans l'encadrement communautaire des aides à la recherche-développement et à l'innovation défini par la communication du 30 décembre 2006 (C 323) et tout texte venant s'y substituer.

Les dispositions relatives à l'aide accordée font l'objet d'une convention attributive d'aide entre l'ANR et l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur). Cette convention dont les dispositions principales sont listées dans la convention Etat-ANR détermine notamment :

- le montant prévisionnel maximum de l'aide,
- la durée du projet,
- l'échéancier des versements,
- les conditions suspensives.

Cette convention comporte quatre annexes :

- descriptif scientifique de l'opération,
- annexe financière signée par l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) et les Etablissements partenaires,
- échéancier financier des versements,
- analyse de l'impact socio-économique du projet.

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

Les structures ayant été reconnues en tant qu'Etablissements partenaires ou unités partenaires (partenaires), non financés seront mentionnées dans la convention attributive d'aide.

L'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) peut reverser une partie de l'aide qui lui est destinée aux Etablissements partenaires après signature de conventions de Reversement avec les Etablissements partenaires. Une copie de ces conventions de Reversement est transmise à l'ANR selon le délai prévu par la convention attributive d'aide.

Un Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) ou un Etablissement partenaire peut transférer tout ou partie de l'aide reçue à un Etablissement gestionnaire, partenaire du projet. Une copie de la convention de délégation de gestion est transmise à l'ANR et à l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) :

- avant tout transfert de l'aide pour les délégations de gestion préexistantes au projet ou
- dès sa signature pour les nouvelles délégations de gestion.

4.1. Montant de l'aide

Le montant de l'aide est déterminé à partir de l'assiette de l'aide au titre des deux tranches de l'opération ; l'assiette de l'aide est réduite du montant de la participation des autres utilisateurs aux charges de fonctionnement et d'amortissement.

Le montant de l'aide notifié dans la convention attributive d'aide est ajusté lors de la liquidation finale pour tenir compte de la dépense réellement exécutée, dans la limite du montant notifié.

4.2. Taux d'aide

Le taux d'aide est déterminé par l'ANR dans le respect des règles communautaires d'encadrement des aides à la R&D en vigueur à la date de la convention attributive d'aide.

En cas d'opération menée en collaboration et dont l'un au moins des Etablissements partenaires est soumis à l'encadrement, l'accord de consortium, et en particulier les clauses relatives à la propriété intellectuelle, permettront d'évaluer l'existence éventuelle d'une aide indirecte entrant dans le calcul du taux d'aide maximum.

4.3. Effet d'incitation

Conformément au règlement communautaire C 323/1 du 30 décembre 2006, l'ANR évalue l'effet d'incitation de l'aide pour les entreprises en analysant les éléments suivants:

- augmentation de la taille du projet :
 - o du coût total du projet sans diminution des dépenses du bénéficiaire par rapport à la même situation en l'absence d'aide,
 - o des effectifs participant aux activités de RDI.
- augmentation de sa portée :
 - o augmentation du nombre d'éléments constituant les résultats attendus du projet,
 - o projet plus ambitieux se caractérisant par :
 - une probabilité accrue de réaliser une avancée scientifique ou technologique,
 - par un risque d'échec plus important, notamment en raison :
 - du risque plus élevé associé au projet de recherche,
 - au fait que le projet s'étale sur une longue durée,
 - à l'incertitude des résultats.
- augmentation du rythme d'exécution du projet (exécution du projet plus rapide qu'en l'absence d'aide),
- augmentation du montant total affecté à la RDI :
 - o augmentation des dépenses totales affectées à la RDI par le bénéficiaire

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf. : 01
		Nombre de pages : 14

- modifications apportées au budget prévu pour le projet (sans diminution équivalente du budget consacré à d'autres projets)
- augmentation des dépenses consacrées à la RDI par le bénéficiaire de l'aide par rapport au CA total.

Si un effet significatif sur au moins un de ces éléments peut être démontré, l'aide est généralement considérée comme ayant un effet d'incitation.

4.4. Durée du projet

La durée d'exécution de l'opération et la date de démarrage du projet sont fixées par la convention attributive d'aide.

La date de démarrage du projet ne peut être antérieure à la date de signature de la décision relative au projet par le Premier ministre plus un jour. La date de fin d'éligibilité des dépenses ne peut dépasser la date du 31 décembre 2019 inclus. La date de fin de projet ne peut dépasser la date de fin de la convention Etat-ANR relative à l'action concernée. La durée de l'opération s'apprécie à compter de la date à laquelle les travaux sont réputés commencer

4.5. Echancier des versements

L'aide est versée selon un échancier défini dans la convention attributive d'aide. L'échancier des versements fixe le montant maximum des sommes pouvant être payées au titre d'une année déterminée. Ces éléments sont prévisionnels : les sommes prévues mais non versées au titre d'une année viennent augmenter l'échéance suivante, sous réserve du respect des dispositions du présent règlement.

4.6. Fiscalité des aides

L'aide octroyée par l'ANR n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de lien direct entre la prestation rendue et sa contrepartie en valeur, par application des dispositions de l'instruction fiscale 3A-4-08 du 13 juin 2008. Les bénéficiaires de financement Investissements d'Avenir sont exonérés d'impôts sur les sociétés dans les conditions définies à l'article 207 du code général des impôts précisé par l'instruction fiscale 4H-4-08 du 30 mai 2008.

4.7. Conditions suspensives

Lors de l'établissement des conventions attributives d'aide, l'ANR pourra stipuler une ou plusieurs conditions suspensives au versement intégral de celle-ci. En cas de non réalisation d'une ou plusieurs conditions, l'ANR pourra arrêter le versement de l'aide et exiger la restitution totale ou partielle des sommes versées au titre de l'opération dans les conditions prévues à l'article 6.5.

En particulier, l'ANR peut inclure dans les conventions attributives d'aide des clauses conditionnant le versement de l'aide à la production, dans des délais impartis, de tout document permettant d'apprécier :

- soit la capacité de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) à mener le projet selon les modalités prévues initialement,
- soit que la poursuite du projet se justifie au regard des résultats scientifiques ou techniques atteints.

 ANR <small>AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE</small>	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

5. MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

5.1. Paiements

L'aide accordée est versée à l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) pour 90 % au plus de son montant, sous forme d'avances.

5.1.1. Aide accordée pour la première tranche (financement de l'investissement)

Avances - Jusqu'à atteindre 90 % du montant de l'aide accordée pour cette tranche, les versements sont effectués sous forme d'avances annuelles réparties sur la durée d'acquisition ou de production de l'équipement.

Le premier versement s'effectue dans un délai de trente jours suivant la signature par l'ANR de la convention attributive d'aide.

Les versements suivants s'effectuent au moins annuellement suivant l'échéancier des versements mentionné à l'article 4.5 sous réserve de la production par l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) des comptes rendus et relevés de dépenses prévus dans la convention attributive d'aide. L'échéancier des versements peut être révisé annuellement en fonction de l'avancement de l'opération.

Solde - Le règlement du solde est effectué sous les deux conditions suivantes :

- après expertise favorable, dans le délai fixé par l'ANR, du compte rendu de réalisation des équipements visé à l'article 6.2 ; l'ANR pourra éventuellement demander des éléments complémentaires avant de procéder au versement du solde ;
- sur présentation des relevés finaux de dépenses visés à l'article 5.2.

Le montant du solde est ajusté pour tenir compte de la dépense réelle, dans la limite du montant de l'aide.

5.1.2. Aide accordée pour la seconde tranche (financement des frais de fonctionnement)

Avances - Jusqu'à atteindre 90 % de l'aide de la tranche de fonctionnement et dans la limite des fonds disponibles, les versements sont effectués sous forme d'avances annuelles sous réserve de la production par l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) des comptes rendus prévus dans la convention attributive d'aide.

Solde - Le règlement du solde de chaque tranche est effectué sous les conditions suivantes :

- après expertise favorable, dans le délai fixé par l'ANR, du compte rendu scientifique de fin d'opération visé à l'article 6.2 ; l'ANR pourra éventuellement demander des éléments complémentaires avant de procéder au versement du solde ;
- sur présentation des relevés finaux des dépenses visés à l'article 5.2,
- sur présentation du tableau des aides publiques effectivement reçues au titre du projet par les entreprises reconnues comme Etablissements partenaires.

Le montant du solde est ajusté pour tenir compte de la dépense réelle, dans la limite du montant de l'aide.

5.2. Justification des dépenses

L'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) produit, pour chaque tranche (investissement et fonctionnement), dans les conditions fixées par la convention attributive d'aide, un relevé annuel puis final, récapitulatif des dépenses exécutées par chaque Etablissement partenaire au titre de l'opération aidée. Ce relevé regroupe par nature l'ensemble des dépenses réalisées durant la période d'exécution du programme. Aucune dépense antérieure à la date à laquelle les travaux aidés sont réputés commencer ou postérieure à la date de fin d'opération ne sera prise en compte.

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

Le relevé de dépenses annuel ou final, établi à l'en-tête de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) est signé par son représentant légal et certifié par son agent comptable ou son commissaire aux comptes, à défaut par son expert-comptable

Le relevé de dépenses annuel ou final, effectué par chaque Etablissement partenaire, établi à l'en-tête de l'Etablissement partenaire est signé par son représentant légal et certifié par son agent comptable ou son commissaire aux comptes, à défaut par son expert-comptable. Ce relevé de dépenses est adressé à l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur).

Pour les projets de l'AAP 2011, dans le cadre de l'application d'une délégation de gestion, le relevé de dépenses fourni par l'Etablissement gestionnaire à l'établissement ayant délégué sa gestion (Etablissements partenaires ou Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur)), devra être certifié par l'agent comptable ou le commissaire aux comptes de l'Etablissement gestionnaire de l'aide, à défaut par son expert-comptable.

6. CONDITIONS D'EXECUTION DU PROJET

6.1. Modifications de la convention attributive d'aide

Les demandes de modification, sauf mention contraire, sont adressées par écrit au directeur général de l'ANR qui prend la décision d'approbation ou de refus.

Aucune modification ne peut être admise pour changer l'objet de l'opération financée.

6.1.1. Modifications substantielles

Sont par exemple considérées comme des modifications substantielles du projet les changements portant sur :

- Le nom du Responsable scientifique et technique (Coordinateur),
- L'ajout ou la suppression d'un Etablissement partenaire,
- La modification de la répartition de l'aide entre les Etablissements partenaires,
- Le lieu d'exécution de l'opération,
- L'adresse ou les coordonnées bancaires de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur),
- ...

L'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur), est tenu d'informer l'ANR le plus tôt possible de toute modification substantielle ou des difficultés rencontrées dans la réalisation du projet pouvant conduire à une modification substantielle.

Ces modifications donnent lieu à la signature d'un avenant à la convention attributive d'aide, conformément aux procédures prévues par la convention entre l'Etat et l'ANR modifiée relative au programme d'investissements d'avenir – action : « Equipements d'excellence »; notamment son article 7.

6.1.2. Modification de la répartition des dépenses

Les tranches de financement de l'investissement et des frais de fonctionnement ne sont pas fongibles. La répartition prévisionnelle des dépenses peut être modifiée à l'intérieur de chaque tranche par l'Etablissement partenaire :

- sans demande écrite, mais en informant l'ANR pour les modifications à l'intérieur des postes de dépenses de personnel (cf. 3.1.1), de fonctionnement (cf. 3.1.2) et d'équipement (cf. 3.1.3),
- sans demande écrite, mais en informant l'ANR et l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) pour les modifications de répartition entre les postes de personnel (cf. 3.1.1), de fonctionnement (cf. 3.1.2) et d'équipement (cf. 3.1.3) et dès lors que la variation entre ces trois

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

- postes n'excède pas 5 % du montant de l'aide de la tranche de financement de l'investissement et 30 % du montant de l'aide de la tranche de financement des frais de fonctionnement,
- sur demande écrite de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) et autorisation préalable de l'ANR si la variation entre ces trois postes de dépense excède ces seuils. L'autorisation ou le refus sera notifié à l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur).

Toute modification de l'annexe financière visée à l'article 4 fait l'objet des procédures prévues par la convention entre l'Etat et l'ANR modifiée relative au programme d'investissements d'avenir – action : « Equipements d'excellence », notamment son article 7.

6.2. Comptes rendus – Informations sur les travaux

6.2.1. Comptes rendus intermédiaires et suivi

L'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) s'engage à respecter les indications qui lui seront données par l'ANR pour la fourniture, la présentation et la diffusion des comptes rendus scientifiques le 15 février de chaque année.

Des comptes rendus intermédiaires seront adressés par le Responsable scientifique et technique (Coordinateur) sous couvert de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) à l'ANR selon une périodicité et dans des formes définies dans la convention attributive d'aide.

Quand un projet est réalisé en collaboration, le Responsable scientifique et technique (Coordinateur) du projet sous couvert de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) centralise les comptes rendus intermédiaires produits par les correspondants scientifiques et techniques des différents Etablissements partenaires avant de rédiger un document unique présentant l'avancement du projet.

Dans le cas où, au vu notamment d'un compte rendu intermédiaire, l'ANR constate que :

- la capacité d'un Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) à mener le projet selon les modalités prévues initialement est mise en cause, ou que :
- l'avancement du projet présente un retard significatif par rapport au calendrier prévu,

l'ANR pourra décider, après avoir mis l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) à même de présenter ses observations, de demander la suspension ou le reversement total ou partiel des sommes versées conformément à l'article 6.5.

6.2.2. Comptes rendus de fin d'opération

Au plus tard dans un délai de deux mois suivant la date d'expiration de la période d'exécution de son opération, l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) s'engage à adresser à l'ANR un compte rendu final faisant état de l'ensemble des résultats obtenus.

Quand un projet est réalisé en collaboration, le Responsable scientifique et technique (Coordinateur) du projet sous couvert de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) centralise les comptes rendus de fin d'opération produits par les correspondants scientifiques et techniques des différents Etablissements partenaires avant de rédiger un compte rendu unique de fin d'opération.

A la demande de l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) ou de l'un des Etablissements partenaires, la confidentialité des résultats est de droit. La propriété de ces résultats appartient aux Etablissements partenaires concernés du projet, qui en disposent selon les modalités convenues dans l'accord de consortium et sous réserve des droits à intéressement des inventeurs.

Sous réserve de la nécessité de prévoir une période de confidentialité, dans les cas où des résultats sont à protéger, l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) doit s'assurer par toute mesure appropriée de la diffusion publique des résultats.

 	REGLEMENT RELATIF AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU TITRE DES APPELS A PROJETS EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE	Date : 7/06/2012
		Réf.: 01
		Nombre de pages : 14

6.3. Contrôles – Vérification du service fait

A tout moment, durant l'exécution du programme et dans un délai maximal de deux ans à compter de la date de demande de versement du solde ou de reversement du trop-perçu ou, à défaut, de la date prévue de fin des travaux, des personnes habilitées par l'ANR peuvent procéder sur place et/ou sur pièces à tout contrôle relatif aux mesures prises pour l'exécution du programme, à l'état de réalisation de celui-ci et à la vérification du service fait par le constat de la réalité des dépenses justifiées.

A cet effet, l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) et/ou les Etablissements partenaires et/ou les unités partenaires (partenaires) du projet sont tenus de laisser accéder les personnes habilitées par l'ANR aux sites ou immeubles où sont réalisés les travaux aidés et de leur présenter les pièces justificatives et tous autres documents, y compris les livres de comptes de l'organisme, dont la production est jugée utile au contrôle de l'utilisation de l'aide. Dans cette perspective, l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) devra conserver les données nécessaires à ces contrôles.

Le refus d'un de ces contrôles éventuels entraîne l'application des mesures prévues à l'article 6.5 (suspension et reversement de l'aide).

6.4. Communication

L'ANR doit être informée de toute communication ou publication portant sur le projet.

Toute communication ou publication portant sur le projet doit préciser que l'aide est financée sur le programme d'Investissements d'Avenir lancé par l'Etat et mis en œuvre par l'ANR. Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos Investissements d'Avenir.

La non application de ces dispositions entraîne l'application des mesures prévues à l'article 6.5 (suspension et reversement de l'aide).

6.5. Suspension et reversement de l'aide

Au cas où l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) ne respecte pas les stipulations du présent règlement ou de la convention attributive d'aide, l'ANR, après avoir mis à même par tous moyens l'Etablissement coordinateur (Partenaire coordinateur) de faire valoir ses motifs, saisit l'Etat qui décide des suites à donner dans les conditions prévues dans la convention Etat-ANR relative à l'action « Equipements d'excellence » en date du 16 juin 2010 publiée au Journal Officiel le 3 juillet 2010.

Le reversement est également demandé s'il est constaté un trop perçu au moment de la liquidation de l'aide.

6.6. Litiges

Le tribunal administratif de Paris est la juridiction compétente en cas de contentieux entre l'ANR et les bénéficiaires des aides.

ACCORD DE CONSORTIUM DIME-SHS

Annexe 8

Attestation signée des membres du consortium DIME-SHS

Respect de l'encadrement communautaire

(Article 7.4 du présent ACCORD)



SciencesPo.

Accord de consortium
Equipex DIME-SHS (ANR-10-EQPX-19-01)

Paris, le 03 mai 2013

Objet : Respect de l'encadrement communautaire

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 5.4 de la Convention attributive d'aide, je soussigné, Michel GARDETTE, Directeur adjoint de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, vient attester de la compatibilité des présentes avec, d'une part, les dispositions de l'encadrement communautaire des aides d'Etat relatif à la recherche-développement et à l'innovation et avec, d'autre part, la Convention attributive d'aide signée le 31 janvier 2012 entre l'Agence Nationale de la Recherche et la Fondation Nationale des Sciences Politiques, porteur du projet DIME-SHS.

La présente attestation certifie que tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats, ainsi que les droits d'accès à ces résultats sont attribués aux différents partenaires et reflètent adéquatement leurs intérêts respectifs, l'importance de leur participation aux travaux et leurs contributions financières et autres au projet, ce que, par la signature des présentes, chacun des autres membres du consortium reconnaît et accepte.

Frédéric Mion

Frédéric MION
Administrateur de la FNSP, Directeur de l'IEP de Paris
Pour le consortium DIME-SHS
<http://www.sciencespo.fr/dime-shs/>

FNSP - IEP de PARIS



SciencesPo.

DIRECTION

1. La Fondation nationale des sciences politiques

La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), fondation de droit privé, investie en vertu des dispositions de l'article 74 de la loi du 2 juillet 1998 de la gestion administrative et financière de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, étant rappelé que les deux entités sont rassemblées sous le nom de « Sciences Po », située au 27, rue Saint Guillaume 75337 Paris cedex 07, France, représentée par Monsieur Frédéric MION.

Nom : **Frédéric MION**

Titre : Administrateur de la FNSP, Directeur de l'IEP de Paris

DATE : 05 JUIN 2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :

Frédéric Mion



2. Le Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique (Genes),

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP – Grand Établissement), situé au 18, boulevard Adolphe Pinard, 75675 Paris cedex 14, France, représenté par Monsieur Antoine FRACHOT, directeur

Nom : Antoine FRACHOT

Titre : Directeur, Genes

DATE : 22/05/2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :

Antoine Frachot

Le directeur général du groupe des écoles
nationales d'économie et statistique

Antoine FRACHOT

GENES

Groupes des écoles nationales
d'économie et statistique
18, bd Adolphe Pinard
75675 PARIS Cedex 14
Tél. : 01 41 17 64 79
Fax : 01 41 17 64 80

3. L'Institut national d'études démographiques (Ined),

Etablissement public à caractère scientifique et technologique situé au 133 boulevard Davout 75980 Paris cedex 20, France, représenté par Madame Chantal CASES, directrice,

Nom : Chantal CASES

Titre : Directrice, Ined

DATE : 24/5/2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :



La directrice de l'INED
Chantal Cases

4. L'Université Paris Descartes (Paris 5),

Etablissement supérieur d'enseignement et de recherche, située au 12, rue de l'école de médecine 75270 Paris cedex 06, France, représentée par Monsieur Frédéric DARDEL, président

Nom : Frédéric DARDEL

Titre : Président, Université Paris Descartes

DATE : 23/5/13

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :



Frédéric DARDEL
Président,

5. Télécom Paris Tech (TP),

Ecole de l'Institut Mines-Télécom, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) régi par le décret n°2012-279 du 28 février 2012, situé au 46 rue Barrault 75634 Paris cedex 13, France, représentée par Monsieur Jean-Claude JEANNERET, directeur Général

Nom : Jean-Claude JEANNERET

Titre : Directeur général, Télécom Paris Tech

DATE : 22/05/13

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :



Armand LEVY
Directeur de l'Innovation
et du Développement

6. ELECTRICITE DE FRANCE,

Société anonyme au capital de 924 433 331 €, située au 22-30, avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 552 081 317, située au 22-30 Avenue Wagram 75382 Paris cedex 08, France, représentée par Madame Christine LAMBERTI, chef du département ICAME

Nom : Christine LAMBERTI

Titre : Chef du département ICAME, ELECTRICITE DE FRANCE

DATE : 05 JUIN 2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :



EDF - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
DEPARTEMENT INNOVATION COMMERCIALE
ANALYSE DES MARCHES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT
1, Avenue du Général de Gaulle - BP408 - 92141 CLAMART Cedex

7. EHESS

Etablissement porteur du Groupe d'intérêt scientifique 'GIS Réseau Quetelet' porté par l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales), située au 190-198, avenue de France 75013 Paris, représentée par Monsieur Pierre-Cyrille HAUTCOEUR.

Nom : Pierre-Cyrille HAUTCOEUR

Titre : Président, Ecole des hautes études en sciences sociales

DATE : 27/05/2013

SIGNATURE ET TAMPON DE L'ORGANISME :

Le Président

Pierre-Cyrille Hautcoeur

